This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NIKE
Prevost

ŒUVRES

CHOISIES

DE L'ABBÉ PRÉVOST,

Avec Figures.

TOME TRENTE-HUITIÈME.

HISTOIRE
DE
CICÉRON,
TIRÉE
DE SES ÉCRITS
ET
DES MONUMENS DE SON SIECLE;
Avec les Preuves & des Eclairciſſemens;

Traduite de l'Anglois, par l'Abbé PRÉVOST.

TOME TROISIÈME.

NESTOR LIBRARY NEW-YORK

A AMSTERDAM,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXV.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE
CICÉRON.

LIVRE SEPTIÈME.

CETTE année fait l'ouverture d'une nouvelle ſcène dans la vie de Cicéron, & le préſente ſous un caractère qui n'étoit pas moins nouveau pour lui. Les dignités éclatantes de gouverneur de province & de général d'armée, excitoient par deux raiſons l'ambition des citoyens de Rome : elles offroient, comme un fruit certain, les deux plus grands biens de la fortune ; c'eſt-à-dire, les richeſſes & le pouvoir. Quoique l'autorité d'un gouverneur fût dépendante du peuple romain, elle

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

étoit absolue dans sa province. Il y étaloit toute la pompe des plus puissans monarques. Les princes voisins venoient composer sa cour & prendre ses ordres. Si son inclination le portoit à la guerre, il ne manquoit jamais de prétexte pour la faire à ses peuples ou aux alliés de la république. Détruire une nation innocente, que l'oppression avoit forcée de prendre les armes, c'étoit s'élever à la gloire. Il acquéroit le titre d'empereur au prix du sang de ces misérables; & prétendant ensuite au triomphe, il retournoit à Rome pour y recevoir un honneur (*a*) sans lequel on ne voyoit guère arriver de proconsuls des provinces éloignées. Les facilités qu'ils avoient pour amasser de l'argent étoient sans bornes. Ils n'avoient pas d'autre règle que leurs propres désirs; sans compter que les appointemens qu'ils recevoient du trésor, pour leurs équipages, (*b*) pour leur vaisselle, &

(*a*) Dans le tems de l'ancienne discipline, un général ne pouvoit prétendre au triomphe sans avoir étendu les bornes de l'empire, & tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, & l'on étoit si exact là-dessus, qu'on faisoit un crime aux généraux de donner un faux mémoire du nombre des morts. En entrant dans la ville, ils juroient devant les questeurs que les relations qu'ils avoient envoyées au sénat étoient véritables. Mais ces loix furent bientôt négligées. *Val. Max.* 2, 8.

(*b*) Nonne H. S. centies & octagies quasi vasarii nomine

pour leurs autres meubles, montoient à des sommes immenses. Ajoutez le revenu ordinaire que la république tiroit de leurs provinces, & la paye des armées, dont ils avoient la direction arbitraire, & qu'ils levoient eux-mêmes non-seulement sur les pays de leur juridiction, mais encore sur les princes & les états voisins qui étoient sous la protection de Rome. Tandis qu'ils accumuloient ainsi des richesses, ils avoient autour d'eux des bandes d'amis & de cliens affamés, des lieutenans, des tribuns, des préfets, & des légions d'affranchis & d'esclaves, qui cherchoient aussi à s'engraisser de la dépouille des provinces, & par la vente des faveurs de leur maître. De là venoit cette multitude d'accusations & de procès, qu'on rencontre sans cesse dans toutes les histoires romaines. Comme il y avoit peu de proconsuls qui s'attachassent aux loix de la justice, & qui ne laissassent après eux aucun sujet de plaintes, les factions qui règnoient continuellement à Rome, encourageoient les provinces opprimées à chercher des défenseurs au sénat & devant le peuple. Il se trouvoit toujours quelqu'ennemi du coupable ou de sa famille, qui embrassoit ardemment l'occasion de se venger; & la plupart des gouver-

An. de R. 702. Cicer. 56. (OSS. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ex ærario tibi attributum, Romæ in quæstu reliquisti? *In Pison.* 35.

An. de R. 702. Cicé. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

neurs, en quittant leur emploi, ſouvent même après un triomphe, venoient recevoir leur ſentence aux tribunaux publics.

Tous les avantages que Cicéron pouvoit ſe promettre dans une province telle que la Cilicie, ne touchèrent point ſon cœur. Un emploi (*a*) de cette nature ne convenoit pas même à ſon caractère, & convenoit encore moins à ſes talens, qui le rendoient propre à tenir le gouvernail de l'empire, & à ſe diſtinguer dans l'adminiſtration générale. Son premier ſoin fut de ſe précautionner contre la prolongation de ſon terme. Quoique la durée de ces offices ne fût que d'un an, il arrivoit ſouvent, par diverſes raiſons, qu'elle étoit prolongée; & dans les circonſtances de la nouvelle loi, il pouvoit craindre qu'on ne s'imaginât lui faire honneur par quelqu'exception. Avant ſon départ il ſollicita tous ſes amis (*b*) de ne pas

(*a*) Totum negotium non eſt dignum viribus noſtris, qui majora onera in rep. ſuſtinere & poſſim & ſoleam. *Ep. fam.* 2, 11. O rem minime aptam meis moribus! &c. *Ad Att.* 5, 10. Sed eſt incredibile quàm me negotii pœdeat: non habet ſatis magnum campum ille tibi non ignotus curſus animi mei. *Ibid.* 13.

(*b*) Noli putare mihi aliam conſolationem eſſe hujus ingentis moleſtiæ, niſi quod ſpero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex conſuetu-

souffrir qu'on se trompât si cruellement sur son inclination ; & pendant son absence, il n'écrivit pas une lettre à Rome sans leur renouveler la même prière. An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Il partit au commencement de mai, accompagné de son frère & des deux jeunes Cicéron. Quintus avoit renoncé à la commission qu'il avoit dans les Gaules pour venir prendre le même office auprès de son frère. Atticus pria Cicéron, avant qu'ils eussent quitté l'Italie, de l'engager à prendre des manières un peu plus tendres pour Pomponia, son épouse, qui se plaignoit de sa hauteur & de ses duretés. Apprenant même qu'avant son départ il devoit voir toute sa famille à la campagne, il lui demanda la même grace avec de nouvelles instances ; ajoutant avec un badinage agréable, qu'à la veille d'un si long voyage, Quintus devoit laisser du moins quelque sujet de contentement à sa femme. Cicéron lui rendit compte de cette entrevue dans la lettre suivante (*a*) :

« Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon frère » étant venu chez moi, nous parlâmes long-tems » de vous, & je fis tomber la conversation sur » celle que nous avions eue vous & moi à Tuf-

dine aliorum. Tu qui scis, omnem diligentiam adhibebis ; tum scilicet, cum id agi debebit. *Ibid.* 2.

(*a*) Ad Att. 5, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» culum, touchant votre sœur. Jamais je n'ai vû
» à mon frère plus de douceur & de modération ;
» il ne me laissa pas même voir qu'il crût avoir
» eu contr'elle de justes sujets de plainte. Il ne
» se passa rien de plus ce jour là. Le lendemain
» nous allâmes d'Arpinum à Arcé, où mon frère
» fut obligé de coucher à cause de la fête. Pour
» moi j'allai coucher à Arpinum. Vous connois-
» sez cette maison. Lorsque nous y fûmes arri-
» vés, mon frère dit à votre sœur d'inviter les
» dames à dîner, & qu'il prieroit les hommes. Il
» me semble que ni la chose en elle-même, ni
» la manière dont mon frère lui parla n'avoient
» rien qui dût la choquer. Elle répondit néan-
» moins sèchement : Je ne suis donc pas la mai-
» tresse ici ? Et cela apparemment parce que
» nous avions envoyé devant Statius, pour nous
» faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frère,
» ce que j'ai à essuyer tous les jours. Ce n'est pas
» là une grande affaire, me direz-vous. Plus grande
» qu'elle ne paroît, & je fus moi-même indigné
» de l'aigreur & de la hauteur avec laquelle elle
» lui parla. Quoique cela me fît beaucoup de peine,
» je feignis de ne m'en être pas apperçu. Quand
» on eut servi, elle ne voulut pas se mettre à
» table avec nous, & mon frère lui ayant envoyé
» quelques mets, elle les renvoya. Enfin, jamais
» mon frère n'eut plus d'honnêteté, & jamais elle

» n'en eut moins. Je paſſe ſur pluſieurs particula- » rités qui me causèrent plus de chagrin qu'à lui- » même. J'allai coucher à Aquinum. Mon frère, » qui me vint joindre le lendemain, me dit » que ſa femme n'avoit pas voulu ſe mettre » au lit avec lui, & qu'en la quittant elle avoit » eu les mêmes manières que je lui avois vues le » jour précédent. En un mot, vous pourrez dire » à votre ſœur que pour cette fois je trouve que » le tort eſt entièrement de ſon côté. Je vous ai » fait ce détail peut-être un peu trop long, pour » vous engager à lui donner des avis dont elle » a beſoin auſſi-bien que mon frère ».

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

La ſeule obſervation que la gravité de l'hiſtoire permette ſur cette querelle domeſtique, & qui eſt confirmée par une infinité d'autres exemples, c'eſt que la liberté du divorce, qui étoit preſque ſans frein à Rome, n'apportoit rien d'avantageux à l'état du mariage, & ne ſervoit au contraire de la part de deux époux qu'à augmenter mutuellement leur dureté & leur obſtination. Au moindre caprice & ſur le premier ſujet de dégoût, l'expédient de ſe ſéparer étoit toujours celui qui ſe préſentoit le premier. On ſe flattoit d'un ſuccès plus heureux dans un autre eſſai; car on paſſoit d'un engagement à l'autre avec une licence incroyable, & jamais l'infidélité & le mépris du lien nuptial n'ont eu ſi peu de retenue qu'ils en

An. de R. 702. Cicer. 46. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

avoient alors à Rome, parmi les grands de l'un & de l'autre ſexe.

Cicéron s'arrêta quelques jours à ſa maiſon de Cumes, dans le voiſinage de Baies, où il reçut tant de viſites qu'il crut avoir *une petite Rome* autour de lui. Hortenſius, qui lui rendit auſſi ce devoir (*a*), lui ayant demandé quels ordres il avoit à lui donner pendant ſon abſence; un ſeul, répondit Cicéron, c'eſt d'empêcher s'il eſt poſſible, qu'on ne prolonge mon terme. En ſeize jours depuis ſon départ (*b*) de Rome, il ſe

(*a*) In Cumano cum eſſem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noſter Hortenſius; cui depoſcenti mea mandata, cætera univerſe mandavi, illud proprie, ne pateretur, quantum eſſet in ipſo, prorogari nobis provinciam. Habuimus in Cumano quaſi puſillam Romam, tanta erat in his locis multitudo. *Ibid.* 2.

(*b*) Nos Tarenti quos cum Pompeio dialogos de rep. habuerimus, ad te perſcribemus. *Ibid.* 5. Tarentum veni ad XV. kalend. jun. quod Pontinium ſtatueram expectare, commodiſſimum duxi dies eos cum Pompeio conſumere; eoque magis, quod ei gratum eſſe id videbam, qui etiam à me petierit ut ſecum & apud ſe eſſem quotidie; quod conſolli libenter: multos enim & præclaros ejus de rep. ſermones accipiam. Inſtruar etiam conſiliis idoneis ad hoc noſtrum negotium. *Ibid.* 6. Ego cum triduum cum Pompeio & apud Pompeium fuiſſem, proficiſcebar Brunduſium. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulſanda paratiſſimum. *Ibid.*

rendit à Tarente pour voir Pompée, à qui il avoit promis cette visite. Il le trouva dans une de ses maisons de campagne où il prenoit l'air de ce canton, dont il avoit besoin pour sa santé. Ayant pressé Cicéron d'y passer quelques jours avec lui, ils les employèrent à raisonner sur les affaires publiques, qui étoient l'objet commun de tous leurs soins; & Cicéron, à qui son nouvel emploi ne promettoit pas toujours des exercices tranquilles, tira d'un si grand général quelques leçons sur l'art militaire. Il promit à Atticus le détail de toutes ces conférences : mais jugeant ensuite que des affaires si délicates ne devoient point entrer dans une lettre, il se contenta de lui marquer qu'il avoit laissé Pompée dans toutes les dispositions d'un excellent citoyen, & préparé contre tous les évènemens qui pouvoient menacer le repos public.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Après lui avoir donné trois jours, il partit pour Brindes, où il en passa douze, arrêté par une légère indisposition & par la lenteur de ses principaux officiers qui avoient ordre de le joindre dans cette ville. Il y attendoit particulièrement Pontinius, un de ses lieutenans, déja célèbre par son expérience dans les armes, & par l'honneur qu'il avoit eu de triompher des allobroges. C'étoit sur son habileté que Cicéron se reposoit pour ses entreprises militaires. Le quinze de juin il s'em-

An. de R. 704. Cicer. 36. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

barqua pour Artium avec tout ſon cortège, & delà prenant ſucceſſivement (*a*) par mer & par terre, il arriva le 26 à Athènes. Il ſe logea dans la maiſon d'Ariſtus, premier profeſſeur de l'académie, & ſon frère dans celle de Xenon, célèbre philoſophe de l'école d'Epicure. Le ſéjour de cette ville leur procura des plaiſirs qui les y arrêtèrent plus long-tems qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Chez leurs hôtes, ils s'occupoient de philoſophie (*b*) : le reſte du tems étoit accordé à l'empreſſement & aux careſſes des honnêtes gens d'Athenes, qui chériſſoient dans Cicéron, & ſon propre mérite & ſes ſentimens pour Atticus, avec lequel ils avoient quelque liaiſon. Les ornemens d'Athènes, ſes édifices, ſes antiquités, l'entretien de pluſieurs ſavans hommes grecs & romains, tels que Gallus Caninius, & Patron, furent un autre amuſement dont Cicéron ne ſe laſſoit point, & qu'il auroit préféré volontiers à ſon gouvernement de Cilicie.

Athènes avoit alors entre ſes habitans, C. Mem-

(*a*) Ad Att. 5, 8, 9.

(*b*) Valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat & urbis ornamentum, & hominum amores in te & in nos quædam benevolentia ; ſed multum & philoſophia..... Si quid eſt in Ariſtippo, apud quem eram ; nam Xenonem tum Quinto conceſſeram. *Ad Att.* 5, 10. *Ep. fam.* 2, 8, 13, 1.

mius, qui avoit été banni de Rome après avoir été convaincu de brigue dans ſa prétention au conſulat. Il étoit parti pour Mitylène un jour avant l'arrivée de Cicéron. Le rang qu'il avoit tenu à Rome lui ayant procuré de la conſidération parmi les athéniens, il avoit obtenu de l'aréopage, pour ſe faire bâtir une maiſon, quelqu'eſpace de terrein qui avoit été habité par Epicure, & où l'on voyoit encore les reſtes de ſa demeure. Tout le corps des épicuriens n'avoit pu ſupporter ſans chagrin la ruine d'un monument ſi reſpectable. Leur zèle pour la mémoire de leur maître les avoit portés à ſolliciter Cicéron, avant qu'il eût quitté l'Italie, d'écrire à Memmius pour lui ôter le deſſein de leur faire cet outrage; & le voyant dans Athènes, Xenon & Patron renouvelèrent ſi vivement leurs inſtances, qu'ils l'engagèrent à tenter ſon crédit ſur l'eſprit de Memmius. Il lui écrivit dans les termes (*a*) les plus preſſans; mais ſa lettre eſt celle d'un homme qui ne ſe livroit pas aux foibleſſes que ſa bonté lui fai-

An. de R. 702. Cicer. 54. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Viſum eſt Xenoni, & poſt, ipſi Patroni, ut ad Memmium ſcribere, qui pridie quàm ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat. Non enim dubitabant Xenon, quin ab areopagitis invito Memmio impetrari non poſſet. Memmius autem ædificandi conſilium abjecerat, ſed erat Patroni iratus. Itaque ad eum ſcripſi accurate. *Ad Att.* 5, 11.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ſoit ſupporter. Il badine avec Memmius du zèle frivole de tous ces philoſophes pour quelques maſures de leur fondateur; & s'il le prie inſtamment d'avoir pour eux l'indulgence qu'ils lui demandent, il ajoute, « que c'eſt un préjugé qui ne fait pas » beaucoup d'honneur à leur raiſon. Il aſſure d'ail- » leurs, quoiqu'il ne faſſe point profeſſion de » leur philoſophie, que ce ſont d'honnêtes gens & » d'agréables amis, pour leſquels il fait gloire » d'avoir la plus haute eſtime ». On apprend par cette lettre que la différence des ſentimens n'empêchoit point alors les philoſophes & les perſonnes diſtinguées par l'eſprit de vivre dans une parfaite amitié. Cicéron étoit l'ennemi déclaré de la doctrine d'Epicure; il la regardoit comme la ruine de la morale & de tous les biens de la ſociété. Mais ce reproche ne tomboit pas ſur les profeſſeurs & ne regardoit que leurs principes. Nous avons une lettre badine à Trebatius, qui avoit embraſſé l'épicurianiſme, dans laquelle il confirme lui-même cette réflexion :

M. T. Cicéron à Trebatius.

Je commencois à m'étonner de ne plus recevoir de vos lettres, lorſque j'ai appris de Panſa que vous vous êtes fait épicurien. O la charmante nouvelle! qu'auriez-vous donc fait ſi je vous avois

envoyé à Tarente au lieu de Samerobrive ! J'ai commencé à mal augurer de vous depuis que vous avez pris mon ami Seius pour modèle. Mais de quel front exercerez-vous déſormais la profeſſion d'avocat, lorſque votre principe eſt de rapporter tout à votre intérêt & rien à celui de votre client? & que deviendra pour vous cet ancien axiome de fidélité, que les hommes ſincères doivent agir ſincèrement l'un avec l'autre? Quelle loi oſerez-vous citer pour l'établiſſement du droit commun, puiſque rien ne peut être commun entre ceux qui n'ont point d'autre règle que leur propre plaiſir? Comment pourrez-vous jurer par Jupiter, puiſque Jupiter, comme vous le ſavez bien, n'eſt pas capable de colère contre les hommes? Et que ferez-vous de vos gens d'Ulubre, lorſque vous ne voulez point qu'un homme ſage ſe mêle de politique? Ma foi, ſi vous nous avez déſerté, j'en ſuis fâché; mais ſi c'eſt à Panſa qu'il en faut faire compliment, je vous le pardonne : à condition néanmoins que vous m'écrirez quelquefois ce que vous faites & ce que je puis faire ici pour vous.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Cicéron mit à la voile pour l'Aſie, après avoir donné dix jours aux amuſemens d'Athènes. En quittant l'Italie il avoit chargé Cœlius de lui mander les nouvelles de Rome, & ce commerce, qui fut entretenu fort régulièrement, nous a valu un

An. de R. 702. Cicer. 16. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

grand nombre de lettres qui font une partie considérable du recueil des épîtres familières. Elles sont polies, amusantes, pleines d'esprit & de feu; mais on n'y trouve point dans le style cette finesse & cette élégance, qui est toujours le caractère de celui de Cicéron. La première suffira ici, avec la réponse de Cicéron, pour en faire prendre quelqu'idée.

M. Cœlius à M. T. Cicéron.

Pour satisfaire à l'engagement que j'ai pris de vous envoyer toutes les nouvelles de la ville, j'ai chargé quelqu'un de les recueillir avec tant de soin, que j'appréhende à la fin que vous ne soyez ennuyé du détail. Mais je connois votre curiosité, & combien il est agréable dans l'éloignement d'apprendre jusqu'aux moindres bagatelles qui se passent à Rome. Je me flatte donc que vous ne serez pas fâché que je me repose de ce soin sur un autre. Accablé d'affaires comme je le suis à présent, & toujours aussi paresseux que vous me connoissez, ce seroit une vive satisfaction pour moi d'être employé à quelque chose qui me fît penser souvent à vous; mais le paquet même que je vous envoie me servira d'excuse, car de quel loisir n'aurois-je pas besoin, je ne dis pas seulement pour transcrire, mais pour lire

tout ce que vous y trouverez ? Tous les décrets du ſénat, les édits, les pièces de théâtre, les évènemens & les bruits publics. Si cet eſſai ne vous plaît pas, prenez la peine de me le marquer, parce qu'il ſeroit inutile de faire de la dépenſe pour vous cauſer de l'ennui. Lorſqu'il ſe trouvera quelque choſe qui ſurpaſſera la portée de ces écrivains de relai, je vous en ferai le récit moi-même, en joignant au fond de la choſe les ſpéculations qu'elle aura fait naître, & les ſuites qu'on en appréhende. An. de R. 702. Cicer. 56. Cos. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

A préſent je ne vois rien qui excite une grande attente. La nouvelle, qui faiſoit tant de bruit à Cumes, d'une aſſemblée des colonies au-delà du Pô, n'étoit pas même connue ici à mon arrivée. Marcellus n'ayant point encore propoſé de ſucceſſeur pour les deux Gaules, & remettant, comme il me l'a dit lui-même, cette propoſition au mois de juin, on en parle comme l'on faiſoit tandis que vous étiez à Rome. Si vous avez vu Pompée dans votre voyage, comme c'étoit votre deſſein en nous quittant, je vous prie de me faire ſavoir dans quelle diſpoſition vous l'avez trouvé, quelle ſorte d'entretien vous avez eu avec lui, & ce que vous avez jugé de ſes inclinations ; car il eſt capable de dire une choſe & d'en penſer une autre, quoiqu'il n'ait point aſſez d'eſprit pour déguiſer parfaitement ce qu'il penſe. A l'é-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

gard de Céſar, il court de fort mauvais bruits ſur ſon compte. On ſe les communique encore à l'oreille. Quelques-uns prétendent qu'il a perdu toute ſa cavalerie, & je crois cette nouvelle aſſez vraie; d'autres aſſurent que les ſept légions ont été taillées en pièces, & qu'il eſt aſſiégé lui-même par ceux de Beauvais, ſans aucune communication avec le reſte de ſon armée. On n'oſe parler de tout cela publiquement, parce qu'il n'y a point encore de certitude, & les perſonnes mêmes que vous ſavez ſe le diſent comme un ſecret. Domitius n'en parle jamais ſans porter le doigt à la bouche. Le 21 de mai il ſe répandit un bruit au forum, & puiſſe-t-il retomber ſur la tête de ſes auteurs! que vous aviez été tué ſur votre route par Q. Pompée. Mais moi qui le ſavois à Bauli, & dans un état ſi miſérable qu'il a pris le parti de ſe faire pilote pour s'aſſurer du pain, je ne me ſuis pas fort ému de cette ridicule nouvelle, & j'ai ſouhaité ſeulement que ſi vous étiez menacé en effet de quelque danger, vous en fuſſiez quitte pour eſſuyer ce menſonge. Votre ami Plancus Burſa eſt à Ravenne, où Céſar lui a fait un préſent conſidérable, mais qui ne rend point encore ſa ſituation fort aiſée. Votre ouvrage ſur le gouvernement eſt applaudi de tout le monde.

M.

M. T. Cicéron, Proconſul, à M.

Eſt-ce là, s'il vous plaît, ce que je vous avois demandé? Vous m'envoyez des histoires de médiateurs, des ajournemens de cauſes, des lettres nouvelles de Chreſtus, & mille choſes dont on n'oſe parler devant moi quand je ſuis à Rome. Voyez l'opinion que j'ai de vous. Et ce n'eſt pas ſans raiſon aſſurément, car je ne connois pas de meilleure tête que la vôtre pour les affaires politiques. Je ne demande point que vous m'écriviez ce qui ſe paſſe tous les jours dans le public, de quelqu'importance qu'il ſoit, à moins qu'il n'ait quelque rapport à moi. J'ai d'autres perſonnes qui me rendront ce ſervice, & la renommée ſeule fait paſſer bien des choſes juſqu'ici. Je n'attens point de vous la relation du préſent ni celle du paſſé. Ne vous attachez qu'au futur, comme un homme qui voit fort loin devant ſoi; afin qu'ayant dans vos lettres le plan de la république, je puiſſe juger quel ſera l'édifice. Juſqu'à préſent je n'ai pas ſujet de m'en plaindre; car il n'eſt rien arrivé que nous n'ayons pu prévoir comme vous; ſurtout moi, qui dans pluſieurs jours que j'ai paſſés avec Pompée, n'ai point eu d'autre entretien avec lui que ſur les affaires publiques. Ce n'eſt pas dans une lettre que je dois haſarder ces détails; mais apprenez ſeulement de moi que Pompée

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

eſt un excellent citoyen, dont la prudence & le courage ſont en garde contre toutes ſortes d'évènemens. Ainſi ne faites pas difficulté ſur ma parole, de vous livrer à lui. Il vous recevra avec empreſſement, car il ſait diſtinguer aujourd'hui, comme nous, les bons & les mauvais citoyens. Après avoir paſſé dix jours à Athènes, où j'ai vu continuellement notre ami Gallus Caninius, j'en ſuis parti le 6 de juillet, & je fais partir cette lettre au même moment que moi. Je vous recommande inſtamment toutes mes affaires, mais rien avec plus d'ardeur, que d'empêcher la prolongation de mon gouvernement. Tous mes déſirs ſe réuniſſent à ce point. C'eſt à vous de trouver l'occaſion & les moyens de me rendre un ſi important ſervice. Adieu.

Cicéron prit terre à Ephèſe le 22 de juillet, après quinze jours d'une navigation tranquille, mais fort lente, dont l'ennui fut néanmoins fort modéré par le plaiſir qu'il eut de toucher en chemin à pluſieurs îles de la mer Egée. Il fait à Atticus un journal de ce voyage. « C'eſt une terrible choſe que la mer, lui dit-il, & cela au mois de juillet. En ſix jours nous n'avons pu aller que d'Athènes à Delos. Le jour de mon départ nous eûmes le vent ſi contraire que nous n'allâmes que du Pirée à Zoſterre, où nous fûmes obligés de ſéjourner le jour d'après.

» Le huit nous gagnâmes Ceo par un fort beau » tems : de Ceo à Giare le vent fut très-fort, » mais ſans être contraire. Il nous mena les deux » jours ſuivans à Scyros & à Delos, un peu plus » vîte que nous ne l'aurions ſouhaité. Vous ſavez ce » que c'eſt que les vaiſſeaux plats de Rhodes, ils ne » ſont pas ſûrs dans un gros tems. Ainſi je n'ai point » envie de me preſſer, & je ne partirai de De- » los qu'après avoir bien conſulté toutes les gi- » rouetes ». En arrivant à Ephèſe il reçut les députations de toutes les villes de l'Aſie, & les complimens d'une infinité de perſonnes qui étoient venues de fort loin au-devant de lui. Les *Décumans* de la république « lui firent, dit-il, autant » d'honneur (*a*) que s'il eut été le gouverneur

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) On appeloit décumans les fermiers généraux de la république en Aſie, parce qu'ils affermoient le dixième que les terres de ce pays devoient au peuple romain. Mais pour entendre cet endroit, il faut ſe ſouvenir que les fermes étoient tenues par les chevaliers romains. Cicéron avoit toujours ſoutenu qu'il étoit très-important de ménager cet ordre, qui étoit devenu très-puiſſant par ſes grandes richeſſes. Il y avoit réuſſi pendant ſon conſulat : mais il avoit vu enſuite avec chagrin que Céſar avoit profité des fauſſes démarches de quelques ſénateurs pour mettre les chevaliers dans ſes intérêts, & il avoit condamné hautement la fermeté mal-entendue de ceux qui n'avoient point eu d'égard à leurs demandes. Il alloit ſe trouver lui-même

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» de la province, & les gens du pays lui mar-» quèrent autant d'affection qu'à leurs propres ma-» giſtrats ». Il ajoute que le tems étoit donc venu de juſtifier par ſa conduite ce qu'il avoit ſoutenu depuis tant d'années. Ayant pris trois jours de repos à Ephèſe, il prit directement le chemin de la province, & le dernier de juillet il arriva à Laodicée (*a*), une des principales villes du gouvernement de Cilicie; c'eſt de ce jour qu'il date le commencement de ſon année, de peur qu'on ne le trompe, dit-il, en lui donnant plus d'étendue qu'il ne le déſire.

Il s'étoit propoſé dans ſon adminiſtration de faire l'eſſai de ces règles admirables qu'il avoit autrefois dreſſées pour ſon frère, & de tirer d'un office ennuyeux & déſagréable une nouvelle gloire pour ſon caractère, en laiſſant l'innocence de ſa conduite & la juſtice de ſes actions pour modèle à ſes ſucceſſeurs. C'étoit un ancien uſage entre les proconſuls, lorſqu'ils partoient pour ſe rendre dans leur province, de marcher avec toute leur

---

dans un pareil embarras; car il étoit très-difficile à un gouverneur de province de favoriſer les fermiers ſans que les peuples en ſouffriſſent, ou de rendre juſtice aux peuples ſans mécontenter les fermiers. *Ad Att.* 5, 13.

(*a*) Laodiceam veni prid. kal. ſextiles. Ex hoc die clavum anni movebis. *Ibid.* 15.

ſuite aux frais des cantons qui ſe trouvoient ſur leur paſſage. Mais Cicéron n'eut pas plutôt mis le pied ſur le terrein d'autrui qu'il ne voulut être à charge ni aux villes ni aux particuliers. Il n'y prit pas même (*a*) ce qui étoit dû à ſon rang par la loi Julia. Il ne voulut rien recevoir de ſes hôtes ; & cet exemple, dont il fit une règle pour tout ſon cortège, cauſa de l'admiration

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) La loi Julia, qui étoit du conſulat de Jules-Céſar, portoit que dans toutes les provinces les villes fourniroient aux gouverneurs & à tous ceux qui étoient envoyés par le ſénat, du foin, du bois, du ſel, quatre lits, &c. Toutes les villes & les bourgs de chaque province contribuoient à cette dépenſe, avec celles qui étoient ſur les grands paſſages. Ego quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique ut ſumma modeſtia & ſumma abſtinentia munus hoc extraordinarium traducamus. *Ibid.* 9. Adhuc ſumptus neo in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hoſpite ; perſuaſum eſt omnibus meis ſerviendum eſſe famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadverſum græcorum laude & multo ſermone celebratur. *Ibid.* 10. Nos adhuc iter per Græciam ſumma cum admiratione fecimus. *Ibid.* 11. Levantur miſeræ civitates, quod nullus ſit ſumptus in nos, neque in legatos, neque in quæſtorem, neque in quemquam. Scito non modo nos fœnum aut quod lege Julia dari ſolet non accipere, ſed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. *Ad Att.* 5, 16.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

dans toute sa route. Il observa la même conduite en Asie, ne souffrant jamais que ses officiers acceptassent rien de plus que le couvert & des lits ; & dans les lieux où il pouvoit se priver absolument de ces secours étrangers, il passoit la nuit dans sa tente.

Comme son dessein étoit de paroître à la tête de ses troupes avant la fin de la saison militaire, il remit à visiter les villes de sa juridiction, & à prendre connoissance (*a*) des affaires civiles pendant l'hiver. Son armée étoit campée à Iconium en Lycaonie : il s'y rendit le 24 du mois d'août. A peine eut-il fait la revue de ses troupes qu'il reçut avis d'Antiochus, roi de Comagène, que les parthes (*b*), sous la conduite de Pacorus, fils

(*a*) Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos jurisdictioni. *Ibid.* 14.

(*b*) In castra veni ad VII. kal. sept. Ad III. exercitum lustravi. Ex his castris cum graves de parthis nuncii venirent, perrexi in Ciliciam, per Cappadociæ partem eam quæ Ciliciam attingit.... Regis Antiochi Comageni legati primi mihi nunciarunt parthorum magnas copias Euphratem transire cœpisse..... Cum exercitum in Ciliciam ducerem, mih literæ redditæ sunt à Tarcondimoto, qui fidelissimus socius trans Taurum populi romani existimatur, Pacorum Orodis regis parthorum filium, cum permagno equitatu transisse Euphratem, &c. *Ep. fam.* 15, 1. Eodem die ab Jamblicho Phylarcho arabum literæ de iisdem rebus, &c.

de leur roi, avoient passé l'Euphrate dans le dessein de faire une invasion sur les terres romaines. Cette nouvelle lui fit prendre sa marche vers cette partie de son gouvernement qui portoit proprement le nom de Cilicie, pour la garantir des excursions imprévues, ou pour y prévenir les soulèvemens qu'il pouvoit craindre de ses propres peuples. Mais comme l'accès en étoit difficile de tout autre côté que celui de la Cappadoce, il prit sa route au travers de ce royaume, & se campa près de Cybistre au pied du mont Taurus. Son armée, comme on l'a déja fait remarquer, étoit composée de douze mille hommes de pied & de deux mille six cens chevaux, sans y comprendre les troupes auxiliaires des états voisins, ni celles de Dejotarus, roi de Galatie, son ami intime, & le plus ferme allié de la république.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Pendant quelques jours de repos qu'il prit dans son camp, il eut l'occasion d'exécuter une commission spéciale qu'il avoit reçue du sénat. C'étoit d'accorder sa protection à Ariobarzanes, roi de Cappadoce, en faveur duquel le sénat avoit porté un décret sans exemple à l'égard d'aucun prince, où il déclaroit « que la sûreté de ce mo» narque étoit d'une grande importance pour la » république ». Son père avoit été tué par la perfidie de ses sujets, & l'on appréhendoit les suites de la même conspiration pour le fils. Cicéron,

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

dans un conseil de tous ses officiers, déclara au roi le décret du sénat, & lui offrit le secours de ses armes dans tout ce qui concernoit le repos & la sûreté de ses états. Ariobarzanes après l'avoir remercié de cette faveur, répondit à ses offres, qu'il n'avoit aucun besoin de secours dans des circonstances où il ne soupçonnoit personne d'en vouloir à sa vie ni à sa couronne; sur quoi Cicéron l'ayant félicité d'une situation si heureuse, lui conseilla néanmoins de ne pas perdre de vue le malheureux sort de son père, & de tenir constamment les yeux ouverts autour de lui. Ils se quittèrent. Mais dès le matin du jour suivant, le roi revint au camp accompagné de son frère & de ses conseillers. Il implora la protection du général avec une abondance de larmes, lui déclarant qu'il avoit reçu pendant la nuit des avis certains d'une conspiration, qu'on n'avoit osé lui découvrir jusqu'à l'arrivée de l'armée romaine; que son frère, qui étoit avec lui, avoit été sollicité d'accepter sa couronne, & que ceux qui lui avoient fait cette offre, lui paroissant encore redoutables, il supplioit le proconsul de lui laisser quelques troupes pour sa défense. Cicéron répondit qu'à la veille d'une guerre contre les parthes, il ne pouvoit affoiblir son armée sans imprudence; que la conspiration étant heureusement découverte, les forces de la Cappadoce suffisoient pour en arrêter

Il implore la protection du Général avec une abondance de larmes.

les ſuites : que le devoir d'Ariobarzanes étoit maintenant d'agir en roi, c'eſt-à-dire, qu'après avoir pris de juſtes précautions pour la ſûreté de ſa vie, il falloit qu'il punît les chefs du complot & qu'il pardonnât généreuſement à tous les autres : que d'ailleurs il devoit lui reſter peu de crainte, lorſque ſes peuples ne pouvoient ignorer le décret du ſénat, & qu'ils voyoient ſi près d'eux une armée romaine prête à l'exécuter. Après avoir guéri le roi de ſes alarmes, il rendit compte aux conſuls & au ſénat, par deux lettres publiques, des affaires de la Cappadoce & du mouvement des parthes. Dans une lettre particulière qu'il écrivit à Caton, l'ami & le protecteur d'Ariobarzanes, il l'informoit, « que non-ſeulement il avoit » mis ce jeune prince à couvert de toutes ſortes » d'attentats, mais qu'il croyoit avoir bien établi » ſon honneur & ſa dignité pour la ſuite de ſon » règne, en lui faiſant reprendre ſes anciens con- » ſeillers que Caton lui avoit recommandés, & » en chaſſant du pays un jeune prêtre de Bel- » lone, eſprit turbulent qui avoit ſervi de chef » aux factieux, & qui s'étoit acquis un pouvoir » preſqu'égal à celui du roi ».

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Ariobarzanes étoit ſi pauvre qu'il donna naiſſance à une eſpèce de (*a*) proverbe. Il devoit des

(*a*) Mancipiis locuples eget æris Cappadocum rex. *Hor. Ep.* 1, 6. *Ep. fam.* 15, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ſommes immenſes, qu'il avoit ou empruntées, ou promiſes pour divers ſervices. C'étoit un uſage aſſez commun parmi les grands de Rome de prêter de l'argent aux princes & aux villes qui étoient dans la dépendance de l'empire ; mais l'intérêt étoit exorbitant ; & de part & d'autre néanmoins ces prêts étoient regardés comme un rafinement de politique. Les princes mettoient ainſi dans leurs intérêts les plus puiſſans citoyens de Rome par une eſpèce de penſion honorable ; & les romains, qui trouvoient l'occaſion de placer leur argent avec tant d'avantage, augmentoient agréablement leurs richeſſes. L'intérêt ordinaire de ces prêts étoit chaque mois d'un pour cent, avec l'intérêt de l'intérêt courant. C'étoit le plus bas, car dans les cas extraordinaires on n'avoit pas honte de le faire monter quatre fois au-deſſus. Pompée recevoit tous les mois d'Ariobarzanes environ cinquante mille livres de notre monnoie, ce qui ne faiſoit point encore l'intérêt plein des ſommes qu'il lui avoit prêtées. Brutus avoit fait auſſi des avances conſidérables à ce prince, & les inſtances qu'il faiſoit à Cicéron pour s'en procurer le payement, ſont fort preſſantes dans ſes lettres. Mais les agens de Pompée l'étoient encore plus, & le roi de Cappadoce étoit ſi pauvre, qu'après bien des ſollicitations, Cicéron conçut peu d'eſpérance de ſervir efficacement Brutus. Ario-

barzanes ne laiſſa pas de lui offrir le préſent qu'il avoit toujours fait aux gouverneurs romains. Mais Cicéron le refuſa généreuſement, en lui conſeillant de l'employer à payer ſes dettes; & voyant que d'autres néceſſités ne lui permettoient pas d'envoyer du moins cette ſomme à Brutus, il rendit un triſte compte de ſa négociation (*a*) à Atticus qui l'en avoit chargé..... « Je viens » maintenant à Brutus, lui dit-il à la ſuite d'une » fort longue lettre, à ce Brutus dont vos con- » ſeils m'avoient fait rechercher l'amitié avec em- » preſſement, & pour qui je commençois à me » ſentir de l'inclination. Mais..... le dirai-je? » non, car je crains de vous fâcher. Je puis vous » aſſurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût » content, & que je n'ai rien épargné pour lui » rendre le ſervice qu'il déſiroit. Il m'avoit donné » un mémoire de ſes affaires; je n'en ai négligé » aucune. Premièrement j'ai preſſé Ariobarzanes, » juſqu'à le prier de deſtiner pour Brutus l'argent » qu'il m'offroit. Pendant quelques jours qu'il a » paſſés avec moi il y a paru diſpoſé. Mais à peine » m'eut-il quitté qu'il ſe vit aſſiégé par une foule » de gens d'affaires de Pompée, qui a plus de » pouvoir que perſonne ſur l'eſprit de ce prince, » & qui en a d'autant plus dans ces dernières

An. de R. [illegible] Cicer. [illegible] Co[illegible] SER[illegible] P. C[illegible] FUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Ad Att. 6, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» circonſtances, qu'on eſt perſuadé ici qu'il y vien-
» dra commander contre les parthes. Voici néan-
» moins tout ce qu'il a pu obtenir : il touche
» par mois ſur les impoſitions extraordinaires de
» la Cappadoce, trente-trois talens attiques. Ce
» n'eſt pas même l'intérêt de ſon argent ; mais il
» s'en contente & ne preſſe point pour le prin-
» cipal. Le roi Ariobarzanes ne paye ni ne peut
» payer aucun autre créancier, car il n'a point de
» fonds ni de revenus réglés ; il eſt obligé, à
» l'exemple d'Appius, d'impoſer des taxes extra-
» ordinaires, qui ſuffiſent à peine pour payer à
» Pompée l'intérêt de ce qui lui eſt dû. Il eſt vrai
» que ce prince a deux ou trois amis fort riches ;
» mais ils ne ſont pas plus diſpoſés à prêter que
» vous ou moi. Je ne laiſſe pas de le preſſer de
» tems en tems par mes lettres. Dejotarus m'a
» dit qu'il avoit envoyé des gens exprès pour lui
» parler de cette affaire, & qu'Ariobarzanes avoit
» répondu qu'il étoit ſans argent. Je me le per-
» ſuade ſans peine, car je ſais quelle eſt la pau-
» vreté de ce prince, & le déplorable état
» où eſt ſon royaume. Auſſi je penſe à me dé-
» charger de cette tutelle ; ou, comme Sce-
» vola, tuteur de Glabion, je demanderai que
» l'on remette à mon pupille les intérêts & le
» principal ».

Mais Brutus avoit recommandé à Cicéron une

affaire de la même nature, qui lui cauſa beaucoup plus d'embarras. La ville de Salamine devoit à deux de ſes amis, Scaptius, & Matinius, la ſomme d'environ cinq cens mille francs, au plus haut intérêt. Il demandoit au proconſul de Cilicie, dans le gouvernement duquel l'île de Cypre étoit compriſe, de prendre ſes amis ſous ſa protection. Appius, à qui Cicéron avoit ſuccédé dans cette province, étant beau-père de Brutus, avoit aidé Scaptius de toute ſon autorité. Il lui avoit donné une préfecture, & le commandement d'une troupe de cavalerie, dont il avoit abuſé pour tourmenter les habitans de Salamine, & les forcer par la violence à le payer. Un jour ayant (*a*) enfermé tout leur ſénat dans la ſalle qui ſervoit à leurs aſſemblées, il l'y retint ſi long-tems que cinq des ſénateurs y moururent de faim. Brutus vouloit lui faire obtenir le même degré de faveur auprès du nouveau proconſul. Mais Cicéron ayant été informé de ſes violences par une députation de la ville de Salamine, lui ôta ſa préfecture & le commandement de ſes troupes, ſous prétexte qu'il s'étoit fait une loi de n'accorder aucun em-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Fuerat enim præfectus Appio, & quidem habuerat turmas equitum, quibus incluſum in curia ſenatum Salaminæ obſederat, ut fame ſenatores quinque morerentur. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ploi de cette nature à ceux qui avoient quelqu'intérêt de commerce ou d'argent dans la province. Cependant pour donner quelque satisfaction à Brutus, il ordonna aux habitans de Salamine de payer ce qu'ils devoient à Scaptius, suivant la forme d'un édit qu'il avoit déja porté, par lequel il étoit défendu dans la province de faire monter l'intérêt de chaque mois au-dessus d'un pour cent. Scaptius refusa d'accepter le payement dans ces termes, insistant sur les conditions du contrat, qui portoient quatre pour cent, ce qui avoit déja fait monter les arrérages de l'intérêt au double du capital (*a*); tandis que les salaminiens protestoient à Cicéron qu'ils n'auroient pas été même en état de payer le capital, s'il n'avoit eu la générosité de leur remettre la somme qu'ils avoient coutume de donner aux gouverneurs, & qu'ils destinoient à s'acquitter avec Scaptius.

(*a*) Itaque ego quo die tetigi provinciam, cum mihi cyprii legati Ephesum obviam venissent, literas misi, ut equites ex insula statim decederent. *Ad Att.* 6, 1. Confeceram ut solverent centesimis.... at Scaptius quaternas postulabat. *Ibid.*..... Homines non modo recusare, sed etiam dicere se à me solvere. Quod enim prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se à me quodam modo dare: atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine quàm in vectigali prætorio. *Ibid.* 5, 21.

Une extorſion ſi odieuſe enflamma l'indignation du proconſul. Il réſolut, malgré les inſtances d'Atticus & de Brutus, de la réprimer avec toute la ſévérité de ſa juſtice; & l'aveu que l'eſpérance (*a*) de le toucher fit faire à Brutus, de s'être ſervi du nom de Scaptius pour ſe faire payer d'une dette qui le regardoit lui-même, n'eut pas la force d'ébranler ſa réſolution. Cependant il fut doublement affligé, & de trouver Brutus capable d'une injuſtice, & de ne pouvoir ſuivre aux dépens de ſon devoir l'inclination qu'il avoit à l'obliger. Il s'en plaint amèrement dans ſes lettres à Atticus (*b*). « Voilà, dit-il, le détail de l'affaire dont Brutus » ſe croit en droit de faire des plaintes. S'il me » condamne ſur cet expoſé, je ne veux point avoir » de tels amis, & je ſuis bien ſûr du moins que » Caton ſon oncle ne me condamnera pas.... » Si Brutus prétend que contre mon propre édit, » & contre tous les autres jugemens que j'ai ren- » dus, (*c*) je doive faire payer Scaptius ſur le

An. de R. 702. Cicer. 56. Cons. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Atque hoc tempore ipſo impingit mihi epiſtolam Scaptius Bruti, rem illam ſuo periculo eſſe; quod nec mihi unquam Brutus dixerat nec tibi. *Ibid.* Nunquam ex illo audivi illam pecuniam eſſe ſuam. *Ibid.*

(*b*) Habes meam cauſam: quæ ſi Bruto non probatur, neſcio cur illum amemus: ſed avunculo ejus certe probabitur. *Ibid.* 5, 21.

(*c*) Ibid.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» pied de quatre pour cent, pendant que les uſuriers
» les moins traitables ſe contentent d'un pour cent;
» s'il s'offenſe que je lui aie refuſé une place de préfet
» pour un négociant, quoique Tortatus & Pompée
» à qui j'en ai refuſé par la même raiſon, au premier
» pour Lenius, qui d'ailleurs eſt de vos amis, &
» au ſecond pour Sextus Statius, ne l'ayent pas
» trouvé mauvais; s'il eſt choqué de ce que j'ai
» fait ſortir de l'île de Cypre cette cavalerie que
» Scaptius commandoit, je ſuis bien fâché de ne
» pouvoir pas lui plaire; mais je le ſuis bien da-
» vantage de le trouver ſi différent de l'idée que
» je m'étois formée de lui. Je vous avois déja
» écrit aſſez au long ſur cette matière; mais j'ai
» été bien aiſe de vous faire voir que je n'ai
» pas oublié ce que vous m'écriviez dernièrement,
» que quand le poſte où je ſuis ne me vaudroit
» que l'occaſion de gagner l'amitié de Brutus, ce
» ſeroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle
» me ſeroit fort avantageuſe; mais vous ne vou-
» driez pas ſans doute que je la gagnaſſe aux dé-
» pens de la juſtice. J'ai fait pour Scaptius tout
» ce que mon édit me permettoit. Que pouvois-
» je faire de plus? je m'en rapporte à vous, & je n'en
» appellerai point à Caton. Mais jugez-moi ſuivant
» les maximes & les règles que vous m'avez don-
» nées vous-même, & qui ſont gravées profondé-
» ment dans mon eſprit. Lorſque vous me quittâ-

tes

» tes les larmes aux yeux, vous me recomman-
» dâtes par-dessus toutes choses d'avoir soin de
» ma réputation, & vous m'en faites souvenir dans
» toutes vos lettres. Si quelqu'un n'est pas content
» de moi, je m'en consolerai, pourvu que j'aie la
» justice de mon côté, à présent sur-tout, que
» j'ai pris de nouveaux engagemens avec elle, en
» donnant mes six livres *de la république* ». Enfin,
dans une autre lettre, car l'attention ne se lasse
point en lisant les sentimens d'une si haute vertu :
« Quoi donc, cher Atticus (*a*)! vous qui vantez
» mon intégrité & ma vertu, vous me priez de
» donner des troupes à Scaptius pour extorquer
» de l'argent! cette prière, comme parle Ennius,
» a-t-elle pu sortir de votre bouche? Vous êtes
» quelquefois fâché, me dites-vous, de n'être pas
» venu avec moi : si vous y étiez, me laisseriez-vous
» faire ce que vous me proposez dans l'éloigne-
» ment? Comment oserois-je après cela regarder
» ces livres dont vous êtes si content? En vérité,

An. de R. [illegible] Cicer. [illegible] Cons. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Ain' tandem, Attice, laudator integritatis & elegantiæ nostræ? Ausus es hoc ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad cogendam pecuniam darem, me rogare? Aut tu si mecum esses, qui scribis morderi te interdum quod non simul sis, paterere me id facere si vellem? Et ego audebo legere unquam aut attingere eos libros quos tu laudas, si tale quid fecero? *Ad Att.* 6, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» vous avez dans cette occaſion trop d'égard pour » Brutus, & trop peu pour moi ». Il lui dit même en confidence, que toutes les lettres de Brutus, lorſqu'il ne lui écrivoit que pour lui demander des faveurs, ſont dures, fières, arrogantes (*a*); qu'il ne conſidère ni ce qu'il demande ni à qui il écrit; que s'il conſerve cette humeur, Atticus peut l'aimer ſeul, avec certitude de ne pas l'avoir pour rival: mais qu'il eſpère néanmoins que ſon caractère pourra s'adoucir. Cependant ne changeant rien au déſir ſincère qu'il avoit de l'obliger, il ne ceſſa point de preſſer Ariobarzanes (*b*), de qui il obtint enfin cent talens, qui étoient, ſuivant toute apparence, le préſent que ce prince lui avoit deſtiné à lui-même, & qu'il ſe hâta de faire toucher à Brutus.

Son camp étoit encore au pied du mont Taurus, d'où il obſervoit les mouvemens des parthes,

---

(*a*) Ad me etiam, cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ſolet ſcribere. *Ibid.* 6, 1. Omnino, ſoli enim ſumus, nullas unquam ad me literas miſit Brutus, in quibus non eſſet arrogans aliquid, in quo tamen ille mihi riſum magis quàm ſtomachum movere ſolet: ſed plane parum cogitat quid ſcribat aut ad quem. *Ibid.* 6, 3.

(*b*) Bruti tua cauſa, ut ſæpe ſcripſi, feci omnia. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipſum quàm per me in Brutum. Pro ratione pecuniæ liberius eſt Brutus tractatus quàm Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C. Pompeio in ſex menſibus promiſſa cc. *Ibid.*

lorſqu'il apprit qu'ils s'étoient partagés en deux corps, qui avoient pris différentes routes. L'un s'étoit avancé dans la Syrie, juſqu'à Antioche, où il tenoit Caſſius bloqué. L'autre avoit pénétré dans la Cilicie; mais s'étant laiſſé ſurprendre par les troupes qui étoient à la garde du pays, il avoit été taillé en pièces. Sur ces nouvelles, Cicéron ſe hâta de lever ſon camp, & prenant par le mont Taurus, il alla ſe ſaiſir des paſſages de l'Amanus, grande & forte montagne qui ſéparoit la Syrie de la Cilicie & qui leur ſervoit de limites communes. Les parthes ſurpris & découragés par une marche ſi prompte, abandonnèrent Antioche; & Caſſius (*a*) tombant ſur eux dans leur retraite, en tua une partie, & bleſſa mortellement Orſaces leur général.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

A l'ouverture d'une guerre que la diſgrace récente de Craſſus avoit rendue terrible aux romains, les amis de Cicéron, qui n'avoient pas une haute idée de ſes talens militaires, n'étoient

(*a*) Itaque conſeſtim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. Tarſum veni ad III. non. oct. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit. Rumore adventus noſtri, & Caſſio qui Antiochia tenebatur animus acceſſit, & parthis timor injectus eſt. Itaque eos cedentes ab oppido Caſſius inſecutus rem bene geſſit. Qua in fuga, magna autoritate Orſaces dux parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis poſt diebus. *Ad Att.* 5, 20.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

pas sans inquiétude pour la conduite & le succès de ses armes. Mais se voyant engagé dans cette nouvelle carrière, il recueillit toutes les forces de sa prudence & de son courage, & l'on ne trouve nulle part que l'un ou l'autre ait paru lui manquer. « Je suis plein de confiance (*a*), écrivit-il à Atticus, & comme j'ai pris de bonnes mesures, j'espère que la fortune me secondera. Nous sommes campés près des frontières de la Cilicie, dans un poste fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, & où nous sommes maîtres des passages. Mon armée n'est pas nombreuse, mais elle m'est affectionnée, & elle sera bientôt doublée par celle de Dejotarus. Je suis plus sûr de mes alliés, qu'aucun autre gouverneur l'ait jamais été, parce qu'ils sont charmés de ma douceur & de mon désintéressement. Je fais prendre les armes aux citoyens romains qui sont dans cette province, j'établis des magasins de blé dans les places; enfin je suis en état de combattre l'ennemi si j'en trouve l'occasion, ou de l'empêcher du moins de me forcer. Rassurez-vous donc, car je connois votre cœur & je vois d'ici les inquiétudes que je vous cause ».

Mais le danger s'étant évanoui du côté des parthes, du moins pour le reste de la saison, il ne vou-

(*a*) Ibid. 5, 18.

lut point congédier son armée sans en avoir [illegible] tirer quelque fruit de ses peines. Les habitans des montagnes voisines étoient une nation fière & indépendante, qui, loin de se soumettre au pouvoir romain, avoient toujours paru [illegible] armées de la république, & se [illegible] & à ses châteaux que leur situation sembloit rendre imprenables. Cicéron se persuada qu'il étoit important de réduire des voisins si fiers. Il dissimula son dessein, & pensant les surprendre, il retira ses forces vers la Cilicie. Mais après une marche de deux jours, il fit rafraîchir son armée, & retournant sur ses pas après avoir pourvu à la sûreté de son bagage qu'il laissoit derrière lui, il regagna le mont Amanus, avec une diligence extrême, en réglant sa marche pour y arriver pendant la nuit. Le 13 d'octobre, étant entré dans les montagnes avant la pointe du jour, il divisa ses troupes entre lui & ses quatre lieutenans, & secondé de son frère, il fondit sur un canton des plus peuplés, tandis que ses lieutenans attaquèrent aussi brusquement les autres. Il ne leur fut pas difficile de tuer une partie des habitans, & de faire prisonniers tous ceux qui échappèrent à l'épée. Ils prirent six forts, ils en brûlèrent un plus grand nombre, & la seule place qui fit quelque résistance, fut Erana, capitale du pays, qui se défendit avec assez de vigueur depuis le matin jusqu'au milieu de

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SUIPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

l'après-midi. Cicéron fut ſalué empereur par ſes troupes victorieuſes ; & reprenant ſon camp au pied des montagnes, il y paſſa cinq jours à démolir les forts, & à s'aſſurer par d'autres expéditions la durée de cette conquête. Le lieu qu'il avoit choiſi pour camper étoit le même qui avoit ſervi de camp (*a*) au grand Alexandre avant la bataille

(*a*) Qui mons erat hoſtium plenus ſempiternorum. Hic ad III. id. oct. magnum numerum hoſtium occidimus. Caſtella munitiſſima, nocturno Pontinii adventu, noſtro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati ſumus. Caſtra paucos dies habuimus, ea ipſa quæ contra Darium habuerat apud Iſſum Alexander ; imperator haud paulo melior quàm aut tu aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vaſtato Amano, inde diſceſſimus. *Ad Att.* 5, 20. Expedito exercitu ita noctu iter feci, ut ad III. id. oct. cum luceſceret, in Amanum aſcenderem, diſtributiſque cohortibus & auxiliis, cum aliis, Quintus frater legatus, mecum ſimul, aliis C. Pontinius legatus, reliquis M. Anneius & M. Tullius legati, præeſſent, pleroſque neç opinantes oppreſſimus. Eranam autem, quæ fuit non vici inſtar, ſed urbis, quod erat Amani caput, acriter & diu repugnantibus, Pontinio illam partem Amani tenente, ex tempore uſque ad horam diei decimam, magna multitudine hoſtium occiſa, cepimus, caſtellaque ſex capta, complura incendimus. His rebus ita geſtis, caſtra in radicibus Amani habuimus apud aras Alexandri quatriduum, & in reliquis Amani delendis, agriſque vaſtandis id tempus omne conſumſimus. *Ep. fam.* 15, 4.

d'Iſſus. Il y avoit élevé pour monument de ſa victoire, trois autels, qui ſubſiſtoient encore & qui avoient conſervé ſon nom : circonſtance qui fournit à Cicéron le ſujet d'un badinage agréable dans ſes lettres.

An. de R. 704. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS Marcellus.

Du mont Amanus il fit marcher ſes troupes contre une autre nation qui n'étoit pas moins ennemie du nom romain, & qui vivoit dans une indépendance ſi abſolue qu'elle n'avoit jamais été ſoumiſe aux rois mêmes du pays. La ville capitale, qui ſe nommoit Pindenissum, étoit ſituée ſur le ſommet d'une montagne. L'art avoit contribué autant que la nature à la fortifier, & par les ſoins continuels des habitans, elle étoit pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire à leur défenſe. Auſſi étoit-elle devenue le refuge des déſerteurs, & comme le centre de tous les ennemis du nom romain. Les parthes mêmes y étoient attendus ; & c'étoit dans cette confiance qu'ils avoient eu la hardieſſe de s'engager ſi loin dans le pays. Cicéron s'étant déterminé à ne rien épargner pour la réduire, commença régulièrement le ſiege ; & quoiqu'il ne manquât point de machines, ni ſes ſoldats de courage, il eut beſoin de ſix ſemaines pour la forcer de ſe rendre à diſcrétion. Les habitans furent vendus pour l'eſclavage, & lorſque Cicéron rendit compte de ſa victoire au ſénat, il avoit déjà tiré plus de cinq cens mille livres de cette

An. de R. 702. Cicer 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

vente. Tout le reſte du butin, à la réſerve des chevaux, fut abandonné aux ſoldats. Dans une lettre à Atticus (*a*): « La ville de Pindeniſſum, dit-» il, s'eſt rendue à moi le 17 de décembre, après » quarante-ſept jours de ſiège. Qu'eſt-ce donc que » ce Pindeniſſum? Je ne ſavois pas, direz-vous, » qu'il y eût au monde une ville de ce nom. Et » c'eſt-là le mal qu'elle vous ſoit ſi peu connue. » Que voulez-vous? Je ne pouvois pas de la Ci-» licie faire une Etolie ou une Macédoine. D'ail-» leurs, avec une armée telle que la mienne je » ne pouvois rien entreprendre de plus conſidé-» rable ». La terreur de ces deux conquêtes porta les tiburaniens, autre nation voiſine qui n'étoit pas moins ennemie (*b*) de la ſoumiſſion, à ſe rendre volontairement aux armes romaines. Cicéron en exigea des ôtages; & diſtribuant enſuite ſon armée

(*a*) Qui, malum! iſti pindeniſſæ? qui ſunt, inquies? nomen audivi nunquam. Quid ergo faciam? Potui Ciliciam, Ætoliam aut Macedoniam reddere? Hoc ſic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuiſſe, &c. *Ad Att.* 5, 20. Mancipia vænibant ſaturnalibus tertiis: cum hæc ſcribebam, res erat ad H. S. CXX. *Ibid.*

(*b*) Hic erant finitimi, pari genere & audacia, tiburani: ab his, Pindeniſſo capto, obſides accepi, exercitum in hiberna dimiſi. Quintum fratrem negotio propoſui, ut in vicis aut captis, aut malo pacatis exercitus collocaretur. *Ep. fam.* 15, 4.

dans les quartiers d'hiver, laissa le soin à Quintus de placer ses meilleures troupes dans les cantons dont il soupçonnoit la fidélité.

An. de R. 701. Cicer. 16. Cos. Servius Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Pendant cette campagne, Papyrius Pœtus, homme d'esprit & dans les principes épicuriens, avec qui il entretenoit un commerce de lettres enjouées, lui envoya quelques instructions militaires auxquelles Cicéron [illegible] une réponse [illegible] dine. « Votre lettre, lui disoit-il, [illegible] » un général consommé. [illegible] » cru si habile dans l'art de la guerre. [illegible] » bien que vous avez lu Pyrrhus & [illegible] » doutez pas que je ne suive [illegible] » joindrai quelques vaisseaux, [illegible] » prêts sur la côte; car [illegible] » de meilleure défense [illegible] » thes. Mais, raillerie à part, [illegible] » à quel général vous vous [illegible] » j'ai reduit (a), en pratique [illegible] » Cyrus ». Ces exploits [illegible] Cicéron dans la Syrie. Bibulus, [illegible] pour prendre le commandement [illegible] riva dans ces circonstances [illegible] de se tenir renfermé dans Antioche, & [illegible] dre que les parthes eussent fait leur retraite. [illegible]

(a) Ep. fam. 5, 25.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. & M. CLAUDIUS MARCELLUS.

pendant la jalouſie qu'il eut des ſuccès (*a*) de Cicéron & du titre d'empereur que ſes troupes lui avoient accordé, lui fit entreprendre de ſe procurer le même honneur du côté des montagnes qui regardoient la Syrie. Il y fut repouſſé, avec la perte entière de ſa première cohorte & celle de pluſieurs officiers de diſtinction; ce que Cicéron appelle une plaie auſſi odieuſe en elle-même, que par les effets qu'on en devoit craindre.

Quoique l'affaire de l'Amanus fût de quelqu'importance & qu'elle eût mérité à Cicéron le titre d'empereur, qu'il continua de porter, il attendit le ſuccès de celle de Pindeniſſum pour rendre compte de ſes exploits au peuple romain par une lettre publique. Il ſe flattoit qu'on ne lui décerneroit pas moins que des actions de graces, & ſon ambition (*b*) lui faiſoit déjà eſpérer les honneurs du triomphe. Sa lettre publique ne s'eſt pas

(*a*) Erat in Syria noſtrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo, voluit appellatione hac inani nobis eſſe par. In eodem Amano cœpit laureolam in muſtaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit: ſane plagam odioſam acceperat, tum re, tum tempore. *Ad Att.* 5, 20.

(*b*) Nunc publice literas Romam mittere parabam. Uberiores erunt quàm ſi ex Amano miſiſſem. *Ibid.* Deinde de triumpho, quem video, niſi reip. tempora impedient. *Ad Att.* 7, 1.

conſervée, mais on en trouve les principaux articles dans une autre lettre qu'il écrivit à Caton. Il s'adreſſoit à lui pour lui demander ſon ſuffrage & ſes ſollicitations. C'étoit lui marquer également le cas qu'il faiſoit de ſon eſtime & l'opinion qu'il avoit de ſon autorité. Cependant Caton qui avoit toujours eu de l'éloignement pour ces ſortes de décrets, & qui ſe plaignoit ſans ceſſe de la facilité qu'on avoit à les accorder, ne ſe rendit ni aux complimens ni aux motifs de l'amitié; & lorſque cette affaire fut miſe en délibération au ſénat, il s'étendit beaucoup à la vérité ſur le mérite extraordinaire de Cicéron, mais il ſe déclara contre ſa demande. Elle n'en fut pas moins approuvée du corps des ſénateurs, à la réſerve (*a*) de Favonius, qui affectoit conſtamment d'imiter Caton, & d'Hirrus, qui étoit l'ennemi perſonnel du gouverneur de Cilicie. Caton même, n'oſant rien oppoſer à l'unanimité des ſuffrages, aida enſuite à dreſſer le décret, & voulut que ſon nom (*b*) y

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Et porro non aſſenſus eſt unus, familiaris meus Favonius : alter iratus Hirrus. Cato autem & ſcribendo affuit. *Ibid.*

(*b*) Res ipſa declarat, tibi illum honorem ſupplicationis jucundum fuiſſe, quod ſcribendo affuiſti. Hæc enim ſenatuſconſulta non ignoro ab amiciſſimis ejus, cujus de honore agitur, ſcribi ſolere. *Ep. fam.* 15, 6.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

fût inſéré. Mais la réponſe qu'il fit à Cicéron fera mieux connoître ſon caractère & ſes principes.

M. Caton à M. T. Cicéron, Empereur.

Je croirois (*a*) manquer également à ce que je dois au public & à notre amitié particulière, ſi je ne voyois point avec une joie ſenſible que votre vertu, votre intégrité, & votre diligence reconnue dans les plus grandes affaires, éclatent de tous côtés avec la même diſtinction; à Rome dans les offices de robe, au dehors dans le commandement des armées. Je n'ai donc ſuivi que mon inclination & mon propre jugement dans le diſcours que j'ai fait au ſénat, lorſque j'ai attribué à l'excellence de votre conduite & de votre vertu la défenſe de votre province, la ſûreté d'Ariobarzanes, & le retour des alliés à la ſoumiſſion. Je me réjouis par conſéquent du décret que le ſénat a porté en votre faveur, ſi dans un ſuccès dont vous n'êtes pas redevable au haſard, & qui n'eſt l'effet que de votre modération & de votre prudence conſommée, vous aimez mieux que nous en rapportions l'honneur aux dieux qu'à vous-même: mais ſi vous croyez qu'une ſupplication vous ouvre le chemin au triomphe, & que cette raiſon vous faſſe ſouhaiter qu'on en attribue la louange à la

(*a*) Ep. fam. 35, 6.

fortune plutôt qu'à votre conduite, ne trouvez pas mauvais ſi je vous rappelle que le triomphe ne vient pas toujours à la ſuite d'une ſupplication, & qu'il n'y a pas de triomphe auſſi honorable qu'un décret par lequel le ſénat déclare que la force des armes a moins eu de part à la conſervation d'une province, que la douceur & l'intégrité du gouverneur. Tel a été le ſujet de mon diſcours & le motif de mon ſuffrage. Je n'ai pas coutume d'écrire de ſi longues lettres : mais je ſuis bien aiſe de vous faire connoître par ce détail, combien je ſouhaiterois de vous voir perſuadé qu'après avoir pris le parti que j'ai cru le plus utile à votre gloire, je me réjouis néanmoins que la choſe ait tourné comme vous le ſouhaitez. Adieu : ne ceſſez pas de m'aimer ; & continuez, comme vous avez commencé, de ſervir la république & ſes alliés.

An de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Céſar n'apprit point ſans plaiſir que Caton s'étoit obſtiné dans ſon refus ; & ſe flattant que les ſentimens de Cicéron pourroient ſe refroidir pour un ami ſi peu complaiſant, il ne manqua point dans une lettre de félicitation qu'il lui écrivit ſur le ſuccès de ſes armes & ſur la faveur qu'il avoit obtenue du ſénat (*a*), de relever l'ingratitude &

(*a*) Itaque Cæſar, iis literis, quibus mihi gratulatur, omnia pollicetur : quomodo exultat Catonis in me ingratiſſimi injuria ? *Ad Att.* 7, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

la dureté de Caton. En effet cette vertu opiniâtre ne laiſſoit pas quelquefois de ſe relâcher, & c'étoient ces alternatives qui chagrinoient le proconſul de Cilicie. Caton, paroiſſant oublier ſes principes, ſollicita, peu de tems après, une ſupplication pour Bibulus, ſon gendre, qui avoit fait (*a*) beaucoup moins pour la mériter. « N'eſt-» ce pas une malice honteuſe, écrivoit Cicéron? » Il m'a donné un caractère d'intégrité, de juſtice, » de clémence, que je ne lui demandois pas, & » pour lequel je ne crois pas avoir beſoin de ſon » ſuffrage; mais il m'a refuſé ce que je lui de-» mandois.... Ce même homme a donné ſon » ſuffrage à Bibulus pour une ſupplication de vingt » jours: en vérité je ne puis ſupporter cette con-» duite ». Cependant comme il eſtimoit au fond ſon caractère, & que ne renonçant point à l'eſpérance du triomphe (*b*), il avoit beſoin de ſon ſecours au ſénat, il prit le parti de diſſimuler, & de le remercier même de ce qu'il avoit fait pour lui.

(*a*) Aveo ſcire Cato quid aget; qui quidem in me turpiter fuit malevolus: dedit integritatis, juſtitiæ, clementiæ, fidei teſtimonium quod non quærebam, quod poſtulabam negavit.... At hic idem Bibulo dierum viginti. Ignoſce mihi; non poſſum hæc ferre. *Ibid.*

(*b*) Epiſt. fam. 15, 6.

An. de R. 701. Cicer. 56. Cons. Sent. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

La campagne de Cicéron s'étoit terminée comme Cœlius l'avoit désiré dans une de ses lettres, c'est à-dire, avec assez d'action (*a*), pour lui donner quelque droit à la gloire militaire, mais sans aucun risque d'une bataille contre les parthes. Pendant ce tems d'agitation il avoit envoyé son fils & son neveu à la cour du roi Déjotarus, avec le fils de ce prince, qui étoit venu les prendre lui-même. On les assujettissoit tous deux à leurs études & à leurs exercices, & leurs progrès satisfaisoient leurs maîtres : quoique l'un, disoit Cicéron, eût besoin (*b*), d'aiguillon & l'autre de frein. Dyonisius leur précepteur, apportoit tous ses soins à leur éducation, mais ces jeunes élèves se plaignoient quelquefois de ses emportemens.

Dejotarus, aussi attaché à Cicéron qu'à la république, s'étoit mis en état de le joindre avec

---

(*a*) Ut optassi ita est : velles enim [illegible] haberem negotii quod esset [illegible] quia diffidis copiis nostris. [illegible]

(*b*) Cicerones nostros [illegible] appellatus est, secum in regnum [illegible] mus, illum pueris locum esse [illegible] 5, 17. Cicerones pueri amant inter se, [illegible] sed alter frœnis eget, alter calcaribus. Dyonisius [illegible] dem in amoribus est. Pueri illum furenter irasci [illegible] nec doctior, nec sanctior fieri potest. *Ibid.* [illegible]

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

toutes ſes forces au premier bruit de l'irruption des parthes. Ses forces conſiſtoient en trente cohortes (*a*), chacune de quatre cens hommes, armés & diſciplinés à la manière romaine, avec deux mille hommes de cavalerie. Mais les parthes s'étant retirés, Cicéron le fit avertir dans ſa route qu'il pouvoit s'épargner une marche inutile. Cependant il paroît que ce vieux monarque ne ménageant point ſes peines pour ſe procurer la vue & l'entretien de ſon ami, ſe chargea lui-même de lui ramener les deux jeunes Cicéron, & profita (*b*) de cette occaſion pour paſſer quelque tems avec lui.

Le reſte du gouvernement de Cicéron fut employé aux affaires civiles de la province. Il apporta principalement ſon attention à ſoulager les villes & les autres communautés, des dettes exceſſives que l'avarice de ſes prédéceſſeurs leur avoit fait contracter. C'étoit une règle invariable de ſon

(*a*) Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis caſtris eſſet cum omnibus ſuis copiis; habet autem cohortes quadringenarias noſtra armatura triginta; equitum duo millia. *Ibid.* Dejotarum confeſtim jam ad me venientem, cum magno & firmo equitatu & peditatu, & cum omnibus ſuis copiis, certiorem feci non videri eſſe cauſam cur abeſſet à regno. *Ep. fam.* 15, 4.

(*b*) Dejotarus mihi narravit, &c. *Ad Att.* 6, 1, 5, 21.

adminiſtration,

administration, de ne pas souffrir qu'on fît la moindre dépense pour lui ou pour ses officiers; & L. Tullius, un de ses lieutenans (*a*), ayant exigé dans un passage ce qui lui étoit dû par la loi, il lui en fit un reproche amer, comme d'une tache à son gouvernement. Les grandes villes de la province (*b*) payoient de grosses contributions aux proconsuls pour se faire exempter de recevoir des troupes en quartier d'hiver; & la seule de ce Chypre fournissoit chaque année la somme de deux cens talens. Cicéron leur remit cette taxe, qui faisoit seule un revenu considérable. D'autres gratifications plus justes, qu'il devoit recevoir de la province, étoient appliquées par ses ordres au soulagement des villes ou des cantons opprimés. Ces généreuses libéralités causoient de l'admiration à tous ses peuples; mais loin d'en tirer

Ar. de R. [illegible] Cic. [illegible] Cons. [illegible] Sers. [illegible] Pic. [illegible] M. Cl. [illegible]

(*a*) Ad. Att. 5, 21.

(*b*) Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant; cyprii talenta CC. Qua ex insula (verissime loquor) nummus nullus, me obtinente, erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino. Statuas, fana, &c. prohibeo. *Ibid.* Fames, quæ erat in hac mea Asia, mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, auctoritate & cohortatione perfeci ut & græci & [illegible] romani, qui frumentum compresserant, magnum [illegible] rum populis pollicerentur. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 16. Coss. SERV. SUIPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

du moins un autre fruit, qui pouvoit être celui des honneurs publics, il défendit qu'on fît aucune dépenſe en ſtatues, en temples & en chevaux de bronze, ſuivant l'uſage des aſiatiques, qui accordoient ces diſtinctions aux gouverneurs les plus durs & les plus corrompus. Tandis qu'il faiſoit ſa viſite dans les différentes parties de ſa province, la famine s'y répandit par des accidens extraordinaires; mais dans tous les lieux de ſon paſſage, il obſerva ſa chère maxime, de n'accepter ni pour lui ni pour ſes gens aucun ſecours du bien d'autrui : il prit au contraire des meſures avec les marchands pour faire diminuer la cherté des denrées néceſſaires; & ſa table fut toujours ouverte, non-ſeulement aux officiers romains, mais (*a*) à toute la nobleſſe de la province. Il trace lui-même, dans la lettre ſuivante, un plan ſuccinct de ſon gouvernement.

« (*b*) Je vois, dit-il à Atticus, que les récits » qu'on vous fait de ma modération & de mon dé» ſintéreſſement vous cauſent beaucoup de plaiſir. Il » augmenteroit de jour en jour ſi vous étiez » avec moi. Je viens de faire des choſes merveil» leuſes à Laodicée, où depuis le treize de fé-

(*a*) Ita vivam ut maximos ſumptus facio. Mirifice delector hoc inſtituto. *Ad Att.* 5, 13.

(*b*) Ibid. 6, 2.

» vrier juſqu'au premier de mai, j'ai réglé toutes
» les affaires de mes départemens, à la réſerve
» de celles de Cilicie. Les villes, qui étoient ac-
» cablées de dettes, ou ſe ſont acquittées en
» tièrement, ou ſont fort ſoulagées. Je les laiſſe
» juger entr'eux leurs différends ſuivant leur loi.
» Cette condeſcendance leur a rendu la vie.
» J'ai fourni aux villes deux excellens moyens pour
» s'acquitter : le premier, en ne demandant rien
» à la province pour ma ſubſiſtance ; quand je dis
» rien, je n'exagère point ; il eſt vrai à la lettre
» qu'il ne leur en coûtera point une obole. Vous
» ne ſauriez croire quel avantage ils en ont tiré.
» En ſecond lieu, les magiſtrats des villes s'étoient
» engraiſſés aux dépens de leurs citoyens. J'ai
» interrogé moi-même ceux qui ont poſſédé ces
» charges depuis dix ans. Ils m'ont fait l'aveu de
» leurs concuſſions ; & ſans eſſuyer la honte d'une
» ſentence, ils ont rapporté volontairement l'ar-
» gent qu'ils avoient pris. Avec ce ſecours, les
» villes ont payé ſans peine ce qu'elles devoient
» de ce bail, dont les fermiers de la république
» n'avoient rien touché, & tous les arrérages du
» précédent. Jugez dans quelle faveur je ſuis au-
» près d'eux. Ce ne ſont pas des ingrats, me di-
» rez-vous. J'en conviens, & j'en ai fait l'expé-
» rience. Je m'acquitte de mes autres fonctions
» avec le même ſuccès, & je me fais admirer par

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» ma douceur & mes manières aiſées. L'accès de » ma maiſon n'eſt pas difficile, comme chez les » autres gouverneurs. On n'a pas beſoin de s'adreſſer » à mes gens pour obtenir des audiences. Je me » promène chez moi, les portes ouvertes, comme » je faiſois lorſque j'aſpirois aux dignités publiques. » On eſt charmé de cette conduite, & l'on m'en » tient grand compte, quoiqu'elle me coûte peu, » parce que l'habitude m'en eſt reſtée de ce » tems-là ».

Cette méthode de gouvernement chagrina beaucoup Appius, qui la regardoit comme un reproche de la ſienne. Il écrivit pluſieurs fois à Cicéron pour ſe plaindre de ce qu'il avoit aboli quelques-uns de ſes établiſſemens. « Il n'eſt pas ſurprenant, » répondoit le proconſul (*a*), que mon adminiſ- » tration lui déplaiſe; car elle reſſemble fort peu » à la ſienne. Ses amis lui perſuadent que je veux » me faire honneur aux dépens de ſa réputation. » Ils ſe trompent; je ne ſuis que le penchant na- » turel de mon caractère ». En effet depuis ſa réconciliation avec Appius, il (*b*) n'avoit cherché

(*a*) Quid enim poteſt eſſe tam diſſimile quàm illo imperante exhauſtam eſſe provinciam, nobis eam obtinentibus, &c. *Ibid.* 6, 1.

(*b*) Ego Appium, ut tecum ſæpe locutus ſum, valde diligo, meque ab eo diligi ſtatim cœptum eſſe ut ſimulta-

qu'à bien vivre avec lui. Outre la conſidération qu'il croyoit devoir à la grandeur de ſa naiſſance & de ſa fortune, il reſpectoit ſes alliances ; car Appius avoit marié une de ſes filles au fils de Pompée, & l'autre à Brutus. Ainſi, malgré la différence de leurs principes, il le ménageoit juſques dans les occaſions où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'abolir ſes décrets. « Un médecin, diſoit-il (*a*), » à qui l'on auroit ôté un malade, trouveroit-il » mauvais que celui qu'on auroit appelé à ſa » place ne ſe ſervît pas des mêmes remèdes ? Ap» pius, qui ne s'eſt pas laſſé d'appliquer par-tout » le fer & le feu, qui n'a laiſſé dans la province » que ce qu'il n'a pu emporter, & qui me l'a re» miſe dans un état déplorable, doit-il ſe plain» dre que je répare le mal qu'il a fait » ?

An. de R. 702. Cicer. 46. Cos. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Auſſi-tôt que le gouvernement de Cilicie lui étoit tombé par le partage du ſort, il en avoit informé Appius, & dans ſa lettre il l'avoit prié tendrement de lui remettre ſa province dans l'état où il devoit (*b*) s'attendre de la trouver en la

---

tem depoſuimus, ſenſi. Jam me Pompeii totum eſſe ſcis ; Brutum à me amari intelligis. Quid eſt cauſæ cur mihi non in optatis eſt complecti hominem florentem ætate, opibus, honoribus, ingenio, liberis, propinquis, affinibus, amicis ? *Ep. fam.* 2, 13.

(*a*) Ad Att. 6, 1.

(*b*) Ep. fam. 3, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. ULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

recevant des mains d'un ami. Appius lui avoit marqué dans ſa réponſe quelque déſir de le voir, & Cicéron qui ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeur, avoit non-ſeulement accepté cette offre ; mais, entrant dans le détail des routes & de leur marche (*a*), il l'avoit preſſé de choiſir pour leur entrevue le lieu qu'il trouveroit le plus commode. Cependant Appius refroidi par les premiers édits de Cicéron, avoit évité de le rencontrer. Il s'étoit retiré au fond de la province à meſure que Cicéron s'en approchoit, & puis prenant tout d'un coup le parti de le voir, il étoit venu ſi ſubitement que Cicéron n'avoit point eu le tems d'aller au-devant de lui. Il s'en plaignit néanmoins comme d'une exceſſive affectation d'orgueil. Cicéron lui écrivit de nouveau (*b*) pour lui faire un reproche de ſes plaintes, & ſa lettre étoit remplie d'une fermeté noble & reſpectueuſe. Le troiſiéme livre de ſes Epîtres familières eſt compoſé de lettres à Appius, qui ne contiennent ainſi que des plaintes ou des juſtifications. Leur amitié avoit reçu toutes ces atteintes, lorſqu'il arriva un incident à Rome, qui

(*a*)..... Me libenter ad eam partem provinciæ primum eſſe venturum quo te maxime velle arbitrarer, &c. *Ibid.* 5. Appius noſter, cum me adventare videt, profectus eſt Tarſum uſque, Laodicea. *Ad Att.* 5, 17.

(*b*) Ep. fam. 3, 7.

ſembloit devoir la rompre entièrement. Tullia, (*a*) fille de Cicéron, s'étant ſéparée de Craſſipes, ſon ſecond mari, s'étoit remariée dans l'abſence de ſon père à P. Cornelius Dolabella. Elle avoit été recherchée par des partis plus avantageux, ſur-tout par T. Claudius Néron, qui devint enſuite le mari de Livia. Néron s'étoit (*b*) adreſſé dans la Cilicie à Cicéron même, qui l'avoit renvoyé à ſa femme & à ſa fille. Mais avant qu'elles puſſent être informées de cette négociation, l'adreſſe & les complaiſances de Dolabella les avoient déterminées en ſa faveur. Il étoit de race patricienne (*c*), & ſon eſprit n'étoit pas moins diſtingué que ſa naiſſance. Cependant on lui con-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Il paroît que cette ſéparation s'étoit fait par le divorce, car Craſſipes vivoit dans ce tems-là. *Ad Att.* 7, 1.

(*b*) Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, ſubito factus ſum accuſatoris ejus ſocer. Sed, crede mihi, nihil minus putaram, ego qui de T. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miſeram, qui Romam venerunt factis ſponſalibus. Sed hoc ſpero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obſequio & comitate adoleſcentis. *Ad Att.* 6, 6.

(*c*) Gener eſt ſuavis..... quamtumvis; vel ingenii vel humanitatis; ſatis. Reliqua, quæ noſti, ferenda. *Ad Att.* 7, 3. Dolabellam à te gaudeo primum laudari, deinde etiam amari. Nam ea quæ ſperas Tulliæ meæ prudentia poſſe temperari, ſcio cui tuæ epiſtolæ reſpondeant. *Ep. fam.* 2, 15, 8, 13.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

noiſſoit un caractère violent, téméraire, ambitieux, un attachement exceſſif pour Céſar, avec un goût pour le plaiſir & pour la dépenſe, qui avoit déja mis ſa fortune dans un grand déſordre; & quoique la prudence de Tullia parût propre à modérer ſes inclinations, Cicéron n'apprit point ce mariage ſans quelque chagrin. Dolabella (*a*) s'étoit ſéparé auſſi d'une autre femme. A peine ſe trouva-t-il le gendre de Cicéron, qu'emporté par l'ardeur de ſon caractère, il accuſa ſans réflexion Appius Claudius de pratiques contre l'état, dans ſon gouvernement de Cilicie, & de brigue dans la pourſuite du conſulat. C'étoit jeter Cicéron dans l'embarras, & le faire ſoupçonner naturellement d'avoir inſpiré le deſſein de cette entrepriſe à ſon gendre. Il ſe hâta d'écrire à Appius pour ſe juſtifier, & s'il uſa peut-être de quelque diſſimulation, en l'aſſurant qu'il avoit même ignoré juſqu'alors la témérité de Dolabella, il étoit ſincère en proteſtant que ce jeune impétueux s'y étoit porté ſans ſa participation. Comme la qualité de ſucceſſeur d'Appius au gouvernement de Cilicie le mettoit plus en état que perſonne de lui rendre ſervice ou de lui nuire dans ſon procès, on n'épargna rien pour lui faire prendre le

(*a*) Illud mihi occurrit, quod inter poſtulationem & nominis delationem uxor à Dolabella diſceſſit. *Ibid.* 8, 6.

[illegible] de Jacque, le Peuple, qui voulait [illegible]
ins [illegible], avait déjà résolu d'envoyer [illegible] Rome
d'en Calène pour le délivrer par les puissances. Mais Cicéron leur empêcha cette [illegible]
pensant de lui-même à retourner de [illegible]
e pour Appius & de la province tout ce
ons qu'il pouvait avec de la province. Son
nation de la parcourir pas pour que [illegible]
e pour de toutes sortes de louanges, mais
ins, soit de la défendre, soit accompagner [illegible]
mélioration de prince. Dans cette [illegible]
: toutes les personnes qu'il avait [illegible]
ne dans la ville, il s'offrit à les [illegible] avait
abela aux [illegible] toutes les [illegible] & [illegible]
ement, qui témoignait regretter [illegible]
e, leur peut-être à se faire [illegible]
pulaire tous avec [illegible] à [illegible]
, avec Pison, beau-père de César. Le [illegible]

Ann. 2 [illegible]
Chr. 60.

: Pompée [illegible]
t pouvait [illegible]
[illegible]
[illegible]
[

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

les deux derniers qui poſſédèrent cet emploi pendant la liberté de la république. La loi Clodia n'avoit laiſſé qu'une ombre d'autoritéaux cenſeurs : mais Scipion, conſul de l'année (*a*) précédente, les ayant rétablis dans leur ancien pouvoir, Appius entreprit d'exercer ſon office avec d'autant plus de ſévérité, qu'il étoit connu pour un homme fort déréglé dans ſes mœurs, & qu'il eſpéra d'établir par cette affectation de rigueur une meilleure opinion de ſon caractère. Cœlius en rioit familièrement avec Cicéron. « Savez-» vous (*b*), lui écrivit-il, que le cenſeur Ap-» pius fait ici des merveilles ſur tout ce qui re-» garde les ſtatues & les peintures, la meſure des » terres & le payement des dettes ? Il regarde la » cenſure comme du ſavon ou du nitre dont il » croit pouvoir ſe nettoyer. Il ſe trompe, car en » prenant beaucoup de peine pour ſe laver au-» dehors, il laiſſe voir juſqu'au fond de ſes veines

(*a*) Dio. p. 147.

(*b*) Scis Appium cenſorem hic oſtenta facere ? de ſignis & tabulis, & de agri modo & de ære alieno acerrime agere ? Perſuaſum eſt ei cenſuram lomentum aut nitrum eſſe. Errare mihi videtur. Nam ſordes eluere vult, venas omnes & viſcera aperit. Curre per deos, & quam primum hæc riſum veni. Legis Scantiniæ judicium apud Druſum fieri. Appium de tabulis & ſignis agere. *Ep. fam.* 8, 14.

» & de ſes inteſtins qui ne ſont pas moins ſales. » Ne viendrez-vous pas bientôt pour rire avec » nous de toutes ces misères ? Druſus juge les » cauſes d'adultère par la loi Scantinia ! Appius » ſe mêle de réformer les peintures & les ſtatues » ! Mais ces vains projets de réformation n'eurent point d'autre effet que d'indiſpoſer le public contre Pompée, dont on ſe perſuada qu'Appius étoit ici l'inſtrument. Piſon, ſon collègue, qui prévit l'effet de ce zèle outré, prit le parti de demeurer tranquille, tandis qu'Appius maltraitoit indifféremment les ſénateurs & les chevaliers (*a*), chaſſoit du ſénat Salluſte l'hiſtorien, & menaçoit Curion du même outrage ; ce qui ne ſervoit qu'à faire de nouveaux amis à Céſar.

An de R. 702. Cicer. 16. Coss. Serv. Sulp. Cius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Le grand objet qui occupoit toute l'attention du public, étoit la conduite de ce redoutable gouverneur des Gaules, & l'attente de ſa rupture avec Pompée, qu'on croyoit déſormais inévitable. Déja les partis commençoient ouvertement à ſe former, & chacun prenoit des engagemens ſuivant ſes intérêts ou ſon inclination. Pompée avoit pour lui le plus grand nombre des ſénateurs & des magiſtrats, avec les plus honnêtes gens de tous les ordres. Du côté de Céſar étoient tous les factieux

(*a*) Dio. 40, 150.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

& tous les criminels, c'eſt-à-dire (*a*), ceux qui avoient déja ſouffert quelque punition ou qui s'en étoient rendus dignes; la plus grande partie de la jeuneſſe, la populace de la ville, quelques tribuns, & particulièrement tous les citoyens, dans Rome & au-dehors, qui étoient chargés de dettes & qui ſe croyoient dans l'impuiſſance de les payer. C'eſt de Cicéron & de Cœlius qu'on tire cette énumération : « Je vois, écrivoit Cœlius, que » Pompée ſera ſoutenu du ſénat & de tous ceux » qui ſont à la tête des affaires, & que Céſar » aura ceux qui ſont dans la crainte, ou à qui il » ne reſte plus d'autre reſſource que de s'attacher » à lui : mais je crois qu'il n'y aura point de com- » paraiſon à faire entre les deux armées ».

Céſar avoit terminé glorieuſement la guerre des Gaules, & réduit cette grande province ſous le

(*a*) Hoc video, cum homine audaciſſimo paratiſſimoque negotium eſſe : omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione ignominiaque dignos illuc facere. Omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, tribunos valentes, omnes qui ære alieno premantur.... Cauſam ſolam illa auſa non habet, cæteris rebus abundat. *Ad Att.* 7, 3. In hac diſcordia video Cn. Pompeium, ſenatum, quique res judicant, ſecum habiturum; ad Cæſarem omnes qui cum timore aut nulla ſpe vivant, acceſſuros. Exercitum conferendum non eſſe. *Ep. fam.* 8, 14.

joug de la république. Mais quoique ſa commiſſion approchât beaucoup de ſa fin, il ne paroiſſoit pas diſpoſé à la quitter, pour aller reprendre la qualité de ſimple citoyen de Rome. Son prétexte étoit que Pompée ayant obtenu une prolongation de cinq ans dans ſon gouvernement d'Eſpagne, il ne pouvoit abandonner le commandement de ſes troupes (*a*) ſans expoſer ſa ſûreté à divers dangers. Le ſénat n'avoit pas laiſſé, pour calmer ſes alarmes, de conſentir qu'il prît le conſulat, ſans l'avoir ſollicité dans les formes de l'uſage. Mais cette faveur n'ayant point été capable de le ſatisfaire, le conſul Marcellus, un de ſes plus ardens ennemis, avoit propoſé de lui ôter ſans ménagement le commandement des armées, & de lui nommer un ſucceſſeur. Il vouloit même qu'on retractât la diſpenſe qu'on lui avoit accordée pour le conſulat, c'eſt-à-dire, qu'il fût obligé de venir faire à Rome les ſollicitations ordinaires; & pour comble de dureté, il demanda que le droit de bourgeoiſie fût refuſé aux colonies que Céſar avoit formées au-delà du Pô. Cette demande regardoit particulièrement la colonie de Côme. Toutes celles qui étoient en deçà du

An. de R. 702. Cicer. 46. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Cæſari autem perſuaſum eſt ſe ſalvum eſſe non poſſe ſi ab exercitu receſſerit. Fert illam tamen conditionem, ut ambo exercitus tradant. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Pô avoient obtenu de Pompée les droits du Latium, c'eſt-à-dire, la bourgeoiſie de Rome pour leurs magiſtrats annuels. Mais la haine que Marcellus portoit à Céſar lui faiſoit (*a*) ſouhaiter que ſa colonie de Côme fût exclue de ce privilège. Il n'avoit point attendu la déciſion du ſénat, puiſqu'il avoit déja fait fouetter publiquement un magiſtrat de Côme qui n'avoit pas fait difficulté de prendre à Rome la qualité de citoyen, indignité dont tous les citoyens étoient à couvert; & pour joindre la raillerie à l'outrage, il lui avoit recommandé de montrer ſes playes (*b*) à Céſar, comme une atteſtation de bourgeoiſie. Cicéron traita cette action de violence & d'injuſtice. « Marcellus, dit-il, s'eſt couvert de honte, & cet » excès n'eſt pas moins offenſant pour Pompée (*c*) que pour Céſar ».

Servius Sulpicius, ſon collègue, étoit d'un caractère plus modéré. Il s'efforçoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner naiſſance aux prétextes d'une guerre civile; & lorſqu'il manquoit de force ou de crédit pour arrêter les entrepriſes de Marcellus, il employoit le ſecours de quelques tribuns à qui il connoiſſoit les mêmes intentions. Pom-

(*a*) Sueton. J. Cæſ. 28. Strabo. liv. 5, 443.

(*b*) Appian. 2, 443.

(*c*) Marcellus fœde de comenſi. Ita mihi videtur non minus ſtomachi noſtro ac Cæſari moviſſe. *Ad Att.* 5, 11.

pée n'avoit pas plus de penchant pour la violence. Il ne vouloit point que ſa rupture avec Céſar parût venir d'une ſi mauvaiſe ſource. Son inclination lui faiſoit ſouhaiter, autant que la prudence, qu'on laiſſât finir le tems de ſa commiſſion, ſûr alors que s'il employoit la force pour s'oppoſer au décret du ſénat, toute la haine de ſa révolte retomberoit ſur lui-même. Cette manière de penſer prévalut tellement dans l'aſſemblée du ſénat, qu'après quantité de délibérations, elle ordonna par un décret du dernier jour de ſeptembre, que les conſuls déſignés, L. Paulus & C. Métellus, attendroient juſqu'au premier de mars à propoſer la diſtribution des provinces; mais quatre tribuns s'élevèrent contre ce décret. Pompée qui continuoit d'affecter beaucoup de modération, fut preſſé de toutes parts d'expliquer plus nettement ſon avis. Il ne balança point à déclarer qu'on ne pouvoit ſans injuſtice ôter ſon gouvernement à Céſar avant le premier de mars, qui étoit le terme preſcrit par la loi (*a*). « On lui répon-

An. de R. 702. Cicer. 56. Cos. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Cum interrogaretur, ſi qui tum intercederent: dixit hoc nihil intereſſe, utrum C. Cæſar ſenatus dicto audiens futurus non eſſet, an pararet qui ſenatum decernere non pateretur. Quid ſi, inquit, alius, & conſul eſſe & exercitum habere volet? At ille, quàm clementer: quid, ſi filius meus fuſtem mihi impingere volet? *Ep. fam.* 8, 8.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» dit qu'il pouvoit arriver alors quelqu'opposition » à ce changement. Que Céſar, répliqua-t-il, » ſuſcite alors quelqu'un qui s'oppoſe au décret » du ſénat, ou qu'il refuſe nettement de s'y ſou- » mettre, c'eſt à-peu-près la même choſe. Mais, » reprit un autre, s'il prétendoit tout à la fois » être conſul & retenir ſon gouvernement? Dites, » ſi vous voulez, répondit Pompée, que mon fils » prendra un bâton pour me battre ». Si cette réponſe étoit ſincère, il étoit encore fort éloigné de craindre les intentions de Céſar.

Cœlius emporta cet été l'office d'édile, ſur un compétiteur fort odieux à Cicéron, ce même Hirrus qui n'avoit rien épargné pour faire manquer ſes prétentions à la dignité d'augure. Les édiles étant obligés, par l'uſage, de raſſembler de toutes les parties de l'empire des bêtes féroces pour l'amuſement du peuple, Cœlius pria Cicéron par ſes lettres, de lui procurer des panthères de ſon gouvernement de Cilicie, & d'employer à cette chaſſe les ſybarites, peuple de ſa province, qui en faiſoit ſon principal exercice. « Curion, lui » diſoit-il, en a fait venir dix de Cilicie: il ne » ſeroit pas honorable pour vous qu'on ne m'en vît » pas davantage ». Dans la même lettre il lui recommandoit M. Fetidius, chevalier romain, qui avoit du bien dans la Cilicie, mais aſſujetti à quelques charges dont il ſouhaitoit de le faire affranchir.

tranchir. Cœlius demandoit encore au proconsul la permission de lever quelques contributions sur les villes de sa province, pour fournir (*a*) aux frais des jeux qu'il destinoit au peuple. C'étoit une ancienne prérogative des édiles, quoiqu'ils ne trouvassent pas toujours les gouverneurs dans la disposition d'y consentir, & que par l'avis (*b*) même de Cicéron, Quintus son frère l'eût refusé pendant qu'il gouvernoit l'Asie. Aussi Cœlius reçut-il pour réponse du proconsul de Cilicie, « qu'il » étoit fâché que ses actions fussent si obscures, » qu'on ne sût point encore à Rome (*c*), que » depuis qu'il commandoit dans sa province, il » n'avoit levé aucune contribution extraordinaire; « qu'il ne convenoit ni à lui d'extorquer de l'ar- » gent, ni à Cœlius d'en recevoir par cette voie;

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Fere literis omnibus tibi de pantheris scripsi. Turpe tibi erit, Pariscum Curioni decem pantheras misisse, te non multis partibus plures, &c. *Ep. fam.* 8, 9. M. Fetidium tibi commendo. Agros quos fructuarios habent civitates, vult tuo beneficio, quod tibi facile & honestum factu est, immunes esse. *Ibid.*

(*b*) Ad Quint. frat. 1, 1.

(*c*) Rescripsi me moleste ferre si ego in tenebris laterem; nec audiretur Romæ nullum in mea provincia nummum nisi in æs alienum erogari; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere; monuique eum, &c. *Ad Att.* 6, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» & qu'un homme qui en avoit accuſé d'autres » d'avidité pour le bien d'autrui, devoit s'ob- » ſerver avec plus de précaution. A l'égard des » panthères, il lui déclaroit qu'il ne convenoit pas » plus à ſon caractère d'impoſer à ſes peuples un far- » deau qui leur ſeroit fort incommode ». Ce refus ne l'empêcha point d'envoyer des panthères à Cœlius, mais il ſe les procura lui-même à ſes propres frais; & lui écrivant là-deſſus, il lui dit fort plaiſamment : « que les bêtes qu'il lui envoyoit » n'étoient pas fâchées de quitter ſa province, » parce que depuis qu'il en étoit gouverneur (*a*), » elles ſe plaignoient d'être les ſeules créatures à » qui l'on y dreſſât dès embûches ».

Curion, autre ami du proconſul, obtint auſſi le tribunat dans le cœur de l'été. Il n'avoit recherché cet office (*b*) que pour ſe procurer l'occaſion de mortifier Céſar, qu'il n'avoit jamais ménagé; mais Cicéron qui les connoiſſoit tous deux, & qui prévoyoit la facilité qu'ils auroient à ſe

(*a*) De pantheris, per eos qui venari ſolent, agitur mandato meo diligenter : ſed mira paucitas eſt; & eas quæ ſunt, valde aiunt queri quod nihil cuiquam inſidiarum in mea provincia niſi ſibi fiat. *Ep. fam.* 2, 11.

(*b*) Sed ut ſpero & volo, & ut ſe fert ipſe Curio, bonos & ſenatum malet. Totus, ut nunc eſt, hoc ſcaturit. *Ibid.* 8, 4.

réconcilier, prit occaſion des complimens qu'il lui devoit ſur ſa dignité pour lui donner divers avis. Après quelques traits généraux de morale, il l'exhorte à ſoutenir conſtamment ce qu'il a regardé juſqu'alors comme la juſtice & la vérité, ſans ſe (*a*) laiſſer jamais entraîner par de pernicieux conſeils. Cette réflexion tomboit ſans doute ſur Marc-Antoine, le compagnon & le corrupteur de ſa jeuneſſe. Les lettres qu'il reçut bientôt de Rome confirmèrent ſes ſoupçons. Cœlius lui écrivit que Curion avoit changé de parti, & s'étoit déclaré pour Céſar. Il répondit qu'il avoit prévu ce changement (*b*), & qu'il n'en étoit pas ſurpris.

Les nouveaux conſuls étant amis de Cicéron, il les félicita par ſes lettres ſur leur élection, il leur demanda le ſoutien de leur autorité pour le décret de ſa ſupplication, & ce qui le touchoit encore plus, il les conjura de ne pas ſouffrir qu'on (*c*) prolongeât ſon office au-delà du terme annuel. On s'attendoit que ces deux ſouverains magiſtrats n'étant pas moins ennemis de

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Epiſt. fam. 2, 4.

(*b*) Extrema pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais? Cæſarem nunc defendit Curio? Quis hoc putaret præter me? nam ita vivam, putavi. *Ibid.* 13.

(*c*) Ep. fam. 15, 7, 10, 11, 12, 13.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

César qu'ils étoient attachés à Pompée, on prendroit bientôt quelque réſolution déciſive ſur l'affaire des Gaules; mais les intrigues de Céſar firent avorter tous les efforts qu'on tenta pour lui donner un ſucceſſeur. Claudius Metellus en ayant renouvelé la propoſition au ſénat, on fut ſurpris d'y voir mettre une puiſſante oppoſition par Æmilius Paullus ſon collègue, & par le tribun Curion, que les libéralités de Céſar avoient (*a*) déja corrompu. On prétend qu'il avoit donné à Paullus environ ſix cens mille livres, & beaucoup davantage à Curion. Le premier avoit beſoin (*b*) de ce ſecours pour ſe remettre des frais immenſes qu'il avoit faits en édifices publics; & l'autre pour acquitter ſes (*c*) dettes qui montoient à plus d'un million, car toutes les craintes de Cicéron s'étoient tellement vérifiées ſur ſon ſort, qu'en peu d'années il avoit diſſipé un des plus riches patrimoines de la république, & qu'il ne lui reſtoit (*d*), ſuivant l'expreſſion de Pline, pour

(*a*) Sueton. J. Cæſ. 19.

(*b*) Appian. liv. 11, pag. 443.

(*c*) Sexcenties ſeſtercium æris alieni. *Valer. Maxim.* 9, 1.

(*d*) Qui nihil in cenſu habuerit, præter diſcordiam principium. *Plin. Hiſt. liv.* 36, 15.

unique fond de revenu, que l'espérance d'une guerre civile. Tous les écrivains de Rome (*a*) s'accordent sur ces faits. « Curion, dit Lucain, gagné » par les dépouilles des Gaules & par l'or de Cé- » sar, changea tout d'un coup de parti; & Ser- » vius prétend que c'est sa trahison que Virgile » a voulu peindre dans ces vers » :

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Marcellus.

Vendidit hic auro patriam.....

Cicéron vivement touché des nouvelles qu'il recevoit de Rome, attendoit la fin de son année avec une impatience qui augmentoit tous les jours. Mais avant que de quitter sa province, il voulut (*b*) voir le compte général des sommes qui avoient passé par ses mains ou par celles de ses officiers, & l'ayant réduit à l'ordre le plus exact, il en fit tirer trois copies, dont la première devoit être déposée à la trésorerie de Rome, & les deux autres dans les deux principales villes de son gouverne-

(*a*) Monumentumque fuit mutatus Curio rerum Gallorum captus spoliis & Cæsaris auro.

Lucan. 4, 819.

(*b*) Laodiceæ me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ publicæ. Illud quidem factum est quod lex jubebat, ut apud duas civitates, Laodacensem & Apimensem, quæ nobis maximæ videbantur, rationes confectas & consolidatas deponeremus. *Ep. fam.* 2, 17, 5, 20.

An. de R. 703. Cicer. 57. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

ment (*a*). Il finit ſon adminiſtration par un trait de généroſité ſans exemple avant lui, & qui n'eut pas ſans doute beaucoup d'imitateurs. Ayant épargné par ſon économie environ cent mille livres ſur le revenu que la province lui faiſoit pour ſa dépenſe, il les remit libéralement au tréſor, pour les faire ſervir au ſoulagement de ſes peuples. Cette libéralité, dit-il, fit murmurer tous ſes gens, qui s'attendoient à lui voir diſtribuer entr'eux une ſomme ſi conſidérable. Mais leurs plaintes le touchèrent peu. Cependant il ne manqua pas non plus de leur faire trouver beaucoup d'avantages à l'avoir ſervi, & les récompenſes qu'ils reçurent de lui furent honorables.

Il lui reſtoit un embarras. Les troubles de Rome n'ayant point encore permis au ſénat de penſer à la diſtribution des provinces, il ne ſavoit entre les mains de qui il devoit remettre ſon gouvernement. C. Cœlius, ſon queſteur, étoit un jeune

(*a*) Cum enim rectum & glorioſum putarem ex annuo ſumptu qui mihi decretus eſſet, me C. Cœlio quæſtori relinquere annuum, referre in ærarium ad H. S. CIↃ. ingemuit noſtra cohors, omne illud putans diſtribui ſibi opportere; ut ego amicior invenirer phrygum aut cilicum ærariis quàm noſtro. Sed me non moverunt. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit quod prætermiſſum. *Ad Att.* 7, 1.

homme d'une haute naiſſance, mais d'une capacité ſi médiocre, qu'après une adminiſtration auſſi glorieuſe que la ſienne, il craignoit de s'expoſer à quelque reproche, en marquant trop de confiance pour un homme de ce caractère. Cependant il n'avoit perſonne auprès de lui qui pût prétendre à ce dépôt par ſon rang; car la crainte d'être ſoupçonné d'intérêt ou de partialité ne lui permettoit pas de faire tomber ſon choix ſur ſon frère. Enfin la néceſſité le détermina (*a*) pour Cœlius, & lui ayant remis toute ſon autorité, il ſe mit en chemin pour retourner en Italie.

An. de R. 703. Cicer. 17. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

En quittant l'Aſie, il écrivit à Atticus qu'il attendoit de lui ſur ſa route un détail exact de l'état de Rome & de la ſituation (*b*) des affaires publi-

(*a*) Ego de provincia decedens quæſtorem Cœlium præpoſui provinciæ. Puerum, inquies: at quæſtorem, & nobilem adoleſcentem, at omnium fere exemplo. Neque erat ſuperiore honore uſus, quem præficerem. Pontinius multo ante diſceſſerat. A Quinto fratre impetrari non poterat; quem tamen ſi reliquiſſem, dicerent iniqui non me plane poſt annum, ut ſenatus voluiſſet, de provincia deceſſiſſe, quoniam alterum me reliquiſſem. *Ep. fam.* 2, 15. *Ad Att.* 6, 5, 6.

(*b*) Huc odioſa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam ſtante Pompeio vel etiam ſedente; valeat modo. Sed me hercule Paulli & Curionis meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

ques. « Il nous eſt venu ici, lui diſoit-il, de mauvaiſes nouvelles touchant Paullus & Curion. Ce » n'eſt pas que je ſois alarmé pour la république, » tant qu'elle aura Pompée. Si les dieux nous le » conſervent, nous devons être tranquilles. Mais » je plains Curion & Paullus, qui ſont tous deux » de mes amis. Si vous êtes à Rome, ou dès » que vous y ſerez, ne manquez pas de m'envoyer » une deſcription exacte de l'état de la république, » afin que je puiſſe me former là-deſſus, & voir » quel eſprit il faut porter dans les affaires préſentes ; car il eſt à ſouhaiter, en arrivant, de » n'être pas entièrement neuf & étranger ». Sa confiance étoit extrême pour Pompée, parce qu'il voyoit bien que toutes les eſpérances de paix avec Céſar, ou de ſuccès contre ſes entrepriſes, dépendoient de Pompée preſqu'uniquement. Dans une autre lettre il marque une vive inquiétude pour ſa ſanté. « Notre ſeule reſſource, dit-il, eſt dans (*a*) » la conſervation de ce grand homme, qui eſt attaqué tous les ans d'une maladie dangereuſe ». Pompée étoit ſujet à la fièvre. Elle lui revenoit

totius reipublicæ, ſi jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas quæ obviam mihi veniat; ex qua me fingere poſſum, &c. *Ad Att.* 6, 3.

(*a*) In unius hominis quotannis periculoſe ægrotantis anima, poſitas omnes noſtras ſpes habemus. *Ibid.* 8, 2.

régulièrement dans la même saison, & chaque accès faisoit trembler tout son parti. Dans un de ces retours, où sa vie parut fort dangereusement menacée, on ordonna des prières (*a*) publiques pour son rétablissement; honneur qui n'avoit encore été accordé qu'à lui. An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Cicéron, à son retour de Cilicie, prit son chemin par Rhodes (*b*), en faveur, dit-il, des deux enfans. Il vouloit procurer à son fils & à son neveu la vue de cette île florissante, & leur faire prendre peut-être quelques leçons dans cette fameuse école d'éloquence où il avoit tiré lui-même tant d'utilité de celles de Molon. Il apprit dans cette île la mort d'Hortensius, qui l'affligea beaucoup (*c*) en lui rappelant le souvenir d'une infinité de combats glorieux qu'il avoit soutenus contre lui au barreau. Hortensius y régnoit sans rival lorsque Cicéron y avoit paru la première fois; & si le charme d'une réputation si bien établie avoit été l'aiguillon le plus pressant du jeune Cicéron,

(*a*) Quo quidem tempore universa Italia vota pro salute ejus, primo omnium civium suscepit. *Vell. Pat.* 2, 48. Dio. 155.

(*b*) Rhodum volo, puerorum causa. *Ad Att.* 6, 7.

(*c*) Cum è Cilicia decedens Rhodum veniissem, & eo mihi de Q. Hortensii morte esset allatum, opinione omnium majorem animo cepi dolorem. *Brut. init.*

An. de R. 673. Cicer. 17. Coss. LÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

les progrès brillans & rapides qu'il fit dans la même carrière n'avoient pas moins servi à réveiller l'ardeur d'Hortensius, & à lui faire développer toutes les forces de son génie pour soutenir ses avantages contre un rival si dangereux. Une grande partie de leur vie se passa dans cette noble émulation. Mais Hortensius, qui étoit d'un âge beaucoup plus avancé, ayant atteint successivement à tous les honneurs publics, & sentant enfin son ambition rassasiée (*a*) par le consulat, avoit commencé à perdre le goût du travail pour se livrer à celui de la paresse & de la volupté qui lui étoit beaucoup plus naturel. Il avoit laissé prendre ainsi l'ascendant à Cicéron, qui n'étoit pas capable de perdre de vue le point de la gloire, ni d'en être un moment détourné par les amorces du plaisir. Il publia diverses harangues, qui subsistèrent long-tems après sa mort, & cette perte mérite d'autant plus nos regrets, qu'en nous privant des ouvrages d'un orateur si célèbre, elle nous ôte aussi la satisfaction de les comparer avec ceux de Cicéron, & de juger de la différence des talens dans deux si grands hommes. S'il faut s'arrêter au jugement que d'anciens

(*a*) Nam is post consulatum summum illud suum studium remisit, quo à puero fuerat incensus; atque in omnium rerum abundantia voluit beatius ut ipse putabat vivere. *Brut. p.* 448.

écrivains en ont porté, Hortenſius devoit une grande partie de ſa gloire à ſon action, où il entroit même plus d'art que n'en demande (*a*) la qualité d'orateur; ce qui faiſoit trouver plus de plaiſir à lui entendre prononcer ſes pièces qu'à les lire; au lieu que les ouvrages de Cicéron n'ayant jamais eu beſoin d'autre luſtre que leur propre beauté, ſe ſont toujours fait rechercher avec une eſtime & des ſoins qui ont peut-être contribué à faire négliger les autres. Cependant tous les anciens, & Cicéron même, ont parlé d'Hortenſius comme d'un orateur auquel il ne manquoit aucune perfection de ſon art (*b*), élégance de ſtyle, fertilité d'invention, abondance, grace, exactitude, douceur & harmonie dans la voix. L'ardeur de l'émulation n'alla jamais entre Cicéron & lui juſqu'à leur faire rompre les meſures communes de

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Motus & geſtus etiam plus artis habebat quàm erat oratori ſatis. *Brut.* 425. Dicebat melius quàm ſcripſit Hortenſius. *Orat. p.* 261. Ejus ſcripta tantum intra famam ſunt..... qui diu princeps oratorum exiſtimatus eſt, noviſſime, quoad vixit, ſecundus: ut appareat placuiſſe aliquid eo dicente, quod legentes non invenimus. *Quint.* XI, 3.

(*b*) Erat in verborum ſplendore elegans, compoſitione aptus, facultate copioſus, nec prætermittebat fere quicquam quod erat in cauſa. Vox canora & ſuavis. *Brut.* 425.

An. de R. 703. Cicer. 17. Cos. L. Æmilius Paullus C. Claudius Marcellus.

la politeſſe. Au contraire s'accordant dans leurs principes de politique, & leur vie ſe paſſant dans les mêmes ſociétés, on auroit pu donner le nom d'amitié à leur liaiſon, ſi Hortenſius ne l'eût pas démenti par ſon infidélité dans la diſgrace de Cicéron. Il parut trop clairement que la haine ou l'envie avoit eu part à ſes conſeils. Mais le reſſentiment de Cicéron ſe borna aux plaintes qu'il en fit à Atticus leur ami commun, qui ne manqua pas d'apporter tous ſes ſoins à les empêcher de rompre ouvertement: & Cicéron, qui étoit d'un naturel fléxible, conſentit à renouer avec lui de ſi bonne foi, qu'il pleura ſincèrement ſa mort, non-ſeulement comme la perte d'un ami, mais comme un malheur (*a*) public, dans un tems où l'état avoit beſoin de ſes plus fidelles ſerviteurs.

De l'île de Rhodes il ſe rendit à Ephèſe, d'où il mit à la voile le premier d'octobre, & le quatorze il prit terre à Athènes après un fort ennuyeux paſſage (*b*). Il choiſit encore pour ſe loger, la

(*a*) Nam & amico amiſſo, cum conſuetudine jucunda, tum multorum officiorum conjunctione me privatum videbam. Augebat etiam moleſtiam quod magna ſapientium civium bonorumque penuria, vir egregius conjunctiſſimuſque mecum conſiliorum omnium ſocietate alieniſſimo reip. tempore extinctus. *Brut. init.*

(*b*) Prid. id. oct. Athenas venimus, cum ſane adverſis ventis uſi eſſemus. *Ep. fam.* 14, 5.

maiſon du philoſophe Ariſtus. Apprenant qu'Appius, ſon prédéceſſeur, avoit donné des ordres, à ſon retour d'Aſie, pour faire bâtir à ſes frais un veſtibule au temple de Cérès Eleuſine, il en prit occaſion d'ajouter quelqu'ornement du même genre à l'académie, comme un ſimple monument de ſon affection pour un lieu ſi reſpectable; car il déteſtoit ces fauſſes inſcriptions dont la flatterie des grecs chargeoit les ſtatues de leurs nouveaux maîtres, & la méthode qu'ils prenoient d'effacer les anciens titres pour en ſubſtituer d'autres à l'honneur des grands ſeigneurs de Rome. Il communiqua ſon deſſein (*a*) à Atticus, en le priant de lui en marquer ſon opinion. Mais il y a peu d'apparence qu'il l'ait exécuté, parce qu'étant pouſſé en Italie par tous ſes déſirs, il ne fit pas un long ſéjour à Athènes. Toutes les lettres qui lui venoient de Rome lui confirmoient la certitude d'une guerre à laquelle il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre part. Il falloit s'éclaircir (*b*) des affaires

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Audio Appium προπύλαιον Eleuſine facere. Num inepti fuerimus, ſi nos quoque academiæ fecerimus? Equidem valde ipſas Athenas amo. Volo eſſe aliquod monumentum. Odi falſas inſcriptiones alienarum ſtatuarum. Sed ut tibi placebit. *Ad Att.* 6, 1.

(*b*) Cognovi ex multorum literis ad arma rem ſpectare. Ut mihi, cum venero, diſſimulare non liceat quid ſentiam.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS C. CLAUDIUS MARCELLUS.

publiques & prendre des mesures pour les Grecs. Rien n'égaloit son impatience. Cependant il ne désespéroit point encore de la paix, & peut-être se flattoit-il qu'elle pourroit être son ouvrage. Personne n'avoit plus de raison que lui de former cette espérance. Pompée & César le recherchoient également, & se persuadoient chacun de leur côté qu'ils se l'étoient attaché. Ils lui écrivoient (*a*) avec toute la confiance de l'estime & de l'amitié; il étoit naturel avec des principes tels que les siens, soutenus de tant d'autorité & de lumières, de faire tourner ces ouvertures au bien public.

Dans sa route d'Athènes en Italie, Tiron, un de ses esclaves, à qui il accorda bientôt la liberté, tomba malade & demeura derrière à Patras, sous la garde des médecins. Cette circons-

---

Sed cum subeunda fortuna est, eo citius dabimus operam ut veniamus, quo facilius de tota re deliberemus. *Ep. fam.* 14, 5. Sive enim ad concordiam res adduci potest, sive ad bonorum victoriam, utrius-ve rei me aut adjutorem esse velim, aut certe non expertem. *Ad Att.* 7, 3.

(*a*) Ipsum tamen Pompeium separatim ad concordiam hortabor. *Ibid.* Me autem uterque numerat suum. Nil forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat, vere enim judicat, ea quæ de republ. nunc sentiat mihi valde probari. Utriusque autem accepi litteras ejusmodi, ut neutre quemquam omnium pluris facere quàm me videretur. *Ibid.* 7, 1.

paroîtra légère à ceux qui ignorent com- la poſtérité a d'obligation à cet illuſtre ve, pour nous avoir conſervé les lettres de maître. Il avoit été élevé dans cette famille : d'autres eſclaves de ſon âge, entre leſquels étoit toujours diſtingué par un grand nombre cellentes qualités. Au zèle & à l'attachement, étoient les devoirs naturels de ſa condition, ignoit non-ſeulement un admirable caractère, tant de goût & d'intelligence pour toutes parties du ſavoir, qu'il ſe rendit auſſi utile études qu'aux affaires domeſtiques de ſon re. « Je vois, écrivoit Cicéron à Atticus (*a*), e la ſanté de Tiron vous cauſe de l'inquié- le. Je vous avoue que ſa maladie me cha- ne auſſi ; car s'il m'eſt cher, c'eſt encore ins par l'utilité que je tire de lui dans mes aires & dans mes études, que par ſa douceur, modeſtie, & ſes autres vertus ». Mais ſes es à Tiron même font voir encore mieux étoit le caractère de Cicéron dans ſon do- ique. Depuis qu'il l'eut laiſſé à Patras, il ne

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

) De Tirone video tibi curæ eſſe. Quem quidem & ſi mirabiles utilitates mihi præbet, cum valet, in genere vel negotiorum vel ſtudiorum meorum, tamen propter humanitatem & modeſtiam malo ſalvum quàm per uſum meum. *Ad Att.* 7, 5.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Marcellus.

laiſſa point échapper une occaſion de lui écrir ſoit par les vaiſſeaux ou par les meſſagers qui a loient de ce côté là, & ſouvent il lui écrivoit deu ou trois fois le jour. Il lui envoya même plu ſieurs fois un exprès, pour s'informer de l'état d ſa ſanté. La première lettre fera juger de toute les autres.

M. T. Cicéron à Tiron.

Je n'aurois (*a*) pas cru qu'il pût m'être ſi dif ficile de me paſſer de vous : mais en vérité j ne ſaurois ſupporter votre abſence ; & quoiqu mon honneur demande que je me rende promp tement à Rome, il me ſemble que j'ai offenſé l ciel en vous laiſſant derrière moi. Vous ayant vu ſi déterminé à vous arrêter juſqu'au rétabliſſement de votre ſanté, ma complaiſance m'a fait approuver votre réſolution, & je ne change point de ſentiment ſi le vôtre eſt encore le même : mais lorſque vous ſerez en état de prendre un peu de nourriture, ſi vous croyez que vos forces vous permettent de me rejoindre, je m'en remets à vous même. Je vous ai envoyé Marius pour vous accompagner à votre retour ſi vous pouvez partir auſſi-tôt que je le déſire; mais ſi vous êtes forcé de vous arrêter plus long-tems, il a ordre de re

(*a*) Ep. fam. 16, 1.

ver

nir auſſi-tôt ſans vous. Perſuadez-vous qu'autant que votre ſanté ne s'y oppoſera point, je ne ſouhaite rien plus ardemment que de vous avoir avec moi, mais que ſi elle demande abſolument que vous demeuriez encore quelque tems à Patras, je ne ſouhaite rien avec plus d'ardeur que ce qui eſt néceſſaire à votre rétabliſſement. Si vous partez immédiatement, vous pourrez me joindre à L.... Si vous demeurez pour vous rétablir, prenez ſoin enſuite, à votre départ, de vous mettre en bonne compagnie & de choiſir un bon tems & un bon vaiſſeau. Il faut, mon cher Tiron, ſi vous m'aimez, que ni l'arrivée de Marius, ni les inſtances de cette lettre ne vous faſſent rien précipiter. En prenant le parti qui convient le mieux à votre ſanté, vous ferez ce qui m'eſt le plus agréable. C'eſt votre diſcrétion qui doit vous en faire juger. J'ai beſoin de vous; mais je vous aime. Mon amitié me fait ſouhaiter votre ſanté, le beſoin que j'ai de vous me fait déſirer de vous avoir ici : c'eſt le premier de ces deux déſirs qui doit l'emporter. Tâchez donc de vous rétablir, de tant de ſervices que vous m'avez rendus, ce ſera le plus agréable.... *Le trois de novembre.*

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

L'honneur par lequel il dit à Tiron qu'il eſt rappelé à Rome étoit celui du triomphe, que ſes amis l'exhortoient à demander pour l'action du mont Amanus & celle de Pendeniſſum. Il en

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

écrivoit ſes ſentimens (*a*) à Atticus. « Examinez, » je vous prie, ſi dans l'état où ſont les affaires » de la république, je dois penſer au triomphe » comme mes amis me le conſeillent. J'y renonce- » rois ſans peine ſi Bibulus n'y prétendoit pas ; lui » qui tant qu'il a vu dans la Syrie un ſeul étran- » ger, s'eſt tenu enfermé dans Antioche, com- » me (*b*) il le fut dans ſa maiſon pendant ſon » conſulat. Ne me ſeroit-il pas honteux après cela » de ne faire aucune tentative? ..... Pour le » triomphe, écrit-il encore, je n'ai commencé à » le ſouhaiter que depuis qu'on a accordé à Bi- » bulus, ſur une lettre pleine de fauſſetés, une » ſi longue ſupplication. S'il avoit fait réellement » les actions dont il ſe vante, je m'en réjouirois » & je ſerois le premier à favoriſer ſes prétentions: » mais que lui, qui s'eſt tenu renfermé dans An- » tioche tandis que les ennemis étoient au-delà de

(*a*) Ad Att. 6, 8.

(*b*) De triumpho nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentiſſimas literas, quas ampliſſima ſupplicatio conſecuta eſt. A quo ſi ea geſta ſunt quæ ſcripſit, gauderem & honori faverem. Nunc illum, qui pedem porta, quoad hoſtis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me in cujus exercitu ſpem illius exercitus habuit, idem non aſſequi, dedecus eſt noſtrum, noſtrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar, & ut ſpero aſſequar. *Ad Att.* 7, 2.

» l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oſe- An. de R. 703.
» rai prétendre, moi dont l'armée a ſoutenu & Cicer. 57.
» raſſuré la ſienne; ce ſeroit une honte pour nous: Coss L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.
» je dis pour vous auſſi-bien que pour moi. Je
» ſuis donc réſolu d'employer tous les moyens
» poſſibles, & j'ai l'eſpérance de réuſſir ».

Après l'idée mépriſable que Cicéron fait prendre de la conduite de Bibulus en Syrie, on eſt étonné de lui voir décerner une ſupplication, & de le voir aſpirer même au triomphe : mais il faut ſe ſouvenir que s'il n'avoit rien exécuté de ſon propre bras, Caſſius ſon lieutenant avoit battu les parthes dans ſon abſence, & que le ſuccès des officiers inférieurs étoit toujours attribué aux auſpices du général, qui en recueilloit la récompenſe & la gloire. D'ailleurs les parthes étant les plus redoutables ennemis de la république, ſurtout depuis l'infortune récente de Craſſus, les moindres avantages qu'on remportoit contr'eux étoient reçus à Rome avec acclamation, & n'en pouvoient procurer de médiocres au vainqueur.

Lorſqu'un proconſul revenoit de ſa province avec quelque prétention au triomphe, ſes faiſceaux étoient entrelacés de laurier. Cicéron prit terre à Brindes le 26 novembre, avec cette marque de ſes eſpérances, & Terentia, ſa femme, arrivant dans le même moment au-devant de lui,

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

ils s'embraſsèrent (*a*) au milieu de la place publique. De Brindes il prit à petites journées le chemin de Rome, s'arrêtant ſur la route, pour conférer avec ſes amis, qui venoient de tous côtés à ſa rencontre, ſans diſtinction de parti. Il pénétra bientôt les diſpoſitions générales. C'étoient celles qu'il redoutoit le plus; un penchant pour la guerre déja déclaré dans tous les cœurs. Comme il en jugeoit avec moins d'intérêt, & par conſéquent avec plus de modération, il s'attacha d'abord à la réſolution d'employer tous ſes ſoins & toute ſon autorité à ménager la paix. Il ne s'étoit encore déclaré pour aucun parti; non qu'il fût dans l'irréſolution, car il étoit déterminé dans le cœur à ſuivre Pompée; mais il prévoyoit de la difficulté à ménager ſa conduite. Il vouloit éviter de prendre part aux décrets qui ſe préparoient contre Céſar, & ſon deſſein étoit de garder pendant quelque tems les apparences de la

(*a*) Brunduſium venimus VII. kal. decemb.... Terentia vero, quæ quidem eo tempore ad portam Brundiſinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in foro fuit. *Ibid.* Nunc incido in diſcrimen ipſum. Dabunt operam ut eliciant ſententiam meam. Tu autem de noſtro ſtatu cogitabis, primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæſaris. *Ibid.* 1.

neutralité, pour faire l'office de médiateur avec plus de bienséance & de succès. An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Dans cette disposition, il se procura le dix de décembre une conférence avec Pompée, dont il rendit aussi-tôt compte à Atticus. « Nous avons » passé, dit-il (*a*), environ deux heures ensemble. » Il m'a paru charmé de mon retour. Il m'a » exhorté à demander le triomphe, & m'a promis » de me soutenir de son crédit. Il m'a conseillé en » même-tems de ne me trouver au sénat qu'après » que je l'aurai obtenu; de peur qu'en opinant je n'a- » lienasse l'esprit de quelque tribun : en un mot, » il ne pouvoit traiter l'article de mes intérêts » d'une manière plus obligeante. Quant aux af- » faires de la république, il m'a témoigné qu'il ne » doutoit point que nous n'eussions la guerre ; » qu'on ne devoit plus espérer d'accommodement ; » que depuis quelque tems il voyoit bien que Cé- » sar ne vouloit plus le ménager, & qu'il en » avoit eu depuis peu une nouvelle preuve ; » qu'Hirtius, l'ami particulier de César, étoit ve- » nu de sa part à Rome sans venir chez lui ; qu'il » étoit arrivé le sixième de décembre au soir, & » que Balbus comptant parler le lendemain de » grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit » amené, il étoit parti la nuit même. Pompée re-

(*a*) Ad Att. 7, 4.

An. de R. 703. Cicer. 37. Coss. Æmilius Paullus. C. Claudius Marcellus.

» garde cette conduite comme une marque certaine que Céſar veut rompre avec lui. Enfin, » la ſeule eſpérance qui me reſte, eſt qu'un » homme, à qui ſes ennemis mêmes offrent un » ſecond conſulat, & que la fortune a élevé » ſi haut, ne ſera pas aſſez inſenſé pour riſquer » de perdre tant d'avantages : mais ſi cela ne » peut l'arrêter, combien vois-je de choſes à » craindre que je n'oſe vous écrire ? au reſte, je » compte être aux portes de Rome le troiſième » de janvier ».

Cicéron étoit troublé par un ſcrupule, qui devenoit une peine importante dans ſa ſituation. Il devoit une ſomme d'argent à Céſar (*a*). Il ne pouvoit s'acquitter de cette dette ſans ſe priver d'une partie de l'argent qu'il avoit réſervé pour ſon triomphe, & ſa délicateſſe néanmoins lui faiſoit regarder comme une choſe odieuſe & indécente, de prendre parti contre un homme dont il étoit le débiteur. Il eut recours à l'amitié d'Atticus, qui le délivra ſans doute de cet embarras, car il ne s'en trouve plus aucune trace dans leurs

(*a*) Illud tamen non deſinam, dum adiſſe te putabo, de Cæſaris nomine rogare ut confectum relinquas. *Ibid.* 5, 6. Mihi autem moleſtiſſimum eſt quod ſolvendi ſunt nummi Cæſari, & inſtrumentum triumphi eo conferendum. *Ibid.* 7, 8.

lettres. On ne devine point dans quelles circonſtances il avoit contracté cette obligation envers Céſar ; à moins que ce n'eût été après ſon exil, lorſque la ruine de ſes affaires lui avoit fait chercher de l'argent pour rétablir ſes maiſons.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Pompée lui trouvant tant d'inclination pour la paix, voulut ſe procurer avec lui une ſeconde conférence avant qu'il fût arrivé à Rome, dans l'eſpoir de le guérir de ſes craintes, & de lui faire perdre un vain déſir d'accommodement qui n'étoit propre qu'à refroidir le zèle de ſes amis & du ſénat. Il le joignit à Lavernium, & l'ayant accompagné juſqu'à Formies, ils y eurent enſemble une converſation qui dura la moitié du jour. « Vous me demandez, écrivoit Cicéron à » Atticus, s'il y a quelqu'eſpérance d'accommo» dement ; autant que j'en puis juger par tout ce » que m'a dit Pompée, qui eſt entré avec moi » dans un grand détail, on n'en a pas même envie. » Il prétend que ſi Céſar obtient le conſulat, même » en remettant le commandement de ſes troupes, » la république ſera bientôt bouleverſée. Il eſt » d'ailleurs perſuadé que lorſque Céſar ſaura qu'on » ſe prépare à prévenir ſes deſſeins, il ne penſera » plus à demander le conſulat cette année, & » qu'il aimera mieux garder ſon armée & ſon » gouvernement : qu'au reſte s'il ſe portoit à quel» qu'extrémité, on devoit peu s'en alarmer ; qu'a-

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

» vec les troupes qu'il avoit à ſa diſpoſition & » celles de la république ou ſauroit bien l'arrêter : » Que voulez-vous que je vous diſe ? quoique je » penſe ſouvent combien les évènemens de la » guerre ſont incertains, je me ſentois néanmoins » raſſuré, en entendant raiſonner un homme de » cette valeur & de cette expérience ſur le dan- » ger de s'en tenir à une fauſſe paix ».

Cicéron ne laiſſa point de conſerver des eſpérances d'accommodement, & de s'en tenir au projet qu'il avoit formé d'y employer tous ſes efforts. Il ſe confirma dans cette réſolution à meſure qu'il obſerva les diſpoſitions des deux partis. Les gens de bien, comme on les appeloit, étoient mal unis entr'eux (*a*). La plupart avoient quelques plaintes à faire de Pompée. D'ailleurs il entroit dans leurs ſentimens trop

(*a*) De repub. quotidie magis timeo. Non enim boni, ut vocant, conſentiunt. Quos ego equites romanos, quos ſenatores vidi, qui acerrime tum cætera, tum hoc iter Pompeii vituperarent. Pace opus eſt : ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus exiſtat. *Ibid.* 7, 5. Ut ſi victus eris proſcribare ; ſi viceris, tamen ſervias. *Ibid.* 7, 7. Ad pacem hortari non deſino quæ, vel injuſta, utilior eſt quàm juſtiſſimum bellum. *Ibid.* 7, 14. Mallem tantas ei vires non dediſſet, quàm nunc tam valenti reſiſteret. *Ibid.* 7, 3. Niſi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. *Ibid.* 7, 6.

l'emportement & de violence. Ils ne parloient que de perdre & d'anéantir leurs adverſaires. Cicéron croyoit voir clairement, & ne faiſoit pas difficulté d'annoncer à ſes amis, que de quelque côté que la fortune ſe déclarât, il falloit s'attendre à la tyrannie. La ſeule différence qu'il prévoyoit dans les ſuites de la victoire, étoit qu'en ſuppoſant l'ennemi vainqueur, on étoit menacé d'une proſcription, & que le ſuccès du bon parti n'expoſoit Rome qu'à l'eſclavage. Ainſi quelqu'horreur qu'il eût pour la cauſe de Céſar, il penſoit toujours qu'il valoit mieux conſentir à toutes ſes demandes, que de remettre la déciſion de cette querelle au ſort des armes. Des conditions de paix injuſtes lui paroiſſoient préférables à la plus juſte guerre; & lorſque depuis dix ans on n'avoit paru travailler qu'à fortifier Céſar, il trouvoit ridicule qu'on penſât à ſe battre contre un homme auquel on s'étoit mis volontairement dans l'impuiſſance de réſiſter.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Il étoit rempli de ces réflexions & de ſes vues lorſqu'il fit ſon entrée à Rome le 4 de janvier. Il y trouva les deux nouveaux conſuls dévoués entièrement aux intérêts de Pompée. En approchant de la ville, il eut le plaiſir auquel il avoit été tant de fois ſenſible, de voir ſortir une multitude de citoyens qui venoient le recevoir avec toutes ſortes d'honneurs. Il avoit paſſé la

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dernière nuit dans la maiſon Albanne de Pompée, parce que Tuſculum, qui étoit écarté de la grande route, ne lui auroit pas été ſi commode pour une entrée publique. Mais la ſatisfaction qu'il reſſentit de ſe voir mieux établi que jamais dans l'eſtime du peuple romain, fut mêlée d'un ſentiment de triſteſſe auquel il ne s'étoit pas ſitôt attendu. Le jour même de ſon arrivée (*a*) il tomba, dit-il, dans les flammes de la diſcorde civile, ou plutôt dans celles de la guerre, car il la trouva preſqu'ouvertement déclarée. Le ſénat venoit de porter un décret par lequel il étoit ordonné à Céſar de congédier ſon armée dans un certain terme, ſous peine d'être déclaré l'ennemi public : deux tribuns, Marc-Antoine & Q. Caſſius ayant entrepris de s'y oppoſer, on étoit venu à cette réſolution terrible, qui étoit comme la dernière reſſource du ſénat dans l'extrêmité du danger, & qui conſiſtoit à ordonner que les conſuls & tous les autres magiſtrats priſſent ſoin que la république ne reçût aucun dommage. C'étoit les armer d'un pouvoir ſans bornes contre ceux

(*a*) Ego ad urbem acceſſi prid. non. jan. obviam mihi ſic eſt proditum, ut nihil poſſit fieri ornatius. Sed incidi in ipſam flammam civilis diſcordiæ, vel potius belli. *Ep. fam.* 16, 11. Ego in Tuſculanum nihil hoc tempore. Devium eſt, &c.

qui l'on attribuoit la qualité d'ennemis. Auſſi les deux (*a*) tribuns & Curion ſe hâtèrent-ils de ſe rendre au camp de Céſar, ſous prétexte qu'ils ne croyoient plus leur vie en ſûreté dans la ville, quoiqu'on ne pensât point encore à les offenſer. An. de R. 704. Cicer. 48. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Marc-Antoine, qui commençoit à ſe diſtinguer dans les affaires, étoit d'une très-noble & très-ancienne extraction. Son grand-père, auſſi célèbre par ſon habileté que par ſon éloquence, avoit perdu la vie dans les proſcriptions de Marius & de Scylla, & ſon père s'étant déshonoré au contraire par la conduite qu'il avoit tenue dans une des plus importantes commiſſions de la république, étoit mort avec le caractère d'un homme livré à toutes ſortes de vices. C'étoit le dernier de ces deux exemples que le fils avoit choiſi pour modèle. Dès ſa première jeuneſſe il s'étoit jeté dans tous les excès de la débauche, & ſes folles dépenſes avoient conſumé ſon patrimoine (*b*) avant qu'il eût pris la robe virile.

(*a*) Antonius quidem noſter & Q. Caſſius nulla vi expulſi ad Cæſarem cum Curione profecti erant, poſtea quàm ſenatus conſulibus, prætoribus, tribunis plebis, & nobis qui proconſules ſumus, negotium dederat ut curaremus ne quid reſpub. detrimenti caperet. *Ep. fam.* 16, 11.

(*b*) Teneſne memoriæ prætextatum te decoxiſſe? Nemo unquam puer emptus libidinis cauſa, tam fuit in domini poteſtate quàm tu in Curionis. Quoties te pater ejus è domo ejecit ſua? Sciſne me de rebus mihi notiſſimis dicere?

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Les agrémens de ſa figure, la vivacité de ſon eſprit, & ſes manières inſinuantes avoient inſpiré pour lui au jeune Curion un attachement preſqu'incroyable. Malgré les ordres d'un père vertueux & ſévère, qui avoit refuſé cent fois à Marc-Antoine l'entrée de ſa maiſon, Curion s'étoit obſtiné à le voir. Il lui avoit fourni de l'argent pour ſes plaiſirs, juſqu'à ſe charger lui-même de dettes. Le vieux Curion, vivement affligé de la conduite de ſon fils, ayant eu recours aux conſeils & à l'autorité de Cicéron pour le ramener au devoir, ce jeune imprudent s'étoit jeté à ſes pieds & l'avoit conjuré les larmes aux yeux, d'intercéder au contraire & pour Antoine & pour lui ; mais Cicéron, toujours ami du devoir, avoit conſeillé au père, après l'avoir exhorté à payer les dettes de ſon fils, de mettre pour condition à cette faveur qu'il ceſſeroit abſolument de voir Antoine. Un conſeil ſi

---

Recordare tempus illud cum pater Curio mœrens jaceret in lecto ; filius ſe ad pedes meos proſternens, lacrymans te mihi commendabat, orabat ut te contra patrem ſuum, ſi H. S. ſexagies peterer, defenderem, tantum enim ſe pro te interceſſiſſe : ipſe autem amore ardens confirmabat quod deſiderium tui diſcidii ſcire non poſſet. Quo ego tempore tanta mala florentiſſimæ familiæ ſedavi vel potius ſuffuli ? patri perſuaſi ut æs alienum filii diſſolveret, &c. *Phil.* 2, 18. M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuuſque curis niſi inſtantibus. *Salluſt. Hiſt. fragm. l.* III.

sage fut la source de cette haine qui rangea tout d'un coup Marc-Antoine dans le parti opposé à Cicéron, & qui ne fit que se fortifier dans la suite de sa vie par d'autres accidens. Le second mariage de sa mère lui ayant donné pour beau-père ce même Lentulus qui fut puni de mort dans la conspiration de Catilina, ce fut un nouveau sujet de ressentiment, qui servit d'un autre côté à lui faire contracter les principes les plus pernicieux à la liberté publique (*a*). Il forma une liaison fort étroite avec Clodius pendant son tribunat, & se rendit le ministre de toutes ses violences; ce qui n'empêcha point que dans la maison de Clodius même il ne suscitât des intrigues que l'histoire n'a point expliquées, mais qui n'alloient à rien moins qu'à déshonorer son protecteur. Après avoir formé à Rome l'habitude de tous les vices, il alla prendre les premières leçons de la guerre sous Gabinius, le plus débauché de tous les généraux romains. Il en obtint le commandement de la cavalerie, & n'ayant jamais manqué de courage & d'audace, il se distingua (*b*)

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Te domi P. Lentuli educatum. *Phil.* 2, 7. Intimus erat in tribunatu Clodio..... ejus omnium incendiorum fax, cujus etiam domi quiddam jam tunc molitus est, &c. *Ibid.* 19.

(*b*) Inde iter Alexandriam contra senatus auctoritatem,

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

par ſes actions au rétabliſſement du roi Ptolemée. Ainſi le premier eſſai qu'il fit de la gloire mili- taire fut dans une expédition qui bleſſoit égale- ment la religion & les loix de ſa patrie. Au lieu de faire tourner cet avantage au rétabliſſement de ſes affaires & de ſa réputation, il évita de re- paroître à Rome, où la multitude de ſes dettes lui faiſoit redouter la vue de ſes créanciers. Il ſe rendit (*a*) auprès de Céſar, dans les Gaules, qui étoient déja le refuge de tous ceux qui s'étoient ruinés par le déréglement de leur conduite, & qui n'avoient plus de reſſource que dans les em- portemens du déſeſpoir. Après avoir paſſé quelque tems dans cette province, il ſe vit en état par les libéralités de Céſar, & par d'autres ſecours qu'il ne dut qu'à ſon adreſſe, de retourner à Rome pour ſolliciter la queſture. Céſar ne fit pas difficulté de le recommander inſtamment à Cicéron, mais en prenant le parti de confeſſer les fautes de ſa jeuneſſe, & de faire mieux eſpérer à l'avenir de ſes ſentimens & de ſa conduite. Cicéron fut (*b*)

---

contra rempublicam & religiones : ſed habebat ducem Gabinium, &c. *Ibid.*

(*a*) Prius in ultimam Galliam ex Ægypto quam domum veniſti, è Gallia ad quæſturam petendam. *Ibid.* Plutarq. *Vie d'Antoine.*

(*b*) Acceperam jam ante, Cæſaris literas, ut mihi ſatisfieri paterer à te. Poſtea cuſtoditus ſum à te, tu à me

lez généreux pour oublier d'anciens sujets de plainte. Antoine que le désordre de ses mœurs n'empêchoit point d'avoir les inclinations nobles et le cœur fort sensible, fut si touché des bienfaits qu'il en reçut, qu'il se déclara aussi-tôt contre Clodius ; & l'ayant attaqué au forum avec toute l'ardeur de son caractère, il l'auroit tué infailliblement si l'escalier de la tribune ne l'eût dérobé à sa furie. Il faisoit gloire ouvertement d'être redevable de tout à la générosité de Cicéron, en se reconnoissant obligé, pour réparer ses anciennes offenses, de le délivrer de tous ses ennemis. Il fut du questeur ; mais oubliant bientôt tous ses projets de sagesse & de vertu, il se hâta de rejoindre (*a*) César, sans avoir attendu le décret du sénat, qui devoit lui désigner sa province. La même légéreté lui fit négliger l'occasion qu'il avoit de réparer sa fortune en mettant à profit

---

observatus in petitione quæsturæ, quo quidem tempore P. Clodium in foro conatus es occidere. Ita prædicabas, te non existimare, nisi illum interfecisses, unquam mihi pro iis in me injuriis satis esse facturum. *Ibid.* 20. Cum se Milo frigiens in scalarum tenebras abdidisset, &c. *Pro Milon.* 13.

(*a*) Deinde sine senatus-consulto, sine sorte, sine lege ad Cæsarem occurristi. Id enim unum in terris egestatis, ris alieni, nequitiæ, perditis vitæ rationibus, perfugium te ducebas. Advolasti egens ad tribunatum, ut in eo magistratu, si posses, viri tui similis esses ; ut Helena trojanis, ; iste huic reip. causa belli. *Phil.* 2, 21, 22.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

les ſommes qu'il pouvoit recueillir de ſon ploi. Il ne ceſſa point d'être prodigue ; & qu'il revint à Rome, pour y ſolliciter *le* bunat, il étoit auſſi pauvre qu'à ſon départ p l'Egypte. Ses embarras de fortune n'ayant ſ qu'augmenter par les folles dépenſes qu'il fit d cet office, il ſe vit forcé, à l'exemple de Curion, ſe vendre ſans réſerve à Céſar ; & pour me ſervir langage de Cicéron, il fut la cauſe de la guerre vile, comme Hélene l'avoit été de celle de Tro

On ne ſauroit douter du moins que ſa fi n'en ait été (*a*) le prétexte, & Cicéron l'av prédit : « Quand Céſar prendra les armes, avec » il écrit à Atticus, ce ſera, ou ſimplement pa » qu'on aura rejeté ſes demandes, ou parce q » les tribuns de ſa faction qui auront voulu e » pêcher le ſénat d'agir, ou ſoulever le peup » auront été notés, interdits, dépoſés, ou cl » ſés, ou du moins, que ſous prétexte d'av » appréhendé quelque violence, ils ſe ſeront » fugiés auprès de lui . . . » Dans la même let il établit en peu de mots la juſtice du parti quel il étoit réſolu de s'attacher : « Vit-on jam

(*a*) Aut addita cauſa, ſi forte tribunus plebis, ſena impediens, aut populum incitans, notatus, aut ſena conſulto circumſcriptus, aut ſublatus, aut expulſus dicenſve ſe expulſum ad ſe confugerit. *Ad Att.* 7, 5

t

» tant d'impudence? Vous avez gardé pendant dix ans un gouvernement dont vous avez obtenu la prolongation par des brigues & par des entrepriſes violentes. Nous ſommes à la fin de ce terme que votre ambition ſeule a réglé. Mais quand vous n'auriez pris que des voies permiſes, on ordonne qu'on vous nommera un ſucceſſeur, & vous refuſez de vous ſoumettre à ce décret. Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits : mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus ſacrés, lorſque vous refuſez d'obéir au ſénat & au peuple romain? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous réſoudre à la guerre. Eh bien, répond Pompée, que hazardons-nous? de demeurer (*a*) victorieux ou de mourir libres ».

An de R. 704. Cicer. 18. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS CRUS.

En effet, il étoit clair pour ceux qui cherchoient le plus à s'aveugler, que la force de Céſar conſiſtoit plus dans le nombre & la valeur (*b*) de ſes troupes que dans la bonté de ſa cauſe. Il en avoit raſſemblé la plus grande partie ſur les frontières de l'Italie, d'où elles étoient prêtes à marcher au premier ſigne. La fuite des tribuns

(*a*) Ibid. It. Ep. fam. 16, 11.

(*b*) Alterius ducis cauſa melior videbatur, alterius erat firmior. Hic omnia ſpecioſa, illic valentia. Pompeium ſenatus auctoritas, Cæſarem militum armavit fiducia. *Vell. Pat.* 2, 49.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

lui offrit l'occaſion qu'il cherchoit pour commencer, & parut donner une couleur de juſtice à ſon entrepriſe. « Mais ſon motif réel, ſuivant le jugement de Plutarque (*a*), étoit celui qui avoit » excité avant lui les Cyrus & les Alexandre à » troubler la paix du genre humain; c'eſt-à-dire, » la ſoif de l'empire & l'ambition de devenir le » plus grand homme du monde, gloire à laquelle » il ne pouvoit s'élever que par la ruine de Pom» pée ». Il ſaiſit le point où la fortune l'attendoit. Ayant paſſé bruſquement (*b*) le Rubicon, qui ſéparoit ſa province de l'Italie, il ne marcha plus que les armes à la main, & dans ſa route il ſe ſaiſit ſans réſiſtance de pluſieurs grandes villes qui ne penſoient point à ſe défendre.

Juſqu'alors les troubles dont la ville étoit agitée n'avoient point empêché (*c*) Cicéron & ſes amis

(*a*) Plutarq. *Vie d'Antoine.*

(*b*) An ille id faciat quod paulo ante decretum eſt, ut exercitum citra Rubiconem, qui finis eſt Galliæ, educeret? *Phil.* 6, 3. Itaque cum Cæſar amentia quadam raperetur, & Ariminum, Piſaurum, Antenam, Arretium occupaſſet, urbem reliquimus. *Epiſt. fam.* 16, 12.

(*c*) Nobis tamen inter has turbas ſenatus frequens flagitavit triumphum: ſed Lentulus conſul, quo majus ſuum beneficium facerem, ſimul atque expediſſet quæ eſſent neceſſaria de repub. dixit ſe relaturum. *Ep. fam.* 16, 11.

de ſolliciter le décret de ſon triomphe. L'aſſemblée du ſénat y avoit conſenti, & le conſul Lentulus qui vouloit ſe faire un mérite particulier de cette faveur, avoit demandé ſeulement qu'elle fût différée de quelques jours, pour laiſſer le tems aux affaires publiques de prendre une meilleure forme, en donnant ſa parole qu'il ſeroit le premier à rappeler les intérêts de Cicéron & le plus ardent à les ſoutenir. Mais la marche ſubite de Céſar fit évanouir tout ce qui étoit moins preſſant que la crainte de ſes armes. Une terreur panique s'empara de tous les ſénateurs; & plus tremblans que s'ils euſſent déja vu l'ennemi aux portes de Rome, ils ne penſèrent qu'à ſortir de la ville pour ſe retirer dans les parties méridionales de l'Italie. Les principaux furent chargés, dans l'étendue d'un certain diſtrict, de raſſembler des troupes & tout ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe commune. Cicéron eut Capoue pour partage (*a*), avec l'inſpection des côtes,

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Ego negotio præſum non turbulento: vult enim me Pompeius eſſe quem tota & campana & maritima ora habeat ἐπισκοπον, ad quem delectus & ſumma negotii referatur. *Ad Att.* 7, 11. Ego adhuc oræ maritimæ præſum à Formiis. Nullum majus negotium ſuſcipere volui, quo plus apud illum meæ literæ cohortationeſque ad pacem valerent. *Ep. fam.* 16, 12.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

depuis Formies. L'eſpérance qu'il conſervoit encore de ſe rendre utile à la paix, lui fit refuſer une commiſſion plus étendue, qui l'auroit trop éloigné de Rome ou qui auroit trop partagé ſes ſoins. Ayant même obſervé que ſa province n'étoit pas capable de réſiſtance, & que la ville de Capoue ne pouvoit être défendue ſans une forte garniſon, il réſigna ſon emploi, en prenant le parti (*a*) d'attendre les évènemens. En effet Capoue ayant été depuis long-tems comme l'école des gladiateurs, & le lieu où les grands de Rome en faiſoient élever des troupes pour les jeux qu'ils donnoient au public, Céſar y en avoit un grand nombre qu'il deſtinoit depuis long-tems aux fêtes de ſon triomphe. Ils étoient bien armés, & le moindre penchant à la ſédition pouvoit les rendre redoutables dans un trouble ſi preſſant. Pompée, qui en ſentit le danger, prit le parti de les faire ſortir du lieu de (*b*) leurs exercices com-

(*a*) Nam certe neque tum peccavi cum imparatam jam Capuam, non ſolum ignaviæ delectus, ſed etiam perfidiæ ſuſpicionem fugiens, accipere nolui. *Ad Att.* 8, 12. Quod tibi oſtenderam, cum à me Capuam rejiciebam; quod feci, non vitandi oneris cauſa; ſed quod videbam teneri illam urbem ſine exercitu non poſſe. *Epiſt. Cicer. ad Pomp. Ad Att.* 8, 11.

(*b*) Gladiatores Cæſaris, qui Capuæ ſunt, ſane commode Pompeius diſtribuit binos ſingulis patribus familiæ-

muns, & de les distribuer deux à deux dans les principales maisons de la ville. Il faut supposer que dans une profession qu'ils n'exerçoient pas tous volontairement, on les gardoit avec beaucoup de précautions.

An. de R. 704. Cic. 58. [illegible] DIUS M[illegible] CEL[illegible] L. C[illegible] LENTULUS CRUS.

Tandis que les partisans de Pompée s'alarmoient de lui avoir vu quitter la ville à l'approche de César, ils reçurent quelque consolation (*a*) par l'arrivée de Labienus, un des principaux chefs de l'armée ennemie, qui s'étoit déterminé tout d'un coup à quitter un parti dans lequel il ne croyoit plus que son honneur pût s'accorder avec son devoir. Labienus s'étoit fait une réputa-

---

rum. Scutorum in ludo 100, eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo reipublicæ consultum est. *Ad Att.* 7, 17.

(*a*) Maximam autem plagam accepit quod is qui summam auctoritatem in illius exercitu habebat, T. Labienus socius sceleris esse noluit: reliquit illum & nobiscum est, multique idem facturi dicuntur. *Ep. fam.* 16, 12. Aliquantum animi videtur attulisse nobis Labienus. *Ad Att.* 7, 13. Labienum secum habet Pompeius, non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum; cujus adventu Cnæus noster multi animi plus habet. *Ibid.* 7, 16. Nam in Labieno parum est dignitatis. *Ibid.* 8, 2.

..... Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.

Lucan. 5, 345.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

tion extraordinaire dans la guerre des Gaules. Il n'y avoit pas acquis moins de richeſſes, & l'on ſe promit à Rome qu'un ſi grand exemple ſeroit bientôt ſuivi d'une partie des amis de Céſar. Pompée ne ſe flatta pas moins de tirer beaucoup d'utilité de ſon ſecours, ſoit pour connoître les vues de ſon ennemi, ſoit pour débaucher ſon armée. Mais la ſuite des évènemens s'accorda mal avec l'idée que Labienus lui fit prendre de la ſituation de Céſar. Il prétendit que ſes troupes étoient foibles, mal diſpoſées : que les deux Gaules n'avoient pas plus d'affection pour lui, & que leur penchant les portoit au contraire à la révolte. Soit que Labienus fît le rôle ordinaire des déſerteurs, qui eſt de s'attacher moins à la vérité dans leurs récits, qu'à ce qu'ils croient capable de leur procurer un meilleur accueil, ſoit que les affaires de Céſar euſſent changé réellement dans ſon abſence, le jugement qu'il en avoit porté fut bientôt démenti par l'expérience; & comme il n'avoit point engagé dans ſa déſertion les troupes qu'il commandoit, elle n'eut point d'autre effet que de ruiner ſa fortune, ſans avoir procuré le moindre avantage à Pompée.

Mais ce qui fit concevoir aux honnêtes gens des eſpérances beaucoup mieux fondées, fut un plan de conciliation que Céſar envoya dans le même tems à Rome; car tandis qu'il pouſſoit

guerre avec la dernière vigueur, il affectoit de parler ſans ceſſe de paix & d'accommodement. Il s'efforçoit particulièrement de perſuader à Cicéron qu'il n'avoit pas d'autre vue que de ſe mettre à couvert de (*a*) l'inſulte de ſes ennemis, & qu'il étoit diſpoſé à céder à Pompée le premier rang de l'état. Ses conditions portoient que Pompée ſe rendroit dans ſon gouvernement d'Eſpagne, que ſes nouvelles levées ſeroient congédiées (*b*), & les villes délivrées de leurs garniſons : de ſon côté il s'engageoit à réſigner ſes deux provinces, l'une à Domitius, l'autre à Conſidius, & à venir ſolliciter le conſulat en perſonne, ſans demander d'être diſpenſé des loix. Ces articles furent acceptés avidement, dans un grand conſeil qui ſe tint à Capoue, & le jeune L. Céſar qui les avoit

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Balbus major ad me ſcribit nihil malle Cæſarem, quàm principe Pompeio ſine metu vivere. Tu puto hæc credis. *Ad Att.* 8, 9.

(*b*) Feruntur omnino conditiones ab illo, ut Pompeius eat in Hiſpaniam : delectus qui ſunt habiti, & præſidia noſtra dimittantur : ſe ulteriorem Galliam Domitio, citeriorem Conſidio Noniano traditurum. Ad conſulatus petitionem ſe venturum, neque ſe jam velle, abſente ſe, rationem ſui haberi. *Ep. fam.* 16, 12. *Ad Att.* 7, 14. Accepimus conditiones, ſed ita ut removeat præſidia ex iis locis quæ occupavit, ut ſine metu de iis ipſis conditionibus Romæ ſenatus haberi poſſit. *Ibid.*

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

apportés, fut renvoyé avec une lettre de Pompée, qui n'y ajoutoit qu'un article préliminaire : il demandoit que Céſar retirât ſes troupes des villes dont il s'étoit ſaiſi, afin que le ſénat pût retourner ſans crainte à Rome, & régler tout le reſte avec plus d'honneur & de liberté. Cicéron qui aſſiſtoit à ce conſeil, en écrivit les circonſtances à Atticus : « J'arrivai hier, vingt-cinquième de janvier, à Capoue (*a*), où j'ai vu les conſuls & » un grand nombre de ſénateurs. Ils ſouhaitent » tous que Céſar retire ſes troupes des places de » l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il » a propoſées lui-même. Favonius ſeul prétend » qu'on ne doit point les recevoir de lui, mais » on ne l'a pas même écouté. Caton préfère la » ſervitude à une guerre civile. Il a déclaré néanmoins qu'il vouloit ſe trouver au ſénat lorſqu'on » y traitera de ce qu'on doit accorder à Céſar, » s'il ſe détermine à retirer ſes troupes. Ainſi il » n'ira point en Sicile où ſa préſence ſeroit fort » néceſſaire, au lieu que dans le ſénat elle pourra » nuire. Là-deſſus, Poſthumus qu'on a nommé » pour aller prendre au plutôt en Sicile la place » de Tuffanus, a déclaré qu'il n'iroit point ſans » Caton. Il eſt perſuadé qu'un homme de ſon » importance eſt à préſent fort néceſſaire au ſénat.

(*a*) Ad Att. 7, 15.

» On s'eſt trouvé obligé d'envoyer Fannius com- » mander en Sicile.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» Nous raiſonnons ici fort diverſement. La plu- » part prétendent que Céſar ne s'en tiendra point » aux conditions qu'il a propoſées, & qu'il ne » cherche qu'à nous amuſer, pour empêcher que » nous ne nous mettions en état de lui réſiſter. » Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il retirera ſes » troupes. Pourvu qu'on le faſſe conſul, il aura ce » qu'il prétendoit, ſans qu'il lui en coûte des » crimes. Il faut abſolument que nous en paſſions » par-là, étant ſi honteuſement pris au dépourvu. » Nous n'avons point de troupes, nous manquons » d'argent. En abandonnant Rome, nous avons » livré à notre ennemi, non-ſeulement celui des » particuliers, mais tout le tréſor public ».

Pendant que ce traité ſe négocioit, Cicéron ſe flatta que l'animoſité des deux partis commençoit à ſe rallentir, & que la querelle n'étoit pas éloignée de ſa fin. Si le ſénat devoit ouvrir les yeux ſur ſa foibleſſe, lorſqu'il ſe trouvoit ſurpris ſans préparation & preſque ſans défenſe, Céſar avoit pu faire des réflexions ſur ſa témérité. Cependant il trouvoit le ſujet d'une juſte défiance dans le choix que le ſénat (*a*) avoit fait d'un

(*a*) Spero in præſentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc noſtrarum copiarum pœnitet. *Ibid.* Tamen

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

miniſtre d'auſſi peu de poids que le jeune Lucius Céſar, pour une ſi importante commiſſion. Cette députation ſembloit (*a*) porter un air de mépris, ou peut-être avoit-il voulu ſe ménager le pouvoir de la déſavouer. D'ailleurs il étoit ſurprenant qu'après avoir fait volontairement des propoſitions, il ne ſuſpendît pas du moins la marche de ſon armée (*b*) pour attendre la réponſe du ſénat. Un intervalle de quelques jours fit connoître qu'il n'y avoit eu que de la juſtice dans tous ces ſoupçons, & que ſes propoſitions de paix n'étoient qu'une comédie méditée. Il ne fit aucune attention à la réponſe de Pompée, & les raiſons qu'il donna de ce mépris furent ſi frivoles, que c'étoit faire connoître encore mieux ſes intentions que d'apporter ſi peu de ſoin à les déguiſer. Il avoit eu néanmoins deux raiſons pour envoyer ſes

vereor ut his ipſis (Cæſar) contentus ſit. Nam cum ita mandata dediſſet L. Cæſari, debuit eſſe paullo quietior, dum reſponſa referentur. *Ibid.* 7, 17. Cæſarem quidem, Cæſare cum mandatis de pace miſſo, tamen aiunt acerrima loca occupare. *Ibid.* 18. L. Cæſarem vidi, ut id ipſum mihi ille videatur irridendi cauſa feciſſe, qui tantis de rebus huic mandata dederit, niſi forte non dedit, & hic ſermone aliquo arrepto pro mandatis abuſus eſt. *Ibid.* 13.

(*a*) Accepi literas tuas, Philotimi, Furini, Curonis ad Furnium quibus irridet L. Cæſaris legationem. *Ibid.* 19.

(*b*) Cæſ. Comment. de Bell. Civ. liv. 1.

rticles au ſénat : l'une étoit l'eſpérance que Pompée, par la ſeule averſion qu'on lui connoiſſoit pour ſon traité, ne manqueroit pas de les rejeter, & que ce refus feroit tomber ſur lui toute la haine de la guerre civile : l'autre, que s'il les recevoit, le tems qu'il employeroit à ſes délibérations, lui en feroit perdre beaucoup pour ſes préparatifs, & lui feroit retarder ſon départ d'Italie ; tandis que la diligence incroyable avec laquelle (*a*) il faiſoit marcher ſon armée, pouvoit le faire arriver aſſez tôt pour prévenir l'embarquement de ſon ennemi, & lui aſſurer peut-être le pouvoir de finir d'un ſeul coup une guerre dont il n'appréhendoit que les longueurs. « Je vois, » écrivoit Cicéron (*b*), quoique tard aſſurément, » parce que j'ai pris trop de confiance aux rapports » de Balbus, qu'il n'en veut, & que dans l'ori» gine il n'en a jamais voulu qu'à la vie de » Pompée ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Si l'on conſidère ce fameux paſſage du Rubicon ſans aucun rapport avec le ſuccès, on le trouvera ſi imprudent & ſi téméraire, qu'on ne

(*a*) O celeritatem incredibilem ! *Ad Att.* 7, 22.

(*b*) Intelligo ſerius equidem quàm vellem, propter epiſtolas ſermoneſque Balbi, ſed video plane nihil aliud agi, nihil actum ab initio, quàm ut hunc occideret. *Ad Att.* 9, 5.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

sera pas surpris que Pompée ne s'y fût point attendu, & que dans l'opinion qu'il avoit de la prudence de Céſar, il ne l'eût pas cru capable d'une entrepriſe ſi peu ſenſée. S'il n'avoit été queſtion que de la conquête de l'Italie, il y auroit eu moins de folie dans ſes eſpérances. Son armée étoit ſans doute la meilleure qu'il y eût au monde. Accoutumée à vaincre, & dévouée à la gloire de ſon général, il n'y avoit point de puiſſance qu'elle dût redouter. Mais cette armée compoſoit toute ſa force. Il n'avoit pas d'autre reſſource. La perte d'une ſeule bataille entraînoit ſa ruine. Et combien n'en devoit-il pas enviſager avant que de parvenir à ſon but? Tout l'empire alloit s'armer contre lui: chaque province lui offroit de nouveaux ennemis à combattre. Ajoutons que ſes ennemis étoient maîtres de la mer, de ſorte qu'il ne pouvoit tranſporter ſes forces hors de l'Italie ſans s'expoſer au haſard de rencontrer une flotte redoutable, ni tenir long-tems la campagne ſans manquer bientôt de vivres & de munitions. Pompée avoit fait tant de fond ſur cette ſeule circonſtance qu'il l'avoit crue déciſive en ſa faveur (*a*). Auſſi ne peut-on trop s'étonner qu'avec

(*a*) Exiſtimat Pompeius, qui mare teneat, eum necesse rerum potiri..... itaque navalis apparatus ei ſemper antiquiſſima cura fuit. *Ibid.* 10, 8.

ant d'avantages un ſi grand général ait manqué le fortune ; & c'eſt bien moins la conduite que e bonheur de Céſar, qui le fit arriver à l'empire à travers tant d'obſtacles.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Cicéron ne parle jamais de ſon entrepriſe ſans a traiter de folie (*a*) ; & dans le tems même qu'il le voyoit marcher avec tant d'ardeur, il conſervoit l'eſpérance d'apprendre tout d'un coup qu'il auroit changé ſa marche, & que cette impétuoſité ſe ſeroit refroidie. Pompée & le ſénat n'avoient pas d'autre fondement de confiance lorſqu'avec ſi peu de préparations, ils paroiſſoient fermes à l'attendre & diſpoſés à lui réſiſter. Céſar pouvoit s'imaginer de ſon côté que ces apparences de fermeté venoient de la fauſſe opinion qu'ils avoient de leurs forces, & ſe flatter qu'elle iroit juſqu'à lui faire prendre le parti de les meſurer avec les ſiennes ; & dans la ſuppoſition d'une bataille, le ſuccès ne pouvoit lui paroître incertain. Ainſi en prenant le change ſur les vues l'un de l'autre, les deux partis s'étoient peut-être engagés plus loin qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Céſar avoit pu ſe perſuader d'autant plus naturellement que le deſſein de ſes ennemis étoit de le combattre en Italie, que dans leur parti même on ne s'oc-

(*a*) Cum Cæſar amentia quadam raperetur. *Ep. fam.* 16, 12.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

cupoit que de cette chimere, & que Pompée s'efforçoit de lui donner de la vraiſemblance. Ce n'eſt pas qu'il n'eût ſenti dès le premier moment la néceſſité de s'éloigner, mais il gardoit ce ſecret pour lui-même, & dans le même tems il écrivoit à Cicéron qu'il comptoit de ſe voir inceſſamment à la tête d'une armée (*a*) avec laquelle il iroit au-devant de Céſar juſques dans le Picenum. Il affectoit de publier ſon plan, qui étoit de ſe ſaiſir des principaux paſſages, de partager ſes forces pour donner de tous côtés de l'occupation & de l'inquiétude à l'ennemi, de lui couper les vivres & les fourages, enfin d'empêcher qu'il n'approchât de Rome, juſqu'à (*b*) l'arrivée d'Afranius & de Petreius & de Varron, qui devoient amener

(*a*) Pompeius ad me ſcribit, paucis diebus ſe firmum exercitum habiturum, ſpemque affert ſi in Picenum agrum ipſe venerit, nos Romam redituros eſſe. *Ibid.* 7, 16.

(*b*) Suſcepto autem bello aut tenenda ſit urbs, aut ea relicta, ille commeatu & reliquis copiis intercludendus. *Ad Att.* 7, 9. Sin autem ille ſuis conditionibus ſtare noluerit, bellum paratum eſt: tantummodo ut eum intercludamus, ne ad urbem poſſit accedere; quod ſperabamus fieri poſſe: delectus enim magnos habebamus..... ex Hiſpaniaque ſex legiones & magna auxilia, Afranio & Petreio ducibus, habebo à tergo. Videtur, ſi inſaniet, poſſe opprimi, non modo non urbe ſalva. *Ep. fam.* 16, 12. Summa autem ſpes Afranium cum magnis copiis adventare. *Ad Att.* 8, 3.

ſpagne une armée de vétérans capable de finir
ıtôt la guerre. Le ſénat étoit ſi rempli de ces
:s, que ne pouvant croire Pompée diſpoſé à
tter l'Italie avec un ſi beau projet, il chargea
mitius de ſe jeter dans Corſinium, place
e au pied du mont Apennin; dans l'eſpérance
ıvec trois légions, dont il avoit la conduite,
ıroit capable d'y arrêter quelque tems Céſar.
a vérité cette démarche déplut à Pompée, qui
ivit auſſi-tôt à Domitius de le venir joindre (*a*),
lui repréſentant qu'il alloit s'engager dans un
ı d'où il ſeroit aiſé à Céſar de lui couper toute
aite. Mais Domitius perſuadé que l'Italie de-
t être le ſiège de la guerre, & que Pompée ne
ıandonneroit pas avec un corps de troupes qui
it compoſé de ſes meilleurs amis, ne put con-
:tir à quitter un poſte auſſi avantageux que Cor-
ium. Il compta d'y être ſecouru; & lorſqu'il
vit aſſiégé (*b*), il écrivit encore à Pompée

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Nos disjecta manu pares adverſariis eſſe non poſ-
mus..... Quamobrem nolito commoveri, ſi audieris
e regredi, ſi forte Cæſar ad me veniet, etiam atque
am te hortor ut cum omni copia quamprimum ad me
nias. *Vid. Ep. Pomp. ad Domit. Ad Att.* 8, 12.

(*b*) Domitius ad Pompeium mittit, qui petant atque
ent ut ſibi ſubveniat. Cæſarem duobus exercitibus & lo-
rum anguſtiis intercludi poſſe, frumentoque prohiberi,
c. *Cæſ. Com. de Bell. civil. lib.* 1.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

que rien ne lui paroiſſoit plus facile que d'en
mer Céſar entre deux armées.

Cicéron commençoit à ouvrir les yeux ſur
circonſtances qui étoient échappées juſqu'alo
pénétration. Il n'avoit pu s'imaginer qu'on ſe
vât jamais dans la néceſſité de quitter l'Italie:
la conduite de Pompée n'étant que trop prop
lui faire pénétrer ſes intentions, il ne fut plus
maître de déguiſer ſes inquiétudes. Il écrivit à A
ticus pour lui demander ſes conſeils ſur ſa pro
conduite, & ſa lettre eſt d'un cœur extrêmem
agité. « Il eſt queſtion, lui diſoit-il, de décide
» je dois ſuivre Pompée, dans la ſuppoſition q
» abandonne l'Italie, car toutes les apparences
» portent à le croire. D'un côté, lorſque je trou
» dans ce grand homme & mon libérateur & m
» ami, lorſque je conſidère ſur-tout que ſa ca
» eſt celle de la république, il me ſemble que
» ne puis prendre d'autre parti que le ſien, ni ſ
» vre d'autre fortune. De plus, ſi je demeure
» Italie, & que je me ſépare de tant de citoy
» diſtingués par leur rang & par leur vertu,
» faut que je reconnoiſſe un maître. Il eſt v
» qu'il me traite avec beaucoup d'amitié, & q
» j'ai eu ſoin, comme vous le ſavez, de le mé
» ger de longue main, dans la crainte de l'or
» qui eſt prêt à tomber ſur nous. Il faut néanmoi
» examiner d'abord ſi je puis me fier entièrem

» à lui ; & lorſque j'en ſerois tout-à-fait sûr, ſi
» un homme de cœur & un bon citoyen peut
» demeurer ſoumis à un pouvoir arbitraire, dans
» une ville où il a rempli les premières digni-
» tés, où il a fait des actions éclatantes, & où il
» eſt actuellement revêtu d'un emploi auguſte &
» ſacré. D'ailleurs je riſquerois beaucoup, & ce
» ne ſeroit pas ſans quelque honte, ſi Pompée
» venoit à rétablir les affaires. Voilà les raiſons
» qu'on peut alléguer d'une part ; mais voici cel-
» les qu'on peut leur oppoſer. Pompée juſqu'à pré-
» ſent n'a montré ni prudence ni réſolution : j'ajoute
» qu'il n'a eu aucun égard à tous mes avis. Je
» pourrois rappeler le paſſé & faire voir que c'eſt
» lui qui a donné à Céſar des forces & des ar-
» mes contre la république ; qu'il lui a inſpiré
» l'audace d'employer les voies de fait, pour faire
» paſſer des loix ſans avoir égard aux auſpices ;
» qu'il a fait joindre au gouvernement de Céſar
» celui de la Gaule Tranſalpine ; qu'il a recher-
» ché ſon alliance ; qu'il fit les fonctions d'augure,
» lorſque Clodius fut adopté par un plébéien ;
» que s'il a contribué à mon rappel, il ne s'étoit
» point oppoſé à mon exil ; qu'il a fait continuer
» à Céſar ſon gouvernement, enfin qu'il l'a ſervi
» dans toutes ſortes d'occaſions. Et pendant ſon
» troiſième conſulat, lorſqu'il eut commencé à
» ſoutenir les intérêts de la république, il voulut

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» absolument que les dix tribuns proposassent le » décret qui permettoit à César de demander le » consulat sans venir à Rome, ce qu'il confirma » encore par une de ses loix. Ne s'est-il pas op- » posé depuis à M. Marcellus, lorsqu'il voulut » faire nommer un gouverneur pour les Gaules?

» Mais sans m'arrêter à tout cela, vit-on jamais » rien de plus indigne & de plus mal concerté » que cette retraite, ou pour mieux dire cette fuite » honteuse? Quelles conditions ne devoit-on pas » accepter plutôt que d'abandonner la patrie? » Elles étoient fort mauvaises, je l'avoue, mais » est-il rien de pire que l'état où nous sommes? » Pompée, dira-t-on, pourra se relever. Quand » & comment se relevera-t-il? Quelles mesures » a-t-on prises? n'avons-nous pas perdu le Pice- » num? Le chemin de Rome n'est-il pas ouvert » à notre ennemi? Ne lui avons-nous pas livré » tout le bien des particuliers & tout l'argent du » trésor public? Enfin nous n'avons point de parti » formé, nous manquons de troupes, nous n'oc- » cupons aucun poste où ceux qui sont bien in- » tentionnés puissent se rassembler. On s'est retiré » dans la Pouille, qui est la province de toute » l'Italie la plus foible & la plus reculée; c'est » marquer qu'on a perdu toute espérance, & qu'on » n'a pensé qu'à se ménager une retraite en lais- » sant la mer derrière soi.

Dans une autre lettre.... « Il ne manque plus » à Pompée, pour ſe perdre entièrement de répu- » tation, que de ne pas aller au ſecours de Domi- » tius : auſſi tout le monde croit qu'il ira, mais » je ſuis perſuadé qu'il n'en fera rien. Quoi ? il » abandonnera un homme de cette conſidération » & tant d'autres perſonnes de marque, lui, qui » a trente cohortes ? Il les abandonnera, ou je ſerai » fort trompé. La peur l'a entièrement ſaiſi, il ne » penſe plus qu'à fuir. Je vois bien que vous » croyez que je le dois ſuivre. Pour moi je ſais » bien avec qui je ne dois pas être, mais j'ignore » avec qui je dois aller. Lorſque je vous ai dit » que j'aimois mieux être vaincu avec Pompée » que de vaincre avec Céſar, vous m'avez répon- » du que ce ſentiment étoit noble, & qu'il me fai- » ſoit beaucoup d'honneur. Je n'en ai point chan- » gé ; mais je parlois de Pompée tel qu'il étoit » alors, ou tel que je me le figurois, & non pas » d'un homme qui fuit ſans ſavoir ni pourquoi ni » comment, qui a livré tous nos biens à notre » ennemi, qui a quitté Rome, & qui eſt près de » quitter l'Italie. Mais enfin quand j'y aurois été » réſolu, c'eſt une choſe faite, & nous ſommes déjà » vaincus », &c.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Il s'étoit répandu dans l'Italie un préjugé contre le caractère de Céſar, qui en faiſoit appréhender les plus terribles effets. On le repréſentoit vin-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dicatif & cruel. Cicéron même étoit ſi prévenu de cette opinion (*a*), qu'il parle de lui dans ſes lettres comme d'un ſecond Phalaris. C'étoit la concluſion qu'il tiroit auſſi naturellement de ſa vie paſſée que de ſon entrepriſe préſente, & plus encore du caractère de ſes amis & de ſes partiſans, qui n'étoient preſque tous que des gens décriés par leurs crimes ou par leurs vices. On aſſuroit auſſi qu'il avoit déclaré ouvertement (*b*), qu'il venoit venger la mort de Cn. Carbon, de M. Brutus, & de tous les autres chefs de la faction de Marius, que Pompée, tandis qu'il reconnoiſſoit Sylla pour ſon chef, avoit fait périr diverſement. Toutes ces craintes étoient ſans fondement; car Céſar s'étoit fait des maximes tout-à-fait oppoſées à la tyrannie. Les exemples hiſtoriques & ſes lumières naturelles lui avoient fait comprendre (*c*) que la clémence dans un vainqueur

(*a*) Iſtum cujus Φαλαριϛμὸν times, omnia teterrime facturum puto. *Ad Att.* 7, 12. Incertum eſt Phalarimne an Piſiſtratum ſit imitaturus. *Ibid.* 20. Nam cædem video, ſi vicerit, & regnum non modo romano homini, ſed ne perſæ quidem tolerabile. *Ibid.* 10, 8. Qui hic poteſt ſe gerere non perdit? Vita, mores, ante facta, ratio ſuſcepti negotii, ſocii. *Ibid.* 9, 2. *It.* 9, 19.

(*b*) Atque eum loqui quidam narrabant Cn. Carbonis & M. Bruti ſe pœnas perſequi, &c. *Ad Att.* 9, 14.

(*c*) Tentemus hoc modo, ſi poſſumus, omnium voluntates recuperare & diuturna victoria uti: quoniam reliqui

le plus sûr moyen d'assurer les fruits de la
oire. Corsinium lui avoit déjà fourni l'occa-
de faire éclater ses principes. Ayant forcé Do-
ius de se rendre à discrétion, il l'avoit renvoyé
e, lui & tous les sénateurs qui étoient tom-
entre ses mains, au nombre desquels étoit
tulus Spinther, ami intime (*a*) de Cicéron.
te générosité produisit un changement admi-
e en sa faveur. Le public revenant de ses alar-
, commença bientôt à se persuader qu'il ne
choit effectivement, suivant ses premières pro-
tions, que de la sûreté pour sa personne &
r sa dignité. Pompée, au contraire, se rendit
méprisable de jour en jour, en fuyant à l'ap-
he d'un ennemi qu'il avoit mis, disoit-on, dans
écessité de prendre les armes par son orgueil
n obstination. « Dites-moi, écrivoit Cicéron;
est-ce pas une chose déplorable que César avec
plus mauvaise cause du monde s'attire des ap-
laudissemens, pendant qu'avec la meilleure (*b*)

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

elitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam
ius tenere, præter unum Syllam, quem imitaturus non
. Hæc nova sit ratio vincendi, ut misericordia & li-
alitate nos muniamus. *Ep. Cæs. ad Att.* 9, 7.

a) Cæs. Comment. liv. 1. Plutarq. *Vie de César.*

b) Sed, obsecro, quid hoc miserius quàm alterum
usus in fœdissima causa quærere, alterum offensiones in
ima? alterum existimari conservatorem inimicorum,
rum desertorem amicorum? Et me hercule, quamvis

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» Pompée ſe rend odieux ; que le premier par-
» donne à ſes ennemis, pendant que l'autre aban-
» donne ſes amis ? J'ai pour Pompée toute l'amitié
» que je lui dois ; mais comment l'excuſer d'avoir
» abandonné tant d'illuſtres citoyens ? Si c'eſt par
» crainte, quelle lâcheté ! & s'il a cru, comme
» bien des gens ſe l'imaginent, que leur mort ren-
» droit ſa cauſe meilleure, vit-on jamais une plus
» cruelle politique » ? Cicéron touché du ſervice qu'il venoit de recevoir dans la perſonne de Lentulus, ſe crut obligé d'en remercier Céſar, & de lui faire un compliment ſur ſa généroſité. Il en reçut cette réponſe.

Céſar, Empereur, à Cicéron, Empereur (*a*).

Vous jugez fort bien de moi. Auſſi me connoiſſez-vous depuis long-tems. Rien n'eſt plus éloigné de mon caractère que ce qui reſſent la cruauté. C'eſt mon penchant naturel que j'ai ſuivi, & je m'en trouve bien récompenſé, puiſque vous approuvez ma conduite. Je ne me repens donc pas de ce

amemus Cnæum noſtrum, ut & facimus & debemus, tamen hoc, quod talibus viris non ſubvenit, laudare non poſſum. Nam ſive timuit, quid ignavius ? ſive ut quidam putant, meliorem ſuam cauſam illorum cæde fore putavit, quid injuſtius ? *Ad Att.* 8, 9.

(*a*) Ibid. 9, 16.

j'ai fait, quoique j'apprenne que ceux à qui donné la vie & la liberté ſont allés rejoindre tôt mes ennemis. Comme je n'ai point envie ne démentir, je ſuis charmé auſſi qu'ils ne lémentent point. Je me flatte qu'à ma prière s voudrez bien vous rendre à Rome, afin que uiſſe y recevoir vos avis & faire uſage de ce dépend de vous. Perſonne ne m'eſt plus cher Dolabella votre gendre. Je compte de lui r cette obligation. Il ne peut pas manquer de ſervir auprès de vous, lui qui eſt ſi obligeant, on ami, & en particulier ſi plein d'affection r moi. Adieu.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C CLAUDIUS MARCELLUS L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

a priſe de Corſinium ayant obligé Pompée de etirer à Brindes (*a*), & de déclarer enfin que réſolution étoit de ſoutenir la guerre hors de alie, il fit beaucoup d'inſtances à Cicéron pour gager à le ſuivre. Il lui écrivit conſécutive-nt deux lettres à Formies, par leſquelles il lui poſoit de partir ſur le champ. Mais toutes les lexions dont on vient de lire une partie, avoient à fort altéré les ſentimens de Cicéron. Des tres auſſi courtes que celles de (*b*) Pompée

(*a*) Qui amiſſo Corſinio denique me certiorem confi-ſui fecit. *Ibid.* 9, 2.

(*b*) Epiſtolarum Pompeii duarum, quas ad me miſit, gligentiam, meamque in ſcribendo diligentiam, volui i notam eſſe : earum exempla ad te miſi. *Ibid.* 8, 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dans une occaſion ſi importante, achevèrent de l'irriter. La ſeconde, avec la réponſe dont elle fut immédiatement ſuivie, fera connoître le fond de leurs intérêts préſens & de leurs diſpoſitions.

Cn. Pompée le Grand, Proconſul, à M. T. Cicéron, Empereur.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. J'ai lu avec plaiſir votre lettre, qui m'a fait voir que vous êtes toujours rempli du même zèle pour le ſalut de la patrie. Les conſuls ſont venus joindre les troupes que j'avois dans la Pouille. Je vous conjure par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la république, de nous venir trouver, pour délibérer de concert ſur les remèdes qui conviennent aux maux préſens. Je ſuis d'avis que vous veniez en diligence à Brindes par le grand chemin d'Appius.

M. Cicéron, Empereur, à Cn. Pompée le Grand, Proconſul.

Lorſque je vous écrivis la lettre que vous avez reçue à Canuſium, je ne m'imaginois pas que nous fuſſions réduits à paſſer la mer. Je comptois que ſans ſortir de l'Italie, nous pourrions ou ménager une paix ſolide, ce qui me paroiſſoit le meilleur parti, ou même ſoutenir la guerre avec

avantage. Cependant, avant que vous euſſiez reçu ma lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lœlius pour les conſuls, quelle étoit votre réſolution ; & ſans attendre votre réponſe, je partis auſſitôt avec mon frère & nos enfans pour vous aller joindre dans la Pouille. Lorſque je fus arrivé à Theanum Sidicinum, C. Meſſius votre ami & pluſieurs autres perſonnes m'aſſurèrent que Céſar s'avançoit du côté de Capoue, & que le même jour il coucheroit à Eſernie. Cette nouvelle m'alarma beaucoup. Je voyois que ſi elle ſe trouvoit certaine, non-ſeulement, je n'aurois pas le pouvoir de vous joindre, mais que j'allois perdre même toute eſpérance de communication avec vous. Je me rendis à Calés, pour y attendre des nouvelles d'Eſernie.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Pendant que j'y étois, on m'apporta une copie de votre lettre au conſul Lentulus, à qui vous marquiez que vous en aviez reçu une de L. Domitius, datée du dix-ſept de février, dont la copie étoit au bas de la vôtre ; que le bien public vous obligeoit abſolument de raſſembler toutes vos troupes, & que vous le chargiez ſeulement de laiſſer à Capoue une garniſon telle qu'il la jugeroit néceſſaire. Là-deſſus je me perſuadai comme tout le monde, que vous marchiez à Corfinium avec toutes vos forces. Céſar étant campé à la vue de cette place, ç'eût été trop m'expoſer que

An. de R. 704. Cicer. 8. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

d'aller de ce côté-là. Tandis que nous attendions impatiemment le ſuccès de cette affaire, nous apprîmes ce qui s'étoit paſſé à Corſinium, & que vous marchiez vers Brindes. Nous réſolûmes auſſitôt, mon frère & moi, de vous ſuivre; mais différentes perſonnes qui venoient du Samnium & de la Pouille, nous avertirent que nous pouvions être coupés; que Céſar marchoit du même côté que nous, & qu'il faiſoit une ſi grande diligence que nous ne pouvions jamais arriver avant lui. Cette nouvelle nous fit changer de deſſein. Il nous parut, & ce fut auſſi l'avis de tous nos amis, que pour l'avantage de la république & pour le nôtre, il ne falloit pas nous livrer entre les mains de l'ennemi; perſuadés, ſur-tout, comme nous l'étions, qu'il étoit trop tard pour vous joindre quand le chemin auroit été plus libre. Cependant je reçus votre lettre de Canuſium dans laquelle vous me preſſiez de me rendre à Brindes; mais comme je ne la reçus que le vingt-ſept, nous ne doutâmes point que vous n'y fuſſiez déjà arrivé. Nous ſavions que ce chemin nous étoit entièrement fermé, & nous nous trouvâmes auſſi à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corſinium; car c'eſt l'être véritablement que de ſe voir environné de troupes ennemies, ſans pouvoir s'échapper par aucune voie.

J'aurois évité ce malheur ſi je ne m'étois pas

loigné de vous comme je le ſouhaitois, & comme 'eus ſoin de vous en repréſenter l'importance lorſque je me chargeai, avec ſi peu d'inclination, de :ommander à Capoue; non que je cherchaſſe à me diſpenſer des embarras de cette commiſſion, mais parce que je voyois la difficulté de garder une ſi grande ville ſans avoir un corps d'armée de ce côté-là. Je ne voulois pas m'expoſer à ce qui vient d'arriver à Corſinium. Mais ſi je n'ai pas été aſſez heureux pour me trouver avec vous, j'aurois du moins ſouhaité de ſavoir quels étoient vos deſſeins. Il m'étoit impoſſible de les deviner, & j'étois bien éloigné de croire que ſous un chef tel que vous, l'on ne pût ſauver la république qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'eſt pas que je condamne le parti que vous prenez; mais je plains la république, & quoique je ne pénètre point les raiſons de votre conduite, je me perſuade qu'elles ont été juſtes.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Vous pouvez vous ſouvenir que mon avis a toujours été d'acheter la paix à quelque prix que ce fût, & de ne point abandonner Rome. Je ne parle point de l'Italie. Vous ne m'aviez pas marqué que votre deſſein fût d'en ſortir. Mais je n'ai point la préſomption de croire que mon avis dût l'emporter. Je me ſuis fait un devoir de ſuivre le vôtre, non par rapport à la république, dont le ſalut me paroît déſeſpéré, ou qui n'en

An de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

a plus à eſpérer que par un remède auſſi funeſte que celui d'une guerre civile ; c'étoit vous uniquement qui me déterminiez, je ne voulois pas me ſéparer de vous, & je ne ſuis pas moins diſpoſé à vous aller joindre auſſitôt que j'en trouverai l'occaſion. Je ſais bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement ſont peu ſatisfaits de moi. Je me déclarai d'abord pour la paix, quoique leurs craintes ne fuſſent pas plus fortes que les miennes ; mais je la trouvois moins redoutable qu'une guerre civile. Enſuite la guerre étant commencée, lorſque Céſar vous eut fait propoſer un accommodement, & que je vous vis répondre à ſes offres par des conditions ſi avantageuſes, non ſeulement je crus devoir penſer à moi, mais les obligations que je vous ai me firent eſpérer que vous entreriez dans mes vues. Je me ſouvenois que pour avoir bien ſervi la république, je m'étois vu expoſé aux traitemens les plus indignes & les plus cruels. Je conſidérai que ſi je ne ménageois pas un homme à qui l'on offroit au milieu des armes un ſecond conſulat & le triomphe, j'aurois à ſoutenir les mêmes épreuves ; car il ſemble que ma deſtinée ſoit d'être en bute aux mauvais citoyens, & que bien des gens s'en faſſent un ſpectacle agréable. Ce ne ſont pas là de vains ſoupçons & de fauſſes alarmes. Je ne vous dis rien dont on ne m'ait hautement menacé ; &

ue je me ſeptiſſe aſſez de courage pour ſou- An. de R. 70. Cicer. 58. Cos. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.
:e que je ne pourrois éviter, j'ai cru qu'il étoit
)rudence de m'en garantir, pourvu que mon
ur n'y fût point intéreſſé.
là les raiſons que j'ai eues de me ménager
it qu'on a parlé de paix. Depuis, il n'a pas
lu de moi de ſuivre mes inclinations. A
ui me condamnent, voici ce que j'ai à ré-
: : Je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec
, & jamais ils n'ont été plus attachés que
la république. La ſeule différence qu'il y
:re nous, c'eſt qu'avec la qualité de bons
is, dont nous pouvons également nous
, nous avons marché vers le même but par
)ies différentes; eux par celle des armes,
)i par celle d'un accommodement, dont
ie paroiſſiez pas vous même éloigné. Mais
e leur ſentiment a prévalu, vous pouvez
er que je ne manquerai point à ce que je
la république comme citoyen, ni à ce que
is dois comme ami.

conduite équivoque de Pompée, qu'il lui
he adroitement dans cette lettre, fut la ſeule
qui l'empêcha de le joindre. Il vouloit
e plus de tems pour délibérer ſur une
:he ſi délicate. C'eſt l'aveu qu'il fait à At-
après lui avoir raconté toutes les circonſ-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

tances de ſa (*a*) conduite : « Je n'ai rien ſa
» lui dit-il, je n'ai rien omis ſans raiſon : n
» au fond j'étois bien aiſe de pouvoir conſid
» un peu plus long-tems de quel côté étoit
» juſtice, & ce qui convenoit auſſi à mes intérê
Il ne regardoit point encore la paix comme
poſſible ; & dans cette ſuppoſition, l'amitié
vant renaître entre Pompée & Céſar, il ne v
loit pas que Céſar eût ſujet de ſe plaindre d
lorſqu'il ſeroit réconcilié avec Pompée.

Tandis que les affaires étoient dans cette ſi
tion, Céſar fit partir le jeune Balbus pour m
cher ſur les traces de Lentulus, & lui perſu
de retourner à Rome. Cicéron, chez qui Ba
paſſa le ſoir, rendit (*b*) compte auſſi-tôt de c
nouvelle à Atticus : « Il couroit, dit-il,
» une diligence extrême, & par un chemin
» tourné. Il porte à Lentulus une lettre de Cé
» & ſa commiſſion principale eſt de l'engage
» revenir à Rome. J'ai peine à croire qu'on
» puiſſe rien obtenir ſans une entrevue. Ba
» m'a dit encore que Céſar ne déſire rien

(*a*) Nihil prætermiſſum eſt quod non habeat ſa
tem excuſationem... & plane quid rectum, & quid fac
dum mihi eſſet, diutius cogitare malui. *Ibid.* 8, 12.

(*b*) Ad Att. 8, 9.

» tant d'ardeur que de joindre Pompée ; je me le » perſuade ſans peine : & de ſe réconcilier avec » lui ; c'eſt ce que je ne croirai pas aiſément : & » je tremble qu'il n'ait épargné juſqu'à préſent le » ſang de tant d'autres citoyens, que parce qu'il » en veut uniquement à celui de Pompée ». Cicéron paroît perſuadé que dans une entrevue Lentulus pouvoit être engagé à changer de deſſein. Il avoit mauvaiſe opinion de la fermeté de ces conſuls ; & dans une autre occaſion, il dit de (*a*) l'un & de l'autre, « qu'une feuille ou une plume » n'avoit pas plus de facilité qu'eux à ſe laiſſer » tourner par le vent ». Il reçut bientôt une autre lettre du vieux Balbus, dont il ſe hâta d'envoyer une copie à Atticus, pour exciter ſa pitié, lui dit-il, en lui faiſant voir comment on ſe jouoit de lui.

An. de R. 704. Cicér. 48. Conſ. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL LENTULUS CRUS.

Balbus à Cicéron, Empereur.

Je vous conjure, mon cher Cicéron, de travailler à rapprocher Céſar & Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre. L'entrepriſe eſt digne de vous. Je vous réponds, que non-ſeulement vous ne trouverez point d'op-

(*a*) Nec me conſules movent, qui ipſi pluma aut folio facilius moventur..... ut vicem meam doleres, cum me derideri videres. *Ibid.* 8, 15.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

position du côté de César, mais qu'il vous même fort obligé si vous vous chargez de ce Je voudrois que Pompée fût dans les mêmes positions ; mais je l'espère beaucoup moins qu ne le souhaite. Quand il se fixera dans quel lieu, & qu'il sera revenu de sa terreur, on pou se promettre quelque chose du pouvoir que v avez sur son esprit. César vous sait bon gré d'av pensé que Lentulus ne devoit pas quitter l'I lie, & je vous en ai moi-même toute l'obli tion possible, car je ne suis pas moins dévou ce consul qu'à César même. S'il avoit écouté r conseils, comme il faisoit autrefois, & qu'il n' pas affecté de m'éviter, je n'aurois pas tant chagrin. Je vous proteste que j'en ressens un m tel, de voir qu'un homme dont les intérêts sont plus chers que les miens, soutienne si sa dignité, & n'ait que le nom de consul. vouloit vous écouter, & s'en rapporter à n sur les intentions de César, il demeureroit à Rc pendant le reste de son consulat, & je ne dé pérerois point encore que par vos avis autant par l'entremise du sénat, il ne réussît peut-à réconcilier Pompée avec César. Si j'étois a heureux pour voir ce grand évènement, je m rois sans regret.

Je ne doute point que vous n'approuviez ce que César a fait à Corsinium. C'est beauc

qu

qu'une affaire de cette nature se soit passée sans effusion de sang. Il m'est doux d'apprendre que la visite de mon neveu vous ait fait plaisir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de César, & ce que César vous a écrit lui-même est très-sincère, & de quelque manière que les choses tournent, il vous en donnera des preuves effectives. An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Entre mille soins, César étoit fort occupé de celui d'engager Cicéron dans une espèce de neutralité; car il n'osoit se promettre de le faire entrer dans ses intérêts (*a*). Il lui écrivit plusieurs fois, il sollicita ses meilleurs amis de lui écrire; & ceux qui tentèrent cette entreprise, se flattant d'avoir fait quelqu'impression sur lui, parce qu'il demeuroit éloigné de Pompée, renouvelèrent leurs efforts pour lui persuader de retourner à Rome, & de se trouver à l'assemblée du sénat que César s'étoit déja proposé de convoquer après avoir donné la chasse à Pompée. Il l'en pressa lui-même par cette lettre, dans l'embarras de sa marche :

César, Empereur, à Cicéron, Empereur.

Comme je marche en diligence pour joindre

(*a*) Quod quæris quid Cæsar ad me scripsit; quod sæpe; gratissimum sibi esse quod quierim; oratque ut in eo perseverem. Balbus minor hæc eadem mandata. *Ibid.* 8, 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

mon armée, à laquelle j'ai fait prendre les devants, je n'ai pu voir Furnius qu'à la hâte, & je n'ai pas eu le tems de l'entretenir. Mais tout preſſé que je ſuis, j'ai pris quelques momens pour vous écrire, & j'envoie exprès Furnius pour vous faire mes remercîmens. Ce n'eſt pas la première fois que je vous en ai fait, & la manière dont vous en uſez avec moi me fait eſpérer que ce ne ſera pas la dernière. Le plus grand plaiſir que vous puiſſiez me faire à préſent, c'eſt de vous rendre à Rome où j'eſpère être bientôt. Vos conſeils, votre crédit, votre rang & votre autorité m'y ſeront d'un grand ſecours. Ne vous offenſez pas de trouver ma lettre ſi courte. Furnius y ſuppléera.

Cicéron, Empereur, à Céſar, Empereur.

En liſant la lettre que vous m'avez envoyée par Furnius, pour m'engager à revenir à Rome, je n'ai pas été ſurpris d'y trouver que vous vouliez vous ſervir de mes conſeils & de la conſidération que je puis avoir obtenue : mais je n'ai pas bien compris ce que vous ajoutez, que vous avez auſſi beſoin de mon crédit & de tout ce qui dépend de moi. Cependant comme je connois votre admirable prudence, je me ſuis porté naturellement à croire que vous vouliez rétablir la tranquillité publique, & il m'a paru que cela convenoit aſſez

à mon caractère & à la ſituation où je me trouve. S'il eſt donc vrai que vous penſiez à vous réconcilier avec Pompée & à le rendre à la république, vous ne trouverez aſſurément perſonne qui ſoit plus propre que moi à ménager cette entrepriſe; car je l'ai toujours porté à la paix, & dans toutes les occaſions j'ai tenu le même langage au ſénat. Depuis qu'on a pris les armes, j'ai gardé une exacte neutralité, dans la perſuaſion qu'on vous faiſoit une injuſtice, & que c'étoit par animoſité & par jalouſie qu'on vouloit vous ôter un privilège, que le peuple romain vous avoit accordé. Mais comme je ne me ſuis pas contenté de favoriſer vos intentions, & que j'ai mis encore pluſieurs perſonnes dans vos intérêts, il eſt juſte auſſi que j'aye quelques égards pour un homme du rang de Pompée; car depuis quelques années je m'étois attaché à vous & à lui d'une manière ſpéciale, & j'étois lié, comme je crois l'être encore, avec l'un & l'autre d'une amitié fort étroite.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Je vous prie donc, ou plutôt je vous conjure de prendre quelques momens ſur vos grandes occupations, pour chercher comment vous pourrez me laiſſer les moyens & la liberté de remplir ce qu'un honnête homme doit à un ami dont il a reçu des ſervices qu'il ne peut oublier ſans crime. Quand il ne s'agiroit que de ma propre ſatisfaction, je me flatte que vous voudrez bien

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

avoir pour moi cette complaisance. Mais il p paroît que pour le bien même de la républiqu & pour faire connoître que vous souhaitez vér tablement la paix, vous devez me laisser da une situation où je puisse ménager un accomm dement; ce qui convient à peu de personnes a tant qu'à moi.

Je vous ai déjà remercié d'avoir bien vou conserver la vie à Lentulus mon libérateu Mais depuis qu'il m'a marqué lui-même av combien d'honnêteté & de douceur vous l'av traité, j'y ai été aussi sensible que si j'avois re de vous le même bienfait. Si vous approuvez sentiment de reconnoissance, permettez-moi, vous prie, de n'en avoir pas moins pour Pomp

César n'ayant pas manqué de rendre cette lett publique (*a*), on trouva quelque sujet de censu dans le compliment que Cicéron lui faisoit *s*

(*a*) Epistolam meam quod pervulgatam scribis esse non moleste fero. Quin etiam ipse multis dedi describe dam. Ea enim & acciderunt jam & impendent, ut test tum esse velim de pace quid senserim. Cum autem eu hortarer, eum præsertim hominem, non videbar ullo mo facilius moturus quàm si id quod eum hortarer conveni ejus sapientiæ dicerem. Eam si admirabilem dixi, cu eum ad salutem patriæ hortarer, non sum veritus ne vid rer assentiri cui tali in re lubenter me ad pedes abjeci sem, &c. *Ibid.* 8, 9.

ſon admirable prudence, & dans ceux par leſquels il ſembloit reconnoître que les adverſaires de Céſar lui avoient fait injuſtice dans la guerre préſente : mais il répondit que loin d'être fâché de la publicité de ſa lettre, il en avoit donné lui-même pluſieurs copies, qu'il prenoit plaiſir à faire connoître la paſſion qu'il avoit pour la paix; qu'en preſſant Céſar de ſauver ſa patrie, il avoit cru devoir employer les expreſſions les plus propres à faire naître la confiance, & qu'il ne craignoit point qu'on lui fît un reproche d'avoir uſé de quelque flatterie dans une occaſion où il n'auroit pas fait difficulté de ſe jeter à ſes pieds. Il reçut dans le même tems & ſur le même ſujet une lettre des deux principaux confidens de Céſar, Balbus & Oppius, qui lui écrivoient en commun.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Balbus & Oppius, à M. Cicéron.

La plupart des hommes jugent moins des conſeils qu'on leur donne par l'intention que par l'événement, même lorſqu'ils leur viennent des perſonnes du plus haut rang; à plus forte raiſon lorſqu'ils viennent de gens obſcurs tels que nous. Cependant comme nous vous connoiſſons beaucoup d'équité, nous vous dirons naturellement notre avis ſur l'affaire dont vous nous avez écrit. Nous pouvons nous tromper, mais nous n'aurons

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

pas du moins de reproche à nous faire du côté de la ſincérité & de la droiture. Si Céſar ne nous avoit pas aſſurés qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit à Rome, il chercheroit des voies d'accommodement avec Pompée, comme nous ſommes perſuadés qu'il ne peut s'en diſpenſer, nous ne vous exhorterions pas à vous y rendre : mais nous concevons qu'étant ami de l'un & de l'autre, vous êtes plus propre que perſonne à cette médiation. Au contraire, ſi nous pouvions nous imaginer que Céſar ne penſe point à la paix, nous ne vous conſeillerions jamais de prendre les armes contre un homme qui vous a rendu de ſi importans ſervices, & nous vous prierons ſeulement, comme nous l'avons toujours fait, de ne pas vous déclarer contre Céſar. Mais ne pouvant répondre abſolument de ce qu'il fera, nous nous réduiſons à vous dire que les engagemens que vous n'avez pas moins avec lui, qu'avec Pompée, & votre caractère même qui eſt d'être fidelle à l'amitié, ne vous permettent point honnêtement de prendre parti ni contre l'un ni contre l'autre. Céſar eſt trop raiſonnable pour vous demander davantage. Si vous le ſouhaitez néanmoins, nous lui écrirons, pour ſavoir plus clairement quelles ſont ſes intentions par rapport à la paix; & ſur ſa réponſe, nous vous marquerons notre ſentiment. Vous pouvez compter que dans nos conſeils nous aurons

moins d'égard aux intérêts de Céſar qu'à votre dignité. Il eſt trop équitable ami pour s'en offenſer. An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL LENTULUS CRUS.

Cette lettre fut ſuivie immédiatement d'une autre, qui étoit ſeulement de Balbus.

Balbus, à M. Cicéron.

Depuis que nous vous avons écrit en commun, Oppius & moi, j'ai reçu une lettre de Céſar dont je vous envoie la copie. Vous verrez combien il ſouhaite de faire la paix & de s'accommoder avec Pompée, & en général combien il a d'éloignement pour tout ce qui pourroit reſſentir la cruauté. J'ai une joie infinie de le voir dans ces ſentimens. Au reſte, j'entre fort dans tout ce que vous me dites ſur vos engagemens avec Pompée. Je conçois que ni le devoir ni l'honneur ne peuvent vous permettre de prendre les armes contre un homme à qui vous prétendez avoir de ſi grandes obligations. Céſar eſt trop raiſonnable & trop honnête pour l'exiger de vous, & je ſuis ſûr qu'il ſera très-ſatisfait ſi vous lui promettez de ne pas vous joindre à ſes ennemis. Comment n'auroit-il pas cet égard pour un homme de votre rang & de votre mérite, puiſque de lui-même il m'a dit qu'il n'exigeroit pas de moi que je ſerviſſe contre Pompée ni contre Lentulus, à qui j'ai les dernières obligations; qu'il ſe conten-

An. de R. 704. Cicer 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

toit que je priſſe ſoin à Rome des affaires dont il me chargeroit, & qu'il me laiſſeroit la liberté de rendre à Lentulus & à Pompée les mêmes ſervices. Je fais ici les affaires de Lentulus, & je conſerve à l'un & à l'autre la reconnoiſſance & la fidélité que je leur dois.

Mais après tout il me ſemble qu'on ne doit pas déſeſpérer de la paix, puiſque les diſpoſitions de Céſar ſont telles qu'on les peut ſouhaiter. Ainſi je crois que vous ferez bien de lui écrire & de lui demander une garde comme vous en demandâtes une à Pompée dans l'affaire de Milon. Je connois mal Céſar, s'il n'a plus d'égard à ce que l'honneur demande de vous, qu'à ſes propres intérêts. Je ne ſais ſi je m'avance trop ; mais je puis du moins vous aſſurer que je n'écoute ici que l'amitié & l'attachement que j'ai pour vous, & je vous jure par le ſalut de Céſar, qu'il y a très-peu de perſonnes au monde qui me ſoient auſſi chères que vous. Quand vous ſerez déterminé, je me flatte que vous me communiquerez votre réſolution. Mes déſirs ſont que vous puiſſiez vous ménager également avec Pompée & Céſar, & j'eſpère que vous y réuſſirez.

L'offre d'une garde, ou la propoſition de la demander, n'étoit qu'un artifice. Si c'étoit en apparence une marque d'honneur & de reſpect pour

Cicéron, il voyoit clairement lui-même qu'on ne penſoit qu'à le rendre priſonnier de Céſar, & qu'à lui ôter la liberté de quitter l'Italie. Loin de conſentir à ſe rendre à Rome, il en ſeroit ſorti s'il s'y étoit trouvé, parce qu'il ne pouvoit aſſiſter au ſénat, lorſque Pompée & les conſuls n'y paroîtroient point ſans ſe déclarer ouvertement contr'eux. Mais ce qui lui cauſoit encore plus d'inquiétude étoit l'attente continuelle de la viſite de Céſar, qui en venant de Brindes, ne pouvoit manquer de paſſer par Formies. Il auroit ſouhaité de pouvoir éviter cette entrevue. La bienſéance lui faiſant une loi de l'attendre, il réſolut du moins de le recevoir avec toute la fermeté qui convenoit à ſon rang & à ſon caractère.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Il rend compte de cette viſite à Atticus: « J'ai » obſervé, lui dit-il, les deux choſes que vous » m'aviez recommandées. J'ai parlé à Céſar d'une » manière plus propre à m'en faire eſtimer qu'à » m'attirer des remercîmens, & je lui ai refuſé » conſtamment d'aller à Rome. Mais j'avois eu » grand tort de croire qu'il recevroit bien mes » excuſes; il ne pouvoit les recevoir plus mal. » M'abſenter, m'a-t-il dit, c'eſt le condamner » hautement, & donner lieu à pluſieurs autres » perſonnes de ſuivre mon exemple. Je lui ai ré- » pondu qu'ils n'avoient pas les mêmes raiſons » que moi. Après bien des objections & des

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» répliques, il m'a proposé d'aller à Rome pour » travailler à un accommodement. Mais, lui ai-je » dit, pourrai-je parler avec liberté? Croyez-vous » donc, m'a-t-il répondu, que je prétende vous » dicter ce que vous aurez à dire? Eh bien, ai-je » repris, je tâcherai de persuader au sénat qu'il » ne faut pas porter la guerre en Espagne, ni » faire passer des troupes dans la Grèce, & j'ajou- » terai d'autres réflexions sur le triste état où est » réduit Pompée. Je ne veux point, m'a-t-il » dit, qu'on tienne ce langage. Je m'en étois » défié, lui ai-je répondu, & c'est la raison qui » m'empêche d'aller à Rome; car je ne pourrois » pas me dispenser de parler naturellement, & » d'ajouter d'autres explications qui ne vous plai- » roient pas davantage. Enfin, pour se tirer de » cet embarras, il s'est réduit à me prier d'y pen- » ser encore. Je me suis engagé à lui donner » cette satisfaction, & nous nous sommes sépa- » rés. Je suis persuadé qu'il est parti mécontent. » Mais en récompense je suis fort satisfait de » moi; ce qui ne m'étoit pas arrivé depuis long- » tems.

» Au reste, quel cortège! l'étrange assemblage! » On y voit entr'autres héros, l'affranchi de Cé- » ler. Que ne doit-on pas craindre de tant de » mauvais citoyens réunis? N'est-il pas indigne » qu'on voye dans ce nombre le fils de Servius

& celui de Titinius ? Mais il y en avoit bien d'autres au camp de Brindes ? On en comptoit six légions. Figurez-vous d'ailleurs que rien n'égale la vigilance & l'activité de César. Je n'ai plus d'espérance. Il est tems que vous me déterminiez. Nous n'attendions que le succès de mon entrevue avec César ; mais voici ses dernières paroles, que j'ai pensé oublier, & qui n'ont fait plus de peine que tout le reste : Si vous ne voulez pas, m'a-t-il dit, que je me serve de vos conseils, je serai obligé d'en prendre d'autres, & d'en venir peut-être à de fâcheuses extrêmités ».

Après cette conférence, Cicéron se rendit à Pinum, où il fit prendre la robe virile à son [illegible], qui n'avoit encore que seize ans. Il voulut qu'il parût avec lui au camp de Pompée ; & ne pouvant faire cette cérémonie à Rome, il se laissa engager par les habitans d'Arpinum à la [illegible] dans le lieu de sa naissance.

Pendant que César marchoit vers Rome, [illegible] ne Quintus, neveu de Cicéron, [illegible] tement pour lui offrir ses services [illegible] formations d'importance qui [illegible] cle. Une si étrange promesse [illegible] er avec empressement, il assura César que son cle étoit mal disposé pour lui, & [illegible] à quitter l'Italie pour suivre Pompée [illegible]

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

quelques chagrins domeſtiques, ce jeune téméraire avoit pour motif l'eſpérance d'obtenir un préſent conſidérable de Céſar. Rien ne peut exprimer la douleur que Cicéron & ſon frère reſſentirent de cette perfidie. Mais Céſar en prit occaſion de renouveler ſes inſtances pour obtenir de Cicéron qu'il ne ſe déclarât point contre lui; & cherchant à le guérir de toutes les craintes qui pouvoient lui reſter pour le paſſé, il lui proteſta par ſes lettres « qu'il n'avoit aucun reſſentiment » du refus qu'il lui avoit fait de ſe rendre à Rome » quoique Tullus & Servius ſe plaigniſſent de » n'avoir pas été traités avec la même indulgence » par les plaiſans romains, dit Cicéron, qui font ſcrupule de ſe trouver au ſénat, après avoir permis » à leurs enfans d'aſſiéger Pompée dans Brindes ».

Cependant la conduite de Cicéron & le ſoin qu'il prenoit de ne pas s'éloigner des maiſons de campagne qu'il avoit dans le voiſinage de la mer, perſuadèrent à tout le monde qu'il n'attendoit qu'un vent favorable pour s'embarquer avec Pompée. Céſar lui écrivit encore, dans l'eſpérance de l'arrêter; & rien n'étoit ſi preſſant que ſes inſtances:

Céſar, Empereur, à Cicéron, Empereur.

Quoique je vous connoiſſe trop de prudence pour prendre un mauvais parti, j'ai cru que notre

itié ne me permettoit pas de négliger le bruit
s'eſt répandu. Je vous conjure de ne pas ſui-
Pompée, aujourd'hui que ſes affaires ſont en
mauvais ordre, puiſque vous n'avez pu vous
éſoudre lorſqu'elles paroiſſoient encore bien
olies. Les évènemens ayant tourné ſi heureu-
ent pour moi, vous agiriez également contre
levoirs de l'amitié & contre vos propres in-
:s, ſi vous ne cédiez pas à la fortune. Il
îtroit d'ailleurs que ce ne ſeroit pas la bonne
e qui vous auroit déterminé. Elle n'étoit pas
is bonne lorſque vous avez refuſé d'entrer
le parti qui m'eſt oppoſé, & l'on ne man-
oit pas de croire que j'ai fait, depuis, quel-
ction que vous voulez déſavouer publique-
t. Rien ne ſeroit plus injurieux pour moi, &
us conjure par notre amitié de ne me pas faire
affront. Après tout, quel meilleur parti
un bon citoyen, que de garder une exacte
ralité? bien des gens l'auroient pris s'ils l'a-
nt cru ſûr. Vous qui connoiſſez mon carac-
& mes ſentimens, vous pouvez le prendre
auſſi peu de danger pour votre ſûreté que
votre honneur.

Marc-Antoine, à qui Céſar avoit confié la
le de l'Italie dans ſon abſence, lui écrivit
, le même jour & dans les mêmes vues.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Antoine, Tribun du peuple & Propréteur; à Cicéron, Empereur.

Si je ne m'intéreſſois pas à ce qui vous regarde, & beaucoup plus que vous ne vous l'imaginez, j'aurois négligé le bruit qu'on fait courir ſur votre conduite, d'autant plus que je le crois ſans fondement. Mais les ſentimens particuliers que j'ai pour vous, m'obligent de vous dire que ce bruit me chagrine, quelque faux que je le ſuppoſe. Je ne ſaurois me perſuader que vous ayez réſolu de ſuivre Pompée. Vous avez trop d'affection pour votre gendre & votre fille, qui eſt en effet une femme pleine de mérite; & vous êtes trop ami dans le parti de Céſar. Permettez que je vous le diſe, vos intérêts nous ſont plus chers qu'à vous même. Mais quoique ces bruits ſoient venus ſans doute de quelques eſprits mal intentionnés, j'ai cru que l'amitié ne me permettoit pas de les négliger, & que je devois même plus d'attention à vos intérêts, depuis nos anciens différens, qui étoient venus plutôt de quelque jalouſie de ma part, que d'aucun mauvais procédé de la vôtre. Vous pouvez compter qu'après Céſar, il n'y a perſonne qui me ſoit plus cher que vous, & je puis auſſi vous répondre que Céſar nous met au nombre de ſes meilleurs amis. Ainſi je

vous conjure, mon cher Cicéron, de ne prendre aucun engagement. Vous ne devez pas vous livrer à un homme qui pour vous mettre dans sa dépendance, a commencé par vous nuire, & vous n'avez rien à craindre du côté de Céſar. Quand il n'auroit pas pour vous une ſincère amitié, ce qui n'eſt guère poſſible, il ne laiſſeroit pas de vous conſerver tous les honneurs dont vous jouiſſez. Je vous dépêche exprès Calpurnius, mon intime ami, pour vous faire connoître combien j'ai à cœur que vous ne preniez pas un mauvais parti.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Cœlius lui écrivit auſſi ſur le même ſujet, & jugeant par ſa réponſe qu'il penſoit réellement à ſuivre Pompée, il le preſſa par une ſeconde lettre, & dans des termes ſi touchans, qu'il ſe flatta du moins de lui cauſer les incertitudes de la crainte.

Cœlius à M. Cicéron.

Vous ne méditez que des choſes terribles; c'eſt l'aveu que vous me faites dans votre lettre, ſans vous expliquer nettement quels ſont vos deſſeins. C'en eſt aſſez pour que je ne diffère pas un moment à vous écrire. Par votre fortune, mon cher Cicéron, par la tendreſſe que vous portez à vos enfans, je vous conjure de ne prendre aucun parti qui ſoit contraire à votre ſûreté. J'atteſte les

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dieux, les hommes, & mon amitié, que les avi
que je vous ai donnés ne venoient point de me
ſeules imaginations, & que je ne me ſuis déter
miné à vous les donner qu'après avoir appris d
la bouche même de Céſar, la conduite qu'il étoi
réſolu de tenir après ſa victoire. Si vous vous figu
rez qu'il conſervera toujours les mêmes diſpoſi
tions, & qu'il ſera toujours prêt à traiter ſes en
nemis avec la même indulgence, vous coure
riſque de vous tromper. Il ſe laſſera de faire de
offres inutiles, & je vous avertis qu'ayant été cho
qué de l'oppoſition qu'il a trouvée de la part d
ſénat, ſon humeur eſt déja changée; il pren
un ton ſévère, & je ne ſais s'il ſera diſpoſé long
tems à pardonner. Si vous avez donc quelqu'a
mour pour vous-même, pour votre maiſon, pou
un fils unique, & pour tous les reſtes de vos eſ
pérances : ſi mes prières, ſi celles d'un gendr
qui doit vous être cher, ſont capables de fair
ſur vous quelqu'impreſſion, ne ruinez pas notre
fortune, ne nous mettez pas dans la néceſſité d
haïr & d'abandonner un parti dans lequel notre
ſûreté conſiſte, ou de former des vœux impie
contre le vôtre. Enfin, conſidérez qu'en demeu
rant incertain ſi long-tems, vous avez déja donn
de juſtes ſujets de plaintes à Pompée; & que d
vous déclarer aujourd'hui contre un vainqueur
que vous n'avez pas cru devoir offenſer quand ſa
cauſe

ausse étoit douteuse, sur-tout pour accompagner un homme qui fuit, & que vous n'avez pas voulu suivre lorsqu'il étoit en état de résister, ce seroit assurément une extrême folie. Prenez garde qu'en voulant paroître trop bon citoyen, vous ne décidiez un peu trop légèrement en quoi consiste aujourd'hui cette qualité. Mais si je ne puis vous fléchir entièrement, attendez du moins de quelle manière les affaires tourneront en Espagne. Je suis persuadé que cette province est à nous aussi tôt que César paroîtra ici. Quel espoir leur reste-t-il après avoir perdu l'Espagne? Et quelles peuvent être vos vues en embrassant une cause desespérée? En vérité je m'efforce en vain pour le comprendre. A l'égard de ce que vous me faites entendre par votre silence, César a reçu des informations, & dès que je me suis présenté devant lui, il m'a dit qu'on avoit parlé de vous. Je lui ai protesté que j'ignorois absolument ce qu'on lui avoit rapporté, & je l'ai prié de vous écrire dans les termes les plus propres à vous arrêter. Il m'engage à le suivre en Espagne; sans quoi je n'aurois rien de plus pressant que de vous rejoindre dans quelque lieu que vous soyez, pour entrer là-dessus en dispute avec vous, & vous forcer malgré vous-même de ne pas quitter Rome. Considérez plus d'une fois, mon cher Cicéron, que vous allez perdre & vous & tout ce qui vous

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS L. CORNEL. LENTULUS Crus.

An. de R. 704. Cicer. 38. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

si cette méthode ne lui réussissoit pas, il ne garderoi plus de ménagement : qu'il avoit été piqué de ce qu la populace même s'étoit élevée contre lui lorsqu'i avoit forcé les portes du trésor ; & qu'il en avoit été si déconcerté, que la hardiesse lui avoit manqué pour haranguer le peuple avant son départ, comme tout le monde savoit qu'il se l'étoit proposé.

Cicéron ne (*a*) pardonnoit point à ses ami d'avoir laissé le trésor en proie à César ; mais dan les dissentions civiles, il arrive presque toujour au parti des honnêtes gens de se ruiner par de excès de modération. Le trésor public étoit gar dé dans le temple de Saturne, & les consuls l contentoient d'en avoir la clé, dans la confianc qu'il étoit assez défendu (*b*) par la sainteté d lieu. Pompée ouvrit les yeux trop tard sur cett erreur. Il fit dire aux consuls de retourner à Rom & de se saisir de l'argent public : mais Cés étoit déja si proche qu'ils n'osèrent tenter cett entreprise, & le consul Lentulus répondit froid ment à Pompée, que pour lui donner le pouvo d'exécuter ses ordres, il falloit qu'il arrêtât l'a mée ennemie dans le Picenum (*c*). César qui

(*a*) Ibid. 7, 12, 15. (*b*) Dio. pag. 161.

(*c*) C. Cassius attulit mandata ad consules, ut Rom venirent, pecuniam de sanctiore ærario auferrent..... consul rescripsit ut prius ipse in Picenum. *Ad Att.* 7,

ſe laiſſoit pas troubler par de vains ſcrupules, ne fut pas plutôt arrivé à Rome, qu'il fit briſer les portes du temple, & qu'il s'empara de toutes les richeſſes qui y étoient renfermées. Il s'en fallut peu que le tribun Metellus ne perdît la vie en voulant s'y oppoſer. Le butin fut immenſe, tant en argent monnoyé qu'en lingots, qui avoient été accumulés depuis la guerre punique, & qui étoient la dépouille d'une infinité de nations; car Pline aſſure que la république (*a*) étoit plus riche alors qu'elle ne l'avoit jamais été.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

L'impatience de partir commençoit à preſſer d'autant plus Cicéron, que ſes lauriers, ſes licteurs, & tout cet appareil d'un (*b*) empereur qui s'étoit cru deſtiné au triomphe, l'expoſoient non-ſeulement aux regards ſatisfaits de ſes envieux, mais même à des railleries qui lui étoient inſuppor-

(*a*) Nec fuit aliis temporibus reſpublica locupletior. *Plin. Hiſt.* 33, 3.

(*b*) Accedit etiam moleſta hæc pompa liſtorum meorum, nomenque imperii quo appellor. Sed incurrit hæc noſtra laurus non ſolum in oculos, ſed jam etiam in voculas malevolorum. *Ep. fam.* 2, 16. Cum ego ſæpiſſime ſcripſiſſem nihil me contra Cæſaris rationes cogitare, meminiſſe me generi mei; meminiſſe amicitiæ, potuiſſe ſi aliter ſentirem eſſe cum Pompeio; me autem quia cum lictoribus invitus curſarem, abeſſe velle. *Ad Att.* 10, 10.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

tables. Il étoit enfin réſolu de paſſer la mer avec Pompée : mais n'ignorant point que toutes ſes démarches étoient obſervées, ſur-tout par Marc-Antoine qui étoit alors dans ſon voiſinage, & qui avoit les yeux ouverts ſur toute ſa conduite, il s'efforçoit encore de diſſimuler ſes intentions. Il écrivit à Antoine qu'il n'avoit aucun deſſein qui pût offenſer Céſar; qu'il ne pouvoit oublier leur amitié ni ce qu'il devoit à Dolabella ſon gendre; que s'il eut penſé différemment, rien ne lui auroit été plus facile que de joindre Pompée, & que la principale raiſon qu'il avoit de vivre dans la retraite, étoit l'embarras de ſes licteurs, avec leſquels il n'aimoit plus à paroître en public. Marc-Antoine lui fit une réponſe fort sèche, qu'il appelle un ordre laconique, & dont il envoya la copie à Atticus, pour lui faire voir, dit-il, quel air de tyrannie l'on prenoit déja :

« Le moyen de croire que vous ne déguiſiez » point ? Ceux qui veulent demeurer neutres ſe » tiennent chez eux, & dans les circonſtances pré- » ſentes, on ne peut ſortir de l'Italie ſans ſe dé- » clarer pour l'une des deux cauſes. Mais ce n'eſt » pas à moi qu'il appartient de juger ſi vous avez de » bonnes ou de mauvaiſes raiſons. Céſar m'a donné » un ordre général de ne laiſſer ſortir qui que » ce ſoit. Ainſi, que j'approuve ou non votre deſ-

ſein, cela eſt fort indifférent, car je ne ſuis » pas le maître. Je vous conſeille de vous adreſ- » ſer directement à Céſar, & je ſuis perſuadé » qu'il ne vous refuſera point, puiſque vous pro- » mettez de ne rien faire qui bleſſe notre amitié ». Depuis cette lettre Antoine ſe diſpenſa des viſites qu'il avoit coutume de rendre à Cicéron, & lui fit dire pour excuſe, qu'il avoit lieu de le croire irité contre lui : mais il lui fit entendre en même-tems par Trebatius (*a*) qu'il avoit ordre de l'obſerver.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

On n'a pas craint de s'étendre trop ſur toutes ces lettres, parce qu'il n'y a point de preuve plus ſenſible de la haute eſtime & du crédit où Cicéron étoit alors à Rome. Que peut-on ſe figurer de plus extraordinaire & de plus ſurprenant, que de voir les chefs de deux puiſſans artis, dans une querelle où il étoit queſtion e l'empire de l'univers, & dont la force devoit écider ſeule, s'efforcer à l'envi de gagner un omme qui avoit peu de talens pour la guerre, c dont toute l'utilité ne pouvoit conſiſter que

(*a*) Nominatim de me ſibi imperatum dicit Antonius; ec me tamen ipſe adhuc viderat, ſed hoc Trebatio narravit. *Ibid.* 10, 12. Antonius ad me miſit, ſe pudore derritum ad me non veniſſe, quod me ſibi ſuccenſere puret. *Ibid.* 10, 15.

An. de R. 704. Cicer 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dans l'éclat de ſon mérite, & dans la grandeur de ſa réputation, comme s'ils euſſent été perſuadés que de quelque côté que la fortune ſe déclarât, la meilleure cauſe aux yeux de l'univers ſeroit celle que Cicéron auroit embraſſée. Ces lettres peuvent ſervir auſſi à détruire la fauſſe opinion qu'on s'eſt formée communément de ſon irréſolution & de ſa foibleſſe dans les difficultés preſſantes, puiſqu'il paroît effectivement que perſonne ne marqua jamais plus de fermeté, ſoit contre les inſtances de ſes amis, ſoit contre les ſollicitations d'un homme redoutable, & qu'il préféra la meilleure cauſe quoiqu'il la connût clairement la plus foible.

Pendant le voyage que Céſar fit en Eſpagne, Antoine, qui n'avoit perſonne (*a*) à ménager en Italie, lâcha la bride à ſes inclinations naturelles, & s'abandonna ſans honte à toutes ſortes de vices. Cicéron décrit le cortège qui l'accompagnoit d'un canton à l'autre : « Antoine mène

(*a*) Hic tamen Cytheridem ſecum lectica aperta portat, altera uxorem. Septem præterea conjunctæ lecticæ ſunt, amicarum, an amicorum? Vide quàm turpi leto pereamus. Et dubita, ſi potes, quin ille, ſeu victus, ſeu victor redierit, cædem facturus ſit. Ego vero, vel lintriculo, ſi navis non erit, eripiam me ex iſtorum parricidio. Sed plura ſcribam cum illum convenero. *Ibid.* 10, 10.

» avec lui dans une litière découverte la comé- » dienne Cytheride : ſa femme eſt dans une autre. » Il en a ſept encore, qui ſont remplies de cour- » tiſannes, & peut-être de quelque choſe de pis. » Voilà par quelles indignes mains il nous faut » périr. Et doutez après cela que, ſoit victorieux, » ſoit vaincu, Céſar à ſon retour ne rempliſſe » Rome de carnage. Pour moi, ſi j'avois le malheur » de ne pas trouver un vaiſſeau, je prendrois plu- » tôt une barque pour échapper à leurs mains » parricides. Mais je vous en apprendrai davan- » tage lorſque j'aurai vu Marc-Antoine ». Entre une infinité d'extravagances, Antoine paroiſſoit quelquefois en public (*a*), avec ſa maîtreſſe Cytheride, ſur un char traîné par des lions. Pline fait regarder cette folie comme une inſulte qu'il faiſoit volontairement au peuple romain, en lui marquant par l'emblême de ſes lions, que les plus fiers citoyens ſeroient forcés de ſe ſoumettre à l'eſclavage. Plutarque parle auſſi de cette ex-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Tu Antonii leones pertimeſcas cave ; nihil eſt illo homine jucundius. *Ibid.* 10, 13. Jugo ſubdidit eos, primuſque Romæ ad currum junxit Antonius : & quidem civili bello cum dimicatum eſſet in Pharſalicis campis, non ſine oſtento quodam temporum generoſos ſpiritus jugum ſubire illo prodigio ſignificante. Nam quod ita vectus eſt cum mixta Cytheride, ſupra monſtra etiam illarum calamitatum fuit. *Plin. Hiſt.* 8, 16.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

travagance, mais il la place après la bataille de Pharsale, quoiqu'il soit certain par le témoignage de Cicéron, qu'elle avoit commencé plutôt.

Les amusemens de Cicéron, dans sa terre de Formies, étoient conformes à la situation des affaires publiques & à sa propre condition, c'est-à-dire, tristes, solitaires, & consistant sans cesse dans des réflexions morales ou politiques sur les évènemens. Il examinoit « si l'homme de bien » peut demeurer dans sa patrie lorsqu'elle est » tombée sous la puissance d'un tyran; si toutes » sortes de moyens peuvent être employés pour » la délivrer de la tyrannie, au risque de la ruiner entièrement; si l'on ne doit pas se défier » que celui qu'on oppose au tyran ne s'élève lui-» même trop haut; si l'on ne doit pas attendre » quelque circonstance favorable pour servir sa » patrie, & tenter plutôt des voies d'accommodement que la voie des armes; s'il est permis » à un bon citoyen dans ces tems de trouble de » se retirer à l'écart; si pour recouvrer sa liberté, » on doit s'exposer aux plus grands périls; si » pour délivrer son pays d'un tyran, on doit y » allumer la guerre & venir même assiéger sa » patrie; si ceux qui sont d'un sentiment contraire, » doivent néanmoins s'engager avec ceux du bon » parti; si dans les dissentions publiques on doit » suivre la fortune de ses amis & de ses bienfaic-

» teurs, lorſqu'ils ont commis des fautes eſſen- An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.
» tielles & déciſives ; ſi un homme, qui pour
» avoir rendu à ſa patrie de grands ſervices, s'eſt
» vu expoſé à la haine, à l'envie & aux traite-
» mens les plus indignes, doit s'expoſer une ſe-
» conde fois à des maux qu'il peut éviter ; ou ſi après
» avoir tant fait pour ſa patrie, il ne peut pas
» faire quelque choſe pour lui-même & pour ſa
» famille, & laiſſer le ſoin des affaires à ceux qui
» tiennent (*a*) le gouvernail. Voilà, dit-il, ce
» qui m'occupe. Je m'exerce en grec & en latin
» ſur ces queſtions, & cet exercice m'aide à
» diſſiper mon chagrin ».

Depuis qu'il eut quitté la ville, à l'exemple de Pompée & du ſénat, il ne paſſa point un ſeul jour ſans écrire à Atticus, le ſeul de ſes amis pour lequel il n'avoit rien de réſervé. Il paroît par ces lettres que le ſentiment (*b*) d'Atticus avoit toujours été, comme le ſien, qu'il falloit ſe joindre à Pompée s'il demeuroit ferme en Italie, & que

---

(*a*) In his ego me conſultationibus exercens, diſſerens in utramque partem, tum græce, tum latine, abduco parumper animum à moleſtiis. *Ad Att.* 9, 4.

(*b*) Hujus autem epiſtolæ non ſolum ea cauſa eſt, ut ne quis à me dies intermittetur quin dem ad te literas. *Ibid.* 8, 12. Alteram tibi eodem die hanc epiſtolam dictavi & pridie dederam mea manu longiorem. *Ibid.* 10, 3.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

s'il s'éloignoit, il falloit (*a*) demeurer derrière lui pour attendre les évènemens. C'étoit la conduite que Cicéron avoit tenue jusqu'alors ; & s'il paroissoit plus incertain pour l'avenir, le résultat de toutes ses délibérations n'étoit pas moins en faveur de Pompée. Son attachement particulier pour lui, la préférence qu'il donnoit à sa cause, les reproches qu'il commençoit à recevoir d'une infinité de gens qu'il estimoit, le souvenir des obligations (*b*) qu'il avoit à la plupart de ses partisans, lui firent prendre enfin la résolution de mépriser tous les périls pour marcher sur ses traces ; & quoiqu'il ne l'eût jamais connu bon politique, quoiqu'il s'apperçût déja qu'il n'étoit pas meilleur général, il ne put supporter la pensée de l'abandonner, ni se pardonner même d'avoir été si long-tems à le suivre. « Que voulez-vous, » écrivit-il à Atticus ? Comme en amour les fem-

(*a*) Ego quidem tibi non sim autor si Pompeius Italiam relinquit, te quoque profugere, summo enim periculo facies, nec reip. proderis ; cui quidem poteris prodesse, si manseris. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Ingrati animi crimen horreo. *Ibid.* 9, 2, 5, 7. Nec me hercule hoc facio reip. causa, quam funditus deletam puto, sed ne quis me putet ingratum in eum qui me levavit iis incommodis, quibus ipse affecerat. *Ibid.* 9, 19. Fortunæ sunt committenda omnia. Sine spe conamur ulla. Si melius quid acciderit, mirabimur. *Ibid.* 10, 2.

» mes (*a*) mal propres, ſottes & de mauvaiſes » grace, nous inſpirent du dégoût; ainſi la foi- » bleſſe de Pompée & toutes ſes négligences » avoient changé mon cœur à ſon égard, & je me » croyois diſpenſé de le ſuivre. Aujourd'hui l'a- » mitié reprend le deſſus, & je ne puis plus vivre » ſéparé de lui ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Rien n'eut tant de force pour lui faire différer ſon départ, que les larmes de ſa famille & les repréſentations de Tullia ſa fille (*a*), qui le preſſoit d'attendre du moins le ſuccès de la guerre d'Eſpagne, & qui inſiſtoit d'autant plus ſur ce conſeil, que c'étoit encore celui d'Atticus. Il aimoit paſſionément ſa fille, & cette affection étoit juſte, car il y avoit peu de dames à Rome qui réuniſſent tant de perfections dans l'eſprit & dans le caractère. Cicéron parlant d'elle à Atticus (*c*) : « Que j'admire, dit-il, ſa vertu! Avec

(*a*) Sicut ἐν τοῖς ἐρωτικοῖς alienant immundæ, inſulſæ, indecoræ; ſic me illius fugæ, negligentiæque deformitas avertit ab amore; nunc emergit amor, nunc deſiderium ferre non poſſum. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Sed cum ad me mea Tullia ſcribat, orans ut quid in Hiſpania geratur expectem, & ſemper adſcribat idem videri tibi. *Ibid.* 10, 8. Lacrymæ meorum me interdum molliunt, precantium ut de Hiſpaniis expectemus. *Ibid.* 10, 9.

(*c*) Cujus quidem mirifica virtus. Quomodo illa fert

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» quelle force d'eſprit elle ſoutient & ſes malheu
» publics & ſes petits chagrins de famille : ma
» ſur-tout avec quel courage elle me voit pa
» tir ! Quoiqu'elle ait pour moi une amitié ſi viv
» & ſi tendre, elle ne conſidère que la loi d
» mon devoir & de mon honneur ». A l'égar
de la guerre d'Eſpagne, il répondoit que ſi Céſa
étoit battu, il auroit mauvaiſe grace alors d'al
ler joindre Pompée. « Quel gré m'en ſaura-t-il
» puiſque Curion, dans ce cas (*a*), en pourroit bie
» faire autant ? Si la guerre traîne en longueur
» qu'attendre & juſqu'à quand ? Reſte donc,
» Céſar ſe rend maître de l'Eſpagne, que je de
» meure en Italie. Mais je raiſonne tout autre
» ment : je crois devoir bien plutôt le quitter lor
» qu'il ſera victorieux, ou que ſes affaires feror
» en bon état, que ſi elles devenoient mauvaiſ
» & qu'il fût battu. Mes yeux ſe feroient-ils jama
» aux ſuites que j'appréhende de ſa victoire » ?

---

publicam cladem ? Quomodo domeſticas tricas ? Quant autem animus in diſceſſu noſtro ? Nos recte facere & be audire vult. *Ibid.* 10, 8.

(*a*) Si pelletur, quàm gratus & quàm honeſtus tu erit noſter ad Pompeium adventus, cum ipſum Curione ad ipſum tranſiturum putem ? Si trahitur bellum, q expectatur aut quamdiu ? Relinquitur ut ſi vincimur in H pania, quieſcamus. Id ego contra puto : iſtum enim vi rem relinquendum magis puto quàm victum. *Ibid.*

Avant ſon départ, Servius Sulpicius lui écrivit de Rome qu'il déſiroit paſſionnément d'avoir une conférence avec lui, pour convenir enſemble de mille arrangemens qu'ils avoient à prendre en commun. Cicéron y conſentit, dans l'eſpérance de lui trouver les mêmes ſentimens que les ſiens, & de partir avec lui pour ſe rendre au camp de Pompée (*a*). Il lui déclara même dans ſa réponſe : « Qu'il étoit réſolu de quitter l'Italie, & » que ſi ce n'étoit pas le même motif qui l'amenoit, il pouvoit s'épargner la fatigue du voyage, » à moins qu'il n'eût des affaires bien importantes » à lui communiquer ». Ils ſe virent : mais Cicéron le trouva ſi foible & ſi timide, ſi troublé ar ſes ſcrupules ſur chaque propoſition qu'il lui t, qu'au lieu de le preſſer d'entrer dans ſes vues, ſe crut obligé par la prudence de lui en cher fond. « De tous les hommes que j'ai vus, dit-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Sin autem tibi homini prudentiſſimo videtur utile le nos colloqui, quamquam longius etiam cogitabam ab be diſcedere, cujus jam etiam nomen invitus audio; tamen propius accedam. *Ep. fam.* 4, 1. Reſtat ut diſcedenm putem; in quo reliqua videtur eſſe deliberatio, quod nſilium in diſceſſu, quæ loca ſequamur.... Si habes jam tutum quid tibi agendum putes, in quo non ſit conjunctm conſilium tuum cum meo, ſuperſedeas hoc labore neris. *Ibid.* 4, 2.

An. de R. [illegible] Cons. [illegible] C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» il, c'est le seul à qui j'aye trouvé plus (a) de » lâcheté qu'à Marcellus, qui se plaint d'être con- » sul, & qui presse Antoine d'empêcher mon » départ afin qu'il puisse demeurer avec plus de » bienséance ».

Caton, que Pompée avoit envoyé pour garder la Sicile, prit le parti d'abandonner son poste à l'arrivée de Curion, qui venoit se saisir de cette île au nom de César, avec des forces supérieures. Cette conduite fut d'autant plus blâmée, que la flotte de Pompée n'étant pas éloignée, Curion confessa lui-même qu'il n'auroit pas entrepris de le forcer, s'il eut témoigné plus de résolution & qu'à la moindre envie qu'il eut marquée de se défendre, tous les honnêtes gens n'auroient pas manqué (b) de se rassembler autour de lui.

(a) Servii consilio nihil expeditur. Omnes captiones in omni sententia occurrunt. Unum C. Marcello cognovi timidiorem, quem consulem fuisse pœnitet..... qui etiam Antonium confirmasse dicitur, ut me impediret, quo ipse, credo honestius. *Ad Att.* 10, 15.

(b) Curio mecum vixit..... Siciliæ diffidens, si Pompeius navigare cœpisset. *Ibid.* 10, 7. Curio Pompeii classem timebat; quæ si esset, se de Sicilia abiturum. *Ibid.* 10, 4. Cato qui Siciliam tenere nullo negotio potuit, & si tenuisset omnes boni ad eum se contulissent, Syracusis profectus est ad 8. kal. maii. Utinam, quod aiunt, Cotta Sardiniam teneat. Est enim rumor. O! si id fuerit, turpem Catonem! *Ibid.* 10, 16.

« Je

ſe voudrois, diſoit Cicéron, que Cotta pût ſe ſoutenir en Sardaigne, comme on l'eſpère encore. Que la retraite de Caton paroîtroit honteuſe » ! An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Dans ces circonſtances, & lorſque ſes préparatifs étoient tellement avancés qu'il n'attendoit plus qu'un vent favorable, il ſe retira dans ſa maiſon de (*a*) Pompeium au-delà de Naples, parce qu'étant moins commode pour ſon embarquement, elle pouvoit ſervir encore à diminuer le ſoupçon de ſa retraite. Il y reçut un meſſager des chefs de trois cohortes, qui étoient en garniſon dans la ville voiſine, pour lui faire accroire que le jour ſuivant ils allaſſent remettre à ſa diſpoſition & leurs troupes & la (*b*) ville. Mais au lieu d'accepter cette offre, il ſe déroba le lendemain avant le jour pour éviter de les

(*a*) Ego ut minuerem ſuſpicionem profectionis, profectus ſum in Pompeianum ad IV. id. ut ibi eſſem dum quæ navigandum opus eſſent parantur. *Ibid.*

(*b*) Cum ad villam veniſſem, ventum eſt ad me, centuriones trium cohortium quæ Pompeiis ſunt, me velle poſtridie. Hæc mecum Ninnius noſter, velle eos mihi & oppidum tradere. At ego tibi poſtridie à villa ante lucem, ut me omnino illi non viderent. Quid enim erat tribus cohortibus? Quid ſi plures? quo apparatu? & ſimul videri poterat ut tentaremur. Omnem igitur ſuſpicionem tollebam. *Ibid.*

An. de R. 704. Cicer. 38. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS;

voir; non seulement parce qu'un si petit corps de troupes, ni même un corps plus considérable, ne pouvoient être d'aucune utilité de ce côté-là, mais encore plus, parce qu'il se défioit de quelque piége.

(a) Enfin, s'étant confirmé dans son dessein par de nouvelles réflexions, il mit à la voile l'onzième jour de juin, « se précipitant, dit-il, les (b) » yeux ouverts & volontairement dans sa ruine; » ou du moins, suivant, contre toutes les règles » de son intérêt, le gros des honnêtes gens, comme » dans un troupeau dispersé chaque bête se joint » à celles de son espèce ». Loin de gêner Quintus son frère dans ses inclinations, il lui représenta que les obligations qu'il avoit à César, & le lien particulier qui les unissoit, lui faisoient

(a) Dominatio quæsita ab utroque est. *Ibid.* 8, 11. Regnandi contentio est; in qua pulsus est modestior rex & probior & integrior; & is qui nisi vincit, nomen populi romani deleatur necesse est; sin autem vincit, Syllano more exemploque vincet. *Ibid.* 10, 7.

(b) Ego prudens ac sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus. *Ep. fam.* 6, 6. Prudens & sciens tanquam ad interitum ruerem voluntarium. *Pro Marcel.* 5. Quid ergo acturus est? idem quod pecudes, quæ dispulsæ, sui generis sequuntur greges. Ut bos armenta, sic ego bonos viros, aut eos quicumque dicentur boni, sequar, etiam si ruent. *Ad Att.* 7, 7.

peut-être un devoir de ne pas quitter l'Italie. Mais (*a*) Quintus rejeta cette propoſition, & lui déclara qu'il ne reconnoiſſoit pour le bon parti que celui auquel ſon frère étoit attaché. An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNELIUS LENTULUS CRUS.

Si la guerre civile faiſoit horreur à Cicéron ſous toutes ſes faces, il la déteſtoit encore plus depuis que Pompée dans toutes ſortes d'occaſions affectoit d'imiter Sylla, & qu'on lui avoit entendu (*b*) ſouvent répéter d'un air ſupérieur : Sylla l'a fait, pourquoi ne le ferois-je point ? comme s'il eut déja pris la victoire de Sylla pour modèle. Il ſe voyoit effectivement dans les mêmes circonſtances où Sylla s'étoit trouvé, ſoutenant la cauſe du ſénat par les armes, & traité d'ennemi public par ceux qui poſſédoient l'Italie. Comme il ſe promettoit la même fortune, il méditoit auſſi la même vengeance ; & la ruine, la proſcription, étoient déja les châtimens dont il menaçoit ſes ennemis. Cicéron ne pouvoit penſer ſans frayeur

(*a*) Fratrem ſocium hujus fortunæ eſſe non erat æquum : cui magis etiam Cæſar iraſcetur. Sed impetrare non poſſum ut maneat. *Ibid. 9. l.* Frater, quicquid placeret mihi, id rectum ſe putare aiebat. *Ibid. 9, 6.*

(*b*) Quam crebro illud : *Sylla potuit, ego non potero ?* Ita ſyllaturit animus ejus & præſcripturit diu. *Ad Att. 9*, 10. Cnæus noſter Syllani regni ſimilitudinem concupivit. *Ibid. 7.* Ut non nominatim, ſed generatim, proſcriptio eſſet, informat. *Ibid.* 11, *6.*

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

aux cruautés qu'il croyoit inévitables après la victoire, dans la supposition même qu'elle se déclarât pour ses amis.

Nous n'avons aucunes lumières sur les circonstances de son voyage, ni sur la route qu'il suivit jusqu'à Dyrrachium. Toutes ses correspondances furent coupées après son départ. Depuis le mois de juin qu'il mit à la voile, la suite de ses lettres se trouve interrompue pendant neuf mois, & pendant tout le reste de la guerre, nous n'en avons que quatre à Atticus. Il arriva heureusement au camp de Pompée, avec son fils, son frère & son neveu; abandonnant ainsi sa fortune & celle de toute sa famille au succès de la même cause. Et pour faire quelque réparation de sa lenteur, ou pour s'attirer plus de considération dans son parti, il fournit (*a*) à Pompée une somme considérable, qu'il avoit recueillie de ses propres revenus.

Mais s'il avoit embrassé le parti de la guerre avec répugnance, il n'y trouva rien qui ne fût propre à

(*a*) Et si egeo rebus omnibus, quod is quoque in angustiis est, quicum sumus, cui magnam dedimus pecuniam mutuam, opinantes nobis, constitutis rebus, eam rem etiam honori fore. *Ibid.* 11, 3. Si quas habuimus facultates, eas Pompeio tum, cum id videbamur sapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13.

augmenter ſon dégoût ; « les projets qu'on avoit » déja conçus, ceux qu'on avoit mis en exécution, » lui déplurent (*a*) également. Il ne fut ſatisfait que » de la cauſe ». Dès les premiers jours il s'apperçut que les plus fidelles amis de Pompée ſe perdoient, eux & lui, par leurs conſeils. La confiance qu'ils avoient au mérite & à la réputation de leur chef, & celle qu'ils prenoient aux ſecours qui leur étoient venus des princes de l'Orient, les rendoit déjà ſûrs de la victoire. Ils ne parloient que de combattre, ils oublioient à quel ennemi ils avoient à répondre, & la différence de leurs troupes à celles de Céſar. Cicéron entreprit de modérer cette préſomption, en leur repréſentant les haſards de la guerre, les forces & l'habileté de leur ennemi, & l'apparence même qu'il y avoit d'en être battus ſi l'on prenoit légèrement le parti d'en venir aux mains : mais ſes remontrances furent mépriſées, juſqu'à le faire accuſer de lâcheté & de foibleſſe. Il commença bientôt à craindre de s'être engagé (*b*) imprudemment dans un

An. de R. 704. Cicer. 58. Cos. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Quippe mihi nec quæ accidunt, nec quæ aguntur, ullo modo probantur. *Ibid.* 11, 4. Nihil boni præter cauſam. *Ep. fam.* 7, 3. Itaque ego, quem tum fortes illi viri, Domitii & Lentuli, timidum eſſe dicebant, &c. *Ibid.* 6, 21. Quo quidem in bello, nihil adverſi accidit, non prædicente me. *Ibid.* 6.

(*b*) Cujus me mei facti pœnituit, non tam propter

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

parti si téméraire. Caton même le condamna d'avoir quitté l'Italie, où sa présence pouvoit faciliter un accommodement, & le reproche d'un homme de ce caractère fut pour lui une nouvelle source de chagrin.

Dans une situation si désagréable il évita d'accepter des emplois, & voyant qu'on faisoit peu d'attention à ses conseils, il prit le parti de faire sentir par des railleries les fautes qu'il ne pouvoit empêcher par son autorité. Antoine en prit droit dans un discours public, de censurer la légèreté de sa conduite au milieu des calamités d'une guerre civile, & de lui faire également un crime de sa gaieté & de ses craintes. Cicéron répondit qu'il étoit forcé de rire après avoir reconnu combien il étoit inutile de s'expliquer plus sérieusement, & que le mélange de tristesse & de gaieté qu'on lui (*a*) reprochoit, étoit du moins un témoignage de sa modération.

---

periculum meum, quàm propter vitia multa, quæ ibi offendi, quo veneram. *Ibid.* 7, 3. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*a*) Ipse fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil poterat agi, ut mihi & meis rebus aptum esset. *Ad Att.* 11, 4. Quod autem idem mœstitiam meam reprehendit, idem jocum, magno argumento est, me in utroque fuisse moderatum. *Phil.* 2, 16. On nous a conservé plusieurs de ces railleries ou de ces bons mots de Cicéron. Pompée l'ayant fait souvenir qu'il étoit venu bien tard: Je suis venu trop

Pompée avoit auſſi dans ſon camp le jeune M. Brutus, qui s'y (*a*) diſtinguoit par l'ardeur de ſon zèle. Cicéron l'admiroit d'autant plus qu'il lui connoiſſoit une haine mortelle contre Pompée, qu'il regardoit comme le meurtrier de ſon père. Mais ce jeune citoyen avoit moins d'égard au chef qu'à la cauſe, & ne conſidérant dans Pompée que le général de la république & le défenſeur de la liberté commune, il ſacrifioit tous ſes reſſentimens au ſervice de la patrie.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Pendant tout le cours de cette guerre, Cicéron parle toujours de la conduite de Pompée

---

tôt, répondit-il, puiſque je n'ai rien trouvé de prêt. Une autre fois Pompée lui demandant avec un air d'ironie, où étoit Dolabella ſon gendre? Il eſt, lui dit-il, avec votre beau-père. A quelqu'un qui étant arrivé nouvellement d'Italie, diſoit que le bruit couroit à Rome que Pompée étoit bloqué par Céſar. Vous êtes venu ſans doute, dit Cicéron, pour voir la choſe de vos propres yeux. Après la défaite même de ſon parti, Nonnius les exhortant à prendre courage, parce qu'il reſtoit encore ſept aigles dans le camp de Pompée: Cela ſeroit excellent, lui dit Cicéron, ſi nous devions combattre à coups de broche. Ces plaiſanteries irritèrent ſi vivement Pompée, qu'il lui dit un jour: Je voudrois que vous fuſſiez dans le parti oppoſé, afin que vous puiſſiez commencer à nous craindre. *Macrob. Saturn.* 2, 3. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*a*) Brutus amicus in cauſa verſatur acriter. *Ad Att.* 11, 4. Plutarq. *Vies de Brutus & de Pompée.*

An. de R. 704. Cicer. 48. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

comme d'une ſuite continuelle d'imprudences. Le premier pas (*a*) qu'il avoit fait en quittant l'Italie, avoit été condamné de tout le monde & particulièrement d'Atticus. Cependant à la diſtance où nous ſommes de ces grands évènemens, il ſemble que non-ſeulement cette démarche avoit été prudente, mais qu'elle étoit néceſſaire. On étoit choqué qu'il eût trahi par ſa fuite la foibleſſe de ſon parti, & qu'après avoir affecté ſi long-tems de la ſécurité & de la confiance, il ne ſe fût pas trouvé capable de tenir ferme un moment à l'approche de Céſar. « Avez-vous » jamais vu, écrivoit Cœlius à Cicéron, un » homme (*b*) plus miſérable que votre Pom- » pée ? Etoit-ce la peine de faire tant de bruit » pour ſe conduire ſi mal ? Voyez notre Céſar, » & dites-moi ſi jamais l'on a montré plus de » vigueur dans l'action & plus de modeſtie dans » le ſuccès ».

(*a*) Quorum dux quàm στρατηγητος, tu quoque animadvertis, cui ne Picena quidem nota ſunt : quàm autem ſine conſilio, res teſtis. *Ad Att.* 7, 13. Si iſte Italiam relinquet, faciet omnino male. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Ecquando tu hominem ineptiorem quàm tuum Pompeium vidiſti ? qui tantas turbas, qui tam nugax eſſet, commorit ? Ecquem autem Cæſare noſtro in rebus agendis, eodem in victoria temperatiorem aut legiſti, aut audiſti ? *Ep. fam.* 8, 15.

Pompée ayant quitté l'Italie un an preſqu'entier avant que Céſar eût jugé à propos de le pourſuivre, eut le tems d'aſſembler de tous les partis maritimes de l'empire, une flotte immenſe, dont il n'avoit aucun uſage à faire contre un ennemi qui n'avoit aucune force ſur mer. Il avoit ſouffert neanmoins que la Sicile fût tombée entre les mains de Céſar, avec l'importante ville de Marſeille. Mais la plus grande de ſes fautes avoit été d'abandonner l'Eſpagne, ou de ne pas ſe montrer du moins à la tête de ſes meilleures troupes, dans un pays qui lui étoit dévoué, & qui étoit commode pour toutes les opérations (*a*) de ſon armée navale. Lorſque Céſar eut appris ſa réſolution, il la traita de monſtrueuſe; & dans le fond, ſe repoſer ſur ſes lieutenans du ſuccès de la guerre d'Eſpagne, contre le génie & l'aſcendant ſupérieur de Céſar, c'étoit miner volontairement la meilleure de ſes armées & toutes ſes eſpérances.

An. de R. 704. Cicer. 18. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Quelques hiſtoriens ſe ſont étonnés que Céſar au lieu de ſuivre Pompée, après l'avoir chaſſé

(*a*) Omnis hæc claſſis Alexandria, Coletris, Tyro, Sidono, Cypro, Pamphilo, Lycia, Rhodo, &c. ad intercludendos Italiæ commeatus comparatur. *Ad Att.* 9, 9. Nunciat Ægyptum cogitare, Hiſpaniam abjeciſſe; monſtra narrant. *Ad Att.* 9, 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

d'Italie, lui eût laiſſé le tems d'aſſembler, pendant l'eſpace d'une année, des armées & des flottes, & de ſe fortifier de tous les ſecours de l'Orient. Mais il ne prit pas ce parti ſans raiſon. La connoiſſance qu'il avoit de ſes propres troupes, le rendoit bien ſûr que toutes celles que ſon ennemi pouvoit tirer de ce côté-là, ne ſeroient jamais qu'un parti fort inégal pour les ſiennes. En le pourſuivant dans la Grèce, il l'auroit forcé infailliblement de ſe retirer en Eſpagne; & de toutes les provinces de l'empire, c'étoit celle où il ſouhaitoit le moins de le rencontrer, parce qu'il n'y en avoit point où Pompée eût plus de reſſources, ni où les troupes romaines, qui n'y étoient compoſées que de vétérans, fuſſent en meilleur ordre. Il n'auroit pas compté ſur le ſuccès de la guerre, s'il n'eut commencé par détruire une armée ſi redoutable, & l'éloignement de Pompée lui facilitoit cette entrepriſe. « Il alloit (*a*) combattre, » dit-il en partant pour l'Eſpagne, une armée » ſans général, pour revenir enſuite contre un » général ſans armée ». L'évènement juſtifia ſa conduite, car dans l'eſpace de quarante jours (*b*), il ſe rendit maître de cette belle province.

(*a*) Ire ſe ad exercitum ſine duce, & inde reverſurum ad ducem ſine exercitu. *Suet. Jul. Cæſ.* 34.

(*b*) Cæſ. Comment. liv. 2.

Après la réduction de l'Eſpagne, il fut créé dictateur par M. Lepidus, qui étoit alors préteur de Rome, & faiſant uſage auſſi-tôt de l'autorité de cet emploi, il ſe nomma conſul avec P. Servilius Iſauricus. Mais à peine fut-il revêtu de ces titres, qu'il alla s'embarquer à Brindes, pour chercher enfin Pompée. Les marques de la dignité ſuprême qu'il portoit autour de ſa perſonne, ne donnèrent pas peu de poids à ſa cauſe, en mettant toutes les villes & tous les états de l'empire dans la néceſſité de le reſpecter, ou du moins en leur ſervant de prétexte pour ouvrir leurs portes (*a*) au conſul de Rome. Dans cet intervalle, Cicéron déſeſpérant du ſuccès de la guerre, avoit fait tous ſes efforts pour diſpoſer ſon parti à la paix. Mais Pompée défendit qu'on en parlât davantage au conſeil, après « avoir déclaré qu'il » ne (*b*) vouloit ni de la vie ni de la liberté s'il

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

(*a*) Illi ſe daturos negare, neque portas conſuli præcluſuros. *Cæſ. Commen. liv.* 3, 590.

(*b*) Deſperans victoriam, primum ſuadere cœpi pacem, cujus fueram ſemper auctor: deinde cum ab ea ſententia Pompeius valde abhorreret. *Ep. fam.* 7, 3. Vibullius.... de Cæſaris mandatis agere inſtituit, cum ingreſſum in ſermonem Pompeius interpellavit & loqui plura prohibuit. Quid mihi, inquit, aut vita aut civitate opus eſt, quam beneficio Cæſaris habere videbor? *Cæſ. Comment.* 3, 596.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

» falloit en avoir l'obligation à Céſar ; ce que » tout le monde penſeroit néceſſairement ſi l'on » recevoit des conditions de lui dans les circonſ- » tances ». Il commençoit à reconnoître que ſa conduite avoit mal répondu juſqu'alors à la grandeur de ſon nom ; & penſant à rétablir ſa gloire, il avoit pris la réſolution de périr ou de vaincre.

Cependant Céſar le tenoit bloqué dans Dyrrachium, & le bruit s'étoit déja répandu qu'il ſeroit bientôt forcé d'embarquer ſes troupes, & de tranſporter le ſiége de la guerre dans quelque lieu plus éloigné. Dolabella, qui étoit au camp de Céſar, exhorta encore Cicéron par ſes lettres à prendre l'occaſion du départ de Pompée, pour ſe retirer à Athènes ou dans quelqu'autre ville éloignée de la guerre. Il lui repréſentoit qu'il étoit tems de penſer à ſa ſûreté ; qu'il avoit rempli ce qu'il devoit à l'amitié & au parti qu'il avoit embraſſé, qu'il falloit s'attacher à la république (*a*) où elle étoit réellement, & ne

(*a*) Illud autem à te peto, ut ſi jam ille evitaverit hoc periculum & ſe abdiderit in claſſem, tu tuis rebus conſulas. Satisfactum eſt jam à te vel officio, vel familiaritati : ſatisfactum etiam partibus, & ei reip. quam tu probabas. Reliquum eſt, ubi nunc eſt reſp. ibi ſimus potiquàm, dum veterem illam ſequamur, ſimus in nulla. *Ep. fam. 9, 9.*

pas ſuivre une ombre, un nom qui ne ſignifioit plus rien; enfin que Céſar approuveroit ſa conduite. Mais la guerre changea tout d'un coup de face. Au lieu de forcer Pompée à quitter Dyrrachium, Céſar ſe vit contraint par un revers imprévu de ſe retirer le premier, & de céder à Pompée l'avantage de le pourſuivre dans une eſpèce de fuite juſqu'en Macédoine. An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Pendant que la guerre commençoit à s'échauffer, Cœlius, qui étoit préteur de Rome, prenant trop de confiance à ſon pouvoir & au ſuccès de ſon parti, publia diverſes loix également odieuſes & violentes, ſur-tout celle (*a*) qui aboliſſoit ſans exception toutes les dettes. La ville s'étant ſoulevée contre cette entrepriſe, il fut dépoſé de ſa magiſtrature par l'autorité réunie du conſul Servilius & du ſénat. Mais le reſſentiment de cet outrage lui fit rappeler Milon de ſon exil de Marſeille, quoique Céſar eût refuſé de le rétablir; & de concert avec lui, il entreprit d'exciter une ſédition en faveur de Pompée. Il communiqua ſon deſſein à Cicéron, par une lettre (*b*) qui fut la dernière de ſa vie : « Vous

(*a*) Comment. Cæſar. 3, 600.

(*b*) Vos dormitis, nec hæc adhuc mihi videmini intelligere, quàm nos pateamus, & quàm ſimus imbecilli. Quid iſtic facitis? prælium expectatis, quod firmiſſimum eſt?

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

» dormez, lui disoit-il, & nous sommes ici fort » éveillés. Que faites-vous donc ? Attendez-vous » une bataille, dont le succès sera infailliblement » contre vous ? Je connois peu vos troupes ; » mais les nôtres sont accoutumées à se bien » battre & à soutenir constamment le froid & la » faim ». Ce nouveau trouble, qui avoit déja répandu l'alarme dans toute l'Italie, fut bientôt terminé par la mort de Milon & de Cœlius. Ils furent tués par quelques soldats qu'ils s'efforçoient de débaucher. Après s'être attachés tous deux de fort bonne heure aux intérêts de Cicéron, leur naissance & leur mérite personnel les auroient élevés bien haut s'ils s'étoient conduits fidellement par ses conseils : mais leurs passions l'ayant emporté sur leur prudence, ils se précipitèrent dans des voies factieuses & turbulentes qui les conduisirent à leur perte.

Toutes les espérances de paix s'étant évanouies jusques dans l'esprit de Cicéron, il revint aux conseils qu'il avoit donnés à Pompée, de faire traîner la guerre en longueur & de ne pas s'exposer aux hasards d'une bataille. La force de ses raisons les fit goûter pendant quelque tems ; mais le rayon de fortune que Pompée avoit eu

---

Vestras copias non novi. Nostri valde depugnare & facile algere & esurire consueverunt, *Ep. fam.* 8, 17.

Dyrrachium lui avoit inſpiré tant de confiance dans ſes troupes & tant de mépris pour Céſar (*a*), que cette folle préſomption devint la cauſe de ſa ruine. S'il eut ſuivi conſtamment l'avis de Cicéron, celle de ſon ennemi étoit preſqu'infaillible. Sa flotte lui auroit ôté toute eſpérance de ſecours du côté de la mer, & la difficulté de ſubſiſter n'auroit pas été moins preſſante du côté de la terre, loſqu'il auroit été continuellement fatigué par une armée beaucoup plus nombreuſe que la ſienne, & que ſa marche auroit été d'autant plus pénible qu'après le malheur qu'il venoit d'eſſuyer à Dyrrachium, il auroit trouvé peu de diſpoſition dans les peuples à le ſecourir ſur ſon paſſage. Auſſi fut-ce l'excès de ſon embarras qui fit trouver ſa ſituation trop mépriſable. Tous les partiſans de Pompée ſe figuroient la victoire ſi certaine, que l'impatience de combattre devint une paſſion aveugle qui gagna juſqu'à leur chef, & qui les conduiſit enfin à la fatale journée de

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

(*a*) Cum ab ea ſententia Pompeius valde abhorreret, ſuadere inſtitui ut bellum duceret: hoc interdum probabat, & in ea ſententia videbatur fore & fuiſſet fortaſſe, niſi quadam ex pugna cœpiſſet militibus ſuis confidere. Ex eo tempore vir ille ſummus nullus imperator fuit: victus turpiſſimè, amiſſis etiam caſtris, ſolus fugit. *Ep. fam.* 7, 3.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Pharſale. Cicéron nous apprend que Pompée laiſſa entraîner par un autre motif. Sa ſuperſtitic étoit extrême pour les préſages & pour les av des devins. Ayant fait conſulter de tous (*a*) côt les auſpices, il reçut des prédictions ſi favorable qu'il crut déſormais ſa fortune au-deſſus de to les revers.

Après tout, il faut reconnoître en ſa fave qu'il avoit à ſoutenir un rôle extrêmement d ficile, & qu'il n'avoit pas, comme dans tout ſes autres guerres, la liberté de ſe conduire p ſes propres inclinations. Il étoit environné da ſon camp de la plus grande partie des magiſtr & des ſénateurs de Rome, gens qui ne lui étoie point inférieurs en dignité, qui avoient comman comme lui des armées, qui avoient obtenu l'ho neur du triomphe, & qui demandoient non-ſe lement d'avoir part à tous les conſeils, mais q dans un péril commun, il ne ſe fît rien ſans l participation. Et n'ayant point avec lui d'au engagement que celui de leur inclination, exigeoient d'autant plus de complaiſance qu moindre dégoût ils étoient libres de l'abando

(*a*) Hoc civili bello, dii immortales! quæ nobi Græciam reſponſa haruſpicum miſſa ſunt! quæ dicta P peio! Etenim ille admodum extis & oſtentis moveba *De Divin.* 2, 24.

hér. Ces mêmes citoyens s'ennuyoient de leur situation, & souhaitoient impatiemment de se retrouver à Rome, pour y jouir de leurs richesses & de leurs honneurs. Le nombre de leurs troupes, & l'opinion qu'ils avoient de Pompée les faisant trop compter sur la victoire, ils brûloient de voir une bataille décisive, & soupçonnant leur chef de chercher des prolongations pour conserver plus long-tems son autorité (*a*), ils l'accusoient de prendre plaisir, comme Agamemnon, à voir sous ses ordres un si grand nombre de généraux & de rois. Enfin l'impatience d'être exposé plus long-tems à leurs plaintes & à leurs reproches le détermina, contre ses propres lumières, à faire l'essai de sa fortune dans une action décisive.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

César connoissoit également le caractère & la situation de Pompée. Il étoit persuadé qu'il ne soutiendroit pas l'idée humiliante que ses lenteurs pussent être attribuées à la crainte; & le désir qu'il avoit de l'engager au combat, se nourrissant de cette pensée, il s'exposoit souvent avec une témérité qui blessoit sa prudence. Sans cette explication, le siége qu'il avoit mis devant Dyrrachium, pendant que son ennemi étoit maître

(*a*) Milites otium, socii moram, principes ambitum ducis increpabant. *Flor. liv.* 4, 2. *Dio p.* 185. Plutarq. *Vie de Pompée.*

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

de la mer, d'où il pouvoit recevoir toutes ſortes de ſecours, & l'entrepriſe de bloquer une place ſi étendue, avec une armée moins nombreuſe que celle qui étoit dans la ville, mériteroient le nom d'extravagance. Auſſi ne s'apperçut-il pas plutôt qu'il s'efforçoit inutilement d'attirer (*a*) ſon ennemi hors des murs, qu'il abandonna un projet qui l'auroit ruiné infailliblement s'il s'étoit obſtiné à le pourſuivre.

Il faut obſerver encore qu'auſſi long-tems que Pompée mit entre Céſar & lui des murs ou des retranchemens, ni la valeur de ces vieilles légions qui s'étoient endurcies dans la guerre des Gaules, ni la vigueur de leur chef, ne purent obtenir le moindre avantage. Au ſiége de Brindes, Céſar avança peu ſur la ville juſqu'au moment où Pompée embarqua ſes troupes. A Dyrrachium, la ſeule action dans laquelle il put engager l'ennemi, ne tourna point en ſa faveur. Ainſi Pompée s'étoit conduit du moins en grand capitaine, lorſqu'il s'étoit garanti d'une puiſſance à laquelle il

(*a*) Cæſar pro naturâ ferox & conficiendæ rei cupidus, oſtentare aciem, provocare, laceſſere nunc obſidione caſtrorum quæ ſedecim millium vallo obduxerat; ſed quid his obeſſet obſidio, qui patente mari omnibus copiis abundarent, nunc expugnatione Dyrrachii irrita, &c. *Flor. liv. 4, c. 2.*

n'auroit pu réſiſter en pleine campagne ; car c'eſt en quoi conſiſte particulièrement l'habileté d'un général. Avec le ſecours de ſes retranchemens, il avoit rendu ſes nouvelles levées capables de réſiſter aux vétérans de Céſar ; mais lorſqu'il prit le parti de combattre à découvert, l'avantage fut contre lui, « parce qu'il avoit abandonné, dit » Cicéron, ſes propres armes, qui étoient la pru» dence & l'autorité, & qu'il avoit confié ſon » deſtin aux épées & aux forces du corps (*a*), » genre de combat dans lequel ſes adverſaires » étoient fort ſupérieurs à lui ».

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Cicéron ne ſe trouva point à la journée de Pharſale. Il étoit demeuré à Dyrrachium, auſſi mal du corps que de l'eſprit. Le chagrin de voir prendre un ſi mauvais cours aux affaires de ſon parti, & d'être ſi rarement écouté dans les conſeils, lui cauſoit une foibleſſe (*b*) habituelle qui lui

(*a*) Non iis rebus pugnabamus quibus valere poteramus, conſilio, auctoritate, cauſa, quæ erant in nobis ſuperiora, ſed lacertis & viribus, quibus pares non fuimus. *Ep. fam.* 4, 7. Dolebamque pilis & gladiis, non conſiliis neque auctoritatibus noſtris, de jure publico diſceptari. *Ep. fam.* 6, 1.

(*b*) Ipſe fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil ita poterat agi ut mihi & meis rebus aptum eſſet.... Me conficit ſollicitudo, ex qua etiam ſumma infirmitas corporis; qua levata, ero cum eo qui negotium gerit, eſtque in magna ſpe. *Ad Att.* 11, 4.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

avoit fait rejeter conſtamment toutes ſortes d'e plois publics. Mais il avoit promis à Pompée le ſuivre auſſi-tôt que ſa ſanté lui en laiſſe le pouvoir ; & pour gage de ſa ſincérité, il avoit abandonné ſon fils, qui dans un âge t tendre ſe diſtingua beaucoup à la tête d'un co de cavalerie, dont Pompée lui avoit (*a*) confi conduite. Caton étoit demeuré auſſi au camp Dyrrachium avec quinze cohortes qu'il co mandoit, lorſque Labienus y apporta la nouv de la défaite de Pompée. Dans le premier tr ble d'un évènement ſi funeſte, Caton offrit commandement à Cicéron, comme une défére qu'il devoit à la ſupériorité de ſon rang. Cicé le refuſa, & ſi l'on s'en rapporte au récit Plutarque, le jeune Pompée fut ſi indigné ſon refus, qu'ayant tiré ſon épée, il l'auroit ſur le champ ſi Caton n'eut arrêté ſon bras. ne trouve aucune trace de ce fait dans les éc de (*b*) Cicéron, à moins qu'on n'y veuille rapp

---

(*a*) Quo tamen in bello cum te Pompeius alæ a præfeciſſet, magnam laudem & à ſummo viro & ab e citu conſequebare, equitando, jaculando, omni mil labore tolerando ; atque ea quidem tua laus pariter c rep. cecidit. *De Offic.* 2, 13.

(*b*) Multa de pace dixi, & in ipſo bello ; eadem ipſa cum capitis mei periculo ſenſi. *Pro Marcel.* 5.

ter un endroit de l'oraiſon pour Marcellus, où il dit que dans le feu même de la guerre il s'étoit toujours déclaré pour la paix, ſans être refroidi par les dangers qu'il avoit courus pour ſa vie. An. de R. 701. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

La déroute de Pharſale jeta leur parti dans une ſi étrange conſternation, qu'ils ne pensèrent tous qu'à monter ſur les premiers vaiſſeaux qui ſe préſentèrent, pour ſe diſperſer ſuivant leurs eſpérances ou leurs (*a*) inclinations, dans les différentes provinces de l'empire. Le plus grand nombre, qui étoit compoſé de ceux qui vouloient renouveler la guerre, prit directement la route d'Afrique, où étoit le rendez-vous général de tous les reſtes de l'armée, tandis que les autres ſe retirèrent dans l'Achaie pour y recevoir la loi des évènemens. Cicéron réſolut qu'une infortune à laquelle il ne prévoyoit aucun remède, ſeroit pour lui la fin de la guerre. Il exhorta ſes amis à ſuivre ſon exemple, en leur repréſentant que ceux qui n'avoient pu vaincre Céſar (*b*) avec toutes leurs forces, ne devoient pas ſe promettre plus

(*a*) Paucis ſane poſt diebus ex pharſalica fuga veniſſe.

(*b*) Hunc ego belli mihi finem feci; nec putavi, cum integri pares non fuiſſemus, fractos ſuperiores fore. *Ep. fam.* 7, 3.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

de fortune après les avoir perdues. Ainſi perdant l'eſpérance, & rebuté d'une miſérable campagne, dont il n'avoit recueilli d'autres fruits que des chagrins continuels & la ruine de ſa ſanté, il ſe livra ſans héſiter à la diſcrétion du vainqueur.

LIVRE HUITIÈME.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

CICÉRON s'étant embarqué pour retourner en Italie, vint deſcendre à Brindes vers la fin du mois d'octobre. Mais en touchant au rivage, il fit des réflexions qui ne ſervirent pas à lui rendre l'eſprit plus tranquille. Il avoit quitté la guerre avant qu'elle fût terminée; il n'avoit (*a*) pas attendu l'invitation de Céſar. Ne s'étoit-il pas trop hâté? & s'il pouvoit ſe fier de ſa ſûreté à la clémence du vainqueur, l'intérêt du moins de ſa dignité avoit-il été aſſez ménagé? D'ailleurs, dans un tems de trouble & de licence, il douta s'il pouvoit eſpérer des partiſans de Céſar, en Italie, le même accueil qu'il avoit reçu de leur chef, & ſur-tout s'il n'avoit pas quelqu'inſulte à

(*a*) Ego vero incaute ut ſcribis, & celerius quàm oportuit feci. *Ad Att.* 11, 9. Quare voluntatis me meæ numquam pœnitebit, conſilii pœnitet. In oppido aliquo mallem reſediſſe, quoad arceſſerer. Minus ſermonis ſubiiſſem; minus accepiſſem doloris: ipſum hoc non me angeret. Brunduſii jacere in omnes partes eſt moleſtum. Propius accedere, ut ſuades, quomodo ſine lictoribus quos populus dedit, poſſum, qui mihi incolumi adimi non poſſunt. *Ad Att.* 11, 6.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

craindre des soldats, en paroissant avec ses faisceaux & ses lauriers. Se retrancher néanmoins ces marques de son rang, c'étoit diminuer l'honneur qu'il avoit reçu du peuple romain, & reconnoître un pouvoir supérieur aux loix. Mais ces inquiétudes augmentèrent encore après la lecture d'une lettre qu'il reçut d'Antoine, qui gouvernoit tout dans l'absence de César, & qui ne paroissant pas mieux disposé pour Cicéron que les derniers jours qui avoient précédé son départ, lui laissa douter si son dessein n'étoit pas de lui fermer l'entrée de l'Italie. Il lui envoya la copie d'une lettre de César, qui ayant appris que Caton & Metellus étoient à Rome où ils paroissoient ouvertement (*a*), lui écrivoit de ne recevoir personne en Italie sans un ordre exprès de sa main. Là-dessus Antoine le prioit d'excuser la nécessité où il étoit d'obéir à César. Mais Cicéron lui dépêcha aussitôt L. Lamia, pour l'assurer que César lui avoit fait écrire par Dolabella, qu'il étoit le maître de se rendre en Italie, & qu'il n'étoit venu que

(*a*) Sed quid ego de lictoribus, qui pœne ex Italia decedere sim jussus? Nam ad me misit Antonius exemplum Cæsaris ad se literarum, in quibus erat se audisse Catonem & L. Metellum in Italiam venisse, Romæ ut essent palam, &c. Tum ille edixit ita ut me exciperet & Lælium nominatim. Quod sane nollem. Poterat enim sine nomine, re ipsa excipi. O multas graves offensiones! *Ibid.* 7.

ſur la garantie de cette lettre. Antoine n'en publia pas moins un édit qui excluoit de l'Italie tous les partiſans de Pompée ; mais il excepta Cicéron de cet ordre, en affectant de le nommer dans l'édit, ce qui fut pour lui une nouvelle mortification, parce qu'il demandoit ſeulement qu'on fermât les yeux ſur ſon arrivée, & qu'on lui permît de mener une vie tranquille, ſans le diſtinguer du reſte de ſon parti.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Mais il eut du côté de ſa famille d'autres ſujets de chagrin, qui achevèrent de ruiner ſon repos. Quintus, ſon frère, & ſon neveu, après s'être ſauvés du champ de Pharſale, avoient pris le parti de ſuivre Céſar en Aſie, pour obtenir leur grace par leurs propres ſollicitations. Quintus, qui avoit été ſon lieutenant dans les Gaules, & qui n'avoit jamais reçu de lui que des témoignages d'amitié, devoit craindre ſon reſſentiment. Auſſi ſe crut-il obligé, pour faire plus aiſément ſa paix, de rejeter tout le blâme de ſa conduite ſur ſon frère. Il y joignit la raillerie dans ſes diſcours & dans ſes lettres à Céſar ; & ſi le récit de ſon procédé n'eſt point une exagération, il eut quelque choſe d'inhumain. Cicéron en fut averti de toutes parts. On lui écrivoit même que le jeune Quintus (*a*), à qui ſon père avoit fait

(*a*) Quintus miſit filium, non ſolum ſui deprecatorem, ſed etiam accuſatorem mei; neque vero deſiſtet, ubicum-

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

prendre les devants, étoit parti avec un discours qu'il avoit composé contre son oncle, & qu'il devoit prononcer à César. Jamais Cicéron n'avoit essuyé de chagrin plus amer. Quoiqu'il se défiât des inclinations de César, & qu'il se crût mal défendu dans son esprit contre les mauvais offices de ses ennemis déclarés, la plus vive de ses craintes fut pour son frère & pour son neveu, à qui leurs propres emportemens pouvoient nuire beaucoup plus qu'à lui-même; car tout irrité qu'il étoit de leur conduite, il en tenoit une fort opposée. Ayant appris que dans quelques conversations César avoit accusé Quintus d'avoir entraîné toute sa famille (*a*) dans le parti de Pompée, il lui écrivit aussi-tôt dans ces termes :

« Je ne m'intéresse pas moins pour mon frère » que pour moi-même; mais dans la conjoncture

---

que est, omnia in me maledicta conferre. Nihil mihi unquam tam incredibile accidit, nihil in his malis tam acerbum. *Ibid.* 8. Epistolas mihi legerunt plenas omnium in me probrorum..... Ipsi enim illi putavi perniciosum fore, si ejus hoc tantum scelus percrebuisset. *Ibid.* 9. Quintum filium volumen sibi ostendisse orationis quam apud Cæsarem contra me esset habiturus; multa postea patris consimili scelere patrem esse locutum. *Ibid.* 20.

(*a*) Cum mihi literæ à Balbo minore missæ essent, Cæsarem existimare Quintum fratrem lituum meæ profectionis fuisse; sic enim scripsit. *Ad Att.* 11, 12.

» préſente je n'oſe pas vous le recommander. Tout ce qui m'eſt permis, c'eſt de vous prier, comme je fais, d'être bien perſuadé qu'il n'a pas tenu à lui que je ne vous donnaſſe des marques effectives de mon attachement & de mon amitié, & qu'il s'eſt toujours efforcé de m'entretenir dans ces diſpoſitions : enfin qu'il ne m'a point porté à quitter l'Italie, & qu'il n'a fait réellement que me ſuivre. J'eſpère que votre bonté naturelle, & la liaiſon qui a duré long-tems entre vous, parleront aſſez pour lui dans cette occaſion. Mais que je ne lui faſſe du moins aucun tort dans votre eſprit : c'eſt ce que je vous demande inſtamment ».

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

Cicéron ſe trouvoit, à ſon retour, dans un autre embarras dont il ne ſeroit pas ſorti facilement ſans le ſecours d'Atticus. Il manquoit d'argent, & le trouble des affaires publiques lui permettoit auſſi peu d'emprunter que de vendre. Les ſommes qu'il avoit fournies à Pompée, & la mauvaiſe économie de ſa femme, qui abandonnoit le ſoin de leurs revenus à des domeſtiques qui la trompoient, le mirent dans une ſituation ſi étroite qu'il ne ſe trouvoit pas de quoi fournir aux dépenſes les plus indiſpenſables de ſa maiſon. Il eut recours à la généroſité (*a*) de ſon ami, qui

(*a*) Velim conſideret ut ſit unde nobis ſuppeditentur ſumtus neceſſarii. Si quas habuimus facultates, eas Pom-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

regarda cette nouvelle occaſion de le ſervir comme un bienfait.

Mais ſes peines devoient augmenter de jour en jour. Dolabella, ſon gendre, lui en ouvrit une nouvelle ſource par la témérité naturelle de ſon caractère. Il s'étoit propoſé, à la faveur de je ne ſais quelle adoption dans une famille plébéienne, d'obtenir cette année le tribunat; & ſes intrigues, ſoutenues du crédit qu'il avoit auprès de Céſar, lui firent ſurmonter une infinité d'obſtacles. L'uſage qu'il fit de ſon pouvoir fut pour exciter de nouveaux troubles par le renouvellement d'une loi qui éteignoit toutes les dettes. Cette entrepriſe avoit été tentée pluſieurs fois par divers magiſtrats ambitieux ou déſeſpérés, mais elle avoit toujours révolté les honnêtes gens, & particulièrement Cicéron, qui la traitoit de pernicieuſe (*a*) au repos & à la proſpérité de l'état. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec ce principe il en fît des plaintes ſi amères à Atticus, & qu'il regardât la conduite de ſon gendre comme un ſurcroît d'infortune. Dolabella n'avoit

---

peio, tum, cum id videbamur ſapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13, 2, 22, &c.

(*a*) Nec enim ulla res vehementius rempublicam continet quàm fides: quæ eſſe nulla poteſt, niſi erit neceſſaria ſolutio rerum creditarum, &c. *De Offic.* 2, 24.

pas tant ſuivi ſon penchant que la néceſſité de ſa ſituation. Il avoit mis ſes affaires dans un tel déſordre, que n'ayant pu fournir dans ſes courſes aux beſoins de ſa femme, elle avoit été forcée de recourir pour ſa ſubſiſtance à la maiſon de ſon père. Cicéron de ſon côté n'avoit pas achevé de payer la dot de ſa fille. L'uſage étoit de faire ces payemens en trois termes qui étoient fixés par la loi. Il avoit ſatisfait aux deux premiers, mais ſes propres beſoins lui faiſoient reculer le troiſième. Il y avoit d'ailleurs ſi peu de reſſemblance entre le caractère de Dolabella & le ſien (*a*), que ce démêlé d'intérêt achevant de les diviſer, ils finirent bientôt par une rupture ouverte, quoique les témoignages qu'on trouve (*b*) là-deſſus ſoient ſi obſcurs qu'il n'eſt pas aiſé de pénétrer de quel côté vint le divorce.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Dans ces circonſtances Tullia rendit une viſite

(*a*) Quod me audis fractiorem eſſe animo, quid putas, cum videas acceſſiſſe ad ſuperiores ægritudines præclaras generi actiones. *Ad. Att.* 11, 12. Et ſi omnium conſpectum horreo, præſertim hoc genere. *Ibid.* 14, 15, &c.

(*b*) De dote quod ſcribis, per omnes te deos obteſtor, ut totam rem ſuſcipias, & illam miſeram, mea culpa, meare meis opibus, ſi quæ ſunt; tuis, & quibus tibi non moleſtum erit, facultatibus. *Ibid.* 11, 2. De penſione altera, oro te, omni cura conſidera quid faciendum ſit. *Ibid.* 11, 4.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

à ſon père, qui étoit encore à Brindes. Mais la tendreſſe extraordinaire qu'il avoit pour elle, lui fit trouver de nouveaux ſujets de douleur, dans une entrevue (*a*) qui renouvela le ſentiment de leurs diſgraces communes. « Loin de tirer quelque plaiſir, écrivoit-il à Atticus, de la vertu, de la » douceur & de l'affection d'une ſi excellente fille, » mon cœur fut rempli d'amertume en la voyant » dans une ſituation qu'elle étoit en droit de me » reprocher, puiſque tous ſes malheurs étoient » mon ouvrage. Je ne penſai donc point à la » retenir dans un lieu où je n'étois capable que » de m'affliger avec elle, & je la preſſai au con- » traire de retourner promptement près de ſa » mère ».

Il reçut à Brindes la première nouvelle de la mort de Pompée. Elle le ſurprit peu, du moins ſi l'on en juge par une courte réflexion (*b*) qui

(*a*) Tullia mea ad me venit prid. id. jun. Ego autem ex ipſius virtute, humanitate, pietate, non modo eam vo- luptatem non cepi quam capere ex ſingulari filia debui; ſed etiam incredibili ſum dolore affectus, tale ingenium in tali miſeria verſari. *Ibid.* 11, 17. *Ep. fam.* 14, 11.

(*b*) De Pompeii exitu mihi dubium nunquam fuit: tanta enim deſperatio rerum ejus omnium regum & populorum animos occuparat, ut quocumque veniſſet, hoc putarem futurum. Non poſſum ejus caſum non dolere: hominem enim integrum & caſtum & gravem cognovi. *Ad Att.* 11, 6.

is reſte dans une de ſes lettres, ſur ce funeſte nement : « Je n'ai jamais douté, dit-il, que a fin de ſa vie ne fût tragique ? L'état déſeſéré de ſa fortune avoit fait tant d'impreſſion ur toutes les puiſſances étrangères, que dans uelque lieu qu'il pût ſe retirer, j'avois conçu u'il devoit s'attendre au même ſort. Je le retrette néanmoins, car j'ai toujours reconnu de a droiture, de l'honneur & de la ſolidité dans ſon caractère ». Ce portrait n'étant ni enflé par exagérations de l'éloquence, ni altéré par les uiſemens de la haine, il doit paſſer pour reſmblant, ſur-tout de la main de l'homme du onde qui connoiſſoit le mieux celui qu'il vouit peindre. Pompée avoit acquis le ſurnom de and, par cette eſpèce de mérite à laquelle un ouvernement tel que celui de Rome devoit néſſairement attacher l'idée de grandeur, par une putation dans les armes, & par des victoires i ſurpaſſoient tout ce que la république avoit de plus éclatant dans ſes plus fameux guerriers. avoit obtenu trois fois l'honneur du triomphe, ur avoit conquis ou vaincu trois parties du onde, l'Aſie, l'Europe & l'Afrique, qui étoient rs les ſeules connues ; & ſon habileté ou ſa rtune avoit augmenté du double l'étendue & richeſſes de l'empire romain. L'Aſie mineure, i faiſoit les bornes de l'empire avant la guerre

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

contre Mithridate, en étoit devenue le cen
après ſa dernière victoire ; & tandis que Céſa
plongé dans les plaiſirs, accablé de dettes, ſu
pect à tous les honnêtes gens, oſoit à pei
lever les yeux, Pompée floriſſoit au comble d
l'autorité & de la gloire, & ſe voyoit placé, p
conſentement de tous les partis, à la tête de
république. C'étoit le poſte où ſon ambition av
toujours aſpiré. Il vouloit être le premier citoy
de Rome ; le chef, & non le tyran de ſa pat
Si ſa vertu, ou le caractère de modération q
lui étoit naturel, ne l'eut pas retenu dans c
bornes, il auroit pu s'emparer plus d'une fois
l'autorité ſouveraine : & l'habitude où l'on ét
de le reſpecter, auroit peut-être accoutumé l
romains à cette uſurpation. Mais, pour juger
fond de ſes déſirs par les apparences, il attend
de l'inclination libre du peuple, ce qu'il ne vo
loit pas devoir à la force, & ſon but ſans do
en fomentant les déſordres de la ville, étoit
mettre les citoyens dans la néceſſité de le cr
dictateur. C'eſt l'obſervation de tous les hiſtorien
que Céſar ne mettoit pas de différence entre
pouvoir uſurpé & celui qu'on auroit pu lui
corder volontairement ; la crainte ou l'amour
flattoient ſans diſtinction : au lieu que Pomp
n'eſtimoit que les faveurs, qui lui étoient offert
& n'auroit pas trouvé de plaiſir à gouverner co

g

qui ne l'auroient pas reconnu volontiers pour leur maître. Le loisir qui lui restoit après les occupations de la guerre, étoit employé à l'étude des belles-lettres, mais particulièrement à celle de l'éloquence, dans laquelle il se seroit fait une réputation distinguée, s'il eut donné plus d'exercice à ses talens naturels. Il plaida plusieurs causes avec applaudissement, & quelques-unes de concert avec Cicéron. Son langage avoit de l'abondance & de la noblesse. Ses réflexions étoient justes, sa voix douce, son action pleine de dignité. Mais la nature l'avoit rendu plus propre à la profession des armes qu'à celle du barreau. S'il observoit dans l'une & l'autre la même modestie, la même gravité & la même tempérance, sa discipline étoit encore plus exacte dans la licence d'un camp, & l'exemple en faisoit par conséquent beaucoup plus d'impression. Sa figure étoit gracieuse, avec un mélange de majesté qui forçoit au respect. Cependant il s'y trouvoit quelque chose de fier & de réservé, qui convenoit moins à la qualité de citoyen qu'à celle de général. Son génie étoit plutôt imposant que véritablement élevé, plutôt spécieux que pénétrant; & ses vues de politique étoient fort étroites, car son principe favori de gouvernement étoit la dissimulation; encore manquoit-il quelquefois d'art pour déguiser ses véritables sentimens. Comme il en-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

tendoit mieux la guerre que les négociations, il perdoit à Rome tous les avantages qu'il avoit gagnés dans ſon camp; & ſouvent, après s'être fait adorer au-dehors, il ne retournoit à la ville que pour y recevoir des humiliations & des outrages. Ce fut le chagrin qu'il en reſſentit, qui lui fit uſurper avec Craſſus & Céſar, un empire qui lui devint auſſi funeſte qu'à la république. Il les avoit pris moins pour ſes aſſociés que pour les miniſtres de ſon pouvoir; & dans l'origine il ne devoit pas craindre qu'ils devinſſent ſes rivaux, puiſqu'ils étoient fort éloignés l'un & l'autre de ce crédit & de ce caractère qui leur auroient été néceſſaires pour s'élever au-deſſus des loix; c'eſt-à-dire, qu'ils manquoient tous deux d'expérience & de réputation dans les armes : ſans compter qu'ils n'avoient point ſur les troupes cette eſpèce d'empire qu'il avoit acquis par l'habitude de commander. Mais en careſſant Céſar, & en lui abandonnant ſans précaution la conduite & la diſpoſition des armes, il le rendit à la fin plus fort que lui, & ſon malheur fut de n'avoir commencé à le craindre que lorſqu'il étoit trop tard pour l'arrêter.

Cicéron s'étoit également efforcé d'empêcher leur réunion, & de prévenir leur rupture. Il n'avoit pas employé moins d'efforts pour faire ſentir le danger d'une bataille. Si l'un de ces con-

ils eut été ſuivi, Pompée auroit conſervé ſa vie & ſon honneur, & Rome ſa liberté. Mais l'eſprit de ſuperſtition qui le gouvernoit, ſa crédulité pour de vains augures, l'exemple de Marius & de Sylla, qui s'étoient ſervis utilement du maſque de la religion, avec cette différence, qu'ils n'en avoient pas les principes, hâtèrent ſes réſolutions, & l'entraînèrent dans ſa ruine. S'il ouvroit enfin les yeux ſur ſon erreur, il étoit trop tard, & l'aveu qu'il fit, dans ſa fuite, « de s'être trop fié » à ſes eſpérances, & d'avoir eu la vue moins » juſte que Cicéron, ne pouvoit pas réparer les » malheurs de Pharſale ». Sa cataſtrophe l'attendoit en Egypte. Il avoit comblé de bienfaits le père du monarque qui occupoit alors ce trône, il l'avoit ſoutenu à Rome par ſa protection, il avoit contribué à le rétablir dans ſes états, & Ptolemée, fils & ſucceſſeur de ce prince, avoit envoyé une puiſſante flotte à ſon ſecours. Mais à quelle fidélité pouvoit-il s'attendre dans une cour gouvernée par des eunuques & des grecs mercenaires, qui s'occupoient bien moins de l'honneur de leur maître que de la conſervation de leur pouvoir & de leur fortune ? Le chef (*a*) de l'empire romain, celui

An. de R. 705. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Hujus viri faſtigium tantis auctibus fortuna extulit, ut primum ex Africa, iterum ex Europa, tertio ex Aſia triumpharet : & quot partes terrarum orbis ſunt, totidem

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

qui donnoit la loi, deux jours auparavant, aux rois, aux conſuls, & à toute la nobleſſe de Rome, fut condamné à la mort dans un conſeil d'eſclaves, reçut le coup mortel de la main d'un lâche déſerteur, & demeura étendu ſur le ſable d'Egypte, nud, la tête ſéparée du corps, atten-

---

faceret monumenta victoriæ. *Vell. Pat.* 2, 40. Ut ipſe in concione dixit.... Aſiam ultimam provinciarum accepiſſe, mediam patriæ reddidiſſe. *Plin. Hiſt.* 7, 26. *Flor.* 3, 5. Potentiæ quæ honoris cauſa ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidiſſimus. *Vell. Pat.* 2, 29. *Dio. p.* 178. Meus autem æqualis Cn. Pompeius, vir ad omnia ſumma natus, majorem dicendi gloriam habuiſſet, niſi eum majoris gloriæ cupiditas ad bellicas laudes abſtraxiſſet. Erat oratione ſatis amplus: rem prudenter videbat; actio vero ejus habebat & in voce magnum ſplendorem & in motu ſummam dignitatem. *Brut.* 354. *Vid. It. pro Balb.* 12. Forma excellens, non ea qua flos commendatur ætatis, ſed ex dignitate conſtanti. *Vell. Pat.* 2, 29. Illud os probum, ipſumque honorem eximiæ frontis. *Plin. Hiſt.* 7, 12. Solet enim aliud ſentire & loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat. *Ep. fam.* 8, 1. Ille aluit, auxit, armavit..... Ille Galliæ ulterioris adjunctor..... Ille provinciæ propagator; ille abſentis in omnibus adjutor. *Ad Att.* 8, 3. Aluerat Cæſarem; eundem repente timere cœperat. *Ibid.* 8. Ego nihil prætermiſi, quantum facere nitique potui, quin Pompeium à Cæſaris conjunctione avocarem..... Idem ego, cum jam omnes opes ſuas & populi romani Pompeius ad Cæſarem detuliſſet, ſeroque ea ſentire cœpiſſet quæ ego ante multo

t le charitable office d'un affranchi, qui ra- An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.
ſa quelques mauvaiſes planches d'une barque pêcheur pour le brûler ſur le rivage. Ses cen- s furent portées à Rome, & dépoſées par Cor- ia ſa femme, dans un caveau de ſa maiſon lbe. Cependant les égyptiens lui élevèrent un

---

rideram..... pacis, concordiæ, compoſitionis auctor non deſtiti : meaque illa vox eſt nota multis ; utinam, ıpei, cum Cæſare ſocietatem aut numquam coiſ- aut nunquam diremiſſes ! Hæc mea, Antoni, & de ıpeio & de repub. conſilia fuerunt ; quæ ſi valuiſſent, . ſtaret. *Phil.* 2, 10. Multi teſtes, me & initio ne con- ;eret ſe cum Cæſare monuiſſe Pompeium, & poſtea ejungeret, &c. *Ep. fam.* 6, 6. Quid vero ſingularis vir ac pœne divinus de me ſenſerit, ſciunt qui eum rſalica fuga Paphum proſecuti ſunt ; nunquam ab eo ıtio de me niſi honorifica, cum me vidiſſe plus fate- r, ſe ſperaviſſe meliora. *Ibid.* 15. Qui ſi mortem tum ſet, in ampliſſimis fortunis occidiſſet. Is, propagatione , quot, quantas, quam incredibiles hauſit calamitates ! *Cul. diſp.* 1, 3. In Peluſiaco littore, imperio viliſſimi s, conſiliis ſpadonum, & ne quid malis deſit, Septi- deſertoris ſui gladio trucidatur. *Flor.* 4, 2, 52. Ægyp- petere propoſuit, memor beneficiorum quæ in patrem Ptolemæi qui tum regnabat, contulerat..... Princeps ani nominis, imperio arbitrioque ægyptii mancipii latus eſt..... in tantum in illo viro à ſe diſcordante ına, ut cui modo ad victoriam terra defuerat, deeſſet ;pulturam. *Vell. Paterc.* 2, 54. *Dio. p.* 186. *Appian.* 181.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

il s'étoit chargé de la conduite de ſa jeuneſſe, le rendit fort ſenſible à cette perte. Rome avoit peu de jeunes citoyens dont elle eût (*a*) conçu de ſi grandes eſpérances. Curion, depuis qu'il s'étoit attaché à Céſar, avoit réparé les déſordres (*b*) de ſa première jeuneſſe, par une conduite où la prudence n'avoit pas eu moins de part que la valeur. On a dit de lui comme de Catilina, qu'il avoit mérité de périr pour une meilleure cauſe. Après avoir perdu la bataille & ſes meilleures troupes, ſes amis le preſsèrent d'aſſurer ſa vie par la fuite : mais il leur répliqua qu'ayant ſi mal répondu aux eſpérances de Cé-

---

(*a*) Haud alium tanta civem tulit indole Roma. *Lucan.* 4, 814.

Una familia Curionum, in qua tres continua ſerie oratores extiterunt. *Plin. Hiſt.* 7, 41. Naturam habuit admirabilem ad dicendum. *Brut.* 406.

(*b*) Nemo unquam puer, emptus libidinis cauſa, tam fuit in domini poteſtate, quàm tu in Curionis. *Phil.* 2, 18. Vir nobilis, eloquens, audax, ſuæ alienæque & fortunæ & pudicitiæ prodigus, cujus animo, voluptatibus vel libidinibus, neque opes ullæ neque cupiditates ſufficere poſſent. *Vell. Pat.* 248. Niſi meis puer olim fideliſſimis atque amantiſſimis conſiliis paruiſſes. *Ep. fam.* 2, 1. Bello autem civili, non alius majorem quàm C. Curio ſubjecit facem. *Vell. Pat.* 2, 48.

, il ne ſe ſentoit plus la force de paroître (*a*) vant ſes yeux; & continuant de ſe battre avec e valeur obſtinée, il fut tué d'une multitude coups entre ſes derniers ſoldats.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Cet évènement étoit arrivé avant la journée Pharſale, tandis que Céſar étoit encore en pagne. Ainſi l'Afrique étant tombée toute en- re entre les mains des partiſans de Pompée, ipion, Caton & Labienus y recueillirent les ſtes diſperſés de ce parti, auxquels Afranius & :treius vinrent ſe joindre avec les débris de l'ar- ée d'Eſpagne. Toutes ces forces réunies ſe trou- rent ſi ſupérieures à celles de Céſar, que les (*b*) ieſs parloient déja de paſſer en Italie avant qu'il t revenu d'Egypte. Le bruit s'en étoit répandu, : dans cette ſuppoſition, Cicéron devoit s'at- ndre d'être traité en déſerteur; car tandis que éſar comptoit parmi ſes amis tous ceux qui ne

(*a*) At Curio nunquam, amiſſo exercitu quem à Cæ- re fidei ſuæ commiſſum acceperat, ſe in ejus conſpec- m reverſurum confirmat: atque ita prælians interficitur. æſ. *Comm. de Bell. civ.* 2.

Ante jaces quam dira duces Pharſalia confert,
Spectandumque tibi bellum civile negatum eſt.
Lucan. ibid.

(*b*) Si autem ex Africa jam affuturi videntur. *Ad tt.* 11, 15.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

s'étoient pas déclarés contre sa cause, & pardonnoit généreusement à ses ennemis, qui lui marquoient de la soumission (*a*), les autres avoient fait publier qu'ils reconnoissoient pour ennemis tous ceux qui ne se rendroient pas dans leur camp. Il ne restoit à souhaiter pour Cicéron, que la paix ou le succès des armes de (*b*) Céſar; & le premier de ces deux désirs étant désormais sans vraisemblance, il déploroit sa triste situation, qui le réduisoit à ne plus trouver ses avantages que dans un parti qu'il avoit toujours détesté.

Il apprit d'un autre côté que sa réputation étoit déchirée à Rome, & que les honnêtes gens ne lui pardonnoient pas de s'être soumis si promptement à la discrétion du vainqueur. Les uns le condamnoient de n'avoir pas suivi Pompée; d'autres lui faisoient encore un plus grand crime, de n'être pas passé en Afrique : enfin d'autres

(*a*) Te enim dicere audiebamus, nos omnes adversarios putare, nisi qui nobiscum essent; te omnes qui contra te non essent, tuos. *Pro Ligar.* 11. *Ad Att.* 11, 6.

(*b*) Est autem unum quod mihi sit optandum, si quid agi de pace possit : quod multa equidem habeo in spe : sed quia tu leviter interdum significas, cogis me sperare quod optandum vix est. *Ad Att.* 11, 19, 12. Mihi cum omnia sunt intolerabilia ad dolorem, tum maxime quod in eam causam veniſse me video, ut ea sola utilia mihi esse videantur quæ semper nolui. *Ad Att.* 11, 13.

vouloient qu'il ſe fût retiré dans l'Achaie, à l'exemple d'un grand nombre de vertueux citoyens, qui y attendoient une déciſion plus déclarée de la fortune. Comme rien ne le touchoit ſi ſenſiblement que l'eſtime des gens de bien, il conjura ſon cher Atticus de prendre ſa défenſe, en lui ſuggérant ce qui pouvoit ſervir à le juſtifier. « On » me reproche, lui écrivoit-il, de n'avoir pas ſuivi » Pompée; mais croyez-vous que l'imprudence & » le funeſte ſuccès de ſa dernière réſolution ne » puiſſent me tenir lieu d'excuſe? On auroit voulu » du moins que je fuſſe paſſé en Afrique : mais » j'ai penſé que la république ſeroit trop mal dé- » fendue par une nation trompeuſe & barbare. » Que ne ſuis-je donc allé dans l'Achaie? J'avoue » que ceux qui ont pris ce parti s'en trouvent » mieux que moi. Ils ont l'avantage de ſe trouver » dans la compagnie de pluſieurs honnêtes gens, » & lorſqu'ils reviendront en Italie, ils auront » la liberté de rejoindre auſſitôt leur famille. Ne » manquez pas, mon cher Atticus, de fortifier » ces raiſons par les vôtres (*a*), & de les répan- » dre le plus qu'il vous ſera poſſible ».

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Dicebar debuiſſe cum Pompeio proficiſci. Exitus illius minuit ejus officii prætermiſſi reprehenſionem. Sed ex omnibus nihil magis deſideratur quàm quod in Africam non ierim. Judicio hoc ſum uſus, non eſſe barbaris auxi-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Tandis qu'il s'affligeoit mortellement de toutes ces difficultés, quelques-uns de ſes amis de Rome concertèrent enſemble de lui envoyer une lettre au nom de Céſar, datée d'Alexandrie, le 9 de février, par laquelle il l'exhortoit à diſſiper toutes ſes craintes, & à n'attendre de lui que des careſſes & de l'amitié. Mais les termes en étoient ſi vagues, qu'elle lui fit ſoupçonner tout d'un coup ce qu'il découvrit clairement dans la ſuite, c'eſt-à-dire, qu'elle venoit d'Oppius & de Balbus, qui avoient voulu relever ſon courage & lui procurer (*a*) quelque conſolation. Cependant on confirmoit de tous côtés que Céſar ſe faiſoit admirer par ſa clémence & ſa modération. Il faiſoit grace à tous ceux qui la demandoient, & n'oubliant pas Cicéron dans l'éloignement, il lui fit remettre par Balbus, les lettres injurieuſes de ſon frère, comme un témoignage de ſon affection,

---

liis fallaciſſimæ gentis rempub. defendendam. Extremum eſt eorum qui in Achaia ſunt. Si-tamen ipſi ſe hoc melius habent quàm nos, quod & multi ſunt uno in loco, & cum in Italiam venerint, domum ſtatim venerint. Hæc tu perge, ut facis, mitigare & probare quamplurimis. *Ad Att.* 11, 7.

(*a*) Ut me iſta epiſtola nihil conſoletur; nam & exigue ſcripta eſt & magnas ſuſpiciones habet non eſſe ab illo. *Ad Att.* 11, 16. Ex quo intelligis illud de literis ad V. id. feb. datis, quod inane eſſet, etiamſi verum eſſet, non verum eſſe. *Ibid.* 7.

le l'horreur qu'il avoit eue pour la perfidie Quintus. Il eſt étrange qu'au lieu d'expliquer ntageuſement cette conduite, Cicéron ſe dé- de la facilité de Céſar à pardonner, & qu'il : cet excès de clémence pour la politique d'un aqueur qui remettoit ſa vengeance à des tems s favorables. A l'égard des lettres de ſon frère, ſe perſuada auſſi que Céſar ne les avoit point voyées à Balbus, parce qu'il les condamnoit; iis (*a*) pour augmenter ſa misère en le rendant priſable aux yeux du public.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Ces idées noires, qui venoient de ſon inquiéde & de ſa triſteſſe, furent enfin diſſipées par e lettre de Céſar, qui lui confirmoit dans les mes les plus tendres & les plus obligeans, la ſſeſſion de ſon rang & de ſa dignité (*b*), & qui

(*a*) Omnino dicitur nemini negare : quod ipſum eſt pectum, notionem ejus differri. *Ibid.* 20. Diligenter mihi ciculum reddidit Balbi tabellarius, quod ne Cæſar quim ad iſtos videtur miſiſſe, quaſi quo illius improbitate enderetur; ſed credo uti notiora noſtra mala eſſent. *id.* 22.

(*b*) Redditæ mihi tandem ſunt à Cæſare literæ ſatis libees. *Ep. fam.* 14, 23. Qui ad me ex Ægypto literas miſit, eſſem idem qui fuiſſem : qui cum ipſe imperator in toto perio populi romani unus eſſet, eſſe me alterum paſſus : à quo conceſſos faſces laureatos tenui, quoad tenendos tavi. *Pro Ligar.* 3.

An. de R. 705. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

lui accordoit la même liberté de reprendre ses faisceaux & ses licteurs. César avoit effectivement trop de grandeur d'ame pour s'être arrêté aux discours de Quintus & de son fils. Loin d'approuver leur procédé, il paroît au contraire qu'il ne leur accorda leur propre grace qu'à la considération de Cicéron. Aussi Quintus changea-t-il bientôt de langage, & voyant de quel côté l'inclination de César se déclaroit, il écrivit (*a*) à son frère, pour le féliciter du rétablissement de sa fortune.

Cicéron pensoit à faire partir son fils, pour aller au-devant du vainqueur; mais dans l'incertitude du chemin qu'il avoit choisi, il changea de résolution (*b*), & l'attendant avec une impatience qui étoit commune à toute l'Italie, il apprit enfin qu'il étoit arrivé à Tarente. Cette nouvelle fut comme le signal de sa liberté. Il quitta Brindes aussitôt, pour se présenter à César dans sa route. On s'imagineroit aisément, quand il n'en feroit pas l'aveu dans ses lettres, qu'il dut ressentir quelque trouble à l'approche d'un vain-

(*a*) Sed mihi valde Quintus gratulatur. *Ad Att.* 11, 23.

(*b*) Ego cum Sallustio Ciceronem ad Cæsarem mittere cogitabam. *Ibid.* 17. De illius Alexandria discessu nihil adhuc rumoris, contraque opinio: itaque nec mitto, ut constitueram, Ciceronem. *Ibid.* 18.

queur contre lequel il avoit pris les armes ; & quoiqu'il pût ſe flatter d'en être reçu favorablement, il ne ſavoit, dit-il, « s'il valoit la peine (*a*) » de demander une vie, ſur laquelle on ne pouvoit plus compter un moment, lorſqu'on l'avoit une fois reçue d'un maître ». Mais dans leur entrevue, il ne ſe vit forcé à rien qui fût au-deſſous de ſa dignité. A peine Céſar l'eut-il apperçu, qu'il courut vers lui pour (*b*) l'embraſſer ; & continuant de marcher avec lui, il lui parla long-tems avec beaucoup de familiarité.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Cicéron délivré de toutes ſes craintes, ne penſa plus qu'à ſe rendre à Rome ; mais voulant prendre quelques jours de repos dans ſa maiſon de Tuſculum, il écrivit à ſa femme de ſe préparer à y recevoir, avec une compagnie nombreuſe de ſes meilleurs amis, qui lui avoient promis (*c*) d'y paſſer quelque tems avec lui. Il prit enſuite le chemin de Rome, dans la réſolution de s'y employer à l'étude, & d'attendre dans cette tranquille occupation que la république reprît une

(*a*) Sed non adducor quemquam bonorum ullam ſalutem mihi tanti fuiſſe putare, ut eam peterem ab illo. *Ad Att.* 11, 16. Sed ab hoc ipſo quæ dantur, ut à domino, rurſus in ejuſdem ſunt poteſtate. *Ibid.* 20.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Ep. fam. 14, 20.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

forme ſupportable. « Heureuſement, écrivoit-il à » Varron, j'ai fait la paix (*a*) avec mes livres, » qui n'ont pas été fort ſatisfaits de me voir long- » tems oublier tous leurs préceptes ».

Céſar, en arrivant à Rome, nomma conſuls, pour les trois derniers mois qui reſtoient de l'année, P. Vatinius & Q. Fuſius Calenus. Un uſage ſi arbitraire de ſa nouvelle autorité, fit juger tout d'un coup par quelles maximes il ſe propoſoit de gouverner, & jeta beaucoup de triſteſſe dans la ville. En effet, il ſuivit la même méthode pendant tout le cours de ſon règne, créant les premiers magiſtrats ſans aucun égard à l'ancienne forme des élections, & par le ſeul mouvement de ſa volonté. Vers la fin de l'année il s'embarqua pour l'Afrique, réſolu de hâter par la vigueur de ſes expéditions la fin d'une guerre que le délai rendoit de jour en jour plus incertaine & plus dangereuſe. On ne parloit que de la contenance ferme & des préparatifs redoutables de Scipion. Dans les ſacrifices que Céſar fit offrir aux dieux pour le ſuccès de ſon voyage,

(*a*) Scito enim me poſtea quàm in urbem venerim, rediſſe cum veteribus amicis, id eſt, cum libris noſtris in gratiam..... Ignoſcunt mihi, revocant in conſuetudinem priſtinam, teque, quod in ea permanſeris, ſapientiorem quàm me dicunt fuiſſe, &c. *Ep. fam.* 9, 1.

une

une victime ayant rompu ſes liens & s'étant échappée de l'autel, il n'y eut perſonne qui ne prît cet évènement pour un augure funeſte, & les haruſpices lui conſeillèrent de ne pas commencer (*a*) ſon voyage avant le ſolſtice d'hiver ; mais paroiſſant ſupérieur à ces vains avis, il affecta au contraire de précipiter ſon départ ; & Cicéron remarque qu'il tira beaucoup d'avantage de cette diligence, pour ſurprendre ſes ennemis avant qu'ils euſſent raſſemblé toutes leurs forces. Avant que de quitter Rome, il s'étoit nommé conſul pour l'année ſuivante avec M. Lepidus ; & n'exerçant pas moins ſouverainement ſon pou-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Quid ? ipſe Cæſar, cum à ſummo haruſpice moneretur, ne in Africam ante brumam tranſmitteret, nonne tranſmiſit ? Quod ni feciſſet, uno in loco omnes adverſariorum copiæ conveniſſent. *De Divin.* 2, 24. Cum immolanti aufugiſſet hoſtia, profectionem adverſus Scipionem & Jubam non diſtulit. *Suet. J. Cæſ.* 59. Hirtius, dans ſa relation de cette guerre, dit que Céſar s'embarqua à Lilybée pour l'Afrique le ſix des calendes de janvier, c'eſt-à-dire le 27 de décembre, au lieu que Cicéron dans ce paſſage le fait partir avant le ſolſtice d'hiver. Mais cette contradiction vient uniquement de la confuſion qui avoit commencé à naître dans le calendrier romain. On trouve toutes ces difficultés fort bien expliquées dans la diſſertation d'un ſavant homme de Cambridge. *Vid. Biblioth. Litter. N°. VIII, Lond.* 1724.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

voir dans la distribution des gouvernemens, il avoit donné (*a*) les Gaules à Brutus, & la Grèce à Servius Sulpicius, quoique le premier eût porté les armes contre lui au combat de Pharsale, & que l'autre sans s'être engagé dans la guerre, eût toujours passé pour un des plus zélés partisans de Pompée.

La guerre d'Afrique tenoit tout l'univers en suspens; & si la fortune de César sembloit décider d'avance en sa faveur, le nom de Scipion qui avoit toujours paru invincible dans cette contrée, partageoit l'attente publique. Cicéron n'espérant rien d'heureux de l'un ni de l'autre parti, demeura ferme dans la résolution de mener une vie solitaire au milieu de ses livres. Jusqu'alors l'étude n'avoit été que son amusement (*b*), mais elle devenoit l'unique consolation de sa vie. Il se lia plus étroitement que jamais avec M. Terentius Varron, qui avoit depuis long-tems les mêmes inclinations, & leur amitié s'immortalisa par l'honneur qu'ils se firent mutuellement de se dédier leurs ouvrages. Varron étoit un sénateur de la plus haute naissance & du premier mérite. Il pas-

(*a*) Brutum Galliæ præfecit, Sulpicium Græciæ. *Ep. fam.* 6, 6.

(*b*) A quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem. *Ep. fam.* 9, 2.

soit pour le plus savant homme de la république ; & quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, son ardeur pour l'étude se soutint (*a*) jusqu'à sa quatre-vingt-huitième année, qui fut la dernière de sa vie. Il avoit été lieutenant de Pompée dans l'armée d'Espagne ; mais après la défaite d'Afranius & de Petreius, il avoit renoncé au métier des armes, pour se consacrer entièrement à l'étude. Ainsi la situation de Cicéron ressemblant beaucoup à la sienne, non-seulement ils jouissoient ensemble de la seule douceur qui leur restoit, dans le goût qu'ils avoient pour les sciences, mais ils déploroient avec la même amertume la ruine de la république ; & par leurs livres ils s'efforçoient de soutenir (*b*) l'ancienne morale, dont il ne restoit plus que l'ombre dans les usages de Rome & dans la forme du gouvernement.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Ce fut dans cette retraite que Cicéron composa son traité des *Partitions*, ou l'art de mettre

(*a*) Nisi M. Varronem scirem octogesimo octavo vitæ anno prodidisse, &c. *Plin. Hist.* 29, 4.

(*b*) Non deesse, si quis adhibere volet, non modo ut architectos, verum etiam ut fabros ad ædificandam remp. & potius libenter accurrere ; si nemo utetur opera, tamen & scribere & legere πολιτικας ; & si minus in curia atque in foro, at in literis & libris, ut doctissimi veteres fecerunt, navare remp. & de moribus & legibus quærere. Mihi hæc videntur. *Ep. fam.* 9, 2.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

dans une harangue cette juſteſſe & cet ordre en rapportent toutes les parties au même but, qui ont plus de force que toutes les autres règl pour émouvoir le cœur & pour convaincre raiſon. Il avoit entrepris cet ouvrage pour l' truction de ſon fils, qui étoit alors âgé d'envi dix-huit ans ; mais il paroît que ce n'étoit l'eſſai d'un plus grand deſſein, ou qu'il ne avoit pas donné toute la perfection qu'il ſe p poſoit, car il ne le nomme point dans ſes let au rang des pièces qu'il deſtinoit au public.

Un autre fruit de ſon loiſir, fut ſon *dialo ſur les fameux orateurs*, qu'il publia ſous titre de *Brutus*, & dans lequel il donna le ractère de tous les orateurs qui s'étoient acc quelque réputation à Rome ou dans la Gr Comme il y touche les principales circonſtan de leur vie, un lecteur capable d'attention & diſcernement y trouve un abrégé de l'hiſtoire maine. La ſcène du dialogue eſt dans le jar de Cicéron à Rome (*a*), ſous la ſtatue de P ton, que l'auteur imitoit volontiers dans c forme de ſtyle ; & pour interlocuteurs, il a choiſi Brutus & Atticus. Cet ouvrage devoit vir de ſupplément aux trois livres de l'*Orate*

(*a*) Cum idem placuiſſet illis, tum in pratulo pro Platonis ſtatuam conſedimus. *Brut.* 28.

qu'il avoit déja publiés. Mais quoiqu'il eût été fini avant la mort de Caton, comme on peut le conclure de divers paſſages, il paroît par la préface qu'il ne fut donné au public que l'année ſuivante, après la mort de Tullia. An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

On a fait remarquer qu'au commencement de la guerre, Cicéron ſe trouvoit redevable à Céſar de quelques ſommes d'argent. Mais après s'être acquitté de cette dette, il devint à ſon tour le créancier de Céſar. Autant qu'on peut en juger par ſes lettres, il tiroit ſes prétentions de divers droits qu'il s'attribuoit ſur une terre de quelque partiſan de Pompée, dont les biens avoient été confiſqués; mais de quelque nature qu'elles fuſſent, il étoit embarraſſé pour retirer ſon argent. Il ne voyoit que trois moyens, écrivoit-il à Atticus, en lui demandant ſes conſeils; l'un d'acheter cette terre, à la vente que Céſar en faiſoit faire publiquement; l'autre d'obtenir une délégation ſur l'acheteur; le troiſième de compoſer avec les agens de change, pour ſe faire avancer la ſomme ſous l'un ou l'autre de ces deux titres. La première de ces trois voies lui paroiſſoit baſſe, & la ſeconde ſujette à de grands riſques : il avoit plus de penchant (*a*) pour la dernière; mais il demandoit là-deſſus le ſentiment d'Atticus.

(*a*) Nomen illud, quod à Cæſare, tres habet conditiones, aut emptionem ab haſta : perdere malo; aut dele-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

L'attention que ſon loiſir lui faiſoit donner à ſes affaires domeſtiques, le conduiſit enfin à ſe ſéparer de Terentia, ſa femme, par la voie du divorce. Tout le monde n'approuva pas cette conduite à l'égard d'une épouſe qui avoit vécu plus de trente ans avec lui, & qui lui avoit donné deux enfans qu'il aimoit avec la plus vive tendreſſe. Mais elle étoit d'un caractère bruſque & impérieux. Elle aimoit la dépenſe ; & loin de réparer ſes profuſions par ſon économie, elle négligeoit abſolument ſes affaires domeſtiques. Intrigante d'ailleurs, curieuſe, toujours empreſſée de ſe mêler des affaires d'autrui, il paroît que dans les tems où Cicéron avoit eu le plus d'autorité, c'étoit elle uniquement qui diſpoſoit du pouvoir & qui diſtribuoit les graces de ſon mari. Il avoit ſupporté patiemment tous les caprices de ſon humeur, dans la force de ſa ſanté & dans l'état floriſſant de ſa fortune ; mais l'âge, qui commençoit à l'appeſantir, les malheurs qu'il avoit eſſuyés, & le beſoin qu'il avoit de mener dans ſa maiſon une vie commode & tranquille, le firent penſer à ſe délivrer d'un fardeau trop peſant pour ſes forces. Cependant le divorce ne pouvoit pas re-

---

gationem à mancipe, annua die ; quis erit, cui credam ? Aut vecteri conditionem ſemiſſe ; σχιζαι igitur. *Ad Att.* 12, 3.

médier à tous les maux où la mauvaiſe conduite de Terentia l'avoit plongé, car elle lui avoit apporté de gros biens qu'il fallut lui reſtituer en la quittant. Cette difficulté le força de s'engager dans un nouveau mariage, pour réparer le fâcheux état de ſa fortune. Ses amis lui proposèrent pluſieurs partis, entre leſquels il nomme (*a*) lui-même une fille du grand Pompée, pour laquelle il n'étoit pas ſans inclination; mais les conjonctures ne lui permettoient guère d'entrer dans une famille qui ne paroiſſoit pas prête à ſe relever de ſa ruine. Il ſe détermina enfin pour une jeune & belle citoyenne, nommée Publilia, dont il avoit été le tuteur. Elle étoit riche & bien alliée, deux qualités qui convenoient aſſez à l'état de ſes affaires pour arrêter les railleries que la diſproportion de l'âge auroit pu lui attirer. Il s'en félicite lui-même dans une réponſe à la lettre d'un ami qui lui en avoit marqué ſa joie : « Je » ſuis ſûr, lui dit-il, que vos complimens ſont » ſincères, & je dois m'applaudir moi-même de » mon choix. Dans un tems ſi miſérable, je n'aurois jamais penſé à changer ma ſituation, ſi je » n'avois trouvé à mon retour mes affaires auſſi

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) De Pompeii magni filia tibi reſcripſi, nihil me hoc tempore cogitare. Alteram vero illam quam tu ſcribis, puto noſti. Nihil vidi fœdius. *Ibid.* 12, 11.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» dérangées que celles de la république. Le mau-
» vais caractère de ceux que leur seule recon-
» noissance pour la tendresse infinie que j'avois
» pour eux, auroit dû remplir d'ardeur pour mes
» intérêts & pour mon repos, m'ayant fait tout
» appréhender de leurs intrigues & de leur per-
» fidie dans ma propre maison, je me suis vu
» forcé de chercher par de nouvelles alliances à
» me défendre (*a*) contre la trahison des an-
» ciennes ».

César retourna victorieux d'Afrique vers la fin

(*a*) Ep. fam. 4, 14.

Dans les cas de divorce, c'étoit l'usage lorsqu'il y avoit des enfans, que chacune des deux parties leur assurât par forme de testament quelque bien proportionné au fond de sa fortune. C'est ce qu'entend Cicéron lorsqu'il presse si souvent Atticus de faire souvenir Terentia d'achever son testament, & de le déposer dans des mains fidelles. *Ad Att.* 11, 21, 22, 24; 12, 18. On rapporte que Terentia vécut cent trois ans. *Val. Max.* 8, 13. *Plin. Hist.* 7, 48. Elle prit, suivant saint Jerôme, pour second mari, Salluste l'ennemi de Cicéron, & Messala pour le troisième. Dion Cassius lui en donne un quatrième, Vibius Rufus, qui fut consul sous le règne de Tibère, & qui se vantoit de posséder deux choses qui avoient appartenu aux deux plus grands hommes du siècle qui l'avoit précédé, la femme de Cicéron, & la chaise sur laquelle César avoit été tué. *Dio. p.* 612. *Hieron. Op. tom.* 4, *part.* 2, *p.* 100.

mois de juillet, & prit ſa route par la Sardigne, où il s'arrêta pendant quelques jours; ſur quoi Cicéron écrivoit agréablement à Varron, que le vainqueur (*a*) n'avoit point encore vu cette ferme, & que ſi c'étoit la plus mauvaiſe partie de ſon bien, il y avoit apparence néanmoins qu'il ne la mépriſoit pas ». L'incertitude du ſuccès de la guerre avoit fait garder juſqu'alors quelques ménagemens au ſénat; mais il commença bientôt à pouſſer la flatterie juſqu'à l'impudence, & les honneurs qui furent décernés à Céſar ſurpaſsèrent tout ce qu'on avoit jamais fait en faveur des plus glorieux conquérans. Cicéron prenoit (*b*) ſouvent plaiſir à tourner ces

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) Illud enim adhuc prædium ſuum non inſpexit, ec ullum habet deterius, ſed tamen non contemnit. *Ep. am. 9, 7.*

(*b*) On nous a conſervé quelques-uns de ſes bons mots ur la nouvelle adminiſtration. Céſar avoit fait recevoir ans l'ordre équeſtre un célèbre comédien nommé Labeus: mais lorſqu'il voulut paſſer du théâtre au banc des chevaliers, il n'y en eut pas un ſeul qui conſentît à l'y recevoir. Comme il ſe retiroit fort humilié, Cicéron, près de ui il paſſoit, lui dit: *Je vous ferois place volontiers ſur otre banc; mais nous ſommes déjà trop preſſés.* Il iſoit allusion à l'état du ſénat, que Céſar avoit rempli de s plus viles créatures, & même d'étrangers & de barbares. ne autre fois, quelqu'un de ſes amis le priant de lui faire

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ſpectacles en raillerie, & ſe ſentant peu diſpoſé à groſſir le nombre de ces lâches adulateurs, il cherchoit à ſe procurer une maiſon à Naples, qui pût lui ſervir de prétexte pour ſe retirer plus ſouvent & plus loin de Rome. Mais ſes amis qui ſavoient avec quelle impatience il portoit le joug, & qui le voyoient ſi peu réſervé dans ſes diſcours, commencèrent à craindre que cette liberté de langage ne lui fît perdre les bonnes graces de Céſar & de ſes favoris. Ils le preſsèrent de ſe ſoumettre à la néceſſité du tems, de ſe modérer dans ſes diſcours, & de faire une réſidence plus conſtante à Rome, ſur-tout lorſqu'il y voyoit Céſar, qui pouvoit expliquer ſa retraite & ſon éloignement comme une marque d'averſion pour lui. Mais la réponſe qu'il fit ſur ce ſujet à Papirius Pœtus, fera connoître l'état réel de ſa conduite & de ſes ſentimens.

---

obtenir pour ſon fils une place de ſénateur dans une des villes aſſociées : *Si vous la voulez à Rome*, lui dit-il ; *il l'aura quand vous le ſouhaiterez ; mais cela n'eſt pas aiſé à Pompeium.* Un de ſes amis de Laodicée, étant venu lui rendre ſes devoirs à Rome, il lui demanda ce qui l'avoit amené en Italie : Je ſuis venu en ambaſſade, lui dit l'étranger, pour ſolliciter la liberté de mon pays. *Fort bien*, répondit Cicéron, *ſi vous réuſſiſſez, nous vous ferons auſſi notre ambaſſadeur.* Macrob. Saturn. 2, 3. Suet. Jul. Cæſ. 76.

Vous paroiſſez perſuadé qu'on ne me permet- An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.
pas, comme je l'eſpérois, de renoncer aux faires de la ville. Vous me parlez de Catulus, de ſon tems. Mais quelle reſſemblance y ouvez-vous avec le tems où nous ſommes ? oi-même alors j'aurois été fâché d'abandonner garde de l'état. J'étois aſſis au gouvernail & avois la conduite. Aujourd'hui l'on ne me oit pas digne de travailler à la pompe. Croyez-us que le ſénat en portât moins de décrets, ſi j'é-s à Naples. Je ſuis à Rome, je parois au forum; is tous les décrets ſe fabriquent à la maiſon de tre ami, qui ne fait pas difficulté, quand tte envie le prend, d'y mettre mon nom com-ſi j'y avois été préſent. J'apprends de Syrie d'Arménie qu'il s'y eſt publié des décrets rtés à ma ſollicitation, dont je vous jure e je n'ai point entendu parler à Rome. Ne us figurez pas que je badine. J'ai reçu des tres de pluſieurs rois fort éloignés de l'Italie, i me remercient de leur avoir accordé le titre roi, tandis que j'ignore non-ſeulement qu'ils nt obtenu ce titre, mais qu'ils ſoient eux-mes au monde. Quel parti dois-je donc ndre ? Le voici : auſſi long-tems que notre endant (*a*) des mœurs fera ſon ſéjour à

) Entre les nouveaux honneurs que le ſénat avoit

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» Rome, je ſuivrai votre avis. Mais auſſitôt qu
» l'aurai vu partir, je me rends aux délices
» la campagne.... Dans une autre lettre : I
» que vous entrez ſi vivement dans mes inté
» mon cher Pœtus, ſoyez ſûr que toute l'ad
» dont on peut faire uſage, (car il faut que
» dreſſe ſe joigne quelquefois à la prudence
» l'ai employée pour m'inſinuer dans leur affect
» & je ne crois pas l'avoir fait ſans ſuccès,
» je ſuis ſi careſſé de tous ceux qui ont quel
» degré de faveur auprès de Céſar, que je c
» mence à me perſuader qu'ils m'aiment de bo
» foi ; & quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de diſtin
» la fauſſe & la ſincère amitié, excepté du m
» dans les périls preſſans, qui en ſont l'épre
» comme le feu eſt celle de l'or, j'ai néanm
» une forte raiſon de me perſuader qu'ils n
» ment ſincèrement ; c'eſt que leur conditio
» la mienne ſont telles que rien ne les obli
» la diſſimulation. A l'égard de celui qui eſ
» poſſeſſion du pouvoir, je ne connois point d'
» motif qui doive me le faire craindre, que
» règle générale de prudence : Quand une f
» juſtice & la droiture ſont violées, tout de
» incertain. En effet, quel fond peut-on fair

---

accordés à Céſar, il l'avoit nommé *Præfectus M*
Ep. fam. 9, 15.

ce qui dépend de la volonté, ou pour mieux dire, de la paſſion d'autrui? Cependant j'ai toujours évité de l'offenſer, & je me ſuis conduit avec la plus parfaite modération. Si j'ai cru pouvoir autrefois parler librement dans une ville qui me devoit ſa liberté, j'ai ſenti, depuis qu'elle l'a perdue, que j'étois obligé de ménager Céſar & ſes principaux amis. Mais demander auſſi que j'étouffe une raillerie dans ma bouche lorſqu'elle ſe préſente ſur ma langue, c'eſt vouloir que je renonce à toute réputation d'eſprit; ce que je ne refuſerois pas même ſi cela m'étoit poſſible. D'ailleurs Céſar a le jugement admirable, c'eſt une juſtice qu'il faut lui rendre. De même que votre frère Servius, que j'ai regardé comme un excellent critique, auroit dit tout d'un coup, *ce vers eſt de Plaute, celui-ci n'en eſt pas*, parce qu'ayant l'oreille excellente, il ſavoit diſtinguer le ſtyle & la manière de chaque poëte; ainſi Céſar, qui a déja recueilli quelques volumes d'apophtegmes, s'eſt tellement familiariſé avec les miens, que ſi on lui donne comme de moi quelque choſe qui n'en eſt point, il le rejette auſſitôt. Ce diſcernement lui eſt d'autant plus facile, que ſes meilleurs amis vivant très-familièrement avec moi, ils ne manquent point de lui rapporter tout ce qui m'échappe d'ingénieux ou de plaiſant dans la variété de nos

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» discours. Je sais qu'ils ont de lui cette o
» mission, comme celle de lui apprendre to
» les nouvelles de la ville; de sorte que s'il
» vient quelque chose par d'autres voies, i
» fait peu d'attention. L'exemple d'Œnomau
» quoique fort heureusement cité d'Accius,
» donc inutile par rapport à ma conduite. Qu'
» ce que l'envie dont vous parlez? Ou que voy
» vous à présent dans ma situation qui puisse e
» ter l'envie? Mais supposé qu'elle pût naître
» mille raisons, le sentiment des philosoph
» de ces hommes qui ont eu seuls à mon
» les véritables notions de la vertu, n'a-t-il
» toujours été, que l'unique devoir du sage
» de ne mériter aucun reproche? C'est un h
» neur que j'ose m'attribuer à deux titres: p
» mièrement, parce que j'ai toujours pris les r
» sures qui m'ont paru les plus justes: & lors
» je me suis apperçu que mes forces ne suffisoi
» pas pour les suivre, je n'ai pas cru devoir
» ter contre ceux qui l'emportoient visiblem
» sur moi. Il est donc certain que je ne mé
» aucun blâme sur tout ce qui appartient aux
» voirs d'un bon citoyen. Mon sentiment est a
» que dans ses discours, comme dans ses actio
» le sage ne doit laisser rien échapper qui bl
» mal à propos ceux qui sont en possession
» l'autorité. A l'égard du reste, je ne puis

ondre ni de ce qu'on me fait dire, ni de la manière dont on le prend, ni de la ſincérité le ceux qui vivent familièrement avec moi, & ui me compoſent à préſent une eſpèce de our. Le fondement de ma tranquillité & de a conſtance eſt donc ma modération préſente, tant que le ſouvenir de ma conduite paſſée; j'applique moins votre comparaiſon d'Accius l'envie, qu'à la fortune, qui eſt toujours foible légère, & qu'un eſprit capable de quelqu'é- ration & de quelque fermeté doit repouſſer ec autant de force que les vagues de la mer ſont par un roc. L'hiſtoire grecque nous urnit l'exemple d'une infinité de ſages qui ont cu ſous la tyrannie, dans Athènes & dans racuſe. L'eſclavage de leur patrie ne les em- choit point de conſerver un eſprit libre. Pour- oi ne pourrois-je pas réuſſir à prendre un ſte tempérament, qui me ſoutiendra dans a patrie ſans cauſer d'offenſe à perſonne, & is expoſer ma dignité aux atteintes d'au- ui (*a*) »?

'œtus ayant appris que les terres de ſon voi- ge devoient être diſtribuées entre les ſoldats Céſar, s'alarma pour les ſiennes, & pria ron de lui marquer quelles devoient être les.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

) Ep. famil. 9, 16.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

bornes de cette distribution. Il lui fit cette ponse : « N'est-il pas plaisant que vous me de
» diez (*a*) ce que deviendront vos terres, l
» que Balbus ne fait que vous quitter ? Cor
» si je pouvois savoir quelque chose que Ba
» ignore, ou que s'il m'arrive quelquefois de
» voir en effet quelque chose, ce ne fût pas d
» que je l'apprens. C'est de vous, si vous m'ai
» que je devrois plutôt apprendre à quel so
» suis destiné, car vous l'avez pu savoir de
» soit dans ses intervalles de raison, soit dan
» ivresse. Comptez, mon cher Pœtus, que
» renoncé à toutes ces informations ; prem
» ment, parce que la vie qu'on nous laisse d
» près de quatre ans est une pure faveur, du n
» si l'on peut donner le nom de vie au mal
» que nous avons de survivre à la républi
» en second lieu, parce que je crois prévo
» qui doit arriver, c'est-à-dire, que la vol
» du plus fort ne pouvant manquer d'être tou
» la règle des évènemens, ni les armes d'en
» la décision, notre rôle doit être de nous
» tenter de ce qu'on voudra bien nous acco
» comme une grace. Celui qui ne peut se soum
» à cette nécessité a dû choisir la mort. On
» cupe actuellement à mesurer les champ

(*a*) Ep. fam. 9, 17.

rées & de Capoue. Tuſculum n'en eſt pas loigné; mais je ſuis ſans alarme. Je jouirai de cette terre auſſi long-tems que je le pourrai, & je ſouhaite de le pouvoir toujours. Quand les évènemens ne répondroient point à mes déſirs, puiſqu'avec tout mon courage & toute ma philoſophie, j'ai cru que le meilleur parti étoit de vivre, il faut bien que j'aime celui de qui je tiens cette vie que j'ai préférée à la mort. S'il penſe à rétablir la république, comme on peut le l'imaginer ſans contradiction, & comme nous devons tous le déſirer, peut-être s'eſt-il fait inſenſiblement des obſtacles qu'il n'a plus le pouvoir de ſurmonter. Mais je vais trop loin avec un homme qui voit peut-être plus clair que moi. Cependant je puis vous aſſurer que non-ſeulement je n'ai aucune part à leurs conſeils, mais que le chef même ignore ce que l'avenir nous prépare. Si nous ſommes ſes eſclaves, il eſt l'eſclave du tems; & ſi nous ne pouvons pénétrer ſes intentions, il ne prévoit peut-être pas mieux à quoi il ſera forcé par les circonſtances ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Les chefs du parti victorieux, qui marquèrent lors tant d'amitié à Cicéron, étoient Balbus, Oppius, Marius, Panſa, Hirtius & Dolabella. Quoiqu'ils fuſſent dans la plus intime confidence de Céſar, ils cultivoient avec toutes ſortes de ſoins un homme qui avoit été ſon ennemi. Ils

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

étoient régulièrement à ſon lever, ils l'engageoient preſque tous les jours à ſouper avec eux, & les deux derniers s'exerçoient conſtamment ſous ſes yeux à la déclamation, pour s'inſtruire par ſes conſeils & ſes exemples. Il rend compte de ce détail à Pœtus, avec la familiarité (*a*) qu'il aimoit dans le commerce de ſes amis : « Hirtius » & Dolabella ſont mes diſciples dans l'art de » parler, & mes maîtres à table; car on vous » aura dit ſans doute qu'ils déclament avec moi » & que je ſoupe avec eux ». Dans une autre lettre il lui dit qu'à l'exemple de Denis, qui s'étoit fait maître d'école à Corinthe, après avoir été chaſſé de Syracuſe, il venoit d'ouvrir une école, pour ſe conſoler d'avoir perdu l'empire du barreau. Il y invite agréablement Pœtus, en lui offrant près de lui une chaiſe avec un couſſin, & la qualité de ſon huiſſier. Mais prenant un ton plus ſérieux avec Varron (*b*) : « Je vous ai marqué, lui dit-il,

(*a*) Hirtium ego & Dolabellam dicendi diſcipulos habeo, cœnandi magiſtros : puto enim te audiſſe illos apud me declamitare, me apud eos cœnitare. *Ibid.* 16. Ut Dionyſius tyrannus cum Syracuſis pulſus eſſet, Corinthi dicitur ludum aperuiſſe, ſic ego amiſſo regno forenſi ludum quaſi habere cœperim... Sella tibi erit in ludo, tanquam hypodidaſcalo, proxima. Eam pulvinus ſequetur. *Ibid.* 18.

(*b*) Oſtentavi tibi me iſtis eſſe familiarem & conſiliis eorum intereſſe. Quod ego cur nolim, nihil video. Non

» que je suis lié avec eux & que j'assiste à tous » leurs conseils. Pourquoi m'en défendrois-je ? » Souffrir ce qui ne devroit pas être supporté, » & approuver ce qui ne mérite pas notre appro- » bation, ce n'est pas assurément la même chose. » Je ne refuse pas, dit-il, dans une autre lettre, » de souper avec ceux qui nous gouvernent. Que » voulez-vous ? il faut céder au tems ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Le seul usage qu'il fit de toutes ces faveurs, fut pour se garantir de quelques embarras particuliers dans un tems de calamité publique, & pour rendre service à quantité d'honnêtes gens qui avoient été chassés de leur patrie & de leur famille, sans autre crime que leur attachement à la même cause qu'il avoit embrassée. César souhaitoit réellement de le faire entrer dans ses mesures, & de l'engager insensiblement dans ses intérêts. Mais l'administration n'étant établie que sur les ruines de la république, Cicéron refusa constamment d'y prendre part. Il évitoit même de se mêler de leurs affaires, & de marquer de la curiosité pour s'en instruire. S'il entra dans leurs conseils, comme il le marquoit à Varron, ce

---

enim est idem ferre, si quid non ferendum est : & probare, si quid probandum non est. *Ibid.* 6. Non desino apud istos qui nunc dominantur, cœnitare. Quid faciam ? tempori serviendum est. *Ibid.* 7.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

fut seulement lorsqu'un ami exilé le prioit de solliciter César en sa faveur. Il ne ménageoit alors ni ses instances ni ses peines. Il faisoit sa cour assidûment à César. S'il se plaignoit quelquefois dans ses lettres de la difficulté des audiences, & de l'indigne personnage qu'il étoit obligé de faire dans une antichambre, il confessoit aussi que dans la multitude d'occupations (*a*) dont César étoit comme accablé, il lui étoit impossible de disposer de lui-même. Ainsi dans une lettre à Ampius, dont il avoit obtenu le pardon: « J'ai sollicité votre cause, dit-il, avec plus » d'empressement qu'il ne convient peut-être à » ma situation, car l'amitié qui m'attache à vous, » & la passion que j'ai de vous revoir, m'ont » fait oublier la foiblesse de mon crédit. Tout » ce qui regarde votre retour & votre sûreté est » promis, confirmé, ratifié. J'ai tout vu, tout » entendu. Il ne s'est rien fait qu'en ma présence: » pour votre bonheur & le mien, tous les amis » de César me sont attachés par d'anciennes liai- » sons, & je suis après lui le citoyen de Rome » à qui ils marquent le plus de considération. » Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Marius,

(*a*) Quod si tardius fit quàm volumus, magnis occupationibus ejus à quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt. *Ep. fam.* 6, 13.

» Posthumius saisissent à l'envi toutes les occa-
» sions de m'obliger. Si j'avois cherché à m'atti-
» rer d'eux ces témoignages de zèle, je devrois
» me louer du succès de mes peines : mais je n'ai
» jamais rien fait par le motif servile des circons-
» tances. C'est une amitié fort ancienne qui me
» lie avec eux. Je les ai sollicités sans relâche en
» votre faveur. Cependant c'est Pansa que je dois
» vous faire (*a*) connoître pour le plus ardent de
» ceux qui ont travaillé à vous servir », &c.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Tandis que les amis de César le traitoient avec cette distinction, on doit s'imaginer qu'il n'étoit pas moins considéré des partisans de la république. Ils l'avoient toujours regardé comme le protecteur de leur liberté. Ils savoient qu'elle se seroit soutenue par ses conseils, s'ils eussent été suivis; & s'il leur restoit quelqu'espoir qu'elle pût se rétablir, ils ne le fondoient que sur son zèle & sur son autorité. Ainsi (*b*) sa maison étoit aussi fréquentée que jamais. « On cherche, disoit-il, » à voir un bon citoyen comme une espèce de » prodige ». Voici la peinture qu'il fait de sa vie :

(*a*) Ibid. 6, 12.

(*b*) Cum salutationi nos dedimus amicorum, quæ sit hoc etiam frequentius quàm solebat, quod quasi avem albam videntur bene sentientem civem videre, abdo me in bibliothecam. *Ibid.* 7, 28.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

« (*a*) Le matin je reçois la visite d'un grand nombre » d'honnêtes gens, mais tristes & mélancoliques, » & celle de ces joyeux vainqueurs, qui ne se » relâchent pas effectivement dans leur amitié & » dans leurs soins. Je me retire ensuite dans ma » bibliothèque, pour m'occuper de la composi- » tion ou de la lecture. Il y entre quelques gens » de lettres, que l'opinion qu'ils ont de mon » savoir amène pour m'entendre. Je donne le » reste du tems au soin de ma santé; car j'ai pleuré » ma patrie avec plus d'amertume & plus long-tems » qu'une mère ne pleure son fils unique ».

Il est certain qu'il n'y avoit personne à Rome qui par la force des principes & par celle même de l'intérêt, fût plus engagé que lui à marquer du zèle pour la liberté, ni qui eût tant à perdre dans la ruine de la république. Tandis que l'état étoit gouverné par la méthode civile, & qu'il avoit pour fondement les loix & les anciens usages,

(*a*) Hæc igitur est nunc vita nostra. Mane salutamus domi & bonos viros multos, sed tristes, & hos lætos victores, qui me quidem perofficiose & peramanter observant. Ubi salutatio defluxit, literis me involvo, aut scribo aut lego. Veniunt etiam qui me audiunt, quasi doctum hominem, quia paulo sum, quàm ipsi, doctior. Inde corpori omne tempus datur. Patriam eluxi jam gravius & diutius quàm ulla mater unicum filium. *Ep. fam.* 9, 20.

Cicéron étoit ſans contredit le premier citoyen de Rome; ſon influence étoit la plus forte au ſénat, ſon autorité la mieux établie ſur le peuple; & comme toutes ſes eſpérances dépendoient de la tranquillité de ſa patrie, il étoit naturel qu'il y rapportât tout ſon travail & tous ſes ſoins. On ne doit donc pas trouver étrange que dans la ſituation actuelle des affaires, lorſqu'il voyoit la ville opprimée par la terreur des armes, & le pouvoir tyrannique exercé ſans ménagement, il parût ſi ſenſible à la misère publique, & ſi touché de la perte de ſa dignité. A qui la ſervitude devoit-elle être plus inſupportable qu'à celui qui étoit dans l'habitude de gouverner?

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Céſar qui connoiſſoit ſes principes, ne pouvoit pas douter de l'horreur qu'il avoit pour ſon uſurpation; mais l'amitié qu'il lui portoit, & le reſpect dont il étoit difficile de ſe défendre pour un ſi grand caractère, lui avoient fait prendre le parti non-ſeulement de le traiter avec aſſez de conſidération pour adoucir ſes chagrins, mais de contribuer de tout ſon pouvoir à lui rendre la vie douce & agréable. Cependant tout ce qu'il fit dans cette vue n'eut pas d'autre effet que de porter Cicéron à parler avantageuſement de ſa clémence, & de lui faire conſerver quelqu'eſpoir de rétabliſſement pour la liberté. Sous tout autre aſpect, il ne traite jamais ſon gou-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

vernement que de tyrannie, & ſa perſonne que d'ennemi & d'oppreſſeur de la république.

Il donna dans le même temps une preuve éclatante qu'il ne s'aſſerviſſoit point aux conjonctures, par la hardieſſe qu'il eut de compoſer l'éloge de Caton, & de le publier quelques mois après ſa mort. Il ſemble qu'il avoit été chargé de la tutelle du jeune Caton, comme (*a*) il l'étoit de celle du jeune Lucullus, neveu de ce grand homme, & cette marque d'eſtime & de confiance l'autoriſoit peut-être à rendre plus librement juſtice à ſa mémoire. Cependant ſes amis l'exhortèrent à conſidérer long-tems de quelle manière il devoit traiter un ſujet ſi délicat. Ils lui conſeilloient de ſe borner à des louanges générales, & d'éviter un détail qui ne pouvoit manquer dans pluſieurs circonſtances d'être fort offenſant pour Céſar. Dans une lettre à Atticus, il appelle lui-même (*b*) cette difficulté un problême digne

(*a*) Ad Att. 13, 6. *De Finib.* 3, 2.

(*b*) Sed de Catone problema Αρχιμηδειον eſt. Non aſſequar ut ſcribam quod tui convivæ non modo libenter, ſed etiam æquo animo legere poſſint. Quin etiam ſi à ſententiis ejus dictis, ſi ab omni voluntate conſiliiſque quæ de repub. habuit, recedam, ψιλως-que velim gravitatem conſtantiamque ejus laudare, hoc ipſum tamen iis odioſum ακουσμα ſit. Sed vere laudari ille vir non poteſt, niſi hæc ornata ſint, quod ille ea quæ nunc ſunt, & futura viderit,

Archimède. « Mais je ne vois presque rien, dit-il, que vos amis puissent lire avec plaisir, ou même avec patience. D'ailleurs, quand je supprimerois les sentimens de Caton & ses discours au sénat, avec toute sa conduite politique, & que je ne m'attacherois qu'à louer sa constance & sa gravité, n'est-ce pas beaucoup plus qu'il ne faut pour leur plaire ? Enfin, puis-je faire véritablement l'éloge de Caton, sans expliquer avec quelle sagesse il a prévu tout ce qui nous est arrivé, avec quel courage il a pris les armes pour l'empêcher, avec quelle fermeté il a choisi la mort pour n'en être pas témoin » ? Tels sont les principaux points d'un ouvrage, auquel il résolut d'employer toute la force de son esprit ; & suivant l'idée qu'on en peut prendre dans quelques anciens (*a*) écrivains, « il y éleva jusqu'au ciel la vertu & le caractère de Caton ». Ce livre fut reçu du public avec des applaudissemens incroyables. César même, loin d'en marquer aucun ressentiment, affecta d'en paroître satisfait ; mais il déclara que son dessein étoit d'y répondre ; & par son ordre sans doute Hirtius

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

---

ne fierent contenderit, & facta ne videret, vitam reliquerit. *Ad Att.* 12, 4.

(*a*) M. Ciceronis libro, quo Catonem cœlo æquavit, &c. *Tacit. Ann.* 4, 34.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

composa auſſitôt un petit écrit en forme de l qui contenoit diverſes objections contre le c tère de Caton, mais dans lequel Cicéron traité avec beaucoup de politeſſe & de reſpect & qu'il appelle néanmoins un eſſai de ce devoit attendre de la plume de Céſar. Brut Fabius Gallus composèrent auſſi quelque ſur le même ſujet (*b*), mais leurs ouvrages rent rien de comparable à celui de Cicéron. tus tomba dans quelques erreurs ſur les af où Caton avoit été mêlé, particulièremen celle de Catilina, dont il lui attribuoit to gloire (*c*) au préjudice même de Cicéron.

La réponſe de Céſar ne fut publiée qu' retour d'Eſpagne, c'eſt-à-dire l'année ſuiv après la défaite du fils de Pompée. C'étoi invective où l'on n'avoit point épargné le t On y répondoit à chaque article de l'élog

(*a*) Qualis futura ſit Cæſaris vituperatio contra tionem meam ex eo libro quem Hirtius ad me m quo colligit vitia Catonis, ſed cum maximis laudibu Itaque miſi librum ad Struſcam, ût tuis librariis Volo eum divulgari, &c. *Ad Att.* 12, 40, 41.

(*b*) Catonem tuum mihi mitte; cupio enim *Ep. fam.* 7, 24.

(*c*) Catonem primum ſententiam putat de anim ſione dixiſſe quam omnes ante dixerant præter Cæ &c. *Ad Att.* 21.

Caton y étoit accuſé dans (*a*) les formes de la juſtice, avec tout l'art & toute la force de la rhétorique. Cependant Céſar y ménageoit beaucoup Cicéron, juſqu'à le comparer, pour l'habileté (*b*) & la vertu, aux Periclès & aux Theramenes ; & dans une lettre à Balbus, il dit qu'à force de lire l'ouvrage de Cicéron, ſon ſtyle en étoit devenu plus abondant, & qu'en liſant celui de Brutus, il croyoit être devenu plus (*c*) éloquent. Ce combat littéraire occupa long-tems la ville. Les pièces des deux rivaux furent admirées de tout le monde ; mais elles eurent chacune leurs partiſans, ſuivant la différence des intérêts & des inclinations. On peut les regarder comme la principale cauſe de cette vénération extraordinaire qui s'eſt tranſmiſe à la poſtérité pour la mémoire de Caton. Mais ſi l'on veut conſidérer ſon caractère, indépendamment du préjugé des partis, il paroîtra grand, noble, ami de la vertu, de la juſtice & de la liberté, ſans autre

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) Ciceronis libro, quid aliud dictator Cæſar quàm reſcripta oratione, velut apud judices reſpondit ? *Tacit. Ann.* 4, 34. *Quintil.* 3, 7.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Legi epiſtolam : multa de meo Catone, quo, ſæpiſſime legendo, ſe dicit copioſiorem factum ; Bruti Catone lecto, ſe ſibi viſum eloquentem. *Ad Att.* 13, 46.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. IC. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

défaut peut-être qu'un excès d'attachement pour ſes principes ſtoïques, qui lui faiſoit meſurer tous les devoirs par cette rigoureuſe règle, & qui le trompa néanmoins en lui faiſant trop eſpérer d'une ſi mauvaiſe ſource pour le bonheur de ſa vie publique & privée. Dans ſa conduite familière & domeſtique, il étoit ſévère, ſombre, inexorable, ſe défendant ſans ceſſe des tendres affections de la nature comme des plus dangereuſes ennemies de la juſtice, craignant toujours que la faveur, la clémence, ou la compaſſion n'altéraſſent les motifs par leſquels il vouloit faire le bien. Sa conduite étoit encore plus dure dans les affaires publiques. Il ne connoiſſoit qu'une règle politique : c'étoit la juſtice, ſans aucun égard aux tems, aux circonſtances, ni même à la force, qui pouvoit l'arrêter & le contraindre. Au lieu de ménager le pouvoir des grands, pour adoucir le mal, ou pour en tirer quelque bien, il l'irritoit par de continuelles oppoſitions qui l'excitoient tôt ou tard à la violence ; de ſorte qu'avec les meilleures intentions du monde il fit ſouvent beaucoup de tort à la république. Telle étoit ſa conduite en général, car dans quelques occaſions qu'on a pu remarquer, il paroît que ſa fermeté ne fut pas toujours invincible, & que l'ambition, l'orgueil, la chaleur de parti trouvèrent quelquefois de l'accès dans ſon ame. En

ménageant ces paſſions avec art, on endormit plus d'une fois ſa philoſophie, juſqu'à le faire entrer dans des meſures fort oppoſées à ſes maximes. La dernière action de ſa vie fut celle qui répondit le mieux à ſon caractère : lorſqu'il eut perdu l'eſpérance d'être plus long-tems, ce (*a*) qu'il avoit été, ou lorſque la balance du mal l'eut emporté abſolument ſur celle du bien, ce que la doctrine ſtoïque lui faiſoit regarder comme une juſte raiſon pour mourir, il termina ſa vie avec un courage & une réſolution qui feroient croire volontiers qu'il n'attendoit pour ſe jeter dans les bras de la mort, qu'une occaſion (*b*) convenable à ſes principes. Enfin tous les incidens de ſa vie ſont plus propres à lui attirer de l'ad-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) In quo enim plura ſunt quæ ſecundùm naturam ſunt, hujus officium eſt in vita manere : in quo autem ut ſunt plura contraria, aut fore videntur, hujus officium eſt è vita excedere. *De Finib.* 3, 18. Vetus eſt enim, ubi non ſis qui fueris, non eſſe cur velis vivere. *Ep. fam.* 7, 3.

(*b*) Cato ſic abiit è vita ut cauſam moriendi nactum ſe eſſe gauderet..... cum vero cauſam juſtam deus ipſe dederit ; ut tunc Socrati, nunc Catoni, &c. *Tuſc. quæſt.* 1, 30. Catoni moriendum potius quàm tyranni vultus aſpiciendus fuit. *De Off.* 1, 31. Non immaturus deceſſit : vixit enim quantum debuit vivere. *Senec. Conſul. ad Marc.* 20.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» sères, ou, si vous l'aimez mieux, depuis qu
» les armes ont fait la décision du droit public
» je ne connois que cette occasion où l'on ait v
» quelques traces de l'ancienne dignité. Cés
» après s'être plaint de l'humeur sombre de Ma
» cellus, car c'est la cause qu'il donne à sa re
» traite, & s'être loué dans les termes les pl
» obligeans, de la prudence & de l'équité d
» votre conduite, a déclaré, contre nos espéra
» ces, que malgré toutes les offenses qu'il avo
» reçues de lui, il ne pouvoit rien refuser à l'i
» terceſſion du sénat. Voici comment la cho
» s'étoit passée. Sur quelques mots concertés
» dans lesquels Pison avoit mêlé le nom de Ma
» cellus, son frère Caius s'étoit jeté aux pied
» de César. Alors tous les sénateurs s'étoient l
» vés, & s'approchant du maître, ils lui avoie
» adressé leurs supplications. En un mot, tout
» qui s'est fait ce jour-là m'a paru si décent, q
» j'ai cru revoir l'image de notre ancienne ré
» blique. Lorsque ceux à qui l'on avoit deman
» leur opinion avant moi eurent fait leurs rem
» cîmens à César, excepté Volcatius, qui décl
» qu'à la place même de Marcellus, il n'aur
» pas consenti à cette humiliation, mon tour
» parler étant venu, j'abandonnai tout d'un co
» la résolution que j'avois formée en moi-mêm
» moins par paresse que par le regret d'avoir per
» i

» ma dignité, d'obſerver un ſilence éternel; la
» grandeur d'ame du vainqueur, & le zèle louable
» du ſénat firent ce changement dans mon cœur.
» Je remerciai Céſar par un long diſcours, &
» je crains bien que cette occaſion ne me faſſe
» perdre l'honnête repos qui a fait toute ma con-
» ſolation dans ce malheureux tems. Mais puiſ-
» que j'ai évité juſqu'à préſent de l'offenſer, &
» que ſi je m'étois obſtiné à me taire, mon ſi-
» lence lui auroit fait juger que je crois la répu-
» blique abſolument ruinée, je parlerai à l'avenir,
» auſſi rarement néanmoins que je le pourrai,
» pour ménager tout à la fois ſa faveur & le
» tems dont j'ai beſoin pour mes études ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Quoique l'interceſſion du ſénat en faveur de Marcellus eût été preſqu'unanime, Céſar avoit pris la peine de demander ſon opinion en particulier à chaque ſénateur; ce qui ne s'obſervoit que dans les diſcuſſions où les ſentimens paroiſſoient diviſés. Il vouloit s'attirer quelque flatterie ſur cette action; ou peut-être s'étoit-il propoſé de mettre Cicéron à l'épreuve, & de l'engager malgré lui dans la néceſſité de s'expliquer publiquement. Son attente fut agréablement remplie. L'air de générosité & de grandeur avec lequel il venoit de pardonner à Marcellus, avoit touché ſi vivement le cœur de Cicéron, que dans la chaleur une reconnoiſſance qu'il partageoit avec ſon

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ami, il lui adreſſa un diſcours, qui pour l'élégance du ſtyle, la vivacité du ſentiment & la politeſſe des complimens, eſt ſupérieur à tout ce qui nous reſte de l'antiquité dans le même genre. Les louanges de Céſar y ſont pouſſées ſi loin, qu'elles ont fait douter de la ſincérité de l'orateur. Mais on doit ſe ſouvenir que ne parlant pas moins pour l'aſſemblée que pour lui-même, ſon ſujet demandoit tous les ornemens de l'éloquence, & que ſes flatteries ſont fondées ſur la ſuppoſition que Céſar penſoit (*a*) au rétabliſſement de la république; eſpérance que Cicéron avoit alors & qu'il communiqua même dans ſes lettres aux principaux amis de Céſar. Auſſi lui recommande-t-il ce deſſein dans ſon oraiſon, avec toute la force d'un ancien romain, & l'on ne doit pas s'étonner qu'une exhortation ſi libre eût beſoin d'être tempérée par quelques traits de flatterie. Mais la lecture de l'oraiſon (*b*) pour Marcellus, fera mieux connoître la vérité de cette réflexion.

Si Céſar n'en parut pas plus diſpoſé à rétablir la république, il entreprit dans le cours de cet été un ouvrage, dont l'utilité regardoit tout le

(*a*) Sperare tamen videor Cæſari, collegæ noſtro, fore curæ & eſſe ut habeamus aliquam rempublicam. *Ep. fam.* 13, 68.

(*b*) Pro M. Marcello, 8, 9, 10.

genre humain. Il réforma le calendrier, en réglant exactement l'année sur le cours du soleil, parce qu'il s'y étoit glissé des erreurs qui jetoient la plus étrange confusion dans les calculs des tems. An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

L'année romaine, suivant la première institution de Numa, étoit lunaire. Elle avoit été prise des grecs, qui la composoient de trois cens cinquante-quatre jours. Numa y en ajouta un, pour rendre le nombre impair, parce que ce nombre passoit pour le plus fortuné; & voulant suppléer à ce qui manquoit à son année pour être égale à celle du soleil, il y inséra tous les deux ans, à la manière des grecs, un mois extraordinaire (*a*) de vingt-deux jours, & tous les quatre ans un autre de vingt-trois jours, entre le 23 & le 24 de février. Le soin de cette intercalation fut abandonné au collège des prêtres qui, soit par négligence ou par superstition, ou par un usage trop arbitraire de leur pouvoir, allongèrent l'année ou l'accourcirent sans aucune régle d'uniformité. Souvent même ils ne consultoient pour cela que leur commodité (*b*) ou celle de leurs

(*a*) Plutarque appelle ce mois intercalaire, *Mercedonien*, quoiqu'on ne trouve ce nom dans aucun écrivain de Rome, excepté dans Festus, qui parle de quelques jours nommés *Mercedoniæ*, parce qu'on payoit alors leurs gages aux domestiques.

(*b*) Quod institutum peritè à Numa, posteriorum pon-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

amis. C'étoit ainſi que Cicéron, las d'une multitude de plaidoyers qui avoient épuiſé ſes forces, avoit demandé qu'il n'y eût point cette année-là (*a*) d'intercalation, pour abréger ſes fatigues; & tandis qu'il étoit proconſul de Cilicie, il avoit preſſé Atticus d'obtenir pour lui la même grace, afin que ſon retour à Rome ne fût pas retardé trop long-tems. Au contraire, Curion n'ayant pu perſuader aux pontifes de prolonger l'année de ſon tribunat par une intercalation (*b*), ſe fit un prétexte de ce refus pour abandonner le ſénat & pour ſe joindre au parti de Céſar.

Le déſordre que cette licence avoit jeté dans le calendrier, étoit allé ſi loin, que les mois avoient changé de ſaiſon, ceux de l'hiver ayant été reculés à l'automne, & ceux de l'automne à l'été. Céſar n'y trouva point d'autre remède que d'abolir les intercalations, & d'établir l'année ſi

---

tificum negligentia diſſolutum eſt. *De Leg.* 2, 12. *Vid. Cenſorin. de die nat. c.* 20. *Macrob. Saturn.* 1, 14.

(*a*) Nos hic in multitudine & celebritate judiciorum ita diſtinemur, ut quotidie vota faciamus ne intercaletur. *Ep. fam.* 7, 2. Per fortunas primum illud præfulci atque præmunis quæſo, ut ſimus annui; ne intercaletur quidem. *Ad Att.* 5, 13. *It.* 9.

(*b*) Leviſſime enim, quia de intercalando non obtinuerat, transfugit ad populum & pro Cæſare loqui cœpit. *Ep. fam.* 8, 6. *Dio. p.* 148.

aire, ſuivant l'exacte meſure de la révolution du oleil dans le zodiaque. Comme les aſtronomes le ce ſiècle la ſuppoſoient de trois cens ſoixante-inq jours & ſix heures, Céſar diviſa les jours n douze mois ; & pour ſuppléer aux ſix heures, ui n'entroient pas dans cette diviſion, il ordonna ue tous les quatre ans (*a*) on feroit l'intercaation d'un jour entre le 23 & le 24 de février. Mais pour donner toute la régularité poſſible u commencement & au cours de cette nouvelle nnée, il fut obligé d'inſérer dans l'année courante eux mois extraordinaires entre ceux de novemre & de décembre (*b*) ; l'un de trente-trois ours, l'autre de trente-quatre, outre le mois ntercalaire en uſage, qui tomboit dans cette nnée-là. Ce ſupplément ſe trouva néceſſaire pour emplir le nombre des jours que les omiſſions aſſées avoient fait perdre, & pour rétablir les ois dans leur ſaiſon. Céſar chargea de tous

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) Ce jour fut appellé *Biſſextus*, parce que c'étoit ne réduplication du ſix des calendes de mars, & delà ous eſt venu le mot de biſſextile.

(*b*) Quo autem magis in poſterum ex kalendis januaris nobis temporum ratio congrueret, inter novembrem & decembrem menſem adjecit duos alios, fuitque is annus r menſium cum intercalario, qui ex conſuetudine in um annum inciderat. *Sueton. J. Cæſ.* 40.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ces soins, Soligènes, célèbre (*a*) astronome d'Alexandrie, qu'il avoit amené à Rome dans cette vue : & sur les mêmes principes, Flavius eut ordre de composer un nouveau (*b*) calendrier, dans lequel il fit entrer toutes les fêtes romaines, en suivant toujours l'ancienne manière de compter par les kalendes, les nones & les ides. L'année où nous sommes fut donc la plus longue que Rome eût jamais connue, ayant été composée de quinze mois, ou de quatre cens quarante-cinq jours. On l'appelle la dernière année de la confusion, parce qu'elle fut suivie immédiatement de l'année julienne ou solaire, qui commença au mois de janvier, & qui a toujours été en usage jusqu'aujourd'hui dans les pays chrétiens (*c*), sans autre variation que celle de l'ancien & du nouveau style.

(*a*) Plin. Hist. nat. 18, 25.

(*b*) Adnitente sibi M. Flavio scriba, qui scripto dies singulos ita ad dictatorem detulit, ut & ordo eorum inveniri facillime posset, & invento certus status perseveraret... eaque re factum est ut annus confusionis ultimus in quadringentos quadraginta tres dies tenderetur. *Macrob. Saturn.* 1, 14. *Dio.* 227. Macrobe devoit dire 445, au lieu de 443, puisque suivant toutes les relations de ce fait, on ajouta 90 jours aux 355 de l'ancienne année.

(*c*) Le nouveau style, dont l'explication se trouve en mille endroits, a commencé l'an 1582.

Après l'affaire de Marcellus, Cicéron se vit engagé à faire un second essai de son éloquence & de son crédit en faveur de Ligarius, qui étoit actuellement en exil pour avoir porté les armes contre César dans la guerre d'Afrique, où il avoit été chargé d'un commandement considérable. Ses deux frères avoient toujours suivi le parti de César, & se trouvant soutenus par les bons offices de Pansa & de Cicéron, ils avoient déja presqu'obtenu sa grace. Cicéron rend compte à Ligarius même du succès de leurs soins :

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Cicéron à Ligarius.

Ne doutez pas (*a*) que je n'aye employé toute l'attention & tous les efforts de mon zèle, pour obtenir votre rétablissement. Outre la vive affection que j'ai toujours eue pour vous, je puis compter encore entre mes motifs celle de vos frères, qui ne m'auroient pas laissé négliger les moindres occasions de vous rendre service. Mais je souhaiterois que vous apprissiez d'eux plutôt que de moi-même, ce que je fais actuellement, & ce que j'ai déjà fait pour vous. Je ne me suis chargé de vous écrire que ce que je crois déjà certain dans le progrès de vos affaires. S'il y a quelqu'un de circonspect dans les grands évènemens, & qui

(*a*) Ep. fam. 6, 14.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

soit toujours porté à craindre plutôt qu'à se flatter, je vous assure que c'est moi, & je me reconnois volontiers coupable de ce défaut, si c'en est un. Cependant, le 27 de novembre, m'étant rendu de grand matin chez César, à la sollicitation de vos frères, & mon empressement m'ayant fait surmonter la difficulté d'obtenir une audience & l'indignité de l'attendre, je puis vous dire qu'après que vos frères & tout le reste de votre famille se furent jetés à ses pieds, & que de mon côté j'eus exposé tout ce que l'amitié m'inspiroit pour votre défense, je me retirai avec de fortes raisons de croire que votre grace étoit certaine. Ma persuasion ne vient pas seulement du discours de César, qui fut plein de générosité & de douceur, mais encore plus de sa contenance, de ses regards & de plusieurs autres signes que j'observai mieux que je ne puis les décrire. Il est donc question de vous conduire à présent avec une égalité d'ame, qui fasse honneur à votre courage, & de soutenir le retour de votre fortune avec cet air tranquille, que votre prudence vous a fait conserver dans vos disgraces. Je continuerai de m'employer pour vos affaires aussi ardemment que s'il y restoit les plus grandes difficultés, & je ne m'adresserai pas seulement à César, mais à tous ses amis, qui m'ont toujours paru fort sincèrement les miens.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Pendant que cette affaire ſembloit tourner ſi heureuſement, Q. Tubero, ancien ennemi de Ligarius, ſachant que Céſar étoit particulièrement irrité contre ceux qui avoient renouvelé la guerre en Afrique, l'accuſa dans les formes ordinaires, d'emportement & d'obſtination à la pourſuite de cette guerre. Céſar encouragea ſecrètement cette accuſation, & voulut que la cauſe fût plaidée au forum, où il fut préſent lui-même, rempli des nouvelles préventions qu'on lui avoit inſpirées contre le coupable, & réſolu de prendre droit des moindres prétextes pour le condamner. Mais l'éloquence de Cicéron fut victorieuſe : elle triompha du vainqueur, & lui arracha le pardon malgré lui. La beauté de ce plaidoyer eſt trop connue pour demander ici des éloges. Loin d'y accuſer Cicéron de flatterie, on admire ſans doute la force & la liberté qui regnent dans toute la pièce. Cette heureuſe hardieſſe (*a*) à prononcer des vérités fort dures, ſans offenſer celui qu'elles regardoient particulièrement, donne une auſſi haute idée de l'art de l'orateur, que de la clémence & de la généroſité du juge.

La harangue de Cicéron fut publiée auſſitôt, & reçue du public avec une extrême avidité.

(*a*) Pro Ligar. 3, 4, 6.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Atticus qui la lut avec des tranſports de joi d'admiration, n'épargna rien pour en faire p dre la même idée à tout le monde, & pou diſtribuer dans tous les lieux de ſa connoiſſa de ſorte (*a*) que Cicéron le remerciant d zèle, lui écrivit agréablement : « Vous avez » bien vendu mon diſcours pour Ligarius. Co » tez que je vous ferai déſormais le diſtribu » de tous mes ouvrages ». Et dans une autre let « Je m'apperçois que votre ſuffrage & votre » torité ont donné un cours extraordinaire à » petite oraiſon, car Balbus & Oppius m'ont » qu'ils en ſont charmés, & qu'ils en ont en » un exemplaire à Céſar ». Ce ſuccès cauſa de honte à Tubero, que dans le chagrin d'a été l'auteur de l'accuſation, il employa l'e miſe de ſa femme, qui étoit parente de Cicé pour l'engager à mettre dans ſa pièce quel adouciſſemens en ſa faveur. Mais Cicéron défendit, & donna pour excuſe que l'ou

(*a*) Ligarianam præclare vendidiſti. Poſthac qui ſcripſero, tibi præconium deferam. *Ad Att.* 13, 12. rianam, ut video, præclare auctoritas tua commen Scripſit enim ad me Balbus & Oppius, mirifice ſe bare, ob eamque cauſam ad Cæſarem eam ſe or culam miſiſſe. *Ibid.* 19.

étoit déja trop répandu ; ſans compter, écrivit-il (*a*) à Atticus, qu'il ne vouloit point ſe charger de l'apologie de Tubero. An. de R. 707. Cicer. 51. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Le zèle de Ligarius s'étoit diſtingué pour la liberté de ſa patrie, & c'étoit préciſément ce qui inſpiroit autant d'ardeur à Cicéron pour ſa défenſe, que d'éloignement à Céſar pour ſon rétabliſſement. Après ſon retour il ſe lia ſi étroitement avec Brutus, qu'il devint un de ſes principaux (*b*) conſidens dans la conſpiration contre Céſar. « Ayant été ſaiſi de quelqu'infirmité vers le tems » de l'exécution, Brutus, dans une viſite qu'il lui » rendit, ſe plaignit d'un ſi fâcheux contre-tems. » Mais il ſe releva auſſitôt ſur ſon coude, & » prenant ſon ami par la main ; parlez, Brutus, » lui dit-il : ſi vous avez à me propoſer quelqu'ac- » tion digne de vous, je me porte bien ». Il répondit à l'opinion que Brutus avoit eue de lui, car on trouve ſon nom entre ceux des conjurés.

A la fin de cette année Céſar partit avec la dernière précipitation pour l'Eſpagne. Les fils de Pompée, ſoutenus par le glorieux nom de leur

(*a*) Ad Ligarianam de uxore Tuberonis & privigna, neque poſſum jam addere ; eſt enim res pervulgata, neque Tuberonem volo defendere. Mirifice eſt enim φιλαιτιος. *Ibid.* 20.

(*b*) Plutarq. *Vie de Brutus.*

père, s'étoient rendus maîtres de cette province. Ils avoient raſſemblé ſous Labienus & Varrus, les reſtes de l'armée d'Afrique, & l'on preſſoit Céſar de ne pas laiſſer plus de tems, pour augmenter leurs forces, à des ennemis qui étoient déja capables de tenter encore une fois la fortune dans une nouvelle bataille. Les dangers qu'il eſſuya dans cette expédition, & la réſiſtance qu'il trouva dans un parti déſeſpéré, marquent aſſez quel auroit été ſon embarras ſi Pompée, à la tête d'une armée de vétérans, eut d'abord choiſi l'Eſpagne pour théâtre de la guerre.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Si l'eſtime & les careſſes du parti victorieux avoient eu la force d'adoucir dans le cœur & dans l'eſprit de Cicéron, la douleur qu'il reſſentoit de l'eſclavage de ſa patrie, il n'avoit pas trouvé dans ſon nouveau mariage les mêmes conſolations contre ſes chagrins domeſtiques. Il y a beaucoup d'apparence que les ſujets de plainte venoient de ſes enfans, qui ne voyoient pas volontiers une belle-mère dans leur maiſon; pendant la vie de Terentia leur mère. Son fils demandoit avec de vives inſtances, un revenu ſéparé pour ſon entretien, & la permiſſion d'aller ſervir en Eſpagne ſous Céſar. Quintus ſon couſin étoit déja parti dans la même vue. Mais Cicéron n'approuva point ce projet, & s'efforça par toutes ſortes de moyens de lui en faire perdre la penſée. Il lui repréſenta

que c'étoit (*a*) assez d'avoir quitté leur premier parti, sans s'exposer au reproche d'avoir combattu contre les enfans de Pompée, & qu'il ne lui seroit pas fort agréable de voir son cousin plus considéré que lui dans l'armée de César. S'étant engagé d'ailleurs à lui assigner sur ses biens le revenu qu'il demandoit, il le fit renoncer par toutes ces raisons au voyage d'Espagne; mais il ne put lui ôter l'envie de quitter sa maison, & d'en prendre une dans la ville. Cependant le chagrin qu'il ressentoit d'une séparation éclatante; lui ayant fait chercher d'autres voies pour la prévenir, il lui vint à l'esprit de l'envoyer à Athènes, sous prétexte d'y employer quelques années à l'étude; & pour lui faire goûter cette nouvelle ouverture, il lui offrit (*b*) une pension qui le mettroit en état de vivre avec autant de splendeur que Bibulus, Acidinus, Messala, & toute la noblesse romaine qui étoit aux mêmes écoles. Cette offre fut acceptée. Le jeune Cicéron partit

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) De Hispania duo attuli: primum idem quod tibi: me vereri vituperationem; non satis esse si hæc arma reliquissemus? etiam contraria? Deinde fore ut angeret cum à fratre familiaritate & omni gratia vinceretur. Velim magis liberalitate uti mea quàm sua libertate. *Ad Att.* 12, 7.

(*b*) Præstabo nec Bibulum, nec Acidinum, nec Messalam quos Athenis futuros audio, majores sumptus facturos, quàm quod ex eis mercedibus accipietur. *Ibid.* 32.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

immédiatement pour Athènes, avec deux des affranchis de ſon père, L. Tullius Montanus, & Tullius Marcianus (*a*), qui devoient être comme ſes gouverneurs ou ſes conſeillers. La direction de ſes études fut confiée aux philoſophes grecs, particulièrement à Cratippus, chef des péripatéticiens.

A peine Cicéron étoit-il délivré de cet embarras, qu'il retomba dans une affliction beaucoup plus cruelle par la perte de Tullia, ſa chère fille. Elle s'étoit ſéparée de Dolabella, dont l'humeur & les manières lui avoient fait trouver beaucoup d'amertume dans ce mariage. Cicéron, qui partageoit toutes ſes peines, avoit délibéré long-tems avec ſes amis ſi Tullia ne devoit pas envoyer la déclaration (*b*) du divorce; mais il paroît que par de juſtes conſidérations pour le crédit de Do-

(*a*) L. Tullium Montanum noſti, qui cum Cicerone profectus eſt. *Ibid.* 52, 53. Quanquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, &c. *De Off.* 1, 1.

(*b*) Te oro ut de hac miſera cogites..... melius quidem in peſſimis nihil fuit diſſidio..... Nunc quidem ipſe videtur denunciare..... placet mihi igitur, & idem tibi, nuntium remitti, &c. *Ad Att.* 11, 23. *Ibid.* 3. Quod ſcripſi de nuncio remittendo, quæ ſit iſtius vis hoc tempore, & quæ concitatio multitudinis, ignoro. Si metuendus iratus eſt, quid tamen ab illo naſcetur. *Ep. fam.* 14, 13.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

bella, il avoit toujours suspendu cette résolution. Les mêmes raisons avoient retenu Dolabella, qui souhaitoit ardemment d'être séparé de sa femme. La reconnoissance qu'il devoit à Cicéron & l'utilité (*a*) qu'il pouvoit encore tirer de son amitié, l'obligeoient à garder des mesures avec sa fille. Si cet évènement n'est pas clairement expliqué dans l'histoire, l'apparence est du moins que de part & d'autre on en vint à la séparation sans violence. L'amitié de Cicéron & de Dolabella n'en fut point alterée, & l'on voit dans la suite qu'ils continuèrent de se marquer la même considération par leurs services.

(*b*) Tullia mourut en mettant un fils au monde, dans la maison même de son mari; ce qui semble confirmer que leur divorce s'étoit fait d'un consentement mutuel. Mais quand cette circonstance paroîtroit douteuse sur le témoignage (*c*) de Plutarque, il est sûr du moins par celui de Cicéron même qu'elle mourut à Rome, « où il

(*a*) Cujus ego salutem duobus capitis judicis summa contentione defendi. *Ep. fam.* 3, 10.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Me Romæ [illegible] Tulliæ [illegible]; [illegible] cum ea quemadmodum [illegible], [illegible], [illegible], dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem. *Ep. fam.* 6, 18.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» attendoit qu'elle fût délivrée de ſa groſſeſſ
» que Dolabella, qui étoit alors en Eſpa
» lui eût fait rendre ſa dot ». Sa couche,
avoit paru d'abord fort heureuſe, tourna
d'un coup ſi malheureuſement, qu'elle per
vie lorſqu'on s'y attendoit le moins. On n'a
d'autres lumières ſur cet accident, & la pl
des hiſtoriens ont même confondu la naiſſan
ce fils avec celle d'un autre qu'elle avoit eu
ans auparavant. Mais ſoit que ce fût le pr
ou le ſecond, il eſt certain qu'elle eut de
bella un fils qui lui ſurvécut, & dont
ron (*a*) parle quelquefois dans ſes lettres ſc
nom de Lentulus. Il prie Atticus de le voi
vent, d'en prendre ſoin, & de lui donn
nombre de domeſtiques (*b*) qu'il croira
faire à ſon éducation.

(*a*) Les noms de ſon père étoient Publius Co
Lentulus Dolabella, dont les deux derniers lui
peut-être venus par adoption, & faiſoient une branc
férente de la famille des Cornelius.

(*b*) Velim aliquando, cum erit tuum comm
Lentulum puerum viſas eique de mancipiis, quæ
debitur, attribuas. *Ad Att.* 12, 28. Quod Lentul
viſis, valde gratum. *Ibid.* 30. *It.* 18.

Bayle eſt ſurpris de trouver Aſconius ſi mal info
l'hiſtoire de Tullia, qu'après la mort de Piſon il lui fai
ſer P. Lentulus, de qui elle eut, dit-il, un enfa

Tullia n'avoit pas plus de trente-deux ans à ſa mort; & par quelques traits qui nous ſont reſtés de ſon caractère, il paroît qu'elle étoit d'un mérite extraordinaire. Elle avoit pour ſon père un fond incroyable de tendreſſe & de reſpect. Aux graces qui ſont le partage de ſon ſexe, elle joignoit la connoiſſance des lettres humaines; & dans l'opinion du public, elle paſſoit pour la plus ſavante & la plus polie de toutes les dames romaines. Sur cette ſimple image, il ne paroîtra point étrange qu'une perte de cette nature, dans l'âge où les pères commencent à ſentir le ſoin d'une conſolation ſi douce, & dans la fleur de celui de Tullia, ait cauſé à Cicéron toute la douleur que les plus grandes infortunes peuvent faire aux caractères les plus foibles & les plus timides.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Plutarque nous aſſure que les philoſophes ſe raſſemblèrent de toutes parts pour contribuer à cette conſolation. Mais la vérité manque à ce récit, du moins ſi Plutarque entendoit ceux qui

---

naiſſance lui coûta la vie. Il y a, ſuivant Bayle, trois ou quatre menſonges dans ces trois lignes. Mais Plutarque confirme la même choſe, & l'erreur ſe trouve, non du côté d'Aſconius, mais de celui de Bayle même, qui n'a pas fait réflexion que P. Lentulus étoit un des noms de Dolabella. *Diction. de Bayle art.* Tullia, *note k.*

contre la triſteſſe. Et ne trouvant point
cette retraite aſſez impénétrable, il ſe
dans une de ſes terres, qu'il nomme *A*
proche de celle d'Antium, & l'endroit du
le plus propre à nourrir ſa mélancolie. Il
ſoit une rivière du même nom, au milieu
quelle étoit une petite île couverte de bois,
plie de grottes, & partagée par un grand
bre d'allées obſcures. « Là, dit-il, je vi
» commerce avec les hommes. Dès la poi
» jour je m'enfonce dans l'épaiſſeur des
» & je n'en ſors que le ſoir. Après vous
» ne m'eſt ſi cher que ma ſolitude. Je n'
» d'autre entretien qu'avec mes livres. S'il
» terrompu ce n'eſt que par mes larmes,
» j'arrête le cours autant qu'il m'eſt (*b*) po
» mais je n'en ai pas toujours la force ».

(*a*) Me mihi non defuiſſe tu teſtis es, nihil e
mœrore minuendo ab illo ſcriptum eſt, quod e
domi tuæ legerim. *Ad Att.* 12, 14.

(*b*) In hac ſolitudine careo omnium colloquio,

Atticus le preſſa de quitter ce triſte lieu, & chercher à ſe guérir par la diſſipation des affaires, ou par celle des compagnies. Il lui repréſenta même que cet excès d'abattement pouvoit nuire à ſon caractère & le faire railler de ſa foibleſſe. Cicéron lui fit cette réponſe. An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

« Vous appréhendez (*a*) que l'excès de mon affliction ne diminue l'eſtime & la conſidération que je me ſuis acquiſe. Mais de quoi ſe plaint-on? Que veut-on? Que je ſois moins affligé? C'eſt demander l'impoſſible. Que je ne ſois pas ſi abattu? Jamais perſonne ne le fut moins. Dans les premiers tems de ma douleur, lorſque j'allai chez vous chercher quelque ſoulagement, ceux qui m'ont voulu voir, ne m'ont-ils pas vu, & n'ont-ils pas été contens de la manière dont je les ai reçus? J'allai enſuite à Aſture. Ces gens qui me reprochent ma triſteſſe ne pourroient peut-être pas avec toute leur belle humeur, lire autant que j'ai écrit : bien ou mal, ce n'eſt pas de quoi il s'agit. J'ai du moins traité des ma-

---

ane in ſilvam me abſtruxi denſam & aſperam, non eo inde ante veſperum. Secundùm te nihil mihi amiſs ſolitudine. In ea mihi omnis ſermo eſt cum literis. im tamen interpellat fletus. Cui repugno quoad poſſum, d adhuc pares non ſumus. *Ibid.* 15.

(*a*) Ad Att. 12, 40.

» pourquoi je ne ſuis point à Rome, c'e
» nous ſommes dans un tems de vacations.
» pourquoi ne ſuis-je pas dans quelqu'une
» maiſons de campagne, qui ſont plus de
» ſaiſon? C'eſt qu'il y faudroit voir trop de n
» N'avons-nous pas vu un ſénateur, qui
» une ſi belle maiſon à Bayes, paſſer ici to
» ans le tems où nous ſommes? Quand j
» à Rome, on ne remarquera ni ſur mon v
» ni dans mes diſcours, rien qu'on puiſſe
» procher. Pour cette gaîté, qui dans ces
» malheureux adouciſſoit l'amertume de nos
» je l'ai perdue pour toujours; mais l'on tr
» dans ma conduite & dans mes diſcours la
» fermeté d'eſprit ».

Tous ſes autres amis n'eurent pas moins
preſſement à le conſoler. Céſar même (*a*), a
lieu de ſes occupations militaires, lui écriv

(*a*) A Cæſare literas accepi conſolatorias, data
kal. maii Hiſpalj. *Ad Att.* 13, 20.

lettre de consolation, datée d'Hispalis, le dernier jour d'avril. Brutus lui écrivit aussi (*a*), & dans des termes si touchans, qu'il l'attendrit beaucoup. Il reçut deux lettres de Lucceius, un des meilleurs écrivains de son siècle, la première pour le consoler, l'autre pour lui reprocher son obstination (*b*) dans une tristesse qui ruinoit sa santé. Mais la lettre suivante, qui est de Servius Sulpicius, a toujours passé pour un modèle dans ce genre.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Serv. Sulpicius, à M. T. Cicéron.

J'ai ressenti (*c*) toute la douleur dont je ne pouvois me défendre, en apprenant la mort de votre chère Tullia, & j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'étoit commun avec vous. Si je n'avois pas été éloigné, je me serois fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je connois néanmoins qu'il y a peu de ressource dans ces consolations de nos amis ou de nos parens, qui partagent eux-mêmes notre tristesse, qui ne peuvent entrer dans nos peines, sans répandre des larmes, & qui ont besoin de ce même soulagement,

(*a*) Bruti [illegible] & amice, [illegible] [illegible] [illegible]

(*b*) Ep. fam. [illegible]

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'aut
J'ai pris la réſolution de vous écrire en peu
mots tout ce qui s'eſt préſenté à mon eſprit, 1
que je n'aye bien penſé que les mêmes réflexi
pourroient ſe préſenter au vôtre, mais parce qu
me ſuis figuré que la violence de votre douleu
capable de troubler votre attention. Pourq
donc vous livrer à la triſteſſe avec ſi peu de r
dération ? Conſidérez comment la fortune n
a déja traités. Elle nous a privés de tout ce
nous eſt auſſi cher que nos enfans ; de notre
trie, de notre crédit, de notre dignité &
nos honneurs. Après tant de pertes, quel
pouvons-nous recevoir d'une diſgrace de pl
ou comment peut-il nous reſter quelque ſenſ
lité, pour ce qui ne peut jamais égaler les m
heurs que nous avons déjà reſſentis ? Eſt-ce
ſort de votre fille que vous pleurez ? Eh ! co
ment ne faites-vous pas réflexion qu'on ne peut d
ner le nom de malheureux à ceux qui dan
tems où nous ſommes, ont payé le dernier tri
de la nature, ſans avoir eu beaucoup à ſou
dans la vie ? Connoiſſez-vous quelque choſe d
les conjonctures préſentes, qui ait pu faire ai
la vie à votre fille ? Quels déſirs, quelles e
rances, quels projets de bonheur avoit-elle à
mer ? Etoit-ce de paſſer ſa vie dans l'état du
riage, avec quelque jeune homme d'un rang

ué ? car votre ſituation vous donnoit comme
:hoix de tout ce qu'il y a de plus brillant
; la jeuneſſe romaine. Etoit-ce d'avoir des
ns, pour reſſentir le plaiſir de les voir élevés
; la ſuite à la fortune de leurs plus proches
:ns, & de les voir jouir des honneurs de la
ıblique, goûter les douceurs de la liberté, re-
llir enfin tous les avantages de leur naiſ-
:e, dans la ſociété de leurs amis, & dans le
voir de rendre ſervice à leurs cliens ? Nom-
:-moi un ſeul de tous ces biens qu'elle n'eût
perdu avant que de pouvoir le communiquer
:s enfans ? Mais c'eſt un malheur, direz-vous,
perdre une fille qu'on aime. J'en conviens ;
ıs n'en eſt-ce pas un plus grand de ſouffrir
s les maux qui nous accablent aujourd'hui ?
ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup
lagé, & qui aura peut-être la même force
ır diminuer votre affliction. A mon retour
ıſie, je faiſois voile d'Ægine vers Mégare,
fixé les yeux ſur les pays qui étoient autour
moi. Ægine étoit derrière, Mégare devant,
rée ſur la droite, & Corinthe à ma gauche ;
ıtes villes autrefois célèbres & floriſſantes, qui
ıt aujourd'hui renverſées & preſqu'enſévelies
ıs leurs ruines. A cette vue, je n'ai pu m'em-
cher de tourner mes penſées ſur moi-même.
élas ! diſois-je, comment nous agitons-nous,

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

pauvres mortels ! comment nous livrons-nous si amèrement à la douleur pour la mort de nos amis dont la vie doit être si courte, tandis que les cadavres de tant de villes fameuses sont étendus devant nos yeux sans vie & sans forme ? Ne te rendras-tu pas à la raison, Sulpicius ? Ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme ? Croyez-moi, cette méditation ne m'a pas peu fortifié. Faites-en l'essai sur vous-même, & représentez-vous le même spectacle. Mais pour revenir à ce qui nous touche de plus près, si vous considérez combien nous avons perdu de grands hommes dans ces derniers tems, quelle destruction nous avons vue dans l'empire, quel ravage dans toutes les provinces, serez-vous si frappé de la perte d'une femme, dont le sort étoit de mourir dans quelques années si elle n'étoit pas morte à présent, puisqu'elle étoit née à cette condition ? Rappelez de-là votre esprit à la considération de vous-même. Songez si vous ne devez rien à votre caractère & à votre dignité. Votre fille n'a-t-elle pas vécu aussi long-tems que la vie pouvoit mériter quelqu'estime ? aussi long-tems que la république a vécu ? N'a-t-elle pas vu son père préteur, consul, augure ? N'a-t-elle pas goûté les douceurs du mariage avec les plus nobles de nos jeunes romains ? Enfin de quel bien n'a-t-elle pas fait l'essai ? Elle a quitté la vie lorsque la

République est tombée. Quel reproche a-t-elle donc à faire à la fortune ? & vous-même, de quoi pouvez-vous vous plaindre ? En un mot, souvenez-vous que vous êtes Cicéron ; que c'est de vous que le reste des hommes attend des conseils ; & n'imitez pas ces mauvais médecins qui ne peuvent se délivrer de leurs propres maux pendant qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas. Il n'y a point de vive douleur que le tems n'en amène la fin. Songez qu'il ne vous seroit pas glorieux d'attendre du tems un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse. D'ailleurs, s'il reste quelque sentiment après la mort, la tendresse que votre fille avoit pour vous doit vous faire juger qu'elle s'affige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre patrie, qui peut avoir besoin de vos conseils & de vos services, & que vous ne devez pas priver de ce secours. Ajoutez que dans un tems où la fortune vous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous donneriez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonstances & la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage. Ce seroit me défier de votre prudence. Je n'ajoute

An. de Rome 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, & votre modération vous a fait honneur. Faites-nous connoître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces; de peur que cette qualité ne paroisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires & de l'état de notre province. Adieu.

La réponse de Cicéron à Sulpicius fut la même qu'il avoit faite (*a*) à ses autres amis : « Que » son malheur ne ressembloit point à tous les » exemples qu'on lui proposoit pour modèles; » que ceux qui avoient supporté avec tant de » constance la perte de leurs enfans, vivoient dans » un tems où leur rang & leur dignité étoient une » compensation pour leur infortune. Pour moi, » répondoit-il, après avoir perdu tous ces avantages » dont vous faites l'énumération, & que j'avois » acquis avec tant de peine, je pers la seule ressource » qui me restoit pour ma consolation. Dans la ruine » de la république, je ne pensois plus à servir ni l'état » ni mes amis. Mon inclination ne me portoit » plus au barreau. Je ne pouvois plus supporter » la vue du sénat. Ma fortune & tous les fruits

(*a*) Ep. fam. 4, 6. Il. Ad Att. 12, 28.

» de mon travail me paroiſſoient perdus. Cepen-
» dant avec un peu de réflexion ſur le ſort d'au-
» trui, je trouvois que ma diſgrace m'étoit com-
» mune avec une infinité d'honnêtes gens, & cette
» penſée me la faiſoit ſoutenir avec plus de pa-
» tience. J'avois Tullia. C'étoit un ſoutien tou-
» jours préſent, auquel je pouvois avoir recours.
» Le charme de ſon entretien me faiſoit oublier
» toutes mes peines. Mais l'affreuſe bleſſure que
» j'ai reçue en perdant cette chère fille, a rou-
» vert dans mon cœur toutes celles que j'y croyois
» fermées. Alors, la douceur que je trouvois dans
» le ſein de ma famille, me conſoloit des peines
» que je reſſentois du côté de la république. Au-
» jourd'hui, je ne puis eſpérer hors de chez moi
» le remède dont j'ai beſoin pour mes douleurs
» domeſtiques. Ainſi je ſuis chaſſé de ma mai-
» ſon & du forum, & de l'un ni de l'autre côté,
» je n'apperçois rien qui puiſſe ſervir à ma con-
» ſolation ».

An. de Rᵈ 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Tous les conſeils de ſes amis faiſant ſi peu l'impreſſion ſur ſon cœur, il ne trouvoit point d'autre ſoulagement que dans la lecture & la compoſition. Il en faiſoit ſon occupation (a), con-

(a) Feci quod ante me nemo, ut ipſe me per literas conſolarer..... affirmo tibi nullam conſolationem eſſe aliam. *Ad Att.* 12, 14, 28. Quid ego de conſolatione

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

tinuelle ; & ce que perſonne n'avoit fait avant lui, il compoſa pour ſon propre uſage un traité de conſolation, dont il confeſſa lui-même qu'il reçut un puiſſant ſecours : « Je l'ai compoſé, dit-» il, dans un tems où ſuivant l'opinion des phi-» loſophes, je n'avois pas autant de ſageſſe que » j'étois obligé d'en avoir. Mais je faiſois violence » à la nature, pour forcer la douleur de faire place » au remède. C'étoit bleſſer néanmoins le ſenti-» ment de Chryſippe, qui ne vouloit pas que le » remède fût appliqué dans les premiers momens » de la douleur ». Il prit pour modèle, dans cet ouvrage, Crantor l'académicien, qui avoit fait un célèbre traité (*a*) ſur le même ſujet ; mais il y fit entrer les idées d'un grand nombre d'autres écrivains, en y joignant les exemples des

dicam ? quæ mihi quidem ipſi ſane aliquantum medetur, cæteris item multum illam profuturam puto. *De Divin.* 2, 1. In conſolationis libro, quem in medio (non enim ſapientes eramus) mœrore & dolore conſcripſimus : quodque vetat Chryſippus, ad recentes quaſi tumores animi remedium afferre, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet. *Tuſcul. diſp.* 4, 29.

(*a*) Crantorem ſequor. *Plin. Præf. Hiſt. nat.* Neque tamen progredior longius quàm mihi doctiſſimi homines concedunt, quorum ſcripta omnia, quæcumque ſunt, in eam ſententiam non legi ſolum, ſed in mea etiam ſcripta tranſtuli. *Ad Att.* 12, 21, 22.

lus fameux romains de l'un & de l'autre ſexe, ui avoient ſoutenu la même diſgrace avec une onſtance extraordinaire. Ce livre étoit fort con- u des premiers pères de l'égliſe chrétienne, par- iculièrement de Lactance à qui nous en devons uelques fragmens qu'il a fait paſſer juſqu'à nous; ar les critiques ont reconnu depuis long-tems ue le traité qu'on nous a donné pour l'ouvrage e Cicéron eſt une pièce ſuppoſée.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le deſſein de cet ouvrage n'étoit pas ſeulement e ſoulager ſon cœur, mais encore de conſacrer la poſtérité la mémoire & les vertus de ſa fille. la tendre douleur ne s'arrêtant pas même à ces ornes, elle lui inſpira le projet d'une conſécra- ion plus réelle, en bâtiſſant un temple à Tul- ia, pour l'ériger en divinité. C'étoit l'opinion des nciens philoſophes, & Cicéron, dans les cir- onſtances de ſa perte, ſembloit l'embraſſer (*a*)

(*a*) Non enim omnibus illi ſapientes arbitrati ſunt eumdem curſum in cœlum patere. Nam vitiis & ſceleribus contaminatos deprimi in tenebras, atque in cœno jacere docuerunt; caſtos autem animos, puros, integros, incorruptos, bonis etiam ſtudiis atque artibus expolitos, leni quodam & facili lapſu ad deos, id eſt, ad naturam ſui ſimilem pervolare. *Fragm. Conſol. ex Lactant.* Cum vero & mares & fœminas complures ex hominibus in deorum numero eſſe videamus, & eorum in urbibus atque agris auguſtiſſima templa veneremur, aſſentiamur eorum

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

plus volontiers, que toutes les ames humaines tiroient leur origine du ciel, & que celles qui s'étoient conſervées pures retournoient à la ſource de leur être, pour y ſubſiſter éternellement dans la participation de la nature divine; tandis que les ames impures & corrompues demeuroient appeſanties dans l'épaiſſeur & l'obſcurité des régions inférieures. Cicéron ne fit donc pas difficulté de déclarer « qu'à l'exemple des anciens, qui avoient » conſacré & déifié quantité de perſonnes excel- » lentes de l'un & de l'autre ſexe, telles que la » race de Cadmus, d'Amphytrion & de Tyndare, » il vouloit élever au même honneur Tullia, qui » lui paroiſſoit plus digne de cette diſtinction que » toutes les créatures qui l'avoient obtenu. Oui, » ajoutoit-il dans le tranſport de ſa tendreſſe, je » veux te conſacrer, toi qui fus la meilleure & la » plus éclairée de toutes les femmes. Les dieux

---

ſapientiæ, quorum ingeniis & inventis omnem vitam legibus & inſtitutis excultam conſtitutamque habemus. Quod ſi ullum unquam animal conſecrandum fuit, illud profecto fuit, ſi Cadmi aut Amphitrionis progenies aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus eſt. Quod quidem faciam; teque omnium optimam doctiſſimamque fœminam, approbantibus diis ipſis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium conſecrabo. *Ibid. Vid. Tuſc. diſp. liv.* 1, *c.* 11, 12, 30, 31.

l'approuveront. Je veux te placer dans leur aſ-
ſemblée, pour y être adorée de tous les mor-
tels ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

On trouve dans ſes lettres à Atticus les témoi-
gnages les plus ſérieux de cette réſolution & de
impatience qu'il avoit de l'exécuter. « Je veux
lui bâtir (*a*) un temple, écrivoit-il à ſon ami;
rien n'eſt capable de me faire perdre cette penſée.
S'il n'eſt pas achevé avant l'hiver, je ne me
croirai pas exempt de crime. J'y ſuis engagé
plus religieuſement qu'on ne l'a jamais été par
aucun vœu ». Il paroît même qu'il ſe propoſoit
élever un édifice fort magnifique. Le plan en
oit formé (*b*) avec ſon architecte. Il étoit en
arché pour des colonnes de marbre de Chios
pour ſe procurer un ſculpteur du même lieu.
ette île avoit la réputation de produire le
us beau marbre & les meilleurs ouvriers de la
rèce. Une des raiſons qui le déterminèrent plutôt

(*a*) Fanum fieri volo, neque mihi erui poteſt. *Ad Att.* 1, 36. Redeo ad fanum. Niſi hac æſtate abſolutum erit, celere me liberatum non putabo. *Ibid.* 41. Ego me maore religione, quàm quiſquam fuit ullius voti, obſtrictum puto. *Ibid.* 45.

(*b*) De fano illo dico..... neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii. *Ibid.* 18. Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis. *Ibid.* 19. *Plin. Hiſt. nat.* 36, 5, 6.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

à bâtir un temple qu'un tombeau, fut que pour le premier de ces ouvrages, rien ne limitoit sa dépense, au lieu que les loix bornoient tellement celle des sépulcres, que ceux qui excédoient la règle étoient obligés de payer au public la même somme qu'ils avoient employée. Cependant il nous assure que ce ne fut pas le plus puissant de ses motifs, & qu'il n'en eut guère (*a*) d'autre que de faire l'apothéose de sa fille. La seule difficulté étoit à trouver un lieu tel qu'il le désiroit. Il

(*a*) Numquam mihi venit in mentem quo plus insumptum in monumentum esset, quàm nescio quid quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse, quod non magnopere moveret nisi, nescio quomodo, αλογως fortasse, nollem illud ullo nomine nisi fani appellari. *Ad Att.* 12, 35. Sepulchri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo quàm ut maximè assequar apotheosim. *Ibid.* 39. On ne peut s'imaginer qu'un homme aussi éclairé que Cicéron crût sérieusement qu'une cérémonie de son invention, pût transformer sa fille en divinité, & sa seule idée étoit sans doute de lui attirer des honneurs de la part du peuple, & de perpétuer sa mémoire. On trouve plus d'une fois dans ses ouvrages, qu'il lui paroissoit absurde de rendre les honneurs divins à des mortels, &, suivant lui-même, cette question avoit été décidée : « Les terres des dieux » immortels ayant été exceptées du tribut par les censeurs, » on régla que ceux qui avoient été hommes ne pouvoient » prétendre à cette qualité, & sur ce principe, les terres » dédiées à Amphiaraus & à Trophonius, furent soumises » au tribut », *De Nat. Deor.* 3, 19.

avoit

avoit eu d'abord la pensée d'acheter un jardin qui étoit au-delà du Tibre, mais proche de la ville, & si bien exposé à la vue des passans, que sa seule situation y pouvoit attirer un grand nombre d'adorateurs. Il presse Atticus « de faire ce » marché pour lui, à quelque prix que ce fût, & » sans égard pour l'état présent de sa fortune, » l'assurant qu'il vendroit ou qu'il engageroit vo- » lontiers son bien, & qu'il se réduiroit au simple » nécessaire, pour se procurer une satisfaction » si douce. Les bois, dit-il, & les lieux écartés » conviennent aux divinités dont le nom & le » culte sont déja bien établis. Mais pour la déi- » fication des mortels, il faut choisir des lieux » ouverts & fréquentés, qui puissent frapper les » yeux & faire naître la curiosité du peuple ». Cependant il trouva tant d'obstacles à l'acquisition de ce terrein, que pour lui épargner de l'inquiétude & de la dépense, Atticus lui conseilla de bâtir le temple dans une de ses propres terres. Il penchoit assez à suivre cet avis, dans la crainte de voir arriver la fin de l'été, sans avoir commencé son entreprise ; mais il tomba dans une autre irrésolution, sur la terre qu'il devoit choisir. Il se découragea même en faisant réflexion (*a*) qu'une

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Sed ineunda nobis ratio est, quemadmodum in omni mutatione dominorum, qui innumerabiles fieri possunt

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

terre change de maîtres, & que les siennes n'étant point à couvert de ce sort, il pouvoit craindre qu'un étranger ne lui fît perdre le fruit de son zèle, en laissant tomber son temple en ruine ou en le convertissant à d'autres usages.

Malgré tant d'ardeur & d'inquiétudes, il ne paroît point que le temple ait été bâti, ou du moins l'on n'en trouve aucune trace dans les anciens écrivains, qui n'auroient pas manqué de célébrer un édifice de cette nature, s'il avoit (a)

---

in infinita posteritate, illud quasi consecratum remanere possit. Equidem jam nihil ego vectigalibus, & parvo contentus esse possum. Cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare, & quidem ob hanc causam maxime, nihil enim video quod tam celebre esse posset. *Ad Att.* 12, 19. De hortis etiam atque etiam rogo. *Ibid.* 22. Ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. *Ibid.* 36. Celebritatem requiro. *Ibid.* 37.

(a) Cœlius Rhodiginus nous apprend que du tems de Sixte IV, on trouva sur la voie Appia, vis-à-vis la tombe de Cicéron, un corps de femme, dont les cheveux étoient tressés d'or, & qu'on reconnut à l'inscription pour la fille de Cicéron. Il avoit été si bien embaumé, qu'il s'étoit conservé tout entier; mais trois jours après il se réduisit en poussière. Il y a beaucoup d'apparence que ce récit n'est que la conjecture de quelque savant, car on ne rapporte pas l'inscription. D'ailleurs il ne paroît par aucun écrivain que Cicéron eût un tombeau sur la voie d'Appius. *Cæl. Rhod. lect. antiq. liv.* 3, *c.* 24.

ellement existé. Apparemment que sa douleur yant diminué par degrés, il considéra son pro- et d'un œil plus philosophique, & qu'il sentit a vanité de ces monumens dont la durée ne peut uère s'étendre au-delà de quelques siècles. Il st certain qu'il n'entreprit rien dans le cours de et été ; & la mort de César étant arrivée avant été suivant, cet incident devint un nouvel obs- acle, par la multitude d'affaires dans lesquelles il e trouva nécessairement engagé. Le désir lui en esta toujours, & l'on voit par ses lettres qu'il ontinua de mettre en réserve dans cette vue outes les épargnes qu'il pouvoit faire sur la dé- ense (a) de sa maison : mais le reste de sa vie ut troublé par tant d'autres agitations, que le ems lui manqua pour satisfaire le penchant de son œur.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

La solitude lui étoit devenue si chère, qu'il se trouvoit importuné par toutes sortes de compagnies. Philippus, son ami, & beau-père d'Octave, ant venu passer quelque tems dans son voisinage, craignit aussitôt (b) d'être troublé souvent par

(a) Quod ex ipsis fructuosis rebus receptum est, id go ad illud fanum sepositum putabam. *Ad Att.* 15, 15.

(b) Mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine, quam vereor ne Philippus tollat : heri enim vesperi venerat. *Ibid.* 12, 16. Quod eram versus, non obturbavit Philip-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

ſes viſites ; & lorſqu'il fut délivré de cette crainte par ſon départ, il écrivit à Atticus pour ſe féliciter lui-même du bonheur qu'il avoit eu de ne le voir qu'une fois. Publilia, ſon épouſe, lui demanda avec beaucoup d'inſtances la permiſſion d'aller paſſer (*a*) quelque tems près de lui, & de ſe faire accompagner de ſa mère & de ſon frère ; ſa réponſe fut qu'il étoit moins diſpoſé que jamais à recevoir des viſites & des compagnies ; & ne ſe bornant point à lui déclarer ſes volontés par ce refus, il conjura le fidelle Atticus de l'avertir de ſa marche, ſi elle s'obſtinoit à partir, afin qu'il prît des meſures pour l'éviter. Ce trait, qui eſt tiré de ſes lettres, ſemble confirmer qu'il vivoit mal avec Publilia, comme le rapporte Plutarque, & que la cauſe de ce refroidiſſement étoit « quelque dureté qu'elle avoit eue pour ſa belle-» fille, & quelques marques de joie qu'elle avoit » données à ſa mort ». Cicéron lui en fit un crime

---

pus : nam ut heri me ſalutavit, ſtatim Romam profectus eſt. *Ibid.* 18.

(*a*) Publilia ad me ſcripſit, matrem ſuam cum Publilio ad me venturam, & ſe una, ſi ego paterer ; orat multis & ſupplicibus verbis ut liceat, & ut ſibi reſcribam.... Reſcripſi, me etiam gravius eſſe affectum, quàm tum cum illi dixiſſem me ſolum eſſe velle : quare nolle me hoc tempore eam ad me venire : te hoc nunc rogo, ut explores. *Ibid.* 32.

si odieux, qu'il n'ent plus la force de supporter sa présence; & quoique la situation de sa fortune ne lui permît guère de restituer sa dot, il prit enfin (*a*) le parti du divorce. Son exemple fut suivi par Brutus, qui répudia dans le même tems Claudia, sa femme, pour épouser Porcia, veuve de Bibulus, & fille de Caton. Mais cette action fut condamnée dans Brutus, parce qu'il n'avoit point de reproche à faire à Claudia, ni du côté du caractère, ni de celui de la naissance. Elle étoit sœur d'Appius Clodius, & proche parente de Pompée; de sorte que Servilia, mère de Brutus, & sœur de Caton, se crut obligée de prendre parti pour elle contre sa propre nièce. Cicéron, consulté par Brutus, lui répondit que s'il étoit (*b*) absolument résolu au divorce, il devoit l'exécuter promptement, pour arrêter les discours du public; d'autant plus qu'on ne pouvoit le soupçonner de flatterie, ni d'intérêt en prenant

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Il parle souvent de ce divorce dans ses lettres, mais d'une manière obscure. On y trouve aussi qu'Atticus fut employé dans la suite à régler avec Publilius la restitution de la dot. *Ad Att.* 13, 34, 47; 16, 2.

(*b*) A te expecto si quid de Bruto, quamquam Niliæ confectum putabat, sed divortium probari. *Ad Att.* 13, 9. Brutus si quid.... curabis ut sciam. Cui quidem quamprimum agendum puto, præsertim si duxit; sermonem omnem aut restinxerit, aut sedarit. *Ibid.* 22.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

la fille de Caton. Brutus fit sa règle de ce conseil.

L'été commença par un évènement qui causa beaucoup d'agitation dans toute la ville. Marcellus, à qui César avoit accordé sa grace, étoit enfin parti de Mitylène pour revenir à Rome. S'étant arrêté dans sa route, à Pirée, pour y passer un seul jour avec Servius Sulpicius, son collègue & son ancien ami, il fut assassiné par Magius, l'homme du monde qui lui paroissoit le plus attaché; & du même poignard, Magius se perça aussi-tôt le cœur. Servius Sulpicius rendit compte à Cicéron de ce tragique accident:

Servius Sulpicius, à Cicéron.

Le récit (*a*) que j'ai à vous faire n'aura rien d'agréable; mais puisque notre vie est soumise à la nature & aux évènemens du hasard, je vous marquerai le fait de quelque manière que vous croyez devoir l'expliquer. Le 22 de mai, j'arrivai, par la voie de la mer, d'Epidaure à Pirée, pour y joindre Marcellus mon collègue; & la joie que je ressentis de le voir, m'y fit passer un jour avec lui. Lui ayant fait le lendemain mes adieux, dans le dessein d'aller finir ma commission en Béotie, il me dit que le sien étoit de s'embar-

(*a*) Ep. fam. 4, 12.

quer immédiatement pour l'Italie. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin, comme je me préparois à sortir d'Athènes, P. Posthumius vint m'apprendre que Marcellus avoit été assassiné après le souper par P. Magius Cilo, son ami, & qu'il avoit reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à la tête, fort près de l'oreille, mais que sa vie n'étoit pas encore désespérée; que Magius s'étoit tué aussitôt lui-même; & qu'il venoit de la part de Marcellus pour m'informer de son malheur & me demander des médecins. Je me hâtai d'en assembler quelques-uns, & je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant de Pirée, je rencontrai un domestique d'Acidinus, qui venoit au-devant de moi, avec un billet de son maître, pour m'apprendre que Marcellus étoit mort à la fin de la nuit. Ainsi, un homme de mérite a perdu la vie par la main d'un infame; & celui que sa dignité & sa vertu avoit fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un ami. Je ne laissai pas de me rendre à sa tente, où je trouvai deux de ses affranchis, avec un petit nombre d'esclaves. Le reste de ses gens avoit pris la fuite dans le premier mouvement de leur consternation. Je fis prendre le corps par mes propres domestiques, & l'ayant porté à la ville dans la même litière où j'étois venu, je fis célébrer ses funérailles avec autant

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

de pompe, que la situation d'Athènes me le permettoit. Il me fut impossible d'obtenir des athéniens une place dans leur ville pour sa sépulture. Leur religion ne leur permettoit pas de m'accorder cette faveur, & j'appris qu'effectivement ils ne s'étoient jamais relâchés là-dessus. Mais ils me laissèrent volontiers la liberté de prendre une de leurs écoles publiques. J'ai choisi celle de l'académie, qui est regardée comme le plus noble endroit de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, & j'ai laissé des ordres pour y faire élever un monument en marbre; ainsi, je crois m'être acquitté, après sa mort, comme pendant sa vie, de tous les devoirs que l'amitié & la ressemblance de nos emplois m'imposoient. Adieu.

M. Marcellus étoit le chef d'une famille qui avoit fait depuis plusieurs siècles une figure distinguée dans la république; & la nature lui avoit donné toutes les qualités qui répondoient à sa naissance. Il s'étoit formé un caractère particulier d'éloquence, qui lui avoit fait beaucoup de réputation au barreau; & de tous les orateurs de son tems, il étoit celui qui approchoit le plus de la perfection où Cicéron (*a*) s'étoit élevé.

(*a*) Mihi, inquit, Marcellus satis est notus. Quid igitur de illo judicas? Quod habiturus es similem tui, ita est & mihi vehementer placet. Nam & didicit, & omissis cæteris

« Son ſtyle avoit de l'élégance, de la force & de » l'abondance. Sa voix étoit douce, ſon action » noble & gracieuſe ». Il étoit l'admirateur conſtant de Cicéron, qu'il avoit toujours pris pour modèle. Ses principes avoient été les mêmes dans les tems de paix; & pendant la guerre il avoit ſuivi le même parti. Auſſi ſa perte fut-elle fort ſenſible à Cicéron, qui regretta également & les douceurs de ſon amitié, & l'utilité qu'il tiroit

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

---

ludiis id egit unum ſeſeque quotidianis commentationibus acerrime exercuit. Itaque & lectis uitar verbis & frequentibus; & ſplendore vocis, dignitate motus, & ſpeciosum & illuſtre quod dicitur: omniaque ſic ſupperunt, ut ei nullam deeſſe virtutem oratoris putem. *Brut.* 142. Diebam, patres conſcripti, illo armis atque imperatore ſtudium meorum, quaſi quodam ſocio à me & comite diuturno..... quis enim eſt illo, aut nobilitate, aut prudentiâ, aut optimarum artium ſtudio, aut innocentiâ, aut ullo genere laudis præſtantior? *Pro Marcel.* 1. Nostri enim ſenſus, ut in pace ſemper, ſic tum etiam in bello congruebant. *Ibid.* 6. Qui hoc tempore ipſo..... in hoc communi noſtro & quaſi fatali malo, conſolemur ſe tum conſcientiâ optimæ mentis, tum etiam oblectatione ac renovatione doctrinæ. Vidi enim Mycenis nuper virum, atque ut dixi, vidi plane virum. Itaque cum eum antea ſimilem, in dicendo viderim, tum vero nunc doctiſſimo viro tibique, ut intellexi, amiciſſimo Crispo, inſtructum omni copia, multo videbam ſimiliorem. *Brut. Ibid. Senec. Conſul. ad Helvid. p. 79.*

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

de ſes lumières pour ſes affaires & pour ſes études. Marcellus fut le plus ferme de tous les magiſtrats romains à s'oppoſer aux entrepriſes de Céſar. L'élévation naturelle de ſon eſprit, & l'ancienne ſplendeur de ſa famille lui faiſoient ſouffrir impatiemment l'idée d'un maître; & lorſqu'après la journée de Pharſale il eut cherché une retraite à Mitylène, ſa réſolution étoit d'y paſſer le reſte de ſa vie dans la tranquillité de l'étude, ſans demander ſon pardon au vainqueur, & ſans l'accepter. Il y reçut la viſite de Brutus, qui le trouva, ſuivant le témoignage de Cicéron, « auſſi heureux » dans un tems miſérable, par l'innocence & » la modération de ſes déſirs, qu'on puiſſe eſ» pérer de l'être dans la condition humaine; en» vironné de ſavans & de philoſophes grecs, » ardent à multiplier ſes lumières, & ſi content » de ſa ſituation, que Brutus en retournant vers » l'Italie, crut aller en exil plutôt qu'il n'y laiſ» ſoit Marcellus ».

Son meurtrier ſortoit d'une famille qui avoit poſſédé quelques emplois publics (*a*), & lui-même avoit été queſteur. S'étant attaché à la fortune de Marcellus, il revenoit à Rome avec lui, après l'avoir ſuivi à la guerre & dans ſon exil. Sulpicius n'explique pas la cauſe de ſon

(*a*) *Vid.* Pigh. Annal. A. U. 691.

ime, & sa mort fut si prompte qu'il sembloit oir eu dessein d'en étouffer la connoissance dans n propre sang. Cependant Cicéron jugea que s dettes lui ayant fait appréhender quelqu'em-arras en arrivant à Rome (*a*), il avoit pressé larcellus de les payer ou de lui servir de cau-on, & que n'ayant pu l'y faire consentir, il avoit tué dans un transport de rage. D'autres ont ru que c'étoit la jalousie & l'impatience de se oir supplanté dans l'estime & la faveur de Marcel-us, par quelques autres romains qui s'étoient ttachés (*b*) à lui plus nouvellement.

Le bruit de cette horrible aventure ne causa as moins de frayeur que d'étonnement aux ci-oyens de Rome; & dans un tems où tous les sprits étoient tournés naturellement à la défiance, l ne s'en trouva qu'un trop grand nombre qui ètèrent leurs soupçons sur César. Cette pensée it tout d'un coup tant de progrès, que chacun ugeant de ses dangers par le sort d'un homme

An. de R. [illegible] Cicer. [illegible] C. [illegible] Cæsar. [illegible] III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

(*a*) Quanquam nihil habes quod dubitem, nisi ipsi Ma-rio quæ fuerit causa amentiæ: pro quo quidem etiam spon-or Sunii factus est. Nimirum id fuit. Solvendo enim non rat. Credo eum à Marcello petiisse aliquid, & illum, ut rat, constantius respondisse. *Ad Att.* 13, 10.

(*b*) Indignatus aliquem amicorum ab eo sibi præferri. *al. Max.* 9, 11.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

de ſes lumières pour ſes affaires & pour ſes études. Marcellus fut le plus ferme de tous les magiſtrats romains à s'oppoſer aux entrepriſes de Céſar. L'élévation naturelle de ſon eſprit, & l'ancienne ſplendeur de ſa famille lui faiſoient ſouffrir impatiemment l'idée d'un maître; & lorſqu'après la journée de Pharſale il eut cherché une retraite à Mitylène, ſa réſolution étoit d'y paſſer le reſte de ſa vie dans la tranquillité de l'étude, ſans demander ſon pardon au vainqueur, & ſans l'accepter. Il y reçut la viſite de Brutus, qui le trouva, ſuivant le témoignage de Cicéron, « auſſi heureux » dans un tems miſérable, par l'innocence & » la modération de ſes déſirs, qu'on puiſſe eſ» pérer de l'être dans la condition humaine; en» vironné de ſavans & de philoſophes grecs, » ardent à multiplier ſes lumières, & ſi content » de ſa ſituation, que Brutus en retournant vers » l'Italie, crut aller en exil plutôt qu'il n'y laiſ» ſoit Marcellus ».

Son meurtrier ſortoit d'une famille qui avoit poſſédé quelques emplois publics (*a*), & lui-même avoit été queſteur. S'étant attaché à la fortune de Marcellus, il revenoit à Rome avec lui, après l'avoir ſuivi à la guerre & dans ſon exil. Sulpicius n'explique pas la cauſe de ſon

(*a*) *Vid.* Pigh. Annal. A. U. 691.

rime, & ſa mort fut ſi prompte qu'il ſembloit voir eu deſſein d'en étouffer la connoiſſance dans ſon propre ſang. Cependant Cicéron jugea que ſes dettes lui ayant fait appréhender quelqu'embarras en arrivant à Rome (*a*), il avoit preſſé Marcellus de les payer ou de lui ſervir de caution, & que n'ayant pu l'y faire conſentir, il l'avoit tué dans un tranſport de rage. D'autres ont cru que c'étoit la jalouſie & l'impatience de ſe voir ſupplanté dans l'eſtime & la faveur de Marcellus, par quelques autres romains qui s'étoient attachés (*b*) à lui plus nouvellement.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le bruit de cette horrible aventure ne cauſa pas moins de frayeur que d'étonnement aux citoyens de Rome; & dans un tems où tous les eſprits étoient tournés naturellement à la défiance, il ne s'en trouva qu'un trop grand nombre qui prêtèrent leurs ſoupçons ſur Céſar. Cette penſée fit tout d'un coup tant de progrès, que chacun jugeant de ſes dangers par le ſort d'un homme

(*a*) Quanquam nihil habes quod dubitem, niſi ipſi Marcello quæ fuerit cauſa amentiæ: pro quo quidem etiam ſponſor Sunii factus eſt. Nimirum id fuit. Solvendo enim non erat. Credo eum à Marcello petiiſſe aliquid, & illum, ut erat, conſtantius reſpondiſſe. *Ad Att.* 13, 10.

(*b*) Indignatus aliquem amicorum ab eo ſibi præferri. *Val. Max.* 9, 11.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

si estimé, commença plus sérieusement que j
mais à trembler pour soi-même. Cicéron ne
défendit pas mieux de la frayeur commune.
regarda cet évènement comme le prélude de qu
que mal encore plus redoutable; & ses am
augmentèrent sa crainte, en lui faisant obser
que de tous les sénateurs (*a*) consulaires il ét
le plus exposé à l'envie. Atticus même l'exho
vivement à prendre soin de sa personne, &
pressa de s'assurer, par toutes sortes d'épreuv
de la fidélité des gens qui le servoient. Mais
amis de César dissipèrent bientôt ces noires a
mes; & lorsque les circonstances du crime fure
mieux connues, on se persuada encore plus
cilement qu'il ne devoit être attribué qu'à la f
reur de Magius.

Il se répandit dans le même tems un autre bru
dont les suites auroient été dangereuses, si l'
n'eut pris soin de l'arrêter dans sa naissance. U
imposteur, se faisant passer pour le petit-fils
Caius Marius, en prit hautement le nom, & ch
choit à se faire des partisans en Italie. Il eut
hardiesse d'écrire à Cicéron, une lettre vive

(*a*) Minime miror te & graviter ferre de Marcello,
plura vereri periculi genera. Quis enim hoc timeret, q
neque acciderat antea, nec videbatur natura ferre ut ac
dere posset? Omnia igitur metuenda, &c. *Ad Att.* 13,

uchante, qu'il lui fit porter par quelques jeunes ns (*a*) qu'il s'étoit aſſociés, dans laquelle il efforçoit de lui prouver ſon origine & d'obter ſa protection contre les ennemis du nom de arius. « Il le conjuroit par l'alliance de leurs familles, par le poëme que Cicéron avoit autrefois compoſé à l'honneur de ſon compatriote, par l'éloquence de Lucius Craſſus ſon grand-père maternel, dont Cicéron avoit célébré auſſi le mérite, de s'intéreſſer à ſa fortune & de prendre la défenſe de ſa cauſe ». Cicéron lui épondit qu'étant parent de Céſar, dont tout le onde connoiſſoit les inclinations généreuſes, & ui avoit une puiſſance abſolue dans l'état, il e devoit pas chercher un autre patron; mais qu'il ne refuſoit pas néanmoins de lui rendre ſervice. L'impoſture dura peu. Céſar découvrit à ſon retour ue ce prétendu Marius (*b*) n'étoit qu'un maré-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Heri quidam urbani, ut videbantur, ad me mandata & literas attulerunt à C. Mario, C. F. C. N. multis verbis agere mecum per cognationem, quæ mihi ſecum eſſet, per eum Marium quem ſcripſiſſem, per eloquentiam L. Craſſi avi ſui, ut ſe defenderem.... Reſcripſi mihi ei patrono opus eſſe, quoniam Cæſaris, propinqui eius, omnis poteſtas eſſet, viri optimi & hominis liberaliſſimi: me tamen ei fauturum. *Ad Att.* 12, 49.

(*b*) Herophilus, equarius medicus, C. Marium [illegible] conſulem, avum ſibi vindicando, ita ſe extulit [illegible]

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» ne pouvant être oiſif, je n'ai rien connu de
» avantageux dont je puiſſe faire mon occupat
» Je me flatte donc que non-ſeulement on
» pardonnera, mais qu'on aura peut-être quel
» graces à me rendre, de ce qu'après avoi
» tomber le gouvernement au pouvoir d'un
» citoyen, je ne me ſuis ni dérobé abſolumen
» public, ni livré ſans réſerve à ceux qui s'étoien
» ſis de l'autorité, & que j'ai ſu garder un juſte t
» pérament entre la ſoumiſſion aveugle pour la
» tune d'autrui, & l'abattement exceſſif dan
» mienne. J'ai appris de Platon & de la philoſo
» que ces révolutions d'état ſont naturelles, &
» les gouvernemens paſſent quelquefois d'un
» nombre à pluſieurs, & de pluſieurs à un
» Tel a été le ſort de notre république. Qu
» je me ſuis vu chaſſé de mon rang & dépo
» de ma dignité, j'ai fait mon partage de
» études, pour y trouver tout à la fois &
» remède de mes peines, & le moyen de
» rendre auſſi utile à ma patrie que je pou
» l'être encore. Mes livres ont pris la place
» mes délibérations au ſénat, & de mes diſco
» au peuple, & j'ai ſubſtitué les méditations
» la philoſophie (*a*) aux raiſonnemens politiqu
» & aux ſoins de l'état ».

(*a*) De Divinat. 2, 2. De Fin. 1, 3.

Le premier fruit de ſon travail, fut un dialogue qu'il nomma *Hortenſius*, pour faire honneur (*a*) à la mémoire de cet illuſtre ami. Il y entreprenoit la défenſe de la philoſophie contre toutes les objections qu'elle avoit eſſuyées juſqu'alors. Cet ouvrage eſt perdu depuis long-tems, mais c'eſt à ſa lecture que ſaint Auguſtin fut redevable du premier penchant qu'il conçut pour l'étude (*b*) de la philoſophie chrétienne. Quelque tems après, Cicéron publia un traité en quatre livres, pour expliquer & pour défendre les principes des académiciens. C'étoit la ſecte dont il faiſoit profeſſion, non-ſeulement (*c*) parce qu'il la trouvoit

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Cohortati ſumus, ut maxime potuimus, ad philoſophiæ ſtudium eo libro qui eſt inſcriptus, Hortenſius. *De Divin.* 2, 1. Nos autem univerſæ philoſophiæ vituperatoribus reſpondimus in Hortenſio. *Tuſc. diſp.* 2, 2.

(*b*) Il eſt certain que tous les pères de l'égliſe latine ont fait beaucoup d'uſage des écrits de Cicéron, particulièrement ſaint Jérôme, qui n'en eut pas autant de reconnoiſſance que ſaint Auguſtin; car en ayant conçu quelque ſcrupule, il dégoûta tous ſes diſciples de cette lecture, en leur déclarant que depuis plus de quinze ans il n'avoit touché ni Cicéron ni Virgile, ni aucun autre auteur payen. Ruffin le railla beaucoup de cette déclaration. *Vid. Hieron. Oper. t. 4, part. 2, pag. 414. It. art. 1, pag. 288. Ed. Bened.*

(*c*) Quod genus philoſophandi minimè arrogans, maj

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

la plus ſenſée, mais parce qu'il avoit plus de goût pour l'élégance & la modeſtie qui faiſoit comme ſon partage, que pour la méthode dure & arrogante des autres philoſophes. Il avoit déjà donné deux ouvrages ſur le même ſujet, l'un ſous le titre de *Catulus*, & l'autre ſous celui de *Lucullus*; mais faiſant réflexion que le fond de la matière ne convenoit point au caractère de ces deux grands hommes, qui ne s'étoient pas diſtingués par cette ſorte d'étude, il les mit ſous les noms de *Caton* & de *Brutus*. Varron s'étant ſervi d'Atticus pour lui marquer le déſir qu'il avoit de voir auſſi ſon nom à la tête de quelqu'un de ſes ouvrages, il réforma ſon plan, & l'ayant diſtribué en quatre livres qu'il adreſſa à Varron, il prit pour lui-même le rôle de Philon, qui étoit le défenſeur des principes de l'académie, & Varron eut celui d'Antiochus, qui s'efforçoit de les renverſer. Atticus étoit introduit, pour modérateur de la diſpute. L'ouvrage fut travaillé avec tant de ſoin, qu'il devint un préſent digne de Varron. Cicéron le reconnut lui-même : « Si l'amour » propre (*a*), dit-il, ne me fait pas illuſion,

ximeque & conſtans & elegans arbitraremur, quatuor academicis libris oſtendimus. *De Div.* 2, 1.

(*a*) Ergo illam Ακαδημικην, in qua homines, nobiles quidem, ſed nullo modo philologi, nimis acute loquuntur,

les grecs n'ont rien de mieux dans ce genre. Il ne reste de ces quatre livres qu'une partie du premier ; tandis que le second livre de la première édition, qu'il avoit pris tant de peine à supprimer, s'est conservé tout entier sous son ancien titre de *Lucullus*.

Il publia dans le cours de la même année un de ses meilleurs ouvrages, & sur une des plus importantes parties de la philosophie. Ce fut le traité *de Finibus*, ou du souverain bien & du souverain mal (a), composé suivant la méthode d'Aristote. Il y expliqua avec autant d'élégance que de clarté l'opinion de toutes les anciennes sectes sur cette grande question. « C'est [illegible]

---

ad Varronem transferamus... Catulo & Lucullo alibi reponemus. *Ad Att.* 13, 12. Quod ad me de Varrone scripseras, totam academiam ab hominibus nobilissimis abstuli, transtuli ad nostrum sodalem, & ex duobus libris contuli in quatuor..... Libri quidem ita exierunt, (nisi me forte communis φιλαυτια decipit) ut in tali genere, ne apud græcos quidem quicquam simile. *Ibid.* 13, 16, 19.

(*a*) Quæ autem his temporibus scripsi Αριστοτελειον morem habent. Ita confeci quinque libros περι τελων. *Ibid.* 19.

(*b*) Tum id, quod his libris quæritur, quid sit finis, quid extremum, quid ultimum, quo sint omnia bene vivendi recteque faciendi consilia referenda : quid sequatur natura ut summum ex rebus expetendis; quid fugiat ut extremum malorum. *De Finib.* 1, 4.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» point, dit-il, que toutes les vues & tous les » mouvemens de la vie doivent se rapporter pour » la rendre tranquille & heureuse. C'est à quoi » la nature nous porte comme à sa dernière fin ». Le traité est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers il expose & réfute la doctrine d'Epicure, qui est défendue par Torquatus, dans une conférence, dont la scène est à sa maison de Cumes, en présence de Triarius qui étoit venu lui rendre visite avec Torquatus. Dans les deux livres suivans, il attaque les principes des stoïciens, dont Caton se fait le défenseur, dans une rencontre qu'on suppose arrivée à la bibliothèque de Lucullus. Le cinquième livre contient les opinions de l'ancienne académie, ou des péripatéticiens, expliquées par Pison, dans un troisième dialogue, qui se fait à Athènes, en présence de Cicéron, de Quintus son frère, de Lucius son cousin, & d'Atticus. Les critiques ont observé quelques défauts d'exactitude dans ce dernier dialogue. Pison, par exemple (*a*), rappelle un endroit des précédens, quoiqu'il n'y ait eu aucune part, & qu'on n'explique point de quelle manière il en a eu la connoissance. Mais des fautes si légères doivent être attribuées à la multitude d'affaires dont Cicéron étoit alors accablé, & qui lui laissant à peine

(*a*) *Vid.* Præfat. Davis in Lib. de Fin.

e tems d'écrire, lui ôtoient à plus forte raiſon celui de revoir ſes ouvrages. Il adreſſa celui-ci à Brutus (*a*), en échange d'un *Traité de la Vertu*, que Brutus lui avoit dédié.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Les Queſtions Tuſculanes ſuivirent immédiatement, & ne ſervirent pas moins à ſoutenir ſa réputation. Elles ſont diviſées auſſi en cinq livres, ſur les plus importantes queſtions de la philoſophie. Le premier nous apprend à mépriſer les terreurs de la mort, & à la regarder moins comme un mal que comme un véritable bien; le ſecond, à ſupporter l'infortune avec courage; le troiſième, à modérer nos inquiétudes & nos plaintes dans les plus grands malheurs de la vie; le quatrième, à nous rendre maîtres de nos paſſions; & dans le cinquième, on prouve que la vertu ſuffit pour nous rendre heureux. Cicéron n'alloit guère à ſa maiſon de campagne ſans être accompagné de quelques-uns de ſes meilleurs amis; & loin de s'y réjouir par des fêtes & par les autres amuſemens de l'oiſiveté, ils n'y cherchoient enſemble qu'à ſe fortifier le cœur ou à s'éclairer l'eſprit par leurs lectures & leurs entretiens. Ayant ainſi paſſé cinq jours à ſa maiſon de Tuſculum, occupé avec ſes amis à diſcuter tous ces points, il réduiſit leurs entretiens dans une forme plus

(*a*) De Fin. 1, 3.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

exacte, & leur donna pour titre le nom même de ſa maiſon. Il rapporte la manière dont ſe tenoient ces conférences (*a*). Après avoir employé le matin à la déclamation & aux autres exercices de la rhétorique, on s'aſſembloit l'après-midi dans une galerie qui portoit le nom d'académie, & qui étoit deſtinée uniquement à cet uſage. Cette manière de s'aſſembler s'appeloit, d'après les grecs, *tenir école*. Le préſidént invitoit la compagnie à propoſer une queſtion ſur laquelle on pût s'exercer. Il ſe trouvoit toujours quelqu'un qui s'étoit préparé à faire cette ouverture, & ce qui étoit propoſé, devenoit le ſujet de la diſpute.

Cicéron compoſa vers le même tems un éloge funèbre de Porcia, ſœur de Caton, & femme de Domitius Ænobarbus, mortel ennemi de Céſar; ce qui confirme encore combien il étoit éloigné de faire ſervilement ſa cour aux

(*a*) In Tuſculano, cum eſſent complures mecum familiares, ponere jubebam de quo quis audire vellet; ad id, aut ſedens, aut ambulans diſputabam. Ita dierum quinque ſcholas, ut græci appellant, in totidem libros contuli. *Tuſc. diſp.* 1, 4. Itaque cum ante meridiem dictioni operam dediſſemus, poſt meridiem in academiam deſcendimus: in qua diſputationem habitam non quaſi narrantes, ſed iiſdem fere verbis ut actum diſputatumque eſt. *Ibid.* 2, 3, 3, 3.

vainqueurs. Varron & Lollius entreprirent de traiter le même ſujet, & Cicéron écrivit à Atticus pour ſe procurer leurs pièces; mais le tems nous les a ravies toutes trois. Celle de Cicéron ſemble mériter d'autant plus nos regrets (*a*) qu'il l'avoit revue avec beaucoup de ſoin, pour en communiquer des copies exactes à Domitius & à Brutus.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Céſar avoit pourſuivi dans cet intervalle les fils de Pompée avec la dernière vigueur, & s'occupoit alors à rétablir en Eſpagne la paix & la ſoumiſſion. Il fit la politeſſe à Cicéron de lui écrire de ſa propre main ſes deſſeins & ſes ſuccès. Hirtius lui marqua auſſi la défaite & la fuite des deux frères, & cette nouvelle ne le chagrina point; car malgré l'indifférence qu'il avoit pour l'évènement d'une guerre dont il n'attendoit aucun avantage pour l'état, de quelque côté que la fortune pût ſe déclarer, l'opinion qu'il avoit conçue de la fierté & de la violence du jeune Sextus Pompée, faiſoit pencher ſes vœux pour

(*a*) Laudationem Porciæ tibi miſi correctam; ac eo properavi, ut ſi forte aut Domitio filio, aut Bruto mitteretur, hæc mitteretur. Id ſi tibi erit commodum, magnopere cures velim; & velim M. Varronis Lolliique mittas laudationem. *Ad Att.* 13, 48. *Ibid.* 37.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

César. « Hirtius (*a*), dit-il, dans une de ſes » lettres, m'a écrit que Sextus Pompée s'étoit ré» tiré de Cordoue, dans la haute Eſpagne, & » que Cnæus ſon frère, s'eſt ſauvé auſſi, dans » quelque lieu que j'ignore & que je ne me ſou» cie point de ſavoir ». Ce ſentiment paroît avoir été commun à tous les partiſans de la république; car on le trouve exprimé encore plus clairement dans une lettre (*b*) de Caſſius à Cicéron : « Que je meure, dit-il, ſi je n'ai quel» qu'inquiétude ſur le ſuccès de cette guerre d'Eſ» pagne, & ſi je n'aimerois pas mieux m'en té» nir à notre ancien maître, dont nous connoiſ» ſons du moins la clémence, que d'eſſayer d'un » nouveau dont je redoute le caractère. Vous ſa» vez quel fou c'eſt que ce Cnæus, comment il » prend la cruauté pour une vertu; & comment

(*a*) Hirtius ad me ſcripſit Sext. Pompeium Corduba exiſſe & fugiſſe in Hiſpaniam citeriorem; Cnæum fugiſſe neſcio quo, neque enim curo. *Ad Att.* 13, 37.

(*b*) Peream niſi ſollicitus ſum; ac malo veterem & clementem dominum habere, quàm novum & crudelem experiri. Scis Cnæus quàm ſit fatuus; ſcis quomodo crudelitatem virtutem putet; ſcis, quàm ſe ſemper à nobis deriſum putet..... Vereor ne nos ruſtice gladio velit, &c. *Ep. fam.* 15, 19.

il s'est toujours imaginé que nous prétendions le railler. J'appréhende qu'il ne pense déjà trop sérieusement à nous faire payer nos railleries d'une manière un peu rustique, c'est-à-dire avec l'épée ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le jeune Quintus Cicéron, qui avoit suivi César en Espagne, recommençant à se persuader que le plus sûr moyen pour plaire & pour avancer sa fortune, étoit de parler au désavantage de son oncle, se livra plus que jamais au penchant (*a*) qu'il avoit à médire de lui. Cicéron écrivant à Atticus : « Il n'y a rien de nouveau, lui dit-il, si ce n'est qu'Hirtius a pris querelle pour ma défense, avec mon neveu, qui ne cesse point de parler mal de moi, particulièrement quand il est à table. Il ne ménage pas plus son père. Mais ce qu'il dit de plus croyable, est que nous sommes irréconciliables avec César ; que César doit bien se garder de prendre confiance en nous, & qu'il doit

(*a*) Novi sane nihil, nisi Hirtium cum Quinto [illegible] ime pro me litigasse ; omnibus eum locis facere [illegible] ue in conviviis ; cum multa de me, [illegible] em ; nihil autem ab eo tamen credibile [illegible] ssimos nos esse à Cæsare, fidem [illegible] e vero cavendum. [illegible], nisi [illegible] e animi nihil habere. *Ad Att.* [illegible]

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» sur-tout se défier de moi. Rien ne seroit plus » terrible, si je ne savois que notre roi ne me » croit plus le moindre courage ».

Atticus apportoit tous ses soins à modérer l'impatience de Cicéron, sous un gouvernement qui s'éloignoit de plus en plus de l'ancienne forme, & l'exhortoit sans cesse à marquer plus d'estime pour l'amitié de César. Elle lui étoit offerte avec tant d'empressement, que sur les plaintes continuelles qu'il faisoit de son esclavage & de l'indignité de sa condition présente, Atticus prit plaisir à lui faire observer que si les soins assidus & le zèle dans les services étoient une marque (*a*) de servitude, il étoit moins l'esclave des vainqueurs, qu'ils n'étoient les siens. Il le pressoit dans la même vue de composer quelqu'ouvrage qui pût être adressé à César. Mais Cicéron n'y étoit pas porté par son penchant. Il sentoit toute la difficulté d'une entreprise qui auroit toujours un air de flatterie, & qui ne manqueroit pas d'avilir son caractère. Cependant tous ses autres amis lui faisant les mêmes instances, il composa une lettre pour César, sur laquelle on lui conseilla de prendre le sentiment d'Hirtius & de Balbus. C'étoit une exhortation

(*a*) Et si me hercule, ut tu intelligis, magis mihi isti serviunt, si observare servire est. *Ad Att.* 13, 49.

tablir la paix & la liberté de la république, vec quelques avis sur la guerre contre les parnes, qu'il lui conseilloit de remettre après qu'il uroit affermi l'ordre & la tranquillité dans les ffaires domestiques. Cette pièce, dit-il, ne conenoit rien qui ne fût digne d'un romain. Mais l y régnoit un esprit de liberté qu'Hirtius & albus trouvèrent excessif (*a*), quoiqu'Atticus en arût satisfait. Cicéron plus refroidi que jamais r cette objection, prit le parti de supprimer sa ttre; & lorsqu'Atticus recommença ses avis, our lui inspirer plus de complaisance, il lui fit ne réponse pleine de noblesse & de fermeté :

(*b*) « J'avois raison de penser qu'avant que d'envoyer ma lettre à César, il falloit la faire voir à ses amis. C'est un égard que je devois avoir pour eux, & une précaution que je devois pren-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Epistolam ad Cæsarem mitti video tibi placere. ihi quidem hoc idem maxime placuit, & eo magis, quod hil est in ea nisi optimi civis; sed ita optimi, ut tempra quibus parere omnes politici præcipiunt: sed scis ita obis esse visum ut isti ante legerent. Tu igitur id curabis. ed nisi plane intelliges iis placere, mittenda non est. *Ad tt.* 12, 51. De epistola ad Cæsarem, κεφαλικα. Atque l ipsum, quod isti aiunt illum scribere, se nisi constitutis obus non iturum in parthos, idem ego suadebam in illa pistola. *Ibid.* 13, 31.

(*b*) Ad Att. 13, 27.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» dre pour moi. La franchiſe avec laquelle
» m'ont dit ce qu'ils en penſoient, me fait be
» coup de plaiſir; & ce qui m'en fait enc
» plus, c'eſt que pour les contenter, il faud
» refondre toute la lettre, ce que je ne f
» point aſſurément. Mais après tout, pour p
» ler à Céſar de la guerre des parthes, ne
» ſuffiſoit-il pas de ſavoir que cela lui feroit p
» ſir? Et me ſuis-je propoſé autre choſe c
» toute ma lettre que de lui plaire? S'il a
» été queſtion de lui donner de bons conſe
» aurois-je eu le moindre embarras? Il vaut mi
» laiſſer là cette lettre; car lorſqu'il n'y a
» beaucoup à gagner en réuſſiſſant, & qu'on
» perdre quelque choſe ſi l'on ne réuſſit pas, p
» quoi riſquer? Sur-tout puiſque j'ai lieu de crai
» après avoir attendu ſi long-tems à l'écrire,
» Céſar ne ſe perſuade que je ne l'aurois pas é
» ſi la guerre n'avoit pas été entièrement f
» J'appréhende auſſi qu'il ne s'imagine que
» comme une compenſation & un dédomm
» ment que je veux lui donner pour l'éloge
» j'ai fait de Caton. Que vous dirai-je? Je
» repentois fort de m'être engagé, & c'eſt
» bonheur pour moi qu'on ne ſoit pas cor
» de ma lettre. J'aurois été expoſé à la malig
» & à la cenſure de ſes courtiſans, ſans exce

otre neveu » . . . (a) Dans une autre occasion : Pour cette lettre, dit-il, que vous voudriez que j'écrivisse à César, je vous jure que je ne puis faire cet effort sur moi-même. Ce n'est pas la honte qui me retient, quoiqu'elle dût avoir plus de force que tout autre motif. En effet, quelle honte n'est-ce pas pour moi de m'abaisser jusqu'à la flatterie, puisque je devrois même être honteux de vivre ? Mais après la démarche que j'ai faite, ce n'est plus ce qui m'embarrasse. Je voudrois bien pouvoir me servir de cette excuse ; elle seroit digne de moi. La véritable raison, c'est que je ne vois pas comment il faudroit m'y prendre. Vous savez sur quoi roulent tous les discours que des gens habiles & éloquens ont adressés à Alexandre. Ce sont des conseils qu'ils donnoient à un jeune prince qui aspiroit à la véritable gloire, & qui souhaitoit qu'on lui montrât le chemin qui conduit à l'immortalité. On pouvoit traiter ce sujet avec dignité. Puis-je en faire autant de celui que j'ai à traiter ? Cependant j'en avois tiré parti le mieux que j'avois pu : mais parce que dans ma lettre il y a des maximes un peu plus saines que celles de leur parti, ils n'en sont pas contens. Je m'en console, & je vous

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Gendre de la Cavalerie.

(a) Ibid. 13, 28.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie,

» assure que je serois très-fâché que cette lett
» eût été envoyée. Faites réflexion que ce prin
» instruit par Aristote, & qui fit paroître d
» bord, avec un esprit si élevé, une si grand
» modestie, ne fut pas plutôt déclaré roi qu
» devint superbe, cruel & emporté. Comme
» donc un homme dont l'image est portée à cô
» de celles des dieux, & placée dans le tem
» ple de Romulus, se contenteroit-il d'une lett
» où la flatterie ne seroit pas outrée ? j'aime mie
» qu'il soit fâché que je ne lui écrive point, qu
» s'il l'étoit de ce que je lui aurois écrit. Enfin
» qu'il en pense ce qu'il voudra ; je suis déliv
» de cet embarras où j'ai été si long-tems, d
» dont je vous priois de me tirer. Je souhait
» plus à présent que je ne craignois alors
» d'être exposé à tout son ressentiment. Je su
» préparé à tout »..... Enfin, dans une autre oc
casion : « Ne me parlez plus de cette lettre qu
» j'écrivois à César. Ce que ses amis disent qu
» leur mande, qu'il ne portera la guerre chez le
» parthes qu'après avoir fait prendre une bonn
» forme aux affaires de la république, je le lui con
» seillois dans cette lettre. J'ajoutois néanmoins qu
» s'il avoit un autre dessein, je lui permettois d
» le suivre. En effet, César attend pour se déter
» miner que je lui dise mon avis, & il ne fera
» rien que par mes conseils. Laissons tout cela,

An. de R. 798. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

tyrannie. Il ſemble même qu'il le redoutoit; qu'il le crût capable d'attenter à ſa vie, ma appréhendoit que ſes inſinuations, ſes railleri ſon autorité ne fiſſent naître à d'autres le de de quelque violence. D'ailleurs il auroit ſouh de pouvoir tirer quelque témoignage public ſon approbation, & de ſe procurer dans ſes é une eſpèce de recommandation à la poſtérit

Cicéron voyant au contraire que Céſar ne ſoit rien pour le rétabliſſement de la républiq & que les premières eſpérances dont il s'étoit fl s'évanouiſſoient de jour en jour, devint plus différent que jamais pour tout ce qui n'avoit pc de rapport à ce but. La liberté étoit la ſeule c dition qui pût lui faire accepter ſincèrement mitié du vainqueur, & penſer ou parler de reſpectueuſement. Il ne connoiſſoit rien, hors là, qu'il pût regarder comme une faveur, p que la recevoir d'un maître, c'étoit faire outr à ſa propre dignité, & déguiſer ſous de fa apparences une miſère réelle. L'étude contin donc d'être ſon unique reſſource. Il étoit tranqui il ſe croyoit libre, tandis qu'il s'entretenoit a ſes livres (*a*). Ainſi, parlant du malheur des c

(*a*) Ubi igitur, inquies, philoſophia? Tua quic in culina: mea moleſta eſt. Pudet enim ſervire. Itaqu cio me alias res agere, ne convicium Platonis audiam *fam.* 15, 18.

jonc

nctures dans une lettre à Cassius : « Vous me demandez, lui dit-il, ce qu'est devenue ma philosophie ? La vôtre, je le sais, est dans votre cuisine ; mais la mienne m'est à charge. J'ai honte de me voir esclave, & je m'efforce de m'occuper d'autre chose, pour ne pas entendre les reproches de Platon ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictator III. M. Æmilius Lepidus, Genera de la Cavalerie.

Avant que César fût revenu d'Espagne, Antoine quitta brusquement l'Italie, pour lui aller faire un compliment dans le lieu même de ses triomphes, ou du moins pour le joindre sur la route. Mais dès le premier jour de sa marche, il reçut des dépêches qui l'obligèrent de retourner sur ses pas avec la même précipitation. Ce changement excita de nouvelles alarmes dans la ville, sur-tout entre les partisans de Pompée, qui commencèrent à craindre sérieusement qu'après avoir surmonté toutes sortes d'obstacles, César ne revint avec la résolution d'exercer de sang froid une cruelle vengeance sur tous ses ennemis, & qu'il n'eût renvoyé Marc-Antoine pour faire l'ouverture de cette scène sanglante. Cicéron même ne fut pas sans inquiétude. Mais Balbus & Oppius se hâtèrent de l'en délivrer (*a*), en lui écrivant

(*a*) Heri cum ex aliorum literis cognovissem de Antonio adventu, admiratus sum nihil esse in mis. *Ad Att.* 12. De Antonio Balbus quoque ad me cum Oppio cons-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

les raiſons du retour d'Antoine, qui n'étoit cheuſes que pour lui-même. Il avoit achet maiſons de Pompée & tous ſes meubles, da vente que Céſar en avoit fait faire à ſon r d'Eſpagne ; & ſe fiant à ſon crédit, il s' perſuadé qu'on le diſpenſeroit de payer. Mais ſar fatigué de ſes extravagances & de ſes dé ches, étoit ſi éloigné de lui accorder cette gr que prenant le ton d'un maître abſolu, il en ordre à L. Plancus (*a*), préteur de Rome lui faire payer tout ce qu'il devoit, ou de dreſſer à ſes cautions, ſuivant les engagem qu'il avoit pris par ſon contrat. C'étoit ſur c nouvelle qu'il étoit retourné ſi promptemen Rome, pour ſe garantir de l'affront qui le naçoit, & trouver quelque moyen de ſatis Céſar. Mais il en conſerva un reſſentimen vif, qu'on prétend qu'il s'engagea dans une c piration contre ſa vie. Céſar du moins en (*b*

---

cripſit, idque tibi placuiſſe, ne pertubarer. Illis egi g *Ibid.* 19.

(*a*) Appellatus es de pecunia quam pro domo, pr tis, pro ſectione debebas; & ad te, ad prædes tuos n miſit. *Phil.* 2, 29. Idcirco urbem terrore nocturno liam multorum dierum metu perturbaſti, ne L. Pl prædes tuos venderet. *Ibid.* 31.

(*b*) Quin his ipſis temporibus domum Cæſaris p ſor ab iſto miſſus. Deprehenſus dicebatur eſſe cum ſi

vertement ses plaintes dans l'assemblée [illegible]
La guerre d'Espagne ayant fini par la [illegible]
næus Pompée, & par la fuite de [illegible]
cheva la réponse qu'il meditoit depuis [illegible]
l'éloge de Caton, & l'envoya aussi-tôt à Rome
où elle fut publiée. Cicéron en prit occasion
de lui écrire, pour le remercier de la politesse
avec laquelle il étoit traité dans cet ouvrage.
& (a) pour lui faire son compliment sur l'élégance du style. Cette lettre fut communiquée encore à Balbus & à Oppius, qui l'envoyerent aussitôt à César. Dans le compte qu'il en rend à Atticus, « si je ne vous ai pas envoyé, lui dit-il, » une copie de ma lettre à César avant qu'elle

---

quo Cæsar, in senatu, aperte in te invehens, quæstus est. *Ibid.* 29.

(a) Conscripsi de his libris epistolam Cæsari, quæ deferretur ad Dolabellam, sed ejus exemplum misi ad Balbum & Oppium, scripsique ad eos ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas literas, si ipsi exemplum probassent; ita mihi rescripserunt se nihil unquam legisse melius. *Ad Att.* 13, 50. Ad Cæsarem quam misi epistolam, eius exemplum fugit me tum tibi mittere. Nec id fuit quod suspicaris, ut me puderet tui. Nec me hercule scripsi aliter quàm si πρὸς σὸν ὁμοίον-que scriberem. Bene enim existimo de istis libris, ut tibi coram. Itaque scripsi & [illegible], & tamen sic ut nihil eum existimem lecturum libentius. *Ibid.* 51.

» fût partie, c'eſt que je n'y ai pas penſé, & ce » n'eſt pas, comme vous vous l'imaginez, que » j'aie eu honte de vous laiſſer voir une flatterie » ridicule. Vous pouvez compter que je lui ai » écrit, comme on s'écrit d'égal à égal. J'eſtime » fort ſes deux livres contre Caton, comme je » vous l'ai dit lorſque nous étions enſemble. Il » n'y a donc point de flatterie dans ce que je » lui ai écrit : cependant je l'ai tourné de ma- » nière que je ſuis perſuadé qu'il ne le lira point » ſans plaiſir ».

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

Céſar revint à Rome vers la fin du mois (*a*) de ſeptembre, & ſe dépouillant auſſitôt de la qualité de conſul, il en revêtit pour le reſte de l'année Q. Fabius Maximus & C. Trebonius. Son triomphe dont il s'occupa uniquement à ſon arrivée, fut le plus magnifique ſpectacle qu'on eût jamais donné au peuple romain. Mais au lieu d'applaudiſſemens & d'admiration, il n'obtint des citoyens qu'un morne ſilence, ſigne de leur douleur à la vue d'une fête qui leur faiſoit ſentir la perte de leur liberté & la ruine des plus illuſtres familles de Rome. Ils avoient déja donné les mêmes marques de triſteſſe aux jeux du cirque, où la ſtatue de Céſar avoit été portée en

(*a*) Utroque anno binos conſules ſubſtituit ſibi in ternos noviſſimos menſes. *Suet. Jul. Cæſ.* 76.

An. de R. 708. Cicer. 61. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

procession par l'ordre du sénat, avec celles des divinités de Rome. On n'avoit point entendu les acclamations ordinaires, au passage des dieux les plus respectés, parce que personne ne vouloit qu'on pût les attribuer à César. Atticus écrivit ces circonstances à Cicéron (*a*), qui lui répondit : « Que votre lettre m'a causé de joie, quoiqu'il » n'y ait rien de plus triste que le spectacle dont » vous me faites le récit! ... Je suis charmé que » le peuple n'ait pas même applaudi à la statue » de la victoire, à cause d'un si mauvais voisinage. » Brutus a passé ici; il voudroit fort que j'écrivisse » quelque chose à César, & je m'y étois engagé : » mais Brutus n'a qu'à voir cette belle procession » .... Cependant César, sans se rebuter de la froideur du peuple, prit une autre voie pour se mettre de meilleure humeur. Il donna à toute la ville deux somptueux festins, où les plus excellens vins de (*b*) Falerne & de Chios furent prodigués.

(*a*) Suaves tuas literas, etsi acerba pompa! populum vero præclarum, quod propter tam malum vicinum ne victoriæ quidem plauserit. *Ad Att.* 13, 44.

(*b*) Quid non & Cæsar dictator triumphi sui cœna, vini Falerni amphoras, Chii cados in convivia distribuit? Idem in hispaniensi triumpho Chium & Falernum dedit. *Plin. Hist.* 14, 15. Adjecit post hispaniensem victoriam duo prandia. *Suet.* 38.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss.. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Peu de tems après ſon triomphe, le même honneur fut accordé au conſul Fabius, un de ſes lieutenans dans la guerre d'Eſpagne, pour avoir réduit à la ſoumiſſion quelques parties de cette province. Mais la magnificence & l'éclat du triomphe de Céſar, firent trouver celui de Fabius fort mépriſable. Dans l'un, les figures des villes conquiſes, qui faiſoient toujours un des ornemens de ces fêtes, étoient d'argent & d'ivoire; & dans l'autre elles n'étoient que de bois : ce qui fit dire (*a*) agréablement à Chryſippus, que les figures de Fabius étoient l'étui de celles de Céſar.

Juſqu'alors Cicéron avoit fait conſtamment ſon ſéjour à la campagne, & s'étoit (*b*) abſolument diſpenſé de paroître au ſénat. Mais à l'approche de Céſar, Lepidus (*c*) le preſſa par une lettre

(*a*) Ut Chryſippus, cum in triumpho Cæſaris eborea oppida eſſent tranſlata, & poſt dies paucos Fabii Maximi lignea, thecas eſſe oppidorum Cæſaris dixit. *Quintil.* 6, 3. *Dio.* 234.

(*b*) Cum his temporibus non ſane in ſenatum ventitarem. *Ep. fam.* 13, 77.

(*c*) Ecce tibi, orat Lepidus ut veniam. Opinor augures nil habere ad templum effandum. *Ad Att.* 12, 41. Lepidus ad me heri literas miſit. Rogat magnopere ut ſim kalend. in ſenatu; me ſibi & Cæſari vehementer gratum eſſe facturum. *Ibid.* 47.

de ſe rendre à Rome pour les ſeconder, en lui donnant les plus fortes aſſurances que Céſar ſeroit extrêmement ſenſible à cette démarche. Cicéron ne pouvant deviner quel ſervice on attendoit de lui, s'imagina qu'il s'agiſſoit de la conſécration de quelque temple, pour laquelle on avoit beſoin néceſſairement de trois augures. Mais ſans vouloir pénétrer plus loin, il céda enfin aux conſeils de ſes amis, qui l'avoient toujours ſollicité d'abandonner ſa ſolitude. S'étant rendu à Rome, il y trouva l'occaſion, peu de jours après l'arrivée de Céſar, d'exercer ſon autorité & ſon éloquence en faveur de ſon ami, le roi Dejotarus.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Ce prince qui avoit été déjà puni de ſon attachement pour Pompée, par la perte d'une partie de ſes états, étoit en danger de ſe voir dépouillé du reſte. Son petit-fils l'accuſoit d'avoir formé, quatre ans auparavant, des deſſeins contre la vie de Céſar, dans ſon palais même, où il l'avoit reçu à ſon retour d'Egypte. Cette accuſation étoit ridicule & ſans fondement, mais dans ſa diſgrace tout étoit capable de lui nuire; & la facilité que Céſar avoit eue à prêter l'oreille à ſes accuſateurs, marquoit non-ſeulement qu'il étoit mal diſpoſé pour lui, mais qu'il ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour lui enlever le reſte de ſes poſſeſſions. Brutus s'intéreſſa vivement à cette cauſe.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

Lorſqu'il étoit allé au-devant de Céſar à ſon retour d'Eſpagne, il lui avoit fait à Nice l'apologie de Dejotarus (*a*), avec une liberté qui avoit frappé le vainqueur, & qui lui avoit fait découvrir mieux que jamais le caractère violent de Brutus. Le plaidoyer de Cicéron fut prononcé dans la maiſon de Céſar. Il y peignit avec des couleurs ſi fortes la malignité de l'accuſateur, & l'innocence de l'accuſé, que Céſar partagé entre la réſolution de ne pas l'abſoudre & la honte de le condamner, eut recours à l'expédient de remettre ſa ſentence au premier voyage qu'il feroit dans l'Orient, ſous prétexte de quelques informations plus exactes qu'il vouloit prendre ſur les lieux (*b*). Cicéron ſe plaint « de ce » que jamais le roi Dejotarus n'avoit pu obtenir » ni juſtice ni faveur de Céſar, & que toutes les » fois qu'il avoit plaidé pour lui, ce qu'il étoit » prêt à faire dans toutes les occaſions, il n'avoit

(*a*) Les pères Catrou & Rouillé ont pris cette ville pour Nicée, capitale de Bithinie; mais il eſt clair que c'eſt Nice.

(*b*) Quis cuiquam inimicior quàm Dejotaro Cæſar?... A quo nec præſens nec abſens rex Dejotarus quidquam æqui boni impetravit..... Ille numquam, ſemper enim abſenti affui Dejotaro, quicquam ſibi, quod nos pro illo poſtularemus, æquum dixit videri. *Phil.* 2, 37.

THE N K
PUBLIC ARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Parlez Brutus, si vous avez a me proposer quelq
action digne de vous, je me porte bien.

C. P. Marillier dir.

» jamais réuſſi à faire entendre raiſon à ſon juge ». Il envoya une copie de ſa harangue à ce prince; & Dolabella lui ayant demandé la même grace, il lui fit des excuſes, en la lui accordant, ſur la foibleſſe de cet ouvrage, qu'il ne croyoit pas digne d'être (*a*) tranſcrit. « C'eſt un préſent fort » médiocre, lui diſoit-il, que j'ai voulu faire à » mon vieil hôte, un préſent groſſier, tel que le » ſont ordinairement les ſiens ».

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Céſar pour faire éclater la confiance qu'il avoit en Cicéron, s'invita lui-même à venir paſſer un jour avec lui dans ſa maiſon de campagne, & choiſit pour cette partie le troiſième jour des fêtes ſaturnales (*b*), qui étoient un tems conſacré à la joie. On lit le détail de ſa viſite (*c*) dans une lettre à Atticus. « Quel hôte, dit-il, & que je » le trouvois redoutable! Cependant je n'ai pas » ſujet de m'en plaindre, & je le crois ſatisfait

(*a*) Oratiunculam pro Dejotaro, quam requirebas, tibi miſi. Quam velim ſic legas, ut cauſam tenuem & inopem, nec ſcriptione magnopere dignam. Sed ego hoſpiti veteri & amico munuſculum mittere volui levidenſe, craſſo filo, cujuſmodi ipſius ſolent eſſe munera. *Ep. fam.* 9, 12.

(*b*) Depuis la réformation du calendrier, cette fête commençoit le 17 de décembre & duroit trois jours. *Macrob. Saturn.* 1, 10.

(*c*) Ad Att. 13, 42.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

» auſſi de l'accueil qu'il a reçu de moi. Lorſqu'il » étoit arrivé la veille chez Philippus, mon voi- » ſin, la maiſon étoit ſi remplie de ſoldats, qu'il » reſtoit à peine une ſalle libre pour ſon ſouper. » Le nombre étoit d'environ deux mille. Je ne » m'attendois pas d'être plus à l'aiſe le jour ſui- » vant; mais Barba Caſſius me délivra de cette » peine, en me donnant une garde, & faiſant » camper le reſte de la troupe dans la campagne » voiſine; de ſorte que ma maiſon étoit fort libre. » Céſar demeura chez Philippus, juſqu'à une » heure après midi. Il n'y vit perſonne, & s'oc- » cupa, ſi je ne me trompe, à régler des comptes » avec Balbus. Etant venu chez moi, il s'y mit » dans le bain à deux heures, il s'y fit lire (*a*) les » vers de Mamurra, qu'il écouta ſans changer » de contenance. Après s'être fait frotter & par- » fumer, il ſe mit à table : un vomitif qu'il avoit » pris auparavant (*b*), le fit manger avec beau-

(*a*) Mamurra étoit un chevalier romain, général de l'artillerie de Céſar dans les Gaules, où il avoit acquis des biens immenſes. Il fut le premier de Rome qui incruſta toute ſa maiſon de marbre, &c. *Plin. Hiſt.* 36, 6. Il avoit été fort maltraité, auſſi-bien que Céſar, dans quelques vers de Catulle qui ſubſiſtent encore, & c'étoient vraiſemblablement ces vers-là qu'il liſoit à Céſar. *Catull.* 27, 55.

(*b*) La coutume de prendre un vomitif avant le repas,

coup d'appétit. Il but de même, & fut d'une humeur charmante : le ſouper fut bon & bien ſervi ; mais (*a*) *pour le goût & l'aſſaiſonnement, nos diſcours ne le cédoient point à nos mets.* Outre la table de Céſar, j'en avois trois autres pour ſes amis, qui ne furent pas ſervies avec moins de propreté & d'abondance. Ses affranchis, & ſes eſclaves ne manquèrent de rien non plus. Enfin je m'en ſuis acquitté avec honneur. Mais en vérité ce n'eſt point un hôte

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

---

qui étoit aſſez familière à Céſar, (*Pro Dejot.* 7.) étoit commune auſſi parmi les autres romains. Ils ne la croyoient pas moins favorable à leur ſanté qu'à leur gourmandiſe. Ils vomiſſoient, dit Seneque, pour manger, & ils mangeoient pour vomir. (*Conſol. ad Heliod.* 9.) Ainſi Vitellius, qui étoit un fameux gourmand, conſerva longtems ſa ſanté, dit-on, par l'uſage conſtant des vomitifs, tandis qu'il ruinoit celle de ſes compagnons de débauche, qui n'uſoient pas du même préſervatif. *Suet.* 12. *Dio.* 65, 734. Cette pratique paſſoit pour être ſi excellente, que les athlètes l'obſervoient conſtamment pour entretenir leurs forces. Céſar faiſoit donc une politeſſe à Cicéron, en marquant par-là qu'il penſoit à bien manger & à ſe réjouir parfaitement.

(*a*) C'eſt une citation de Lucilius, qui n'eſt pas diſtinguée du texte dans les éditions de Cicéron.

..... Sed bene cocto &
Condito ſermone bono, & ſi quæris libenter.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

» à qui l'on puiſſe dire, faites-moi le plaiſir de » repaſſer chez moi à votre retour ; une fois ſuf» fit. Nous n'avons pas dit un ſeul mot qui eût » rapport aux affaires. Beaucoup d'enjouement & » de littérature. Le paſſe-tems lui a plu, & » le jour s'eſt paſſé fort agréablement. Il parloit » de s'arrêter un jour à Pouzzoles, & un autre » jour à Bayes. Voilà de quelle manière je l'ai » reçu. J'en ai ſouffert un peu d'embarras, mais » ſans incommodité & ſans déſordre..... En paſ» ſant près de la maiſon de Dolabella, ſon eſcorte » le ſuivoit à droite & à gauche, ce qu'on n'a » remarqué dans aucun autre lieu. C'eſt de Nitius » que je tiens cette circonſtance ».

Le dernier jour de décembre, le conſul Q. Fabius mourut ſubitement pendant l'abſence de ſon collègue ; & ſa mort ayant été déclarée le matin, Céſar lui donna pour ſucceſſeur à une heure après midi, C. Caninius Rebilus, dont l'office ne devoit durer que le reſte du même jour. Cette profanation de la première dignité de l'empire excita l'indignation de tous les citoyens, & la raillerie tomba de tous côtés ſur un conſulat ſi ridicule. On nous a conſervé (*a*) une partie des bons mots qu'il fit naître, & Cicéron qui y eut

(*a*) Macrob. Saturn. 2, 3, Dio. pag. 236.

lus de part qu'un autre, en rapporte lui-même uelques-uns dans une lettre à Curius.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

Cicéron à Curius.

Loin de vous conſeiller (*a*) comme j'ai fait juſ- 'à préſent, & de vous preſſer de nous rejoindre, penſe plutôt à me retirer moi-même dans quel- e lieu où je n'entende plus ni les noms ni les ions de ces enfans de Pélops. Vous ne ſauriez ire combien je ſuis dégradé à mes propres yeux puis que j'ai été préſent à tout ce qui s'eſt paſſé. ous en aviez ſans doute quelque preſſentiment, rſque vous avez pris le parti de nous quitter, & ſt peut-être ce qui vous a fait preſſer votre dé- rt; car s'il eſt fâcheux d'entendre le récit de s ridicules incidens, il eſt bien plus inſupporta- e d'en être témoin. C'eſt donc un bonheur pour us de ne vous être pas trouvé au champ de mars, ſqu'à ſept heures du matin, & dans le tems qu'on oit faire l'élection des queſteurs, la chaire de Q. aximus (*b*), à qui l'on donnoit le nom de con-

---

a) Epiſt. fam. 7, 30.

b) Cicéron refuſe le nom de conſul à un homme qui oit de cette façon; & Suetone rapporte que les officiers Fabius ayant crié ſuivant l'uſage, lorſqu'il entroit au âtre, *faites place au conſul*, le peuple répondit tout ne voix qu'il n'étoit pas conſul. *Suet. Jul. Cæſ.* 80.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

ſul, fut poſée à ſa place. Mais ſa mort ayant été immédiatement déclarée, on vit diſparoître auſſi-tôt la chaire. Céſar, qui avoit pris les auſpices pour une aſſemblée des tribus, ne laiſſa pas de la changer en une aſſemblée de centuries; & vers une heure après midi, il nomma un nouveau conſul, pour gouverner l'état juſqu'à une heure après minuit. Il faut donc que je vous apprenne que pendant le conſulat de Caninius, perſonne n'a dîné, & qu'il ne s'eſt pas commis le moindre crime ſous ſon adminiſtration, car il a été ſi vigilant, qu'il ne s'eſt pas abandonné un ſeul moment au ſommeil. Ces récits vous paroiſſent ridicules, à vous qui êtes abſent, mais ſi vous étiez avec nous, le ſpectacle vous arracheroit des larmes. Que vous dirai-je du reſte? Car il y a mille faits de la même nature, que je n'aurois pas en vérité la force de ſupporter, ſi je ne m'étois pas réfugié dans le port de la philoſophie, avec notre ami Atticus, le fidelle compagnon de toutes mes études. Adieu.

Céſar avoit tant d'amis & de créatures, qui attendoient de lui le conſulat pour récompenſe de leurs ſervices, qu'il lui étoit impoſſible de les élever tous régulièrement à cet honneur. Il prenoit ainſi l'occaſion d'en favoriſer les uns pour quelques mois, d'autres pour quelques ſemaines, quelques-uns pour un jour, & comme ce n'étoit plus qu'un vain nom qui n'étoit accompagné d'aucun pouvoir,

l lui importoit peu pour quel tems il l'accordoit; l'autant plus que l'eſpace le plus court donnoit les nêmes droits que le plus long, & que celui qui roit une fois nommé conſul, jouiſſoit (*a*) enſuite lu caractère & du rang de ſenateur conſulaire.

A l'ouverture de la nouvelle année, Céſar ſe revêtit pour la cinquième fois de la dignité conſulaire, & choiſit Marc-Antoine pour ſon collègue. Il avoit promis à Dolabella la place qu'il prit pour lui-même, & ce changement fut l'effet des artifices d'Antoine, qui ne pouvant voir la faveur de Dolabella ſans jalouſie, s'étoit efforcé d'inſpirer des défiances à Céſar. Elles avoient donné lieu ſans doute aux précautions offenſantes que Céſar avoit gardées en paſſant dans le voiſinage de ſa maiſon. Dolabella fut ſi vivement touché de ces outrages, que ſon indignation le conduiſit au ſénat, où n'ayant point la hardieſſe de s'emporter contre Céſar, il fit un diſcours fort injurieux contre Antoine. Cette querelle produiſit entr'eux des excès ſi violens, que pour les terminer, Céſar promit de réſigner ſa place à Dolabella, (*b*) lorſ-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

(*a*) Dio. 240.

(*b*) Cum Cæſar oſtendiſſet, ſe, priuſquam proficiſceretur, Dolabellam conſulem eſſe juſſurum, hic bonus augur eo ſe ſacerdotio prædituin eſſe dixit, ut comitia auſpiciis vel impedire, vel vitiare poſſet; idque ſe facturum aſſeveravit. *Phil.* 2, 32.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

qu'il partiroit pour aller faire la guerre aux parthes. Mais Antoine proteſta qu'en qualité d'augure il s'oppoſeroit à cette réſignation ; & ne gardant plus de meſures, il déclara ouvertement que le ſujet de ſa querelle avec Dolabella, étoit de l'avoir ſurpris dans les efforts (*a*) qu'il avoit faits pour débaucher ſa ſœur & ſa femme. C'étoit vraiſemblablement une calomnie, par laquelle il vouloit excuſer ſon divorce & le nouveau mariage qu'il venoit de faire avec Fulvia, veuve de Clodius.

Il ne manquoit rien à la gloire & à l'autorité de Céſar. C'étoit (*b*), ſuivant l'expreſſion de Florus, une victime toute parée pour le ſacrifice. Il avoit reçu du ſénat les honneurs les plus extravagans que la flatterie puiſſe inventer, un temple, des autels, & des prêtres. Son image avoit été portée dans les proceſſions publiques avec celles des dieux. Sa ſtatue étoit placée entre celles des rois. On avoit donné ſon nom au ſeptième mois de l'année, & la dictature (*a*) lui

(*a*) Frequentiſſimo ſenatu hanc tibi eſſe cum Dolabella cauſam odii dicere auſus es, quod ab eo ſorori & uxori tuæ ſtuprum oblatum eſſe comperiſſes. *Ibid.* 2, 38.

(*b*) Quæ omnia, velut infulæ, in deſtinatam morti victimam congerebantur. *Flor.* 4, 2, 92.

(*c*) Flor. ibid. Suet. Jul. Cæſ. 76.

étoit

it abandonnée perpétuellement. Cicéron s'ef-
ça de ramener tous ces excès (a) aux bornes
la raison. Mais ses efforts furent inutiles. Cé-
avoit autant d'avidité pour recevoir, qu'on
rquoit d'ardeur à lui faire sans cesse de nou-
les offres. Il sembloit qu'il voulût essayer jus-
'où l'adulation pouvoit être portée par des
mmes tels que les romains. Après avoir obtenu
ut ce qu'il pouvoit désirer, & lorsque rien ne
anquoit effectivement à son pouvoir, son am-
tion lui suggéra qu'elle avoit besoin d'un titre,
ns lui laisser assez de prudence pour considérer
u'il n'en pouvoit recueillir que de la haine & de
envie. Enfin, il souhaita d'être nommé *roi*. Plu-
arque admire la folie du peuple romain, qui
e put entendre ce nom sans horreur, lorsqu'il
ouffroit avec tant de patience tous les effets du
gouvernement absolu. Mais s'il y avoit quelqu'un
le réellement insensé, c'étoit César. Il est natu-
rel à la multitude de se laisser gouverner par
des noms : au lieu qu'on ne sauroit excuser un
homme tel que César, d'avoir attaché tant de
prix à un vain titre, qui, loin d'ajouter quelque
chose à sa puissance ou à sa gloire, [illegible]
bien plus propre à diminuer cette [illegible]

An. de R. 29. Cicer. 63. Cons. C. [illegible] CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

(a) Plutarq. *Vie de César.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

grandeur & de dignité dont il étoit réellement en poſſeſſion.

Entre les flatteries qu'on inventoit chaque jour pour lui plaire, on inſtitua à ſon honneur une nouvelle ſociété de Luperciens, qui porta ſon nom, & dont Marc-Antoine fut le chef. Le jeune Quintus Cicéron s'y fit admettre (*a*), du conſentement de ſon père, mais contre l'inclination de ſon oncle, qui traita non-ſeulement de flatterie, mais d'indécence dans un jeune homme de ſon rang, de s'allier à des gens ſi immodeſtes, qu'ils couroient nuds dans les rues de Rome, avec des mouvemens qui approchoient de la fureur. L'ouverture de cette fête ſe fit au mois de février. Céſar, vêtu de ſa robe triomphale (*b*), s'aſſit dans une chaire d'or, ſur la tri-

(*a*) Quintus pater quartum, vel potius milleſimum nihil ſapit, qui lætetur Luperco filio & Statio, ut cernat duplici dedecore cumulatam domum. *Ad Att.* 12, 5.

(*b*) Sedebat in roſtris collega tuus, amictus toga purpurea, in ſella aurea, coronatus : aſcendis, accedis ad ſellam, diadema oſtendis : gemitus toto foro..... Tu diadema imponebas cum plangore populi, ille cum plauſu rejiciebat. At etiam adſcribi juſſit in faſtis : ad Lupercalia C. Cæſari, dictatori perpetuo, M. Antonium conſulem populi juſſu regnum detuliſſe, Cæſarem uti noluiſſe. *Phil.* 2, 34. Quod ab eo ita repulſum erat ut non offenſus videretur. *Vell. Pat.* 2, 56.

une aux harangues, pour jouir du ſpectacle des courſes, tandis que le conſul Antoine s'avançant la tête d'une troupe de ſes aſſociés, vint lui faire l'offre du diadême royal, & tenta de le lui mettre ſur la tête. Mais cette entrepriſe ne fut reçue de l'aſſemblée qu'avec un profond gémiſſement. César qui s'en apperçut rejeta auſſitôt les offres d'Antoine, & ſon refus lui attira des acclamations univerſelles. Cependant Antoine eut la hardieſſe de faire mettre dans les actes publics, que par le commandement du peuple, il avoit offert à Céſar le titre & le pouvoir de roi, & que Céſar n'avoit pas voulu l'accepter.

An. de R. 709. Cicer. 63. Cos. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

Deux tribuns, Marcellus & Ceſetius, ne ſe bornèrent point comme le peuple, à marquer leur mécontentement par leur ſilence. Ils arrachèrent le diadême qui avoit été mis ſecrètement ſur la ſtatue de Céſar, ils firent arrêter ceux qu'ils ſoupçonnoient de cette action, & déclarant que Céſar (*a*) même avoit en horreur le titre de roi, ils imposèrent un châtiment public à quelques citoyens qui l'avoient ſalué de ce nom dans les rues. Une oppoſition ſi formelle irrita Céſar juſqu'à le faire ſortir des bornes de ſa modération ordinaire. Il accuſa les deux tribuns d'avoir

(*a*) Suet. J. Cæſ. 79. Dio. 245. App. liv. 2, 496. Vell. Pat. 2, 68.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

voulu ſoulever le peuple contre lui, en perſuadant à la ville qu'il aſpiroit au titre de roi. Mais lorſque le ſénat lui parut diſpoſé à les faire punir rigoureuſement, il ſe contenta de les dépouiller de leur magiſtrature & de leur ôter la qualité de ſénateurs; nouvelle preuve pour le peuple, qu'il déſiroit ardemment un nom qu'il feignoit de mépriſer.

Il avoit achevé tous ſes préparatifs pour l'expédition contre les parthes. Ses légions étoient déjà parties pour la Macédoine. Il avoit réglé pour deux ans la ſucceſſion des magiſtrats (*a*). Dolabella étoit nommé conſul à ſa place pour le reſte de l'année; A. Hirtius & C. Panſa pour l'année ſuivante; D. Brutus & Cn. Plancus pour celle d'après. Mais avant ſon départ il étoit réſolu de ſe faire accorder le titre de roi par l'aſſemblée du ſénat, & la ſoumiſſion qu'il y avoit trouvée juſqu'alors pour tous ſes déſirs, ſembloit lui répondre du ſuccès de cette entrepriſe. Cependant pour la faire goûter inſenſiblement au peuple, il fit répandre adroitement dans la ville, que ſuivant d'anciennes prophéties du livre des ſibylles (*b*),

(*a*) Etiamne conſules & tribunos plebis in biennium quos ille voluit? *Ad Att.* 14, 6.

(*b*) Proximo autem ſenatu L. Cottam Quindecimvirum ſententiam dicturum, ut quoniam libris fatalibus

les parthes ne pouvoient être vaincus que par un roi ; & sur ce fondement, Cotta qui étoit chargé de la garde de ces livres sacrés, devoit proposer au sénat de lui offrir la dignité royale. Cicéron parlant de ce dessein dans la suite, dit qu'on s'étoit assez attendu qu'il paroîtroit quelque témoignage forgé, pour soutenir les prétentions de César : « mais accordons-nous, dit-il, avec les » pontifes, & convenons avec eux qu'ils tireront » de leurs livres toute autre chose qu'un roi, car » ni les hommes ni les dieux n'en souffriront plus » à Rome (*a*) ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Cossi. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

On auroit pu s'attendre qu'après avoir essuyé tant de fatigues & de dangers, après avoir employé tant d'efforts & tant d'années à s'ouvrir le chemin de l'empire, César, qui approchoit de la vieillesse, prendroit le parti de passer le reste de ses jours dans la possession tranquille des honneurs & des plaisis que le pouvoir absolu & le

---

contineretur, parthos non nisi à rege posse vinci, Cæsar rex appellaretur. *Suet. c. 79. Dio.* 247.

(*a*) Quorum interpres nuper falsa quædam hominum fama dicturus in senatu putabatur, eum quem revera regem habebamus, appellandum quoque esse regem, si salvi esse vellemus..... Cum antistibus agamus ut quidvis potius ex illis libris quàm regem proferant, quem Romæ posthac nec dii nec homines esse patientur. *De Divin.* 2, 34.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

gouvernement du monde sembloit lui offrir. Mais au milieu de toute sa gloire, il ne connoissoit point encore le repos. Il voyoit le peuple mal disposé pour lui, & révolté au fond contre son autorité. Si la magnificence des fêtes & des spectacles amusoit un moment la ville, elle retomboit bientôt dans le regret d'avoir payé ces plaisirs trop cher. Il paroît donc que l'expédition contre les parthes ne fut qu'un prétexte politique pour s'éloigner pendant quelque tems de Rome, & laisser à ses ministres l'exercice d'un pouvoir odieux, tandis que s'occupant à cueillir de nouveaux lauriers, & réparant les pertes de l'empire par la défaite de ses plus redoutables ennemis, il tâcheroit de faire goûter aux romains un règne aussi glorieux au dehors que doux & clément dans leurs murs.

Mais une ardeur trop impatiente de se voir revêtu du titre de roi, renversa tous ses projets & précipita sa malheureuse catastrophe. Les nobles qui en vouloient depuis long-tems à sa vie, se virent forcés de hâter l'exécution de leur complot (*a*), pour éviter la honte de concourir

(*a*) Quæ causa conjuratis fuit maturandi destinata negotia, ne assentiri necesse esset. *Suet. Jul. Cæs.* 80. *Dio. p.* 247.

eux-mêmes à lui assurer un nom qu'ils détestoient; & les deux Brutus, qui devoient tout l'honneur de leur sang à l'ancienne expulsion des rois, n'en purent regarder le rétablissement que comme une infamie personnelle, qui souilleroit éternellement leur nom. Suétone assure qu'il y eut plus de (*a*) soixante personnes engagées dans la conspiration, la plupart sénateurs & consulaires; mais les deux principaux chefs furent M. Brutus & C. Cassius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

M. Junius Brutus étoit âgé d'environ quarante ans. Il descendoit en ligne directe (*b*) de L.

(*a*) Conspiratum est in eum à sexaginta amplius, C. Cassio, Marcoque & Decimo Bruto principibus conspirationis. *Suet.* 18.

(*b*) Quelques anciens écrivains ont révoqué en doute l'extraction de Brutus, particulièrement Denis d'Halicarnasse, critique fort judicieux. Cependant Brutus n'essuya là-dessus aucune contradiction pendant sa vie. Cicéron en parle comme d'une chose qui n'étoit pas douteuse. Il cite souvent l'image du vieux Brutus, que Marcus avoit chez lui comme celles de tous ses ancêtres, & Atticus qui étoit fort versé dans les généalogies, avoit dressé celle de Brutus, qu'il faisoit descendre de père en fils du premier consul de Rome. *Corn. Nep. Vit. Att.* 18. *Tuscul. disp.* 41.

Brutus étoit né sous le troisième consulat de L. Cornelius Cinna, & celui de Cn. Papirius Carbo, l'an de Rome 688, ce qui réfute assez l'opinion vulgaire qu'il étoit fils de César, puisqu'il n'avoit que quinze ans moins que lui, & qu'on ne peut supposer que la familiarité de Servilia sa mère avec

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Brutus, premier conſul de Rome, qui avoit chaſſé Tarquin & rendu les romains un peuple libre. Ayant perdu ſon père dans ſa première jeuneſſe, il avoit trouvé dans M. Caton, ſon oncle, un tuteur ſage & éclairé, qui en le faiſant élever dans l'étude des belles-lettres, & ſur-tout dans celle de l'éloquence & de la philoſophie, s'étoit chargé lui-même de lui inſpirer l'amour de la liberté & de la vertu. Les qualités naturelles de Brutus lui acquirent autant de diſtinction que ſon induſtrie & ſon travail. Il s'étoit fait un nom au barreau dans l'âge où l'on commence à peine à connoître les affaires. Sa manière de parler étoit correcte, élégante, judicieuſe, mais elle manquoit de cette force & de cette abondance qui eſt néceſſaire à la perfection de l'orateur. Son étude favorite étoit la philoſophie. Quoiqu'il fît profeſſion de la ſecte la plus modérée, qui étoit celle des académiciens, ſa gravité naturelle, & l'exemple de Caton ſon oncle lui faiſoit affecter la ſévérité des ſtoïciens; mais cette affectation lui réuſſiſſoit mal, car il étoit

---

Céſar, eût commencé avant la mort de Cornelia, que Céſar avoit épouſée dans l'âge le plus tendre, qu'il avoit aimée paſſionnément, & dont il fit l'oraiſon funèbre pendant ſa queſture, c'eſt-à-dire, à l'âge de trente ans. *Vid. J. Cæſ. c.* 1, 6, 50. *Brut. Suet. p.* 343, 447, *& Corſadi Notas.*

d'un caractère doux, porté à la clémence, & ſouvent même la tendreſſe de ſon naturel lui fit démentir publiquement la rigueur de ſes principes. Quoique ſa mère fût liée fort étroitement avec Céſar, il avoit toujours été ſi attaché au parti de la liberté, que ſa haine contre Pompée ne l'avoit point empêché de ſe déclarer pour lui. Au combat de Pharſale, Céſar qui l'aimoit particulièrement, avoit donné ordre qu'il fût épargné; & lorſque les reſtes du parti vaincu paſsèrent en Afrique, la généroſité du vainqueur eut autant de force que les larmes de Servilia, pour lui faire abandonner les armes & le faire retourner en Italie. On lui offrit tous les honneurs qui pouvoient le conſoler du malheur de ſa patrie: mais l'indignité de recevoir d'un maître ce qu'il n'auroit voulu devoir qu'au choix libre de ſes concitoyens, lui cauſa toujours plus de chagrin que ces diſtinctions ne lui auroient apporté de plaiſir; ſans compter que la deſtruction de ſes meilleurs amis lui inſpiroit pour la cauſe de tant d'infortunés, une horreur que les faveurs & les careſſes ne purent jamais ſurmonter. Il ſe conduiſit donc avec beaucoup de réſerve pendant le règne de Céſar, vivant éloigné de la cour, ſans prétendre aucune part aux conſeils; & lorſqu'il s'étoit cru obligé de prendre la défenſe du roi Déjotarus, il avoit convaincu Céſar qu'il n'y avoit pas de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

bienfaits qui puſſent lui faire oublier qu'il n'étoit pas libre. Dans cet intervalle il avoit cultivé l'amitié de Cicéron, dont il ſavoit que les principes ne s'accordoient pas plus que les ſiens avec les meſures du vainqueur, & dans le ſein duquel il verſoit volontiers ſes plaintes ſur le miſérable état de la république. Ce fut peut-être par ces conférences, autant que par le mécontentement général des honnêtes gens, qu'il fut animé dans le deſſein de rendre la liberté à ſa patrie. Il avoit défendu publiquement Milon, après le meurtre de Clodius, par cette maxime qu'il ſoutenoit ſans exception, que ceux qui violent habituellement les loix, & qui ne peuvent être réprimés par la juſtice, doivent être punis ſans aucune forme de procès. C'étoit le cas de Céſar, beaucoup plus que celui de Clodius, car ſon pouvoir le rendoit ſi ſupérieur aux loix, que l'aſſaſſinat étoit l'unique moyen de le punir. Auſſi Brutus n'eut-il pas d'autre motif; & Marc-Antoine fut aſſez juſte pour dire de lui, qu'il étoit le ſeul des conjurés qui fût entré dans la conſpiration par principes, tandis que les autres n'avoient ſuivi que des mouvemens particuliers de haine & de malignité (*a*). Ils s'étoient ligués

(*a*) Natura admirabilis & exquiſita doctrina, & ſingularis induſtria. Cum enim in maximis cauſis verſatus eſſes,

contre Céſar ; mais Brutus n'en vouloit qu'au tyran. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Caius Caſſius deſcendoit auſſi d'une famille ancienne, & diſtinguée par ſon zèle pour la liberté publique. On rapporte de Sp. Caſſius, un de ſes ancêtres, qu'après avoir obtenu l'honneur du triomphe, & s'être vu trois fois revêtu de la dignité de conſul, il fut tué par ſon propre père, pour avoir aſpiré au pouvoir abſolu. Caius avoit marqué dès ſon enfance ce qu'on devoit attendre un jour de l'élévation de ſon eſprit & de ſon amour pour la liberté. Etant aux écoles avec Fauſtus, fils de Sylla, il fut ſi indigné de lui entendre vanter le pouvoir & la grandeur de ſon père, qu'il lui donna un ſoufflet ; & lorſque Pompée les eut fait venir devant lui tous deux, pour prendre connoiſſance de cette querelle, il

---

&c. *Brut.* 26. Quo magis tuum, Brute, judicium probo, qui eorum, id eſt ex vetere academia, philoſophorum ſectam ſecutus es, quorum in doctrina & præceptis diſſerendi ratio conjungitur cum ſuavitate dicendi & copia. *Brut.* 29. Nam cum inambularem in Xiſto, ad me Brutus, uti conſueverat, cum T. Pomponio venerat. *Brut.* 13. Tum Brutus, itaque doleo & illius conſilio & tua voce populum romanum carere tandiu. Quod cum per ſe dolendum eſt, tum multo magis conſideranti ad quos iſta non tranſlata ſint, ſed neſcio quo pacto devenerint. *Brut.* 269. Plutarq. *Vie de Brutus. Appian. p.* 498.

Ans de R. 709. Cic. 63. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

déclara en ſa préſence, que ſi Fauſtus avoit la hardieſſe de tenir encore le même diſcours, il ne le ménageroit pas davantage. Il avoit ſignalé ſon courage dans la guerre contre les parthes, ſous le commandement de Craſſus, dont il étoit queſteur ; & cet infortuné général auroit ſauvé ſa vie & ſon armée s'il eût ſuivi ſes conſeils. Après la défaite des troupes romaines, il avoit fait une retraite honorable en Syrie avec le reſte de ſes légions. Enſuite ſe voyant pourſuivi par les parthes, qui le bloquèrent dans Antioche, il profita ſi habilement de leurs fautes, que non-ſeulement il ſauva cette ville & toute la province, mais qu'il remporta ſur eux une victoire conſidérable, dans laquelle ils perdirent leur général. Dans la guerre civile il raſſembla quelques débris de la malheureuſe journée de Pharſale, qu'il embarqua ſur dix-ſept vaiſſeaux, avec leſquels il gagna les côtes de l'Aſie, pour y renouveler ſes efforts contre Céſar. Mais les hiſtoriens nous racontent qu'ayant rencontré ce terrible vainqueur ſur l'Helleſpont, dans une barque de paſſage où il pouvoit facilement lui ôter la vie, il fut au contraire ſi effrayé de cette rencontre, qu'il lui livra lâchement ſa flotte. Ce récit, quoique bien atteſté, paroît incroyable d'un homme tel que Caſſius, ſur-tout lorſqu'on le trouve tout-à-fait différent dans Cicéron. En

ffet, on lit dans la ſeconde philippique, que Caſſius étant averti de l'approche de Céſar, l'attendit dans une baie de Cilicie, à l'embouchure du Cydnus, avec la ferme eſpérance de le ſurprendre & de l'accabler ; mais que l'heureux Céſar débarqua ſur une rive oppoſée ; & que Caſſius ayant manqué ſon deſſein, & voyant l'ennemi dans un lieu qui s'étoit déclaré pour lui, ſe crut alors forcé de faire auſſi ſa paix en le joignant avec ſa flotte. Il épouſa Tertia, ſœur de Brutus, ce qui ſervit ſans doute à le lier plus étroitement avec lui qu'on n'auroit pu l'attendre de la différence de leurs caractères & de leurs principes philoſophiques. Ils ſe conduiſirent toujours dans les mêmes vues & par les mêmes conſeils. Caſſius avoit du courage, de l'eſprit, & du ſavoir (*a*) ; mais il avoit l'humeur violente & cruelle.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

(*a*) C. Caſſius in ea familia natus quæ non modo dominatum, ſed ne potentiam quidem cujuſquam ferre potuit. *Phil.* 2, 11. Quem ubi primum magiſtratu abiit damnatumque conſtat, ſunt qui patrem auctorem ejus ſupplicii ferant. Eum cognita domi cauſa verberaſſe ac necaſſe, peculiumque filii Cereri conſecraſſe. *Liv.* 2, 41. Cujus illium Fauſtum C. Caſſius condiſcipulum ſuum, in ſchola, proſcriptionem paternam laudantem colapho percuſſit. *Val. Max.* 3, 1. Plutarq. *Vie de Brutus.* Reliquas legionum C. Caſſius quæſtor conſervavit, Syriamque adeo in populi Romani poteſtate retinuit, ut tranſgreſſos in eum parthos

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Brutus faiſoit rechercher ſon amitié, parce qu'il étoit aimable; & Caſſius faiſoit déſirer la ſienne, parce qu'il étoit dangereux d'avoir un ſi redoutable ennemi. Il abandonna la ſecte des ſtoïciens dans ſes dernières années, pour s'attacher à celle d'Epicure, dont la doctrine lui parut plus naturelle & plus raiſonnable : mais ce fut en ſoutenant que le plaiſir recommandé par ſon nouveau maître ne devoit être cherché que dans la pratique de la juſtice & des autres vertus. Ainſi lorſqu'il ſe donna pour épicurien, il ne ceſſa point de vivre en ſtoïque. Ses plaiſirs furent toujours modérés, ſa tempérance extrême dans l'uſage des

---

felici rerum eventu fugaret ac ſunderet. *Vell. Pat.* 2, 46. *Phil.* 11, 14. *App.* 2, 483. *Dio.* 42, 188. *Suet. Jul. Cæſ.* 63. C. Caſſius ſine his clariſſimis viris hanc rem in Cilicia ad oſtium fluminis Cydni confeciſſet, ſi ille ad eam ripam quam conſtituerat, non ad contrariam naves appuliſſet. *Phil.* 2, 11. E quibus Brutum amicum habere malles, inimicum timeres magis Caſſium. *Vell. Pat.* 2, 72. *Ep. fam.* 15, 19. Caſſius tota vita aquam bibit. *Senec.* 347. Quamquam quicum loquor? Cum uno fortiſſimo viro: qui poſtea quàm forum attigiſti, nihil feciſti niſi pleniſſimum ampliſſimæ dignitatis. In iſta ipſa αιρεσει, metuo ne plus nervorum ſit quàm ego putarim, ſi modo eam tu probas. *Ep. fam.* 13, 16. Differendo conſulatum, Caſſium offenderat. *Vell. Pat.* 2, 36. Plutarq. *Vie de Brutus. App.* 408.

imens, & pendant toute ſa vie il ne but que
e l'eau pure. Son reſpect & ſon attachement pour
icéron, avoient commencé dès ſa jeuneſſe, à
exemple de tous les jeunes gens que leurs incli-
ations portoient à la vertu. Leur liaiſon avoit
ugmenté pendant la guerre civile & ſous le règne
e Céſar, par la conformité ſans doute de leurs
ntimens, qu'ils ſe communiquèrent dans leurs
ettres avec toute la confiance d'une parfaite ami-
ié. Cicéron le raille quelquefois dans les ſien-
es d'avoir abandonné ſes anciens principes pour
mbraſſer l'épicurianiſme ; mais il loue la droiture
ec laquelle il s'étoit porté à ce changement,
« cette ſecte, dit-il, commençoit à lui paroître
plus nerveuſe depuis que Caſſius en étoit de-
venu le partiſan ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Les anciens écrivains ont cru trouver dans
elques dégoûts que Caſſius avoit reçus de Cé-
r, les motifs qui l'armèrent contre ſa vie. Cé-
r lui avoit pris quelques lions, qu'il tenoit en
erve pour une fête publique. Il lui avoit refuſé
conſulat. Il avoit donné la préférence à Bru-
s dans le choix de la plus honorable préture.
ais il n'eſt pas beſoin de chercher d'autre cauſe
e ſon humeur & ſes principes. C'étoit de-là
e Céſar ſe croyoit menacé ; & lorſqu'on l'a-
rtiſſoit de ſe défier d'Antoine & de Dolabella,
répondoit que s'il redoutoit quelqu'un, ce

Au. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC ANTONIUS.

n'étoit pas ceux qui avoient l'humeur libre & les cheveux bien friſés, mais les gens maigres, pâles & mélancoliques.

Après Brutus & Caſſius, les chefs de la conſpiration étoient Decimus Brutus & C. Trebonius. Ils avoient été tous deux conſtamment dévoués à Céſar, & dans toutes ſes guerres ils avoient obtenu de lui toutes ſortes de diſtinctions & de faveurs. Decimus étoit de la même famille que M. Brutus. Céſar, comme effrayé d'un nom qui devoit être en averſion à tous les rois, n'avoit rien épargné pour l'attacher à ſes intérêts, & croyoit s'être aſſuré ſon amitié en le nommant gouverneur de la Gaule Ciſalpine, conſul pour l'année ſuivante (*a*), & ſon ſecond héritier après Octave ſon neveu. Il ne paroît pas que Decimus ſe fût diſtingué par aucun caractère particulier de vertu, ni qu'il eût jamais marqué un zèle extraordi-

(*a*) Adjectis etiam conſiliariis cædis, familiariſſimis omnium, & fortuna partium ejus in ſummum evectis faſtigium D. Bruto, & C. Trebonio, aliiſque clariſſimis nominis viris. *Vell. Pat.* 2, 56. Pluresque percuſſorum in tutoribus filiis nominavit: Decimum Brutum etiam in ſecundis hæredibus. *Suet. J. Cæſ.* 83. *Cæſ. Comm. de Bell. civ. liv.* 2. Plutarq. *Vie de Brutus. App. p.* 497, 518. *Dio liv.* 44, 247, &c. D. Brutus Decimus Brutus, cum Cæſaris primus omnium amicorum fuiſſet, interfector ſui *Vell. Pat.* 2, 64.

naire pour la patrie ; de ſorte qu'après le ſuccès de la conſpiration, tout le peuple fut ſurpris de le voir au nombre des conjurés. Cependant il étoit brave, généreux, magnifique ; il jouiſſoit d'une fortune immenſe, dont il faiſoit un uſage honorable ; & dans la guerre ſuivante il employa près de deux millions de ſon propre argent à l'entretien d'une armée contre Antoine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Trebonius ne tiroit aucun luſtre de ſon origine. C'étoit un homme nouveau, un ſénateur de la création de Céſar, qui l'avoit élevé par tous les degrés des honneurs publics, juſqu'à la dignité de conſul qu'il avoit poſſédée trois mois. Antoine l'appelle le fils d'un bouffon ; mais Cicéron prétend qu'il étoit (*a*) d'une famille équeſtre.

(*a*) Scurræ filium appellat Antonius. Quaſi vero ignotus nobis fuerit ſplendidus eques romanus Trebonii pater. *Phil.* 13, 10. Trebonii conſilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat ? *Phil.* 11, 4. Liber iſte, quem mihi miſiſti, quantam habet declarationem amoris tui ! Primum quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortaſſe non item : deinde, quod illa, ſive faceta ſunt, ſive ſic fiunt narrante te, venuſtiſſima. Quin etiam, antequam ad me veniatur, riſus omnis pœne conſumitur, &c. *Ep. fam.* 15, 21. *It.* 12, 16. Qui libertatem populi romani unius amicitiæ præpoſuit, depulſorque dominatus quàm particeps eſſe maluit. *Phil.* 2, 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Sa prudence, ſa droiture, la douceur de ſon caractère, ſon goût pour les beaux-arts, & la gaieté naturelle de ſon humeur, lui compoſoient un mérite plus ſolide que celui de la naiſſance. Après la mort de Céſar il publia un volume des bons mots de Cicéron, qu'il avoit pris la peine de recueillir, & Cicéron le remercia d'y avoir ajouté de la force & de l'agrément, par le tour ingénieux qu'il leur avoit donné de ſon ſtyle. Comme les hiſtoriens ne rapportent aucune raiſon qui pût lui faire déſirer la mort d'un homme de qui il n'avoit reçu que des bienfaits, on peut croire avec Cicéron, qu'il ne prit pour guide que ſa grandeur d'ame & ſon amour pour la patrie, qui lui firent préférer la liberté de Rome à l'amitié d'un particulier, & la gloire de perdre un tyran à l'avantage de partager ſa fortune & ſa puiſſance.

Les autres conſpirateurs étoient ou de jeunes gens d'un ſang noble, qui cherchoient à venger la ruine de leurs familles & la mort de leurs plus proches parens, ou des citoyens d'une naiſſance commune, dont Brutus & Caſſius (*a*) connoiſſoient la fidélité & le courage. Ils étoient convenus dans une aſſemblée générale, d'exécuter

(*a*) In tot hominibus, partim obſcuris, partim adoleſcentibus, &c. *Phil.* 2, 11.

leur entrepriſe au ſénat, le jour des ides, c'eſt-à-dire le 15 de mars, ſûrs que le ſénat applaudiroit à leur action & leur prêteroit même (*a*) ſon aſſiſtance. Ils regardèrent comme une circonſtance fort heureuſe qu'il dût s'aſſembler ce jour-là dans la ſalle que Pompée avoit fait bâtir près de ſon théâtre, & que Céſar par conſéquent pût être ſacrifié aux pieds de la ſtatue (*b*) de ce grand homme, comme une victime capable d'appaiſer ſes manes. Les conjurés ſe perſuadèrent auſſi que toute la ville ne manqueroit pas de ſe déclarer pour eux; cependant pour ne rien donner au haſard, Decimus Brutus, qui entretenoit un grand nombre de gladiateurs, leur commanda de ſe tenir armés & prêts à paroître au premier ſigne. La ſeule délibération qui les arrêta long-tems & qui cauſa quelque diviſion dans leur aſſemblée, regardoit Marc-Antoine & Lépidus. La plupart vouloient qu'ils fuſſent tués avec Céſar, ſur-tout Antoine qui étoit le plus inquiet des deux, & le plus redoutable pour la liberté qu'on ſe propoſoit de rétablir. Caſſius inſiſtoit vivement ſur la néceſſité de s'en défaire; mais les deux Brutus prirent parti en ſa faveur, & ramenèrent tous les autres à leur opinion. Ils

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

(*a*) Appian. 499.

(*b*) Poſtquam ſenatus idibus martiis in Pompeii curiam vocatus eſt, facile tempus & locum prætulerunt. *Suet.* 80.

Au. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

repréſentèrent qu'en répandant plus de ſang qu'il n'étoit néceſſaire, ils feroient tort à leur cauſe, ils s'attireroient un reproche de cruauté, & qu'on pourroit les accuſer d'avoir vengé Pompée plutôt que la patrie, moins pour rétablir la liberté que pour ſatisfaire leurs reſſentimens particuliers, & ſe ſaiſir eux-mêmes du pouvoir abſolu. Mais ce qui eut encore plus de force pour ſauver Antoine, fut la vaine perſuaſion, qu'après avoir perdu l'appui de Céſar, il deviendroit plus traitable & ſe laiſſeroit entraîner par les circonſtances; erreur qui leur fit perdre tout le fruit de leur entrepriſe & qui cauſa leur ruine, comme Cicéron leur en fait mille fois un reproche (*a*) dans ſes lettres.

Les hiſtoriens rapportent un grand nombre de prodiges, qui ſemblèrent annoncer (*b*) la mort de Céſar. Cicéron s'eſt étendu ſur un des plus remarquables. Dans un ſacrifice qui ſe fit quelques jours avant les ides de mars, auquel Céſar aſſiſtoit dans ſa chaire d'or & vêtu de ſa robe

(*a*) Plutarq. *Vie de Céſar.* Appian. 2, 499, 502. Dio. 247, 248. Quàm vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus martiis invitaſſes. Reliquiarum nihil haberemus. *Ep. fam.* 10, 28, 12, 4. *Ad Brut.* 2, 7.

(*b*) Sed Cæſari futura cædes evidentibus prodigiis denunciata eſt, &c. *Suet.* 81. Plutarq. *Vie de Céſar.*

triomphale, la victime, qui étoit un bœuf, ſe trouva ſans cœur. Céſar paroiſſant frappé de cet accident, Spurina, un des haruſpices, l'avertit de prendre garde *que faute de conſeil il ne fût expoſé à quelque danger pour ſa vie, parce que la ſource de la vie & du conſeil étoit dans le cœur.* Le ſacrifice ayant été renouvelé le jour ſuivant dans l'eſpérance de trouver les entrailles plus heureuſement diſpoſées, on s'apperçut que la victime (*a*) manquoit encore de quelques parties nobles, telles que le foie & le poumon, ce qui fut regardé comme un des plus horribles préſages. Cicéron tourne ces prodiges en ridicule;

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

(*a*) De Divinat. 1, 52, 2, 16. Le cas des victimes qui ſe trouvoient quelquefois ſans cœur ou ſans foie, fit naître une queſtion curieuſe ſur ce phénomène, entre ceux qui croyoient la réalité de ces ſortes de préſages, comme les ſtoïciens. La ſolution commune étoit que les dieux faiſoient ces altérations au moment du ſacrifice, en changeant ou anéantiſſant les parties qui répondoient aux évènemens futurs, & qui devoient ſervir à donner des lumières aux haruſpices. *De Divin. ibid.* Mais les naturaliſtes rioient d'un ſentiment ſi peu philoſophique, & prétendoient que l'annihilation & la création étoient deux choſes également impoſſibles. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable dans tous ces récits, c'eſt que les amis de Céſar employoient toutes ſortes d'artifices pour lui faire ſentir les dangers continuels qui le menaçoient.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

mais parmi le peuple ils paſſoient pour des vérités reſpectables, & ceux qui en étoient le plus frappés, s'entrediſoient ſécrètement que la vie de Céſar étoit en danger. Ses amis, qui ne furent pas exempts d'alarmes, s'efforcèrent de lui inſpirer les mêmes craintes, & l'ébranlèrent juſqu'à le faire balancer s'il iroit au ſénat, qui étoit actuellement aſſemblé par ſon ordre. Decimus Brutus le railla de cette inquiétude; & lui repréſentant qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer (*a*) de paroître ſans faire inſulte à l'aſſemblée, il l'obligea, comme malgré lui, de ſe précipiter dans l'abîme où ſon deſtin l'entraînoit.

Le matin du même jour, M. Brutus & C. Caſſius ſe trouvèrent au forum, ſuivant l'uſage, pour entendre & juger les cauſes publiques en qualité de préteurs. Quoiqu'ils portaſſent leur poignard ſous leur robe, leur contenance n'en étoit pas moins calme. Ils firent paroître la même tranquillité juſqu'au moment où l'on vint les avertir que Céſar alloit au ſénat. S'y étant rendus auſſitôt, ils exécutèrent leur tragique réſolution avec une ſi furieuſe ardeur, que dans l'empreſſement de porter les premiers coups à Céſar (*b*), les conjurés ſe bleſsèrent les uns les autres.

(*a*) Plutarque, *Vie de Jul. Céſar.*

(*b*) Plutarque, *Vie de Brutus.* App. 2, 505.

Ainſi mourut le plus illuſtre des romains. Jamais conquérant n'avoit élevé ſi haut ſa gloire & ſa puiſſance; mais pour former ce merveilleux édifice, il avoit cauſé plus de ravage & de déſolation dans le monde, qu'on n'en avoit jamais vu peut-être avant lui. Il ſe vantoit que ſa conquête (*a*) des Gaules avoit coûté la vie à près de trente cens mille hommes; & ſi l'on joint à ce nombre les pertes de la république, qui doivent être évaluées par une autre règle, c'eſt-à-dire, par le mérite des citoyens, dont la vie étoit bien d'un autre prix, on peut ſans difficulté le faire monter au double. Cependant après s'être ouvert le chemin à l'empire, par une ſuite continuelle & toujours redoublée de rapines, de violences & de maſſacres, il ne jouît guère (*b*) plus de cinq mois la douceur d'un gouvernement tranquille.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Il réuniſſoit dans ſon caractère les plus grandes & les plus nobles qualités qui puiſſent faire honneur à la nature humaine, & donner à un homme de l'aſcendant ſur les créatures de ſon eſpèce. Il excelloit pas moins dans la guerre que dans la

(*a*) Undecies centena & nonaginta duo hominum millia cæſa prœliis ab eo, quod ita eſſe confeſſus eſt ipſe, belorum civilium ſtragem non prodendo. *Plin. Hiſt.* 7, 25.

(*b*) Neque illi tanto viro..... pluſquam quinque menſium principalis quies contigit. *Vell. Pat.* 2, 56.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

paix : ſes vues & ſes raiſonnemens étoient admirables au conſeil ; ſon intrépidité, merveilleuſe dans l'action ; & lorſqu'il étoit queſtion d'exécuter ce qu'il avoit une fois jugé néceſſaire, jamais perſonne ne joignit ſi parfaitement la diligence à la fermeté. Ami trop généreux capable de pardonner à ſes plus mortels ennemis : & pour les talens naturels qui étoient en honneur à Rome, tels que le ſavoir & l'éloquence, ne le cédant preſqu'à perſonne. Ses oraiſons ſe firent admirer par deux qualités, qui ne ſe trouvent guère réunies, la force & l'élégance. Cicéron le met au rang des plus fameux orateurs qui ſoient jamais ſortis du ſein de Rome, & Quintilien aſſure qu'il parloit avec autant de force qu'il ſavoit combattre, & que s'il eût donné toute ſon application au barreau, il auroit été le ſeul rival de Cicéron. Son eſprit n'étoit pas borné aux belles-lettres. Il étoit capable des plus hautes abſtractions de la philoſophie, & toutes les autres parties du ſavoir ne lui étoient pas moins familières. Entre pluſieurs ouvrages il avoit (*a*) publié deux

(*a*) Ce fut dans cette occaſion que Céſar fit à Cicéron le compliment dont parle Pline ; qu'il avoit acquis un laurier d'autant plus ſupérieur à ceux du triomphe, qu'il étoit plus glorieux d'étendre l'eſprit de Rome que ſon empire. *Hiſt. Nat.* 7, 30.

'res, dédiés à Cicéron, ſur l'analogie du lan- An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.
ge, ou ſur l'art de parler & d'écrire correc-
ment. Sa protection & ſes faveurs étoient aſſu-
es aux gens d'eſprit & de ſavoir, dans quelque
uation qu'il les trouvât; & ſa paſſion pour le
érite lui faiſoit pardonner facilement les injures
ceux dont il admiroit les talens. Ses deux dé-
uts, ſi ce nom ne paroît pas choquant à ceux
ii les prendroient volontiers pour des vertus,
oient l'ambition & l'amour du plaiſir. Il s'y
rra ſans réſerve, mais tour à tour; & le pre-
ıier emporta conſtamment la balance, car dans
ıutes ſes entrepriſes le plaiſir fut toujours ſacri-
é à l'ambition, & le travail ni les dangers ne
arrêtèrent jamais quand il vit quelque choſe à
rétendre pour la gloire. La tyrannie, ſuivant le
ngage de Cicéron, étoit ſa première divinité.
l citoit ſouvent ce vers d'Euripide, qui pei-
noit fort bien le caractère de ſon cœur : *Si la*
érité & la juſtice doivent être violées, c'eſt
our régner. Toutes ſes vues, tous ſes déſirs,
étoient rapportés à ce terme. Il avoit travaillé
ır le même plan dès ſa première jeuneſſe; &
aton, qui le connoiſſoit, avoit raiſon de dire,
ı'il s'étoit appliqué de ſang-froid & par une
éditation ſobre à ruiner la république; il répé-
ıit ſouvent qu'il n'y avoit que deux moyens pour
:quérir du pouvoir & pour le conſerver : *des*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

ſoldats & de l'argent ; mais qu'ils dépendoient l'un de l'autre ; c'eſt-à-dire, qu'avec de l'argent il ſe procuroit des troupes, & qu'avec le ſecours de ſes troupes il amaſſoit de l'argent. Il étoit effectivement d'une avidité extrême au pillage. Amis, ennemis, il n'épargnoit ni états, ni princes, ni temples (*a*), ni particuliers. Tout de-

(*a*) De Cæſare & ipſe ita judico..... illum omnium fere oratorum latine loqui elegantiſſime, & id..... multis literis, & iis quidem reconditis & exquiſitis, ſummoque ſtudio ac diligentia eſt conſecutus. *Brut.* 370. C. vero Cæſar, ſi foro tantum vacaſſet, non alius ex noſtris contra Ciceronem nominaretur, tanta in eo vis eſt, id acumen, ea concitatio, ut illum eodem animo dixiſſe quo bellavit, appareat. *Quintil.* 10, 1. C. Cæſar in libris quos ad M. Ciceronem de analogia conſcripſit, &c. *Aul. Gell.* 19, 8. Quin etiam in maximis occupationibus, cum ad te ipſum, inquit, de ratione latine loquendi accuratiſſime ſcripſerit. *Brut.* 370. *Suet.* 56. In Cæſare hæc ſunt; mitis, clemenſque natura..... accedit quod mirifice ingeniis excellentibus quale tuum eſt, delectatur..... eodem fonte ſe hauſturum intelligit laudes ſuas è quo ſit leviter aſperſus. *Ep. fam.* 6, 6. *Ad Att.* 7, 11. Ipſe autem in ore ſemper græcos verſus de Phœniſſis habebat : Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratia violandum eſt : aliis rebus pietatem colas. *Offic.* 3, 21. Cato dixit C. Cæſarem ad evertendam rempublicam ſobrium acceſſiſſe. *Quint. liv.* 8, 2. Abſtinentiam, neque in imperiis neque in magiſtratibus præſtitit..... In Gallia, fana templaque deum dona

ioit égal à ſes yeux, lorſqu'il avoit quelqu'eſ- An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.
ance de groſſir ſon tréſor. Son mérite n'auroit manquer de le rendre un des premiers citoyens Rome, s'il eût été capable de ſe réduire à qualité de ſujet. Mais il n'avoit de goût que ır l'autorité ſouveraine. La prudence lui man- ı ſeulement dans les meſures qu'il prit pour élever, comme ſi la hauteur de ce rang eut ublé ſes yeux & ſa raiſon ; car il détruiſit la dité de ſon pouvoir par une vaine oſtentation ; ſemblable à ceux qui abrégent leur vie en ſe ant trop de vivre, il accourcit ſon règne, l'exceſſive avidité qu'il eut de régner (*a*).

Ce fut un problême après ſa mort, & Tite- e ſe le propoſe ſérieuſement, ſi c'étoit un n pour la république qu'il fût jamais né. La ſtion ne tomboit pas ſur les actions de ſa vie, il y auroit eu peu de difficulté, mais ſur les ts qu'elles produiſirent après lui, c'eſt-à-dire, l'établiſſement d'Auguſte & ſur les avantages n gouvernement qui avoit ſa ſource dans la annie. Suétone, qui approfondit le caractère Céſar, avec cette liberté qui a diſtingué l'heu-

---

rta expilavit, urbem diruit ; ſæpius ob prædam quàm ſtum..... evidentiſſimis rapinis ac ſacrilegiis onera orum civilium ſuſtinuit. *Suet. c.* 54. *Dio.* 208.

a) Senec. Nat. Quæſt. liv. 5, 18, pag. 766.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

reux règne ſous lequel il vivoit, déclare, ap
avoir mis (*a*) ſes vices & ſes vertus dans la
lance, qu'il fut tué juſtement. C'étoit auſſi le ſ
timent de tout ce qu'il y avoit à Rome de g
ſages & déſintéreſſés dans le tems que l'act
fut commiſe.

On demande, & cette queſtion cauſe
d'embarras, ſi Céſar (*b*) devoit être tué par c
qui ſe chargèrent de cette entrepriſe. Pluſi
d'entr'eux lui devoient la vie, d'autres avoient
comblés de ſes bienfaits, & jouiſſoient même
tant d'honneurs & de richeſſes, que cette
fuſion pour ſes favoris avoit augmenté contre
la haine du public. Tel étoit particulièrement
cimus Brutus, qu'il avoit déjà nommé ſon ſec
héritier (*c*); car c'étoit pour lui, & non
comme on ſe l'imagine pour Marcus, qu
prédilection & les faveurs du maître s'étoient
clarées. (*d*) Mais toutes ces raiſons n'augmentè

(*a*) Prægravant tamen cœtera facta, dictaque
ut & abuſus dominatione & jure cæſus exiſtimetur.
c. 76.

(*b*) Diſputari de M. Bruto ſolet an debuerit acc
à D. Julio vitam, cum occidendum eum judicaret. S
de Benef. liv. 2, 20.

(*c*) Appian. 2, 518.

(*d*) Etſi eſt enim Brutorum commune factum & l
ſocietas æqua. Decimo tamen iratiores erant ii qui id

r crime ou leur mérite, que ſuivant les pré- An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.
és oppoſés des partis. Les véritables amis de
ar chargèrent ſes aſſaſſins d'une noire ingrati-
e, pour avoir tué leur bienfaiteur. Les vrais
tiſans de la liberté leur prodiguèrent des élo-
, & regardèrent comme les plus vertueux &
plus grands de tous les hommes, ceux que
conſidérations particulières n'avoient pu em-
her de rendre au public un ſi important ſer-
. Cicéron ne s'explique (*a*) jamais autrement :
a république, dit-il, leur doit une immortelle
connoiſſance, pour avoir préféré le bien com-
un aux loix de l'amitié particulière. Si l'on
bjecte qu'il leur avoit donné la vie, n'eſt-ce
as le bienfait d'un voleur, qui avoit com-
encé par leur faire beaucoup plus de mal en
ſurpant le pouvoir de la leur ôter » ?

---

dolebant, quo minus ab illo rem illam dicebant fieri uiſſe. *Phil.* 10, 7.

a) Quod eſt aliud beneficium latronum, niſi ut commorare poſſint iis ſe dediſſe vitam quibus non ademe ? Quod ſi eſſet beneficium, nunquam ii qui illum inecerunt à quo erant ſervati, tantam gloriam eſſent conti. *Phil.* 2, 3. Quo etiam majorem ei reſp. gratiam et, qui libertatem populi romani unius amicitiæ præpo , depulſorque dominatus quàm particeps eſſe maluit. . . iratus ſum eam ob cauſam quod immemor beneficio , memor patriæ fuiſſet. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC ANTONIUS.

Hirtius & Panſa, dont la fidélité ne ſe dé tit jamais pour Céſar (*a*), lui avoient tou conſeillé d'entretenir pour la ſûreté de ſa ſonne une garde prétorienne, & ne ceſſoien de lui repréſenter qu'un pouvoir acquis les armes, devoit être ſoutenu par les mêmes Mais il répondoit conſtamment qu'il aimoit n mourir que de craindre ſans ceſſe. Il ſe mo de Sylla, qui avoit pris le parti de rétablir berté, & le traitant avec mépris, il préte qu'un homme qui avoit été capable d'aban ner volontairement la dictature, *n'avoit pe ſes lettres* (*b*). Mais Sylla, pour me ſervi termes d'un écrivain fort judicieux (*c*), avo principes d'une *meilleure grammaire* que la ſi En ſe défaiſant de ſa garde, il avoit cru d renoncer à l'autorité abſolue : au lieu que n'avoit pu commettre un plus dangereux *ſolé*

(*a*) Laudandum experientia conſilium eſt Panſæ Hirtii, qui ſemper prædixerant Cæſari ut principatu mis quæſitum armis teneret. Ille dictitans mori ſe timere malle. *Vell. Pat.* 2, 57. Inſidias undique i nentes ſubire ſemel confeſſum ſatius eſſe, quàm c ſemper. *Suet. c.* 86.

(*b*) Nec minoris impotentiæ voces propalam ed Syllam neſciſſe literas, qui dictaturam depoſuerit. *Sue*

(*c*) Vide H. Saviles diſſertat. de militia rom. à de la traduction de Tacite.

i politique, qu'en conſervant l'une ſans l'autre. 'étoit augmenter la haine publique & ſe pri- r du ſeul moyen de s'en défendre.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Il fit pendant ſon adminiſtration quantité d'ex- llentes loix pour le rétabliſſement de la diſci- ine. On regarde comme la plus utile, celle ui bornoit (*a*) le gouvernement des provinces étoriennes à l'eſpace d'un an, & les gouverne- ens conſulaires à deux ans. Cicéron avoit ſou- ité une loi de cette nature dans les plus heu- ux tems de la liberté; & le plus grand dicta- ur de l'ancienne république (*b*) avoit penſé avant i, « que la ſûreté de l'état conſiſtoit particu- ièrement à ne jamais perpétuer les commande- nens arbitraires, & à les borner pour le tems, 'il n'étoit pas poſſible d'en limiter le pouvoir »; ſar connoiſſoit par ſa propre expérience que la olongation de ces pouvoirs & l'habitude de uverner des royaumes ne manquoient pas d'inſ-

(*a*) Phil. 1, 8. Sueton. Jul. Cæſ. 42, 43.

(*b*) Quæ lex melior, utilior, optima etiam republica ius flagitata quàm ne prætoriæ provinciæ pluſquam annum, ne pluſquam biennium conſulares obtinerentur. *Phil.* 8. Mamercus Æmilius maximam ait ejus cuſtodiam eſſe, magna imperia diuturna non eſſent, & temporis modus poneretur, quibus juris imponi non poſſet. *Liv.* 4, 1

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

pirer autant de mépris pour les loix que de cilité à les renverſer. Ainſi ſes vues, dans qu'il avoit établie, étoit d'empêcher qu'on ne vît ſon exemple.

LIVRE NEUVIÈME.

CICÉRON étoit préſent à la mort de Céſar. Il lui vit recevoir le coup mortel & pouſſer les derniers ſoupirs. Il ne diſſimula point (*a*) ſa joie. Ce grand évènement le délivroit de la néceſſité de reconnoître un ſupérieur & de l'indignité de le ménager. Il devenoit ſans contredit le premier citoyen de Rome, c'eſt-à-dire, le plus puiſſant & le plus reſpecté, par le crédit qu'il avoit également auprès du ſénat & du peuple; fruit infaillible du mérite & des ſervices, dans un état libre. Les conjurés mêmes avoient de lui cette opinion, & le regardoient comme un de leurs plus ſûrs partiſans. Brutus après avoir percé le ſein (*b*) de Céſar, avoit appelé Cicéron en levant ſon poignard ſanglant, pour le féliciter du rétabliſſement de la liberté; & tous les conjurés s'étant rendus immédiatement au forum, le poi-

An. de Rᵃ 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Quid mihi attulerit iſta domini mutatio, prætet lætitiam quam oculis cepi juſto interitu tyranni? *Ad Att.* 14, 14.

(*b*) Cæſare interfecto ſtatim cruentum alte extollens M. Brutus pugionem, Ciceronem nominatim exclamavit, atque ei recuperatam libertatem eſt gratulatus. *Phil.* 2, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

gnard à la main, en annonçant la liberté par leurs cris, y avoient mêlé le nom de Cicéron (*a*), pour justifier leur entreprise par son crédit & son approbation.

Marc-Antoine en prit droit dans la suite de l'accuser publiquement d'avoir participé à la conspiration, & de l'avoir même (*b*) fait naître par ses conseils : mais il paroît certain qu'il n'en avoit pas eu la moindre connoissance. Quoiqu'il eût des liaisons fort étroites avec les principaux auteurs, & qu'ils eussent pour lui beaucoup de confiance, son âge, son caractère & sa dignité ne le rendoient pas propre à une entreprise de cette nature, sur-tout avec des complices dont la plupart étoient (*c*) trop jeunes ou d'une condition trop obscure pour lui permettre de se lier avec eux. Il n'auroit pu leur être fort utile dans l'exécution, & son crédit au contraire avoit d'autant plus de force pour les justifier, que n'ayant point eu de part à leur entreprise, on ne pou-

(*a*) Dio. pag. 249.

(*b*) Cæsarem meo consilio interfectum. *Phil.* 2, 11. Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem ! molestus nobis non esset. *Ep. fam.* 12, 3. *It.* 2.

(*c*) Quàm verisimile porro est, in tot hominibus, partim obscuris, partim adolescentibus, neminem occultantibus, meum nomen latere potuisse. *Phil.* 2, 11.

voit le soupçonner d'aucun intérêt personnel. Telles furent sans doute les raisons qui empêchèrent Brutus & Cassius de lui communiquer leur dessein. S'il y en avoit eu d'autres, ou si elles avoient pu recevoir quelqu'interprétation contraire à son honneur, Antoine & ses autres ennemis n'auroient pas manqué de lui en faire un reproche. Cependant il est clair par ses lettres qu'il s'étoit attendu à cet évènement, & qu'il l'avoit souhaité. « Il » avoit écrit plus d'une fois à Atticus, que le » règne de César ne pouvoit pas durer six mois (*a*); » qu'on le verroit finir de lui-même, ou par quelque » violence, & qu'il souhaitoit de vivre pour être » témoin de cette catastrophe ». Il connoissoit le mécontentement de tout ce qu'il y avoit à Rome de gens d'honneur & de mérite; car ils se le communiquoient librement dans leurs lettres, & l'on s'imagine bien que dans les conversations familières ils étoient encore moins réservés. Il connoissoit l'humeur hautaine & violente de Cassius & de Brutus, & l'impatience avec laquelle ils supportoient le joug. Enfin, il entretenoit avec

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Jam intelliges id regnum vix semestre esse posse. Nos tamen hoc confirmamus illo augurio, quo di[illegible]nus; nec nos fallit, nec aliter accidet, corruat iste [illegible] esse est, aut per adversarios, aut ipse per se. Id s[illegible] vivis nobis fore. *Ad Att.* 10, 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

eux une étroite correſpondance, comme ſi ſon rôle eût été d'animer leur courage & de ſoutenir leur réſolution. Atticus lui ayant écrit que la ſtatue de Céſar avoit été placée au temple de Quirinus, proche de celui de la déeſſe Salus : « J'aime » mieux, répondit-il, en faiſant alluſion au ſort » de Romulus, qu'il ſoit avec le dieu qu'avec » la déeſſe (*a*) ». Dans une autre lettre on reconnoît qu'il devoit s'être entretenu avec ſon ami des moyens d'inſpirer à Brutus quelque réſolution généreuſe, en lui remettant devant les yeux la gloire de ſes ancêtres : « Brutus croit-il donc » qu'on doive attendre de Céſar des nouvelles » qui puiſſent plaire aux honnêtes gens ? Je n'en » connois qu'une : ce ſeroit qu'il ſe fût pendu. » Mais quelles précautions n'a-t-il pas priſes pour » ſa ſûreté ? Qu'eſt donc devenu ce tableau d'A- » hala & du vieux Brutus que j'ai vu dans la » gallerie, avec l'inſcription que vous ſavez ? Mais » que faire dans les circonſtances (*b*) » ? On doit

(*a*) Eum συνναον Quirino malo quàm Saluti. *Ad Att.* 12, 15.

(*b*) Itane nunciat Brutus illum ad bonos viros εναγγελια? ad ubi eos ? Niſi forte ſe ſuſpendit ? hic autem, ut fultum eſt ! ubi igitur φιλοτεχνημα illud tuum quod vidi in parthenone, Ahalam & Brutum ? Sed quid faciat ? *Ad Att.* 13, . On croit que par le mot de parthenone, Cicéron entend ſalle ou une gallerie de la maiſon de

remarquer auſſi que dans les pièces qu'il adreſſa vers le même tems à Brutus, il tombe toujours avec beaucoup d'art ſur le malheur public, mais particulièrement ſur celui de Brutus, qui ſe voyoit ſans aucune eſpérance d'employer ſes talens; & qu'il lui rappelle ces glorieux ancêtres, au courage deſquels Rome avoit dû ſa liberté. Voici comment il termine ſon traité ſur *les Fameux Orateurs* : « Quand je jette les yeux ſur vous, » Brutus, que je regrette de voir votre jeuneſſe » arrêtée comme au milieu de ſa carrière, par le » miſérable ſort de votre patrie! La douleur que j'en » reſſens m'eſt commune avec notre cher Atticus, » qui vous aime autant & qui a de vous la même opi- » nion que moi. Nos vœux ſont les mêmes pour » votre bonheur & pour votre gloire. Nous ſouhaî- » tons de vous voir recueillir le fruit de votre vertu,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus ou de la ſienne, ornée de ſtatues & de peintures de grands hommes, au bas deſquelles Cornelius Nepos rapporte qu'Atticus avoit raſſemblé en quatre ou cinq vers leur caractère & leurs honneurs. Vraiſemblablement à la vue du portrait de Brutus & d'Ahala, ils avoient regretté enſemble que cet exemple ne fît pas plus d'impreſſion ſur Brutus. Il eſt probable auſſi que ce portrait, qui étoit de l'invention d'Atticus, peut avoir donné occaſion à quelques médailles qui ſubſiſtent encore, où les têtes de Brutus & d'Ahala ſont gravées avec leurs noms. *Vid. Theſaur. Morell. in Famil. Junia. Tab.* 1, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» & de vivre dans une république où vous puissiez » trouver l'occasion, non-seulement de renou» veler, mais d'augmenter la gloire de vos an» cêtres. Car vous étiez le maître du forum; » votre gloire y etoit déjà bien établie. De tous » les jeunes orateurs, vous étiez celui dont l'élo» quence & le savoir s'attiroient le plus d'applau» dissemens, & paroissoient accompagnés d'au» tant de vertu. Vous auriez besoin de la répu» blique, & la république a besoin de vous. Mais » quoique la ruine de notre liberté ait comme » obscurci l'éclat de vos talens, continuez, Bru» tus, ne vous relâchez point dans les mêmes » études », &c.

Tous ces traits portent à croire que s'il ignoroit le fond & les circonstances du complot, il savoit en général qu'on s'occupoit de quelque grand dessein, & qu'il y avoit contribué par ses exhortations. Dans ses réponses à Marc-Antoine, il ne désavoue point de s'être attendu à la mort de César, il en marque ouvertement sa joie, il se croit honoré qu'on le soupçonne d'y avoir eu part, il l'appelle la plus glorieuse action (*a*)

(*a*) Ecquis est igitur, qui, te excepto, & iis qui illum regnare gaudebant, qui illud aut fieri noluerit, aut factum improbarit? Omnes enim in culpa. Etenim omnes boni, quantum in ipsis fuit, Cæsarem occiderunt. Aliis consilium,

dont on eût l'exemple, &c. « Si l'on excepte, » dit-il, Antoine & quelques autres flatteurs qui » aimoient à ſervir un maître, il n'y avoit point » à Rome un citoyen qui ne ſouhaitât que Céſar » fût mort de ſa main. Tous les honnêtes gens » avoient concouru à l'exécution par leurs déſirs; » & ſi la prudence manqua aux uns, aux autres » le courage ou l'occaſion, il n'y en eut pas un » ſeul qui ne voulût avoir fait le coup ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

La première nouvelle d'une ſi étrange cataſtrophe n'avoit pas laiſſé de répandre une conſternation générale dans toute la ville. Mais les conjurés prirent ſoin de faire annoncer de toutes parts la liberté & la paix. Ils marchèrent en corps (*a*) vers le forum, en faiſant porter devant eux, au ſommet d'une pique, un chapeau,

---

aliis animus, occaſio defuit; voluntas nemini, &c. *Phil.* 2, 12.

(*a*) On donnoit un chapeau aux eſclaves lorſqu'on les affranchiſſoit. Il y eut auſſi une médaille frappée alors, avec la même figure. Mais l'idée n'étoit pas nouvelle. Saturninus, dans ſa ſédition, éleva un chapeau ſur une pique lorſqu'il ſe fut ſaiſi du capitole, comme une promeſſe de liberté pour tous les eſclaves qui ſe joindroient à ſon parti; & Marius, qui le fit punir de cette action par un décret du ſénat, ſe ſervit enſuite du même expédient pour engager les eſclaves à prendre les armes avec lui contre Sylla. *Val. Max.* 8, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

qui étoit l'enſeigne de la liberté. Le deſſein de Brutus étoit de haranguer le peuple ſur la tribune. Cependant l'agitation qu'il vit autour de lui, & l'incertitude de ce qu'il devoit craindre ou eſpérer non-ſeulement de l'aſſemblée des citoyens, mais d'un grand nombre de gens de guerre qui étoient venus à Rome pour accompagner Céſar à la guerre des parthes (*a*), lui firent prendre le parti de ſe retirer au capitole. Là, ſe trouvant auſſi-bien défendu par la ſituation du lieu que par les gladiateurs de Decimus, il convoqua le peuple pour l'après-midi, & dans un diſcours qu'il avoit préparé pour juſtifier ſa conduite & ſes motifs, il exhorta ſes concitoyens à défendre contre tous les partiſans de la tyrannie, cette heureuſe liberté qu'il venoit de rétablir. Cicéron le ſuivit au capitole avec la plus nombreuſe partie du ſénat. On y tint conſeil ſur la ſituation des affaires publiques, & ſur les moyens d'aſſurer le fruit d'une ſi grande révolution.

D'un autre côté, Marc-Antoine effrayé de la hardieſſe des complices, & tremblant pour ſa propre vie, s'étoit dépouillé de ſa robe conſulaire pour gagner promptement ſa maiſon à la faveur de ce déguiſement. Il s'y fortifia contre

(*a*) Appian. 2, p. 503. Dio, p. 250. Plutarq. *Vies de Céſar & de Brutus.*

utes ſortes d'inſultes, & pendant le reſte du jour ſe tint ſoigneuſement caché (*a*). Mais la tranquillité & la modération des conjurés relevant bientôt ſon audace, il ſortit le lendemain de ſon aſile. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Tandis que les affaires étoient dans cette ſituation, L. Cornelius Cinna, un des préteurs, & proche parent de Céſar, fit l'éloge des conjurés dans un diſcours au peuple, & ne ſe bornant point à louer leur action, il exhorta l'aſſemblée à les preſſer de ſortir du capitole, & leur déférer tous les honneurs qui étoient dûs aux libérateurs de la patrie. Enſuite s'étant dépouillé de la robe de ſon emploi, & la jetant avec mépris, il déclara qu'il ne vouloit plus d'une dignité qu'il avoit reçue d'un tyran, au préjudice de toutes les loix. Mais le jour ſuivant, quelques ſoldats de Céſar l'ayant rencontré dans les rues, excitèrent contre lui la populace, qui le pourſuivit à coups de pierres, juſques dans une maiſon qui ne l'auroit pas ſauvé de la fureur de ces mutins, ſi Lepidus n'étoit venu le ſecourir (*b*) avec un corps de troupes régulières.

(*a*) Quæ tua fuga, quæ formido præclaro illo die? Quæ propter conſcientiam ſcelerum deſperatio vitæ? Cum illa fuga..... clam te domum recepiſti. *Phil.* 2, 25. *Dio. p.* 259. *Appian.* 502, 503.

(*b*) Plutarq. *Vie de Brutus.* Appian. p. 504.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Lepidus étoit depuis quelque tems dans les faubourgs de Rome à la tête d'une armée, & prêt à partir pour l'Eſpagne, dont Céſar lui avoit accordé le gouvernement avec celui d'une partie de la Gaule. La nuit d'après la mort de Céſar, il avoit rempli le forum de ſes troupes, & ne voyant perſonne qui lui fût égal en puiſſance, il avoit penſé à faire main-baſſe ſur les conjurés & à ſe rendre maître du gouvernement. Mais la foibleſſe & la légèreté de ſon caractère le firent céder aiſément aux perſuaſions d'Antoine, qui en le détournant de ſon deſſein, eut l'adreſſe de le faire ſervir à ſes propres vues. Il lui repréſenta la difficulté & le danger de ſon entrepriſe, tandis que le ſénat, la ville & toute l'Italie ſembloient ſe déclarer contre les partiſans de Céſar; il lui fit comprendre que la diſſimulation étoit néceſſaire, qu'il falloit tromper ſes ennemis par des apparence de paix, pour ſe mettre en état de les accabler avec plus de certitude; & lui offrant d'unir ſes intérêts avec les ſiens, il ne lui demanda que les délais de la prudence, pour ſe charger avec lui de la vengeance de Céſar. S'étant rendu maître de ſon eſprit par cette offre, il acheva de ſe l'attacher en donnant ſa fille en mariage au jeune Lepidus. Il l'aida enſuite à ſe mettre en poſſeſſion de la dignité de grand

prêtre (*a*), vacante par la mort de Céſar, ſans s'arrêter aux formalités ordinaires des élections. Cette affectation d'amitié lui donna tant d'aſcendant ſur toutes ſes réſolutions, qu'il fit uſage de ſon autorité & de ſes forces pour effrayer les conjurés, juſqu'à les forcer d'abandonner la ville. Lorſqu'il eût tiré de lui toute l'utilité qu'il déſiroit à Rome, il lui perſuada de ſe retirer dans ſon gouvernement, ſous prétexte de contenir les provinces & les gouverneurs dans la ſoumiſſion, & de ſe placer avec ſon armée dans la partie des Gaules la plus voiſine, pour être prêt à rentrer en Italie au premier évènement.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Les conjurés n'avoient guère porté leurs vues plus loin que la mort de Céſar. Loin de ſe conduire ſur le fondement de quelque ſyſtême, ils paroiſſoient auſſi étonnés de leur action que le reſte de la ville. Ils s'étoient fiés entièrement à la bonté de leur cauſe, comme s'il eût ſuffi d'avoir mis la première main à l'ouvrage de la liberté, pour attendre de leur entrepriſe tous les effets qu'ils en pouvoient déſirer; & la ruine de Céſar au ſommet de ſa grandeur, leur avoit paru capable d'ôter à ſes plus fiers partiſans le déſir de ſuccéder à ſon pouvoir. A la vérité ils avoient mis beaucoup de confiance dans l'autorité de Ci-

(*a*) Dio. pag. 242, 250, 257, 262.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

céron ; & l'inclination qu'il avoit à les aider (*a*) du moins de ſes conſeils, répondit à cette eſpérance. Il ſavoit que la faveur du peuple étoit pour eux, & qu'auſſi long-tems que la force des armes ne ſeroit point employée, ils demeureroient les maîtres de la ville. Il leur avoit donc conſeillé, dès le premier moment, de tirer avantage de la conſternation des amis de Céſar, & de la chaleur autant que de l'union de leur propre parti. Il vouloit que Brutus & Caſſius, en qualité de préteurs, convoquaſſent régulièrement l'aſſemblée du ſénat, & qu'on y portât quelques décrets vigoureux pour aſſurer la tranquillité publique. Mais Brutus trouva trop d'emportement dans ce conſeil. Il ſe crut obligé de garder plus de reſpect pour l'autorité du conſul, & ſe flattant qu'Antoine pouvoit être ramené à des vues auſſi vertueuſes que les ſiennes, il propoſa de lui députer quelques ſénateurs pour l'exhorter à la paix. En vain Cicéron combattit cette idée : en vain fit-il ſentir qu'il n'y avoit point de ſûreté à traiter avec Antoine (*b*), qu'il s'engageroit à tout

(*a*) Meminiſti me clamare illo ipſo primo capitolino die, ſenatum in capitolium à prætoribus vocari ? Dii immortales, quæ tum opera effici potuerunt lætantibus omnibus bonis, etiam ſat bonis, fractis latronibus ? *Ad Att.* 14, 10.

(*b*) Dicebam illis in capitolio liberatoribus noſtris, cu

ndis qu'il ſeroit agité par la crainte, mais qu'après le péril il reviendroit à ſon caractère & n'exécuteroit rien. Le ſentiment de Brutus prévalut : mais pendant que les députés perdoient le tems en négociations, Cicéron demeura ferme dans le ſien, & ne quitta point le Capitole. Il laiſſa même paſſer les deux premiers jours ſans voir Antoine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

L'évènement répondit à ſes prédictions. Antoine n'étoit diſpoſé ni à la paix ni à chercher le bien de la république. Il ne penſoit qu'à ſe ſaiſir lui-même du gouvernement auſſi-tôt qu'il en auroit la force ; & ſous prétexte de venger la mort de Céſar, à perdre ceux qu'il croyoit capables de s'oppoſer à ſon projet. Ainſi, pour tromper les républiquains par la diſſimulation, toutes ſes réponſes furent douces & modérées. Il proteſta que ſon inclination le portoit à la paix, & qu'il ne formoit des vœux que pour le rétabliſſement de la république. Deux jours ſe paſsèrent à répéter des deux côtés les mêmes proteſtations, avec toutes les apparences de la ſincérité & de l'ami-

---

ne ad te ire vellent ut ad defendendam rempublicam te hortarer, quoad metueres, omnia te promiſſurum ; ſimul ac timere deſiiſſes, ſimilem te futurum tui. Itaque cum ceteri conſules irent, in ſententia manſi ; neque te illo die, neque poſtero vidi. *Phil.* 2, 35.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

tié ; & le troiſième jour Antoine fit aſſembler ſénat, pour régler les conditions & les conf mer par un acte ſolemnel. Dans cette aſſembl Cicéron propoſa d'abord, à l'exemple d'Atl nes (*a*), & pour jeter les fondemens d'u paix durable, d'accorder une amniſtie généra Tout le monde applaudit à cette propoſiti Antoine ne marqua que de la douceur & de bonté. Il ne parla que de paix & de remède à maux de l'état ; & pour ne laiſſer aucun dou de ſa ſincérité, il propoſa d'inviter les conjurés venir prendre part aux délibérations, en offra de livrer ſon fils pour gage de leur ſûreté. A cet condition, ils deſcendirent tous du capitole, la confiance parut renaître entre les deux part

(*a*) In quo templo, quantum in me fuit, jeci fund menta pacis, athenienſiumque renovavi vetus exemplun græcum etiam verbum uſurpavi, quo tum in diſcordiis l dandis erat uſa civitas illa ; atque omnem memoriam d cordiarum oblivione ſempiterna delendam cenſui. Præcl tum oratio M. Antonii, egregia etiam voluntas : pax c nique per eum & per liberos ejus cum præſtantiſſimis ci bus confirmata eſt. *Phil.* 1, 1. Quæ fuit oratio de conc dia ? Tuus parvulus filius in capitolium à te miſſus ob fuit. Quo ſenatus die lætior ? Quo populus romanus ? T denique liberati per viros fortiſſimos videbamur, quia illi voluerant, libertatem pax ſequebatur. *Ibid.* 13. P tarq. *Vie de Brutus.*

utus ſoupa le même ſoir avec Lepidus, Caſſius ec Antoine, & le jour finit par les acclamaons de toute la ville, qui crut ſa liberté bien ermie & couronnée d'une heureuſe paix. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLAB. BELLA.

Cependant, ſous prétexte d'amour pour la paix, oine avoit fait quelques ouvertures qui auient dû faire pénétrer mieux ſes intentions, dont il fit dans la ſuite un pernicieux uſage. avoit demandé que les actes de Céſar fuſſent nfirmés par un décret. Cette demande avoit abord paru ſuſpecte. On l'avoit preſſé de s'exliquer, & de dire du moins quelle étendue il rétendoit (*a*) donner au décret. Il avoit répondu u'il parloit des actes que tout le monde conoiſſoit, & qu'on avoit inſérés publiquement dans es regiſtres de Céſar, ajoutant même qu'on n'auoit point d'égard à ceux dont l'exécution deoit être poſtérieure aux ides de mars. Quoique ette réponſe fût fort équivoque, l'air de canéur qu'il avoit affecté la fit trouver raiſonnable, t ceux mêmes qui ne ſe laiſsèrent pas tromper

(*a*) Summa conſtantia ad ea quæ quæſita erant reſpondebat : nihil tum niſi quod erat notum omnibus in C. Cæſaris commentariis reperiebatur. Numqui exules reſtituti? unum aiebat, præterea neminem. Num immunitates datæ? nullæ, reſpondebat. Aſſentiri etiam nos Serv. Sulpicio voluit, ne qua tabula poſt idus martias ullius decreti Cæſaris aut beneficii figeretur. *Phil.* 1, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

par les apparences, osèrent d'autant moins réquer, que l'exemple de Sylla sembloit les rendre assez plausibles. D'ailleurs, Brutus & ses amis avoient d'autres raisons pour juger avantageusement de la sincérité d'Antoine. Ils savoient que César l'avoit traité dans plusieurs occasions avec beaucoup de dureté (*a*), & que son ressentiment en avoit été si vif, que peu de mois auparavant il s'étoit engagé avec Trebonius dans un complot contre sa vie. Quoique (*b*) cette entreprise eût été suspendue, ils ne doutoient pas que la même disposition n'eût toujours subsisté dans son cœur, & c'étoit dans cette pensée qu'ils l'avoient épargné avec tant de soin le jour des ides de mars, que Trebonius l'avoit pris à l'écart dans la salle du sénat, sous prétexte de lui communiquer quelqu'affaire, mais de peur en effet qu'il ne les mît par sa résistance dans la nécessité de le tuer.

Cicéron déplora souvent leur imprudence. Ils avoient déjà ruiné leur cause en donnant à l

(*a*) Phil. 2, 29.

(*b*) Quanquam si interfici Cæsarem voluisse crimen est, vide, quæso, Antoni, quid tibi futurum sit quem & non bene hoc consilium cum C. Trebonio cepisse notissimum est, & ob ejus consilii societatem, cum interficeretur Cæsar, tum te à Trebonio vidimus sevocari. *Ibid.* 14.

ehn

ennemi le tems de se remettre de sa frayeur & d'assembler assez de forces autour de lui pour les faire consentir malgré eux à divers autres décrets; l'un en faveur des soldats vétérans qui étoient armés pour le soutenir (*a*); un autre beaucoup plus étrange, pour faire de magnifiques funérailles à César. Mais il étoit trop tard pour s'y opposer. Antoine, qui regardoit (*b*) cette cérémonie comme la plus favorable occasion d'enflammer l'esprit du peuple, & de susciter de l'embarras au parti républiquain, avoit déjà pris de justes mesures pour en assurer le succès. Son entreprise fut conduite avec tant d'adresse, que dans l'affreux tumulte qu'il excita, Brutus & Cassius eurent beaucoup de peine à garantir leurs maisons & leur vie de la fureur du peuple. Helvius Cinna, quoiqu'ancien ami de César (*c*), ayant eu le

An. de R. 709. Cicer. 63. Goss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Nonne omni ratione veterani qui armati aderant, cum præsidii nos nihil haberemus, defendendi fuerunt? *Ad Att.* 14, 14.

(*b*) Meministi-ne te clamare causam periisse, si funere elatus esset? at ille etiam in foro combustus, laudatusque miserabiliter; servique & egentes in tecta nostra cum facibus immissi. *Ad Att.* 14, 10, 14. Plutarq. *Vie de Brutus.*

(*c*) C. Helvius Cinna, tribunus plebis, ex funere C. Cæsaris domum suam petens, populi manibus discerptus est, pro Cornelio Cinna in quem sævire se existimabat; ratus ei, quod cum affinis esset Cæsaris, adversùs eum

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

malheur d'être pris pour le préteur du même nom, qui avoit fait l'éloge des conjurés ſur la tribune, fut déchiré en pièces par une troupe de furieux. Son infortune cauſa tant d'alarme à ceux qui avoient quelque reſſemblance de nom avec les conjurés, qu'un autre ſénateur, nommé Caius Caſca, fit avertir la ville par les crieurs publics, qu'il n'étoit pas ce Publius Caſca qui avoit porté le premier coup à Céſar.

Il ne faut pas s'imaginer, ſuivant l'erreur commune, que ces violences vinſſent de l'indignation des citoyens contre les meurtriers de Céſar, ni que le ſpectacle de ſon cadavre ſanglant, & l'éloquence d'Antoine, qui fit ſon oraiſon funèbre, euſſent diminué l'averſion que le peuple avoit pour la tyrannie. Il eſt certain au contraire, qu'après ſa mort, comme pendant ſa vie (*a*), Céſar n'obtint que la haine des romains. Il n'avoit pu

---

nefarie raptum, impiam pro roſtris orationem habuiſſet. *Val. Max.* 9, 9. *Dio.* 267, 668. Plutarq. *Vies de Céſar & de Brutus.*

(*a*) Omnes enim jam cives de reip. ſalute una & mente & voce conſentiunt. *Phil.* 1, 9. Quid enim gladiatoribus clamores innumerabilium civium? Quid populi verſus? Quid Pompeii ſtatuæ plauſus infinitus? Quid iis tribunis plebis qui vobis adverſantur? Paratum ne hæc ſignificant, incredibiliter conſentientem populi romani voluntatem? &c. *Ibid.* 15. *Ad Att.* 14, 2.

leur arracher dans tout le cours de ſon règne, la moindre marque de faveur & d'approbation : ſa mémoire ne leur devint pas plus chère ni plus reſpectable ; & dans toutes les occaſions où leurs véritables ſentimens purent éclater, telles que les fêtes publiques & les ſpectacles, ils firent toujours connoître que Brutus & Caſſius avoient réellement leur affection & leur eſtime. C'eſt à quoi Cicéron revint ſans ceſſe, comme au motif le plus puiſſant qui puiſſe porter un honnête homme à ſervir conſtamment ſa patrie. Ce ne fut donc que l'artifice d'Antoine & les intrigues de ſes partiſans qui ſuſcitèrent un ſi dangereux tumulte aux funérailles de Céſar. Les ſéditieux n'étoient qu'un mélange confus d'eſclaves, d'étrangers & de la plus vile populace, gens vendus à la faction d'Antoine, ennemis naturels de la paix & du bon ordre, qui s'étoient préparés à la violence contre des citoyens pacifiques dont la plupart étoient ſans armes & mettoient toute leur confiance dans la juſtice de leur cauſe. Cicéron appelle (*a*) leur entrepriſe une conſpiration des affranchis de Céſar, c'eſt-à-dire, que la ſédition n'eut pas d'autres chefs. Les juifs s'y mêlèrent

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Nam iſta quidem libertorum Cæſaris conjuratio facile opprimeretur, ſi recte ſuperet Antonius. *Ad Att.* 14, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

auſſi, par un ſentiment de haine qu'ils conſervoient contre Pompée depuis qu'il avoit profané leur temple. Ils avoient toujours marqué beaucoup de zèle pour Céſar, & leur douleur ſe ſignala pour ſa mort, juſqu'à leur faire paſſer des nuits (*a*) entières auprès de ſon tombeau, dans leurs exercices de religion.

Cette première preuve de la perfidie d'Antoine étoit un avis aſſez clair (*b*) pour les conjurés. Ils comprirent enfin qu'ils n'avoient point de fond à faire ſur ſes promeſſes, ni de ſûreté à eſpérer dans une ville où il étoit le plus fort, s'ils n'obtenoient du ſénat une garde pour leur défenſe. Ils la demandèrent; mais pour augmenter leurs alarmes, Antoine les fit avertir que dans la fureur où il voyoit les ſoldats & la po-

(*a*) In ſummo publico luctu exterarum gentium, multitudo circulatim, ſuo quæque more lamentata eſt, præcipueque judæi, qui etiam noctibus continuis buſtum frequentarunt. *Suet. Jul. Cæſ.* 84.

(*b*) Heri apud me Hirtius fuit, qua mente Antonius eſſet demonſtravit, peſſima ſcilicet & infideliſſima. Nam ſe neque mihi provinciam dare poſſe aiebat, neque arbitrari tuto in urbe eſſe quemquam noſtrum, adeo eſſe militum concitatos animos & plebis. Quorum utrumque eſſe falſum puto vos animadvertere..... placitum eſt mihi poſtulare ut liceret nobis eſſe Romæ publico præſidio; quod illos nobis conceſſuros non puto. *Ep. fam.* 11, 1.

pulace, il croyoit leur vie fort en danger. Cet avis, qui leur fut répété plusieurs fois par des voies secrètes, leur fit prendre enfin la résolution de quitter Rome. Trebonius se retira dans son gouvernement d'Asie, dont il commençoit à craindre que les intrigues d'Antoine ne le fissent dépouiller. Decimus Brutus se rendit par la même raison dans la Gaule Cisalpine, pour s'y fortifier contre tous les évènemens, & se mettre en état, à si peu de distance de Rome, de secourir & d'encourager les partisans de la liberté. Marcus Brutus se renferma avec Cassius dans une de ses terres, proche de Lanuvium, pour observer les mouvemens de leurs ennemis & délibérer ensemble sur leur propre situation.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais aussitôt que les conjurés se furent éloignés, Antoine reprit le masque de la modération, & feignant de regarder les dernières violences comme un effet du hasard, ou de l'emportement d'une vile populace, non-seulement il parla de Brutus & de Cassius avec les plus grandes marques de respect, mais il affecta de proposer au sénat divers actes véritablement utiles, qui sembloient partir d'un cœur passionné pour la paix. Entre plusieurs décrets qu'il avoit déjà dressés, il en offrit un par lequel le nom & l'office de dictateur étoient abolis pour jamais. La sincérité de ses intentions parut si bien prouvée par une ouverture

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

si décisive, que le sénat ne lui répondit que par des applaudissemens (*a*); & non-seulement le décret passa sans contradiction, mais on ordonna qu'Antoine seroit remercié au nom de l'assemblée. En effet, sa résolution étoit d'autant plus surprenante, que suivant la remarque de Cicéron, elle jettoit sur César une tache éternelle.

Après le départ de Cassius & de Brutus, il resta si peu d'espérance à Cicéron de pouvoir résister aux forces du consul, qu'il se détermina (*b*) aussi à quitter Rome, en se plaignant dans toutes ses lettres que l'occasion de rétablir la république avoit été manquée par l'indolence de ses amis (*c*). « Les ides de mars, disoit-il, n'ont rien produit

(*a*) Dictaturam, quæ vim jam regiæ potestatis obsederat, funditus è republica sustulit. De qua, ne sententias quidem diximus..... eique amplissimis verbis per S. C. gratias egimus..... Maximum autem illud quod dictaturæ nomen sustulisti: hæc inusta est à te..... mortuo Cæsari nota ad ignominiam sempiternam. *Phil.* 1, 13.

(*b*) Itaque cum teneri urbem à parricidiis viderem, nec te in ea, nec Cassium tuto esse posse, eamque armis oppressam esse ab Antonio, mihi quoque ipsi esse excedendum putavi. *Ad Brut.* 15.

(*c*) Sed tamen adhuc me nihil delectat præter idus martias. *Ad Att.* 14, 6, 21. Itaque stulta jam iduum martiarum est consolatio: animis enim usi sumus virilibus; consiliis, mihi crede, puerilibus. *Ibid.* 15, 4.

» d'agréable que le ſpectacle du jour. Il n'a rien » manqué à la vigueur de l'action, mais elle n'a » été ſoutenue que par des conſeils puériles ». En traverſant la campagne, il obſerva ſur ſon paſſage la ſatisfaction que tout le monde reſſentoit (a) de la mort de Céſar. « Il n'y a point d'expreſ» ſions, écrivoit-il à Atticus, qui puiſſent vous » repréſenter les témoignages de joie qui éclatent » de tous côtés. On vient au-devant de moi, » on m'environne, on veut entendre de ma bou» che le récit de ce qui s'eſt paſſé au ſénat. Mais » quelle eſt à préſent notre politique? Que de » contradictions dans notre conduite! Comment » pouvons-nous craindre ceux que nous avons » terraſſés, défendre les actes de ceux dont nous » louons le châtiment, ſouffrir que la tyrannie » ſubſiſte après la deſtruction du tyran, & voir » la république anéantie après le rétabliſſement » de la liberté » ?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Atticus lui rendit compte des applaudiſſemens extraordinaires que Publius, fameux comédien, avoit reçus du peuple, pour quelques mots qu'il

(a) Dici enim non poteſt quantopere gaudeant, ut ad me concurrant, ut audire cupiant verba mea ea de re, &c. *Ad Att.* 14, 6. O dii boni! vivis tyrannis, occidit tyrannus. Ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus. *Ibid.* 9.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

avoit hasardés au théâtre, en faveur de la liberté; il ajoutoit que Lucius Cassius, un des tribuns & frère du conspirateur, avoit été comblé de caresses (*a*) & d'acclamations lorsqu'il s'étoit montré aux spectacles. C'étoit pour Cicéron autant de nouvelles preuves que leurs amis s'étoient grossièrement abusés, en se fiant à la justice de leur cause, jusqu'à demeurer tranquilles & oisifs, tandis que leurs ennemis employoient toutes sortes d'artifices pour les perdre. Mais le seul effet de ce penchant général, qui se déclaroit si ouvertement pour la liberté, fut de forcer Antoine à soutenir encore le rôle qu'il avoit commencé. Ce fut dans cette vue qu'il fit punir du dernier supplice l'imposteur Marius, qui se vantoit hautement d'être revenu à Rome pour venger la mort de César. En effet, il s'étoit déjà signalé à la tête de la populace. Le tumulte & les incendies qui avoient accompagné les funérailles de César avoient été son ouvrage, & sa témérité causoit plus d'effroi que jamais au sénat, dont il avoit juré la destruction. Mais Antoine qui avoit tiré de ses fureurs tout le fruit qu'il s'étoit proposé,

(*a*) Ex priore theatrum, Publiumque cognovi, bona signa præsentientis multitudinis. Plausus vero L. Cassio datus, facetus mihi quidem visus est. *Ad Att.* 14, 2. Ingenito fratris sui plausu dirumpitur. *Ep. fam.* 12, 2.

An. de R. [illegible] Cicer. 63. Coss. Masc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

en le chassant de la ville & ses principaux partisans, le fit étrangler, & donna ordre que son corps (*a*) fût traîné dans les rues. Cette nouvelle affectation soutint encore l'espérance des républiquains. Brutus & Cassius même s'y laissèrent tellement tromper, qu'ils eurent avec lui, vers le même tems (*b*), une conférence dont ils sortirent fort satisfaits.

Antoine espéroit, par cette conduite, de les amuser assez long-tems pour leur faire abandonner toutes les résolutions vigoureuses, sur-tout celle de s'éloigner de l'Italie, & de se saisir de quelques provinces où ils trouvassent des troupes & de l'argent. Il écrivit dans la même vue une lettre fort adroite à Cicéron, pour le presser de consentir au rappel de Sextus Clodius, parent de Publius, & principal ministre de ses fureurs. Antoine par son mariage avec la veuve de Publius Clodius, se trouvoit chargé du soin de cette famille. Etant même tuteur du jeune Publius, les prétextes ne lui manquoient pas pour s'intéresser vivement à l'affaire de Sextus. Aussi assure-t-il Cicéron que c'est un devoir dont il en-

(*a*) Uncus impactus est fugitivo illi, qui C. Marii nomen invaserat. *Phil.* 1, 2.

(*b*) Antonii colloquium cum nostris heroibus pro re nata non incommodum. *Ad Att.* 14, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

treprend de s'acquitter. « Mais quoiqu'il eût procuré à Sextus un pardon de la main de Céſar, » il ne prétendoit point en faire uſage ſans avoir » obtenu ſon conſentement. Il ſe croyoit obligé » à cette déférence dans le tems même qu'il faiſoit ſes efforts pour ſoutenir les actes de Céſar. » Songez, lui dit-il, que vous obligerez le jeune » Publius en lui prouvant par cette bonté que » vôtre vengeance ne s'étend point juſqu'aux amis » de ſon père. Je me charge de lui inſpirer ces » ſentimens, & de faire ſentir à ce jeune cœur » que les querelles ne doivent pas ſe perpétuer » ſans fin dans les familles. Quoique votre ſituation vous rende ſupérieur à toutes ſortes de dangers, vous penſez, ſans doute, qu'un repos honorable doit être préféré dans la vieilleſſe à toutes » les agitations qui pourroient encore troubler la » vôtre. Enfin, j'ai une ſorte de droit de vous » demander cette faveur, parce que je ne vous » ai jamais rien refuſé. Cependant ſi je ne puis » vous fléchir, comptez que je ceſſerai de ſervir » Clodius, pour vous convaincre du pouvoir que » vous avez ſur moi : mais je me flatte que cette » raiſon même vous rendra plus indulgent ».

Cicéron n'héſita pas un moment à ſe rendre à cette prière. « La choſe, dit-il, étoit ſcandaleuſe en elle-même, & le pardon qu'on ſe » vantoit d'avoir obtenu de Céſar, étoit viſiblement

» une impoſture »..... On commençoit, ajoute-t-il, à publier tant d'infamies qu'on attribuoit fauſſement à Céſar, qu'il étoit quelquefois tenté de ſouhaiter qu'il pût revivre. Cependant il fit une réponſe fort civile à la lettre d'Antoine (*a*). La conduite qu'il lui voyoit affecter, méritoit quelques complimens; & dans l'incertitude des affaires, il étoit réſolu d'obſerver avec lui tous les devoirs de leur ancienne liaiſon, juſqu'au moment où l'intérêt public (*b*) le forceroit de le conſidérer comme un ennemi. Antoine lui répliqua par une autre lettre, mais plus froide que la première, irrité apparemment par quelque ſoupçon de ſa conduite. Il lui marquoit ſeulement (*c*) « qu'il

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Antonius ad me ſcripſit de reſtitutione S. Clodii; quàm honorifice, quod ad me attinet, ex ipſius literis cognoſces..... quàm diſſolute, quàm turpiter, quàmque ita pernicioſe ut nonnunquam etiam Cæſar deſiderandus eſſe videatur, facile exiſtimabis. Quæ enim Cæſar nunquam neque feciſſet, neque paſſus eſſet, ea nunc ex falſis ejus commentariis proferuntur. Ego autem Antonio facillimum me præbui. Etenim ille quoniam ſemel induxit in animum ſibi licere quod vellet, feciſſet nihilominus me invito. *Ad Att.* 14, 13.

(*b*) Ego tamen Antonii inveteratam ſine ulla offenſione amicitiam retinere ſane volo. *Ep. fam.* 16, 23. Cui quidem ego ſemper amicus fui, antequam illum intellexi non modo aperte, ſed etiam libenter cum republica bellum gerere. *Ibid.* 11, 5.

(*c*) Antonius ad me tantum de Clodio reſcripſit, meam

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» lui savoit très-bon gré de sa douceur & de sa » modération, & qu'il s'en trouveroit fort bien ».

Cléopatre, reine d'Egypte, se trouvoit à Rome lorsque César fut tué; mais la frayeur qu'elle ressentit de cet accident & des troubles de la ville, la fit partir avec précipitation. Elle étoit logée chez César, & l'ascendant qu'elle avoit sur lui, rendoit son orgueil insupportable aux romains. Elle les traitoit avec autant de hauteur que ses égyptiens, & comme les esclaves d'un maître qu'elle gouvernoit. Cicéron eut une conférence avec elle dans les jardins de César, d'où il sortit fort choqué de ses airs impérieux. Comme elle connoissoit son caractère & son goût, elle lui avoit promis quelques présens dont l'espérance l'avoit beaucoup flatté; mais il n'en fut que plus piqué de lui voir oublier sa promesse. Quoiqu'il ne nous apprenne pas clairement en quoi ils consistoient, on juge par quelques mots qui lui échappent dans ses lettres, que c'étoient des statues & d'autres curiosités d'Egypte pour l'ornement de sa bibliothèque. Mais le changement des affaires ayant diminué l'orgueil de cette princesse, elle se vit dans la nécessité de recourir à lui par ses ministres, pour implorer sa protection au sénat, dans

---

lenitatem & clementiam & sibi esse gratam & mihi magnæ voluptati fore. *Ad Att.* 14, 19.

elques demandes dont elle avoit le ſuccès fort
:œur. Cicéron refuſa d'y prendre intérêt. Il étoit
eſtion apparemment d'un fils qu'elle prétendoit
ɔir eu de Céſar, & qu'elle faiſoit appeler de
ı nom. Elle vouloit le faire reconnoître au ſé-
t dans cette qualité, & le faire déclarer
éritier de ſa couronne, comme il le fut l'an-
e d'après par Antoine & par Octave, au ſcan-
le extrême de tous les partiſans de Céſar (*a*),
ſur-tout d'Oppius, qui s'efforça de prouver par
écrit public, que cet enfant ne pouvoit être
fils de ſon maître. Cléopatre s'étoit arrêtée à
ɔme pour accompagner Céſar dans le voyage
ı'il devoit faire en Orient; & le pouvoir qu'elle
oit eu ſur ſon cœur conſervoit encore toute ſa
rce, car le tribun Helvius Cinna ſe trouvoit
ıargé d'une loi qu'il avoit reçue de lui toute
reſſée, & qu'il devoit publier (*b*) immédiate-
ıent après ſon départ, par laquelle on lui accor-
oit la liberté de prendre pluſieurs femmes & de
ɛlle condition qu'il voudroit les choiſir, pour ſe

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Quorum C. Oppius, quaſi plane defenſione ac patrocinio res egeret, librum edidit, non eſſe Cæſaris filium, quem Cleopatra dicat. *Suet. Jul. Cæſ.* 52. *Dio. p.* 327, 345.

(*b*) Helvius Cinna confeſſus eſt habuiſſe ſe ſcriptam aratamque legem, quam Cæſar ferre juſſiſſet, cum ipſe beſſet, ut uxores, liberorum quærendorum cauſa, quas : quot ducere vellet, liceret. *Suet, ibid.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

procurer des enfans. Cet expédient n'étoit sans doute imaginé que pour mettre à couvert l'honneur de Cléopatre & légitimer son fils, puisque la polygamie & le mariage avec une femme étrangère, étoient défendus par les loix romaines.

Toutes ces circonstances sont tirées des lettres à Atticus, où elles se trouvent répandues avec beaucoup d'obscurité. « Je ne suis point fâché, dit-il, » que la reine ait été obligée de se sauver..... Je » voudrois bien savoir si ce que vous me mandez » de Cléopatre & de ce petit César se confirme... » Je n'aime point la reine d'Egypte. Ammonius » sait bien que j'ai raison, lui qui m'avoit répon- » du qu'elle me tiendroit ce qu'elle m'avoit pro- » mis. Il s'agissoit de choses qui convenoient à un » homme de lettres, & que mon rang me permet- » toit de demander; & s'il le falloit, j'en ren- » drois compte au public. Pour Sara, outre que » je le connois pour un méchant homme, j'ai » éprouvé moi-même son insolence. Il n'est venu » qu'une seule fois chez moi : je lui demandai » d'une manière fort honnête ce qu'il y avoit » pour son service; il me répondit qu'il cherchoit » Atticus. Je suis encore plus vivement piqué de » la hauteur avec laquelle la reine d'Egypte me » traita, pendant qu'elle étoit dans ces jardins, » au-delà du Tibre. Je ne veux donc aucun com- » merce avec ces gens-là. Ils croient apparem-

ment que je n'ai point de cœur, ni la moindre sensibilité (*a*) ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Antoine ayant mis dans ses affaires tout l'ordre qu'elles pouvoient recevoir, indiqua l'assemblée du sénat au premier jour de juin, & profita de l'intervalle pour visiter toute l'Italie. Son dessein dans ce voyage étoit d'engager les vétérans à son service, en faisant la revue de leurs quartiers. Il laissa le gouvernement de la ville à Dolabella, qui étoit demeuré son collégue depuis que César l'avoit nommé consul à sa place. Antoine avoit protesté d'abord contre cette nomination; mais après la mort de César il avoit oublié (*b*) son ressentiment; & souffrant que Do-

(*a*) Reginæ fuga mihi non molesta. *Ad Att.* 14, 8. De regina velim, atque etiam de Cæsare illo. *Ibid.* 20. Reginam odi. Me jure facere scit sponsor promissorum ejus Ammonius, quæ quidem erant φιλόλογα & dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem, præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Cum ex eo quærerem quid opus esset; Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius reginæ, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis, nec tam animum meum quam ex stomachum habere arbitrantur. *Ibid.* 15, 15.

(*b*) Tuum collegam, dispositis inimicitiis, oblitus auspicia, te ipso augure nunciante, illo primo die tibi collegam esse voluisti. *Phil.* 1, 13.

voit le rendre utile aux interets de la repub
s'attacha plus que jamais à s'insinuer dans
fiance. L'absence d'Antoine rendoit les
tures fort heureuses, & Dolabella confirm
tôt cette espérance. A peine vit-il son
éloigné de Rome, qu'il entreprit de s'att
time des honnêtes gens, par la rigueur qu'
contre les perturbateurs de la tranquillité p
La populace, guidée par l'imposteur
avoit élevé un autel sur le forum, dans
où le corps de César (*a*) avoit été brûl
une pyramide de marbre, de la hauteur
pieds, sur laquelle on lisoit pour inscrip
Père de la Patrie. Il s'y faisoit continu
des sacrifices avec toutes les cérémoni

(*a*) Plebs postea solidam columnam prope

ligion, & ce nouveau culte s'étoit accrédité jusqu'à mettre en danger le repos & la sûreté de la ville. Souvent la populace, qui s'assembloit en foule pour ces sacrifices, y prenoit une espèce d'enthousiasme, qui la faisoit courir furieusement dans les rues, en commettant toutes sortes de violences & d'outrages contre ceux qui passoient pour les ennemis de César. Dolabella termina tout d'un coup ce désordre en faisant démolir la pyramide & l'autel, & punir de mort les mutins qui furent arrêtés dans le mouvement de la sédition. Ceux qui étoient libres furent précipités de la roche Tarpéienne, & les esclaves subirent le supplice de la croix. Toute la ville applaudit à la fermeté du consul.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron partagea, non-seulement la joie publique, mais encore (*a*) la gloire de Dolabella, dont la conduite fut attribuée à ses conseils. Il en

(*a*) Manabat enim illud malum urbanum, & ita corroborabatur quotidie, ut ego quidem & urbi & otio diffiderem urbano. *Ep. fam.* 12, 1. Nam cum serperet in urbe infinitum malum, & quotidie magis magisque perditi homines, cum suis similibus, servis, tectis & templis urbis minarentur; talis animadversio fuit Dolabellæ, cum in audaces sceleratosque servos, tum in impuros & nefarios cives, talisque eversio illius execratæ columnæ, &c. *Phil.* 1, 2. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri. *Ibid.* 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

marqua auſſitôt ſa ſatisfaction à Atticus. « La belle » action que celle de mon cher Dolabella ! Je » dis à préſent, mon cher Dolabella : auparavant » je vous aſſure que j'avois quelque peine à » me ſervir de ce terme. Sa conduite ſera d'un » grand exemple : faire précipiter les uns & met- » tre en croix les autres, arracher cette colonne » & n'en laiſſer aucun veſtige, pour moi, je ne » vois rien de plus héroïque. Il a fait finir par-là » ces apparences de regret qui gagnoient de plus » en plus, & qui ſeroient enfin devenues fatales à » nos illuſtres meurtriers. Je ſuis à préſent de votre » avis (*a*), je commence à former de meilleures » eſpérances ». Dans une autre lettre (*b*) : « Que » j'admire le courage de mon cher Dolabella ! » Quel exemple ! Pour moi je ne ceſſe pas de le » louer & de l'exhorter à ne ſe pas démentir..... » Je crois qu'à préſent Brutus pourroit paroître au » milieu de Rome avec une couronne d'or. Qui » oſeroit l'inſulter, depuis que ceux qui ſe déclar-

(*a*) Ad Att. 14, 15.

(*b*) O Dolabellæ noſtri αρετειαν ! Quanta eſt ανδραγαθια ! Equidem laudare eum & hortari non deſiſto..... Mihi quidem videtur Brutus noſter jam vel coronam auream per forum ferre poſſe : quis enim audeat violare, præpoſita cruce aut ſaxo ? præſertim tantis plauſibus, tanta approbatione infimorum. *Ibid.* 16.

» tent pour César sont punis du dernier supplice, » & que la plus vile populace a si bien témoigné » par ses applaudissemens qu'elle approuvoit cette » exécution » ?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il écrivit de Bayes la lettre suivante à Dolabella.

Cicéron à Dolabella, Consul.

Quoique l'intérêt (*a*) que je prens à ce qui vous regarde, mon cher Dolabella, suffise pour me faire voir avec une joie infinie la gloire que vous venez d'acquérir, il faut néanmoins avouer que je suis charmé de ce que la voix publique me donne quelque part au mérite de vos grandes actions. Toutes les personnes que je vois ici (& j'y vois beaucoup de monde, car outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes gens prendre les eaux, il y arrive aussi tous les jours des villes voisines plusieurs de mes amis) tous ceux, dis-je, que je vois, après vous avoir donné toutes les louanges que vous méritez, me font ensuite de grands remercîmens. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes conseils & en profitant

(*a*) M. de Mongault, dont je continue d'emprunter la traduction, a placé cette lettre entre celles à Atticus, quoiqu'elle soit la quatorzième du neuvième livre des lettres familières.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de mes instructions, que vous faites voir en vous un si bon citoyen & un consul si digne de cette grande dignité. Je ne dirois que ce qui est très-véritable, si je répondois que tout ce que vous faites, vous le faites de vous-même, & que vous n'avez besoin pour celá du secours de personne. Je prens néanmoins un tempérament: je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent, ce seroit vous faire une trop grande injustice que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur; mais je ne nie pas absolument que je n'y aie quelque part; car mon foible, comme vous le savez, c'est la gloire. Au reste, il me semble (*a*) que vous pouvez comme Agamemnon, ce roi des rois, vous faire honneur d'avoir pour conseiller un Nestor; & sans doute il est bien glorieux pour moi, qu'un consul qui se distingue avec tant d'éclat, dans un âge si peu avancé, passe pour mon élève.

Lorsque je vis à Naples Lucius César, que je

(*a*) Après avoir emprunté la traduction de M. de Mongault, il faut adopter ses notes. On appeloit Agamemnon roi des rois, parce qu'il y en avoit plusieurs dans l'armée dont il étoit général; & par la même raison ceux qui étoient jaloux de Pompée pendant la guerre civile, l'appeloient Agamemnon, parce que les consuls & tous les grands de la république servoient sous lui.

rouvai malade ; tout accablé qu'il étoit de douleurs : « O mon cher Cicéron ! me dit-il, même » avant les premiers complimens, que je vous » trouve heureux d'avoir tant de pouvoir sur l'es- » prit de Dolabella ! Si j'en avois autant (*a*) sur » celui de mon neveu, nous n'aurions plus rien » à craindre. Je félicite notre cher Dolabella, & » je le remercie en mon propre nom. Nous pou- » vons dire que depuis vous, il est le seul qui » ait été véritablement consul ». Il me parla ensuite en détail de l'action, & de la manière dont elle s'étoit passée, en concluant qu'il ne s'étoit jamais rien fait de plus beau, de plus grand & de plus utile pour la république. Il n'y a point là-dessus deux voix. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aie quelque part aux louanges qu'on vous donne, & que je jouisse, comme sous un faux titre (*b*), d'une gloire qui vous appartient toute entière.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais pour parler sérieusement, j'aimerois mieux,

(*a*) Il parut bien dans la suite qu'il n'en avoit pas beaucoup, car Antoine le sacrifia à Auguste, qui le fit mettre sur la liste des proscrits, & consentit en revanche qu'on y mît Cicéron. Mais Julia, sœur de Lucius César & mère d'Antoine, retira son frère chez elle & le sauva.

(*b*) M. de Mongault a tâché de rendre par-là *falsam hæreditatem*, id est, hæreditatem falso nomine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer toute entière à vous, que de vous ôter la moindre partie de celle qui vous est due. Vous savez combien j'ai toujours eu d'amitié pour vous; mais ce que vous venez de faire, l'a si fort augmentée, qu'elle ne peut être ni plus tendre, ni plus ardente. C'est qu'il n'est rien de plus beau, de plus aimable & de plus charmant que la vertu. J'ai toujours aimé, comme vous savez, M. Brutus, à cause de l'élévation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, & de cette probité admirable qui ne s'est jamais démentie; cependant depuis les ides de mars, cette amitié est si fort augmentée, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui sembloit ne pouvoir aller plus loin, se soit trouvé capable d'un si grand accroissement. Qui auroit cru que l'amitié que j'avois pour vous, pût devenir plus grande? Elle est si fort accrue, qu'il me semble que ce n'étoit auparavant (*a*) qu'une simple affection, & que c'est à présent une parfaite amitié.

(*a*) *Ut mihi denique amare videar, antea dilexisse.* Nous n'avons pas de mots en françois qui puissent marquer bien précisément la différence que Cicéron met entre *amare* & *diligere*. Il les confond même très-souvent, & peut-être n'aurions-nous jamais su que *amare* signifie plus que *diligere*, s'il ne les avoit distingués en deux

Qu'eſt-il donc néceſſaire que je vous exhorte à vous faire un mérite & une gloire ſolides ? Faut-il, comme l'on fait ordinairement, que je vous propoſe pour modèle des hommes illuſtres ? Je n'en ai point de plus illuſtres à vous propoſer que vous-même. Vous n'avez qu'à vous imiter & à vous ſurpaſſer. Il ne vous eſt plus même libre, après une action d'un tel éclat, de n'être pas ſemblable à vous-même. Il ne faut donc point vous exhorter ; il faut ſe réjouir avec vous, car il vous eſt arrivé, ce qui eſt peut-être ſans exemple, qu'une extrême ſévérité vous a rendu agréable au peuple, loin de le prévenir contre vous ; & que vous avez eu l'approbation, non-ſeulement des honnêtes gens, mais même de la plus vile populace. Si vous en étiez redevable à quelque ſorte de haſard, je vous féliciterois de votre bonheur ; mais on ne peut attribuer ce ſuccès qu'à votre courage, à votre eſprit & à votre prudence. J'ai lu votre harangue au peuple. Vous entrez ſi bien en matière, & dans l'expoſition du fait, vous avancez pas à pas avec tant d'adreſſe, que vous

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius P. Cornel. Dolabella.

---

ou trois endroits. Cela nous donne lieu de remarquer qu'il n'y a point de mots parfaitement ſynonimes ; & s'il y en a pluſieurs qui nous paroiſſent tels, ſur-tout dans les langues mortes, c'eſt que nous n'en connoiſſons pas toute la force, ou que nous n'avons pas aſſez étudié les auteurs.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

amenez insensiblement tout le monde à approuver la sévérité dont vous avez usé. Par-là vous avez délivré Rome d'un grand danger, vous avez rassuré tous les citoyens, & ce n'est pas seulement un avantage passager, c'est un grand exemple pour l'avenir. Concevez donc que vous êtes maintenant le soutien de la république, & que vous devez, non-seulement défendre, mais encore traiter avec distinction ceux à qui nous devons les premiers commencemens de notre liberté. Mais j'espère de vous voir au premier jour; & je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme nous vous devons la conservation de la république & la nôtre, nous vous prions de vous bien conserver. Adieu.

Cicéron s'étoit proposé d'employer le tems qu'il passoit hors du royaume à faire un voyage dans la Grèce, pour y voir son fils, dont la conduite le chagrinoit beaucoup, & sembloit demander un remède aussi puissant (*a*) que sa présence. Mais l'espérance qu'il conçut des intentions de Dolabella; & la joie de trouver un chef armé de l'autorité publique, c'est-à-dire (*b*), le principal

(*a*) Quod sentio valde utile esse ad confirmationem Ciceronis, me illuc venire. *Ad Att.* 14, 13. Magni interest Ciceronis, vel mea potius, vel me hercule utriusque, me intervenire discenti. *Ibid.* 16.

(*b*) Nunc autem videmur habituri ducem, quod unum

ours qui manquoit au parti de la liberté, lui remettre ſon départ après l'aſſemblée du ſénat, étoit indiquée au premier jour de juin, de peur un éloignement trop précipité ne paſsât pour eſpèce de déſertion. Il étoit même réſolu de bandonner l'Italie que lorſqu'il le pourroit ſans oche, & ſur-tout ſans chagriner Brutus, à il vouloit être conſtamment attaché.

es principes ne l'empêchoient point d'avoir fréquentes conférences avec les derniers mi-tes de Céſar, Panſa, Hirtius, Balbus, Ma-, &c. qui faiſoient toujours profeſſion d'être ſes amis. Mais il s'appercevoit que la mort eur maître avoit extrêmement altéré leur con-ce, & quoiqu'ils s'efforçaſſent de déguiſer leurs entimens, ils laiſſoient voir malgré eux qu'ils reſpiroient que la vengeance. Panſa & Hirtius ient été déſignés conſuls pour l'année ſuivante, es actes de Céſar étant ratifiés par le ſénat, ne pouvoit leur ôter le droit qu'ils avoient tte dignité. Brutus & Caſſius qui ſentirent de lle importance il étoit de les faire entrer, s'il t poſſible, dans le parti de la république, loient inſtamment Cicéron d'y apporter toute

An. de Rᵗ 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

---

icipia, bonique, deſiderant. *Ibid.* 20. Nec vero diſce-, niſi cum tu me id honeſte putabis facere poſſe. Bruto meo nullo loco deero. *Ibid.* 15. *Vid.* 15, 13.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ſon adreſſe & tous ſes ſoins, ſur-tout à l'égard d'Hirtius, qui leur étoit le plus ſuſpect. Mais il ſemble que Cicéron (*a*) ſe promettoit peu de les gagner. Il écrivit à Atticus, « qu'il n'y en avoit » pas un qui ne craignît la paix beaucoup plus » que la guerre; qu'ils déploroient continuelle- » ment la perte de leur maître, & qu'ils regar- » doient ſa mort comme la ruine de l'empire; » qu'ils l'accuſoient de s'être trahi par un excès » de bonté & de clémence, ſans quoi il n'auroit » pas ſuccombé à la fureur de ſes ennemis: & » pour ce qui regardoit particulièrement Hirtius, » il aime, dit-il, avec une violente paſſion, celui » que Brutus a poignardé..... Vous ſouhaitez que » je le faſſe changer d'inclination. J'y emploie tous » mes efforts. Il parle fort bien; mais il vit, &

(*a*) Minime enim obſcurum eſt quid iſti moliantur: meus vero diſcipulus qui hodie apud me cœnat, valde amat illum quem Brutus noſter ſauciavit; & ſi quæris, perſpexi enim plane, timent otium. Hypotheſim autem hanc habent, eamque præ ſe ferunt, virum clariſſimum interfectum, totam remp. illius interitu perturbatam; irrita fore quæ ille egiſſet, ſimul ac deſiſtemus timere, clementiam illi malo fuiſſe, qua ſi uſus non eſſet, nihil illi tale accidere potuiſſe. *Ad Att.* 14, 22. Quod Hirtium per me meliorem fieri volunt, do equidem operam, & ille optime loquitur, ſed vivit habitatque cum Balbo, qui item bene loquitur. Quid credas, videris. *Ad Att.* 20, 21.

» il demeure même avec Balbus, qui parle fort » bien auſſi. Voyez ce que vous en penſez vous-» même ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

De tous les partiſans de Céſar, il n'y en avoit point qui s'emportât plus ouvertement contre les conjurés que Matius. Cicéron le regardoit comme l'ennemi irréconciliable de la liberté. Ayant paſſé près de ſa maiſon de campagne à ſon départ de Rome, il avoit eu la curioſité de le voir. Il l'avoit trouvé dans une agitation incroyable, ſe livrant aux plus noirs accès de la triſteſſe, annonçant pour l'avenir la guerre & la déſolation, comme des ſuites infaillibles de la mort de Céſar. Entre pluſieurs circonſtances de leur converſation, Matius (*a*) lui rapporta ce que Céſar diſoit ſouvent en parlant de Brutus: « que ſa manière de pen-» ſer pour ou contre un parti, ne pouvoit jamais » être une choſe indifférente, *parce qu'il vouloit* » *fortement ce qu'il vouloit;* qu'il s'en étoit ap-» perçu plus que jamais à Nice, par la force & » la liberté ſurprenante avec laquelle il avoit plai-» dé pour le roi Dejotarus ». Matius apprit auſſi à Cicéron ce qu'il avoit entendu dire (*b*) à Céſar:

(*a*) De Bruto noſtro..... Cæſarem ſolitum dicere; magni refert hic quid velit: ſed quicquid vult, valde vult: idque eum animadvertiſſe cum pro Dejotaro Niceæ dixerit, valde vehementer eum viſum & libere dicere.

(*b*) Atque etiam proxime, cum Sextii rogatu apud eum

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

un jour que Cicéron demandoit audience, pour la cauſe de Seſtius, Céſar, qui l'apperçut dans une antichambre, où il attendoit patiemment qu'il fût appelé, dit à quelques amis qu'il avoit autour de lui : « Puis-je douter qu'on ne me porte une haine » mortelle, lorſque je vois Cicéron obligé d'at» tendre pour me parler, & fort embarraſſé pour » trouver de l'accès auprès de moi. Si quelqu'un eſt » capable de me le pardonner, c'eſt lui, je n'en » doute pas. Mais je ne ſuis pas moins sûr qu'il » me hait réellement ».

Cependant pluſieurs raiſons obligeoient ces zélés amis de Céſar, à ne pas ſe relâcher dans les témoignages d'attachement qu'ils avoient toujours donnés à Cicéron. Si le parti républiquain l'emportoit, ils étoient perſuadés que perſonne n'étoit plus capable de les défendre & de les ſoutenir par ſa protection ; & ſi les intrigues d'Antoine faiſoient revivre la tyrannie, ils ne regardoient pas moins Cicéron comme leur plus puiſſante reſſource contre les entrepriſes d'un tyran ſi dangereux ; car dans la néceſſité de ſe donner

---

fuiſſem, expectaremque ſedens quoad vocarer, dixiſſe eum; ego dubitem quin ſummo in odio ſim, cum M. Cicero ſedeat nec ſuo commodo me convenire poſſit ? atqui ſi quiſquam eſt facilis, hic eſt : tamen non dubito quin me male oderit. *Ad Att.* 14, 1.

ouveau maître, leur [illegible]
it souhaiter Octave [illegible]
Aussi l'amitié de [illegible]
constante pour Cicéron [illegible]
e de l'été avec [illegible]
ons de campagne [illegible]
rer qu'il [illegible]
lant leur [illegible]
e d'Hirtius, [illegible]
sincère.

rutus & Cassius [illegible]
retraite, près de [illegible]
ois usage d'une terre de Cicéron [illegible]
re (b), qui étoit [illegible]
. Leurs irrésolutions [illegible]
attendoient à se [illegible]
s ; & dans le doute [illegible]
tion des consuls [illegible]
l seroit le succès de [illegible]
t. Quoique leur situation [illegible]
ercer les fonctions de leur [illegible]

---

a) Cum Pansa vixi in Pompeiano. Is plane mihi pro-
t se bene sentire & cupere pacem, &c. [illegible],
It. 15, 1.

b) Velim me hercule Asturæ Brutus. *Ad Att.* 14,
Brutum apud me fuisse gaudeo ; modo & licenter
t & sat diu. *Ibid.* 15, 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

soin de renouveler souvent dans l'esprit du peuple le souvenir de leurs services, par des édits où leur amour éclatoit (a) pour la patrie & leur zèle pour la paix & la liberté. Ils protestoient qu'il ne leur échapperoit jamais rien qui pût être l'occasion d'une guerre civile; & que s'ils pouvoient contribuer à la liberté publique par un exil perpétuel, ils étoient prêts à s'y soumettre volontairement. Le dessein qu'ils entretenoient actuellement, étoit de se rendre à Rome pour le premier jour de juin, & d'y prendre leur place au sénat, si les circonstances le permettoient; ou de se présenter du moins sur la tribune & de faire l'essai de l'affection du peuple, par un discours que Brutus préparoit soigneusement. Ils communiquèrent ce projet à Cicéron, & lui faisant remettre en même tems une copie du discours que Brutus avoit prononcé au capitole le jour de la mort de César, ils le prioient d'y faire ses corrections pour le mettre en état d'être publié. Cicéron en marque son sentiment à Atticus: « La

(a) Testari edictis libenter se vel in perpetuo exilio victuros, dum reip. constaret concordia, nec ullam belli civilis præbituros materiam, plurimum sibi honoris esse in conscientia facti sui, &c. *Vell. Pat.* 2, 62. Edictum Bruti & Cassii probo. *Ad Att.* 14, 20. De quibus ut bonam spem te habere significas, propter edictorum humanitatem. *Ibid.* 15, 1.

angue de Brutus eſt un modèle d'élégance ir le ſtyle & pour les ſentimens. Mais ſi ois eu le même ſujet à traiter, je me ſerois ɔrcé d'y mettre plus de chaleur. Vous conſſez le caractère de l'orateur. Cette raiſon ɛmpêche de corriger ſon ouvrage, car ſuit les idées que notre ami s'eſt formées de t de parler, il a réuſſi parfaitement; mais : que je ſois dans l'erreur ou non, mon goût tout-à-fait différent. Liſez ſa pièce, ſi vous ne ez pas déjà lue, & marquez-m'en votre avis. ıoique le préjugé de votre nom me faſſe crain- : que votre faveur ne penche pour l'atticiſ- :, je n'en ſuis pas moins perſuadé que ſi vous us ſouvenez du tonnerre de Demoſthène, us conviendrez que la force peut s'allier avec légance attique ».

An. de Rᵢ 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ticus ne goûta point cette harangue. Il la va trop vide & trop languiſſante pour une ande occaſion; & par ſa réponſe, il pria éron d'en compoſer (*a*) une autre, pour la lier ſous le nom de Brutus. Mais Cicéron fut té par la crainte d'offenſer l'auteur. Dans une :e ſur le même ſujet: « Vous croyez, dit-il, ue je m'abuſe lorſque j'attache à Brutus le ſat de la république, mais comptez que rien

z) Ibid. 3, 4.

» ſonne dans ſon genre ; & ſi cela eſt
» plus médiocres, que devons-nous p
» Brutus à qui l'on ne peut refuſer de l
» du ſavoir ? D'ailleurs, n'en ai-je pas un
» dans ſon édit ? A votre prière j'en ai
» un pour lui. Mon ouvrage m'a plû. Il
» été moins content du ſien. Ajoutez que
» dédié, ſur ſes propres inſtances, mon T
» *la meilleure manière de parler*, il n'a
» difficulté d'écrire, non-ſeulement à voi
» à moi-même, que l'eſpèce d'éloquence
» louée n'étoit pas de ſon goût. Que chac
» poſe donc pour ſoi-même. Quelle qu
» harangue, je ſouhaite ſeulement qu'il
» berté de la prononcer ; car s'il peut ſe
» à Rome avec quelque ſûreté (*a*), la
» eſt à nous ».

république un nouvel acteur, qui ne sortit l'obscurité dans laquelle il avoit vécu jusqu'a-ts, que pour jouer tout d'un coup les premiers les & fixer sur lui tous les regards. Ce fut le ıne Octave, que César, son oncle, avoit laissé ıéritier de son nom & de ses richesses. Quel-ıes mois auparavant, il avoit été envoyé à Ap-ıllonia, célèbre école de Macédoine, pour y tendre son oncle & l'accompagner ensuite à la ıerre contre les parthes. Mais au premier bruit : sa mort, il avoit repris le chemin de l'Italie, ɔur faire l'essai de sa fortune, sur le crédit de ɔn nom & sur la confiance qu'il avoit aux amis e César. Il étoit arrivé à Naples le 18 d'avril. ıalbus s'y rendit le lendemain pour le recevoir, : l'ayant conduit à la maison de campagne de 'hilippus son beau-père (*a*), il retourna le nême jour à Cumes, où il étoit depuis quelque ems dans celle de Cicéron. Hirtius & Pansa, qui · étoient aussi, allèrent prendre avec lui le jeune Octave, après lui avoir laissé quelques jours pour e reposer, & le présentèrent à Cicéron. Ce jeune

[illegible] MARC. [illegible] TONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Octavius Neapolim venit ad xiv. kal. ibi eum Balbus mane postridie, eodemque die mecum in Cumano. *Ad Att.* 14, 10. Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, & quidem in proximam villam Philippi; mihi totus deditus. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

romain, déja rempli de vénération pour un ſi grand homme, la lui marqua par les plus ardens témoignages, en proteſtant qu'il ne vouloit ſe gouverner que par ſes conſeils.

La ſeule prétention qu'il penſoit à faire éclater, regardoit la ſucceſſion des biens de Céſar, dont il ne vouloit pas différer à ſe mettre en poſſeſſion. Mais cette entrepriſe paroiſſoit fort hardie dans un jeune homme de dix-huit ans. Les républiquains avoient raiſon de craindre qu'en obtenant l'héritage de ſon oncle, il ne trouvât le moyen de ſuccéder en même-tems à ſon pouvoir; & l'alarme étoit encore plus vive pour Antoine, qui aſpiroit lui-même à cette ſucceſſion, & qui s'étoit déjà ſaiſi de tous les effets, dans la crainte de les voir bientôt employés à l'abaiſſement de ſon autorité. Philippus, & ſa femme, inquiets pour la ſûreté d'Octave, le preſsèrent de ſuſpendre (*a*) quelque tems ſon deſſein, & de ne ſe rendre odieux dans aucun parti, avant que le cours des affaires eût commencé à ſe déclarer. Mais il avoit le cœur trop grand

(*a*) Non placebat Ariæ matri Philippoque vitrico, adiri nomen invidioſæ fortunæ Cæſari..... ſprevit cœleſtis animus humana conſilia, dictitans nefas eſſe, quo nomine à Cæſare dignus eſſet viſus, ſibimet ipſum videri indignum. *Vell. Pat.* 2, 60.

pour goûter des conseils si timides. Il répondit « qu'il ne pouvoit, sans infamie, se croire indi- » gne d'un nom dont César l'avoit cru digne ». Quantité de flatteurs, qui étoient autour de lui, l'excitoient à s'assurer de la faveur des citoyens & de l'attachement des troupes, avant que ses ennemis fussent assez forts pour arrêter ses progrès. Ces insinuations lui donnoient tant d'impatience de se voir à Rome, que la prudence n'eut pas plus de pouvoir que la crainte, pour lui faire retarder son départ.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron (*a*) écrivoit là-dessus à Atticus : « Oc- » tave est encore avec nous. Il me marque autant » de respect que d'amitié. Ses domestiques lui » donnent le nom de César. Philippus ne le lui » donne point, & je suis son exemple. Il me » paroît impossible qu'il devienne jamais bon ci- » toyen, au milieu de tant de gens qui n'an-

(*a*) Nobiscum hic perhonorifice & amice Octavius : quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non : itaque ne nos quidem : quem nego fieri posse bonum civem, ita multi circumstant, qui quidem nostris mortem minitantur. Negant hæc ferri posse. Quid censes, cum Romam puer venerit, ubi nostri liberatores tuti esse non possunt ? Qui quidem semper erunt clari : conscientia vero facti sui, etiam beati. Sed nos, nisi me fallit, jacebimus. Itaque aveo exire, ubi nec Pelopidarum, &c. *Ad Att.* 14, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» noncent que la mort à tous nos amis. C'eſt » leur langage familier. Ils déclarent que le paſſé » ne mérite point de grace. Que ſera-ce, je vous » prie, lorſque cet enfant va ſe trouver à Rome, » où nos libérateurs n'oſent paroître? Ils n'en » ſeront pas moins célèbres ni moins heureux, » j'oſe le dire, par le témoignage de leurs cœurs » vertueux. Mais je ſuis trompé, ſi nous n'avons » perdu toute reſſource. Quand pourrai-je me re- » tirer dans quelque lieu où je n'entende plus » parler de ces Pelopides, &c.

Octave en arrivant à Rome fut préſenté au peuple par un des tribuns, & prononça un diſcours fort éloquent, de la tribune, qui étoit comme en proie aux ennemis de Brutus. « Sou- » venez-vous (*a*) de ce que je vous dis, écrivoit » Cicéron; cet uſage ſéditieux de haranguer avec » une liberté ſans bornes eſt aujourd'hui ſi auto- » riſé, que s'il ne peut faire perdre à nos héros, ou » plutôt à nos dieux, la gloire éternelle qu'ils ont

(*a*) Sed memento, ſic alitur conſuetudo perditarum concionum, ut noſtri illi, non heroes, ſed dii, futuri quidem in gloria ſempiterna ſint, ſed non ſine invidia nec ſine periculo quidem. Verum illis magna conſolatio, conſcientia maximi & clariſſimi facti. Nobis quæ? qui interfecto rege liberi non ſumus..... Sed hæc fortuna viderit, quoniam ratio non gubernat. *Ad Att.* 14, 11.

mérité, il attachera néanmoins quelque choſe d'odieux à leur mémoire. Mais le témoignage de leur cœur ſuffit pour leur conſolation. Qui nous conſolera, nous que la mort de notre roi n'a pas rendus plus libres? Que la fortune en décide, puiſque la raiſon n'eſt plus écoutée ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Le diſcours d'Octave fut ſoutenu par des moyens us capables de faire agréer au peuple les ſoins il prenoit pour lui plaire. Il donna des ſpecles & des jeux à l'honneur des victoires de n oncle. Les préparatifs en avoient été faits ndant la vie de Céſar; mais ceux qu'il avoit argés de cette commiſſion (*a*) n'ayant pas eu hardieſſe de l'exécuter après ſa mort, elle reomboit naturellement ſur Octave en qualité héritier. Il fit apporter dans ces jeux la chaire or, qui étoit un des honneurs qu'on avoit déernés à Céſar, avec ordre de la placer dans outes les occaſions ſolennelles ſur le théâtre dans le cirque. Mais les tribuns (*b*) la firent nlever, & leur fermeté fut applaudie par tout e corps des chevaliers. Atticus écrivit cette nouelle à Cicéron, qui la reçut avec beaucoup de

(*a*) Ludos autem victoriæ Cæſaris non audentibus facere, quibus obtigerat id munus, ipſe edidit. *Suet. Aug.* 10. *Dio.* 272.

(*b*) Dio. 44, 243.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

joie. Cependant ſes réflexions ſe tournèrent beaucoup plus ſur la conduite d'Octave (*a*), qui ſembloit marquer un eſprit déterminé à faire revivre les anciennes querelles & à venger la mort de Céſar. Il n'apprit pas (*b*) avec plus de ſatisfaction que Matius s'étoit chargé du ſoin des ſpectacles. Cette nouvelle confirmoit l'opinion qu'il avoit eue de ſes deſſeins. Il croyoit déjà le voir un des plus dangereux conſeillers d'Octave, & tel, en un mot, qu'il l'avoit repréſenté à Brutus. Matius informé de ces ſoupçons, en fit des plaintes à Trébatius leur ami commun ; ce qui donna lieu à Cicéron de ſe juſtifier par une lettre, & à Matius de lui faire une réponſe qu'on eſtime avec raiſon, pour la beauté du ſtyle & des ſentimens. Mais elle n'eſt pas moins précieuſe pour nous avoir conſervé le nom & le caractère d'un romain du premier mérite, qui avoit vécu dans la plus intime familiarité avec Céſar, & dont il ne reſte point d'autre trace dans l'hiſtoire.

Cicéron (*c*) s'efforce dans ſa lettre de perſuader à Matius qu'il ne lui eſt rien échappé qui ne

---

(*a*) De ſella Cæſaris, bene tribuni. Præclaros etiam xiv. ordines. *Ad Att.* 15, 3.

(*b*) Ludorum ejus apparatus, & Matius ac Poſthumius procuratores, non placent. *Ad Att.* 15, 2.

(*c*) Ep. fam. 11, 27.

puiſſe s'accorder avec les devoirs les plus étroits de l'amitié ; & pour donner plus de vraiſemblance à cette apologie, il commence par reconnoître qu'il n'y a point de politeſſes ni de ſervices qu'il n'ait reçus de lui, ſur-tout dans le tems de ſa plus haute faveur auprès de Céſar. Mais lorſqu'il vient au reproche dont il vouloit ſe défendre, il touche fort délicatement cet article, & ſe renfermant dans des réflexions générales, il fait obſerver à Matius, « qu'expoſé comme il eſt par » ſon rang à la vue du public, il n'eſt pas ſur- » prenant que la malignité donne quelquefois à » ſa conduite des interprétations moins avanta- » geuſes. J'ai toujours pris ſoin, dit-il, de la » faire conſidérer du côté le plus favorable. Mais » vous, qui êtes un homme éclairé, vous n'igno- » rez pas que ſi Céſar étoit en effet roi, comme » j'ai toujours été perſuadé qu'il l'étoit, il n'y a » que deux manières d'enviſager votre devoir, » ou celle que je fais valoir ordinairement, » qui eſt de louer votre affection & votre fidélité » pour un ami mort ; ou celle que d'autres croient » plus néceſſaire, & ſuivant laquelle le ſervice & » la liberté de la patrie doivent être préférés à la » vie d'un ami. Je ſouhaite qu'on vous ait rap- » porté avec quelle chaleur je prens parti pour » vous dans ces converſations. Mais j'inſiſte par- » ticulièrement ſur deux points, que perſonne ne

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» rappelle ni plus ſouvent ni avec plus de zèle » & de liberté que moi : c'eſt que de tous les » amis de Céſar vous avez été le plus oppoſé à » la guerre civile, & le plus modéré après la » victoire. Je ne connois perſonne qui n'en con- » vienne avec moi », &c.

Matius à Cicéron.

Il m'eſt bien doux (*a*) d'apprendre par votre lettre, que vous conſervez de moi l'opinion que j'ai toujours ſouhaitée, & dont j'ai cru pouvoir me flatter. Quoique je n'en euſſe pas le moindre doute, ce prix que j'y attache étoit capable de me cauſer de l'inquiétude. Mon cœur me rendoit témoignage que je n'ai rien fait qui puiſſe offenſer un honnête homme, & je ne pouvois par conſéquent m'imaginer qu'avec un mérite ſi extraordinaire vous vous fuſſiez prévenu ſans raiſon contre un ancien ami dont les ſentimens n'ont jamais changé pour vous. Puiſque les vôtres ſont tels que je le déſire, je veux m'expliquer ſur ces accuſations contre leſquelles votre bonté & votre amitié vous ont fait prendre ſi ſouvent mon parti. Je n'ignore point ce que certaines perſonnes ont dit de moi depuis la mort de

(*a*) Ibid. 29.

César. On me fait un crime de la douleur que je reſſens d'avoir perdu mon ami. On prétend que le ſervice de la patrie doit être préféré aux devoirs de l'amitié, comme s'il étoit bien prouvé que le meurtre de César eſt en effet de quelqu'utilité pour la patrie. Mais je ne veux point employer ici l'artifice. J'avoue que je ne ſuis point à ce haut degré de ſageſſe. Ce n'eſt pas César que j'ai ſuivi dans nos diſſentions; c'eſt à mon ami que je me ſuis attaché; & quelqu'averſion que j'euſſe pour le parti des armes, je n'ai pu voir marcher mon ami ſans moi. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile. J'ai fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans ſa naiſſance. Auſſi ne m'a-t-on pas vu profiter de la victoire de mon ami, pour avancer ma fortune ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abuſé de cet avantage, avoient moins de part que moi à la confiance de César; & je puis dire même que mon bien a ſouffert de la loi qu'il a portée, tandis que ceux qui ſe réjouiſſent aujourd'hui de ſa mort, en ont tiré de meilleurs fruits. J'ai ſollicité le pardon des vaincus avec autant de zèle que ſi je l'avois demandé pour moi-même. Comment voudroit-on qu'après m'être employé pour le ſalut de tout le monde, je ne regrettaſſe point la mort de celui qui me l'accordoit de ſi bonne grace; ſur-tout lorſque je l'ai vu périr par la

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS P. CORNEL. DOLABELLA.

cruauté des mêmes ennemis qui s'étoient toujours efforcés de le rendre odieux ? Mais on me fera repentir, diſent-ils, d'avoir condamné leur action. Inſolence inouie ! Quoi ? il ſera permis aux uns de tirer gloire d'une action déteſtable, & les autres ſeront punis d'en avoir marqué du regret ! Juſqu'à préſent, du moins, on avoit laiſſé aux eſclaves le triſte pouvoir de craindre, de ſe réjouir, de s'affliger, ſuivant les mouvemens de leur cœur. Aujourd'hui elle nous eſt ôtée par la terreur, & c'eſt à ceux qui ſe nomment les vengeurs de la liberté, que nous avons cette obligation. Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger ni de crainte qui puiſſent m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. J'ai toujours eu pour principe qu'une mort honnête ne doit jamais être redoutée, & qu'elle mérite quelquefois d'être cherchée. Enfin, pourquoi me font-ils un crime de ſouhaiter qu'ils puiſſent ſe repentir d'une action que je déteſte ? Si c'en eſt un, j'en fais gloire. Oui, je ſouhaite que tout l'univers regrette la mort de Céſar.

Mais je ſuis membre de la ſociété civile, & cette qualité, diſent-ils, m'oblige de m'intéreſſer au bien & à la ſûreté de la république. Si toutes les actions de ma vie paſſée & mes eſpérances pour l'avenir ne prouvent pas ſans que je

e dise, le sincère intérêt que j'y prens, je renonce à le prouver par d'inutiles argumens. Je vous supplie donc de la manière la plus pressante, de juger de moi par les [illegible] que par les paroles, & si [illegible] ma situation l'on soit [illegible] justice & la vertu, [illegible] n'aurai jamais de liaison [illegible] noîtrai les pernicieux [illegible] point écarté de ces [illegible] quoique l'erreur soit [illegible] Puis-je les oublier [illegible] Non, je suis résolu de ne [illegible] pose à de justes [illegible] d'offenser quelqu'un, [illegible] cruel destin d'un ami [illegible] tous les hommes. [illegible] sentimens, je ne les [illegible] je ne voudrois pas [illegible] de la dissimulation. [illegible] crime d'avoir pris la [illegible] jeune César a [illegible] son oncle. Je [illegible] point de rapport aux [illegible] office d'amitié que j'ai [illegible] mon ami, & [illegible] d'un jeune [illegible] Je rends des [illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. [illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ceux qui me le reprochent ne le voyent-ils pas plus ſouvent que moi, pour ſolliciter ſes faveurs? Quelle eſt donc cette arrogance? Quoi, lorſque jamais Céſar n'a prétendu gêner mes démarches ni me contraindre dans mes liaiſons, ceux qui m'ont cruellement privé de ce cher ami croiront pouvoir m'empêcher de ſuivre les mouvemens de mon inclination & de mon eſtime? Mais je ſuis ſans inquiétude. Ma conduite ſuffira toujours pour réfuter leurs fauſſes imputations; & je me ſoucierai peu que ceux à qui la conſtance de mon amitié pour Céſar me rend odieux, cherchent à ſe faire des amis qui leur reſſemblent. Si la bonté du ciel permettoit que mes déſirs fuſſent remplis, je voudrois paſſer tranquillement le reſte de mes jours dans l'île de Rhodes; mais ſi je ſuis retenu à Rome par quelqu'accident, la vie que j'y ménerai fera connoître que mes vœux ſont toujours pour la vertu & la juſtice. J'ai beaucoup d'obligation à Trebatius des aſſurances qu'il m'a données de votre amitié & de votre eſtime. C'eſt me faire un devoir des ſentimens que j'ai toujours eus pour vous par inclination. Prenez ſoin de votre ſanté & conſervez-moi votre affection (*a*).

(*a*) Matius obtint la faveur d'Auguſte, dont il jouit long-tems, & fut diſtingué par le titre de ſon ami. Cepen-

[illegible] Antoine [illegible] [illegible] [illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

commodité de forger des actes, ou d'in dans ceux qui existoient déjà, tout ce qu paroissoit convenable à ses prétentions. C méthode lui réussissoit si bien, qu'il vendoit ménagement des privilèges & des immunités villes, aux états, aux princes qui les demandoi en supposant toujours que ces faveurs leur avo été destinées par César, & qu'il les trou toutes réglées dans ses papiers. Les honnêtes n'en étoient pas moins choqués qu'alarmés; en voyant toute la grandeur du mal, ils se t voient sans force pour y remédier. Le pou étoit entre les mains d'Antoine. Ils s'étoient les mains par leur propre décret. Cicéron plaint amèrement (*a*) dans un grand nombr lettres, & ne balance point à déclarer qu mort est préférable à cette indignité : « Est-ce » dit-il, à quoi nous devions (*b*) nous atten » L'ouvrage de Brutus se réduit donc à le » vivre dans sa maison de Lanuvium, à » partir Trebonius par des chemins détou

(*a*) Ep. fam. 12, 1. Ad Att. 14, 9.

(*b*) Itane vero? hoc meus & tuus Brutus egit ut nuvii esset; ut Trebonius itineribus deviis proficisce in provinciam; ut omnia facta, scripta, dicta, prom cogitata Cæsaris plus valerent quàm si ipse viveret? *Ad Att.* 14, 10.

pour ſe rendre dans ſon gouvernement ; & [illegible] donner plus de force aux actes, aux promeſſes aux diſcours de Céſar, qu'ils n'en ont [illegible] eu pendant ſa vie » ? Il attribue tous ces ordres à l'erreur qu'on avoit commiſe dès le premier jour, en négligeant de convoquer l'aſſemblée du ſénat au Capitole, ce qui avoit été facile, lorſque leur parti étoit le plus fort ; & que tous ces brigands, c'eſt le nom qu'il leur donne, ſoient diſperſés & dans la dernière confuſion.

Entre un grand nombre d'actes qu'Antoine confirma, ſous prétexte d'exécuter les intentions de Céſar, il accorda le droit de bourgeoiſie romaine à toute la Sicile, & il rendit à Pompée Varus dans la poſſeſſion de ſes états. Cicéron s'explique là-deſſus avec beaucoup d'indignation : « Je crains bien, écrit-il à Atticus, que nous ne retirions des ides de mars, que le plaiſir de nous être vengés d'un homme que nous avions tant de raiſon de haïr. Tout ce que [illegible] me mande de Rome & tout ce que je [illegible], me le fait craindre. La belle action [illegible] n'étoit pas demeurée imparfaite ! [illegible] vez combien j'aime les ſiciliens, & que je me ſuis toujours fait un honneur d'être [illegible]

(*a*) Ad Att. 14, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» César leur avoit accordé beaucoup de graces, » & je n'en ai pas été fâché. Quoique c'en fût trop » que de leur donner le droit des peuples du » Latium, on prenoit patience. Mais voici le » comble : Antoine, gagné à force d'argent, » fait paroître une loi qui donne à tous les si- » ciliens le droit de bourgeoisie, & déclare dans » cette loi que César l'a fait passer dans l'assem- » blée du peuple, quoique de son vivant on » n'en ait jamais entendu parler. J'en dis autant » de notre ami Dejotarus. Il ne sauroit avoir » trop de royaumes; mais je voudrois bien qu'ils » ne lui vinssent point par Fulvia. Nous avons » cent autres exemples de la même nature ».

Lorsque cet acte fut suspendu, suivant l'usage, aux murs du capitole, entre les monumens pu- blics de la ville, l'imposture parut si grossière qu'elle excita la risée & les railleries du peuple. Personne n'ignoroit que César avoit trop haï Dejotarus pour lui accorder de si hautes faveurs, & l'on savoit que les ministres de ce prince avoient conclu le marché dans l'appartement de Fulvia, pour la somme de huit cens mille livres, & sans avoir consulté Cicéron ni les autres amis de leur maître. Cependant le vieux monarque avoit pris les devants, & sur la première nouvelle de la mort de César, il s'étoit rétabli dans ses états par la force. « Il savoit, dit Cicéron, que

» la juſtice naturelle donne le droit de rentrer, » quand on le peut, dans les biens qu'on a perdus par la violence d'un tyran..... Il s'eſt » conduit en homme de cœur (*a*), & nous » nous rendons mépriſables en maintenant des » actes dont nous haïſſons l'auteur ». Antoine recueillit par toutes ces voies des ſommes immenſes, car il devoit plus de trois millions à la mort de Céſar; & dans l'eſpace de quinze jours (*b*) il ſe trouva libre de toutes ſes dettes. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais il exerça une violence qui fut beaucoup plus offenſante pour toute la ville. Céſar avoit mis en dépôt dans le temple d'Ops, pour les beſoins extraordinaires du gouvernement, environ cinq millions, ſans compter un autre million des épargnes

(*a*) Syngraphe H. S. centies per legatos..... ſine noſtra, ſine reliquorum hoſpitum regis ſententia, facta in Gynecæo; quo in loco plurimæ res venierunt & veneunt..... Rex enim ipſe ſua ſponte, nullis commentariis Cæſaris, ſimul atque audivit ejus interitum, ſuo marte res ſuas recuperavit. Sciebat homo ſapiens, jus ſemper hoc fuiſſe, ut quæ tyranni eripuiſſent, ea, tyrannis interfectis, ii quibus erepta eſſent, recuperarent..... Ille vir fuit, nos quidem contemnendi, qui auctorem odimus, facta defendimus. *Phil.* 2, 37.

(*b*) Tu autem quadringenties H. S. quod idibus martiis debuiſti, quonam modo ante kalendas aprilis debere deſiſti? *Phil.* 2, 37.

An. de R. 709. Cicer. 53. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

de Calpurnia, ſon épouſe. Cette ſomme ne paroîtra pas conſidérable, ſi l'on conſidère la grandeur de la mine dont elle étoit tirée; c'eſt-à-dire, l'immenſe étendue de l'empire romain, & que de tous les hommes, Céſar étoit le plus avide au pillage. Cicéron faiſant alluſion à la manière dont ce tréſor avoit été recueilli, l'appelle « un tréſor » de mort & de ſang, formé des dépouilles & » par la ruine des ſujets de la république, qu'on » auroit rendu plus utile en le reſtituant à ceux de » qui il venoit, pour leur faciliter le paiement des » taxes, qu'en le tenant renfermé dans des coffres ». Antoine eut la hardieſſe de s'en ſaiſir (*a*), & le principal uſage auquel il l'employa fut pour augmenter ſes troupes. Avec ce ſecours il ſe rendit aſſez fort pour faire la loi à tous ſes concurrens. Mais il ne fit pas un uſage moins avantageux du reſte de ſon vol. Dolabella étoit accablé de dettes. Il lui offrit de les payer, & de l'aſſocier dans la ſuite à la dépouille de l'empire, ſans autre condition que de rompre avec ſon beau-père & d'abandonner le parti de la république.

(*a*) Ubi eſt ſepties millies H. S. quod in tabulis, quæ ſunt ad Opis, patebat? funeſtæ illius quidem pecuniæ, ſed tamen, ſi iis, quorum erat, non redderetur, quæ nos in tributis poſſet vindicare. *Phil.* 2, 37. *Ibid.* 1, 7. Plutarque *Vie d'Antoine.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ſincérité, & des favorables intentions que nous vous ſuppoſons pour nous, nous ne penſerions point à vous écrire. Mais diſpoſé comme vous l'êtes à notre égard, nous nous flattons que vous recevrez volontiers cette lettre. Nous ſommes informés qu'on a déjà vu à Rome un grand nombre de vétérans, & qu'on en attend beaucoup davantage pour le premier jour de juin. Il ſeroit indigne de nous de former des ſoupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant après nous être livrés à vous de ſi bonne foi, & nous être ſéparés publiquement des amis qui nous étoient venus joindre de toutes les grandes villes, nous méritons que vous ne nous faſſiez pas un myſtère de vos deſſeins, ſur-tout dans une affaire qui nous intéreſſe eſſentiellement. Ne refuſez donc pas de nous apprendre quelles ſont vos intentions. Croyez-vous qu'il n'y ait rien à riſquer pour notre ſûreté dans cette foule de vétérans, dont on prétend que le deſſein eſt de relever l'autel de Céſar; entrepriſe auſſi contraire à notre ſûreté qu'à notre honneur? Il nous ſemble que les effets prouvent aſſez que nous n'avons jamais eu d'autre vue que la paix & la liberté. Vous êtes le ſeul qui puiſſe nous tromper, parce que notre confiance repoſe uniquement ſur vous. Cette crainte ſeroit contraire à l'idée que nous avons de votre vertu: mais vous êtes le ſeul qui puiſſe nous tromper. Nos amis

tremblent pour nous : car tout persuadés qu'ils sont de votre sagesse, ils considèrent qu'une multitude de vérités peut s'emporter à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'en sauriez avoir pour l'arrêter. Examinez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y a aucune vraisemblance à nous répondre que les Romains s'assemblent, parce que vous devez faire quelque proposition au sénat en leur faveur. De qui pourroient-ils craindre de l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en trouveront pas de votre part ? Du reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie, si l'on considère qu'il ne peut nous arriver rien de funeste, sans le renversement total de la république.

Pendant le séjour que Cicéron fit à la campagne, où il recevoit journellement les amis, & où toutes les réflexions tendoient continuellement aux affaires publiques, il trouva du loisir pour composer divers ouvrages philosophiques, qui ont passé heureusement jusqu'à nous. Le plus important est son *Traité sur la Nature des Dieux*, divisé en trois livres, qu'il achevoit à peine. Il y rassembla les opinions de tous les philosophes qui avoient jamais écrit là, sur cette matière ; & la grandeur du sujet, comme il prie les lecteurs

(a) De Nat. Deor. 1, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

de l'obſerver, méritoit l'attention de ceux qui vouloient apprendre ce qu'ils devoient à la religion, à la piété, aux cérémonies, à la foi des ſermens, à la ſainteté des temples, &c. puiſque tous ces points ſe trouvent renfermés dans la queſtion de l'exiſtence & de la nature des dieux. Il compoſa auſſi un diſcours ſur la divination, ou ſur la connoiſſance des évènemens futurs, & ſur les différentes manières dont on ſuppoſe qu'elle peut être communiquée aux hommes. Il y expoſe en deux livres tout ce qu'on peut dire pour ou contre la réalité de cette ſcience.

La forme de ces deux ouvrages eſt celle du dialogue. Il explique lui-même le deſſein qu'il s'y propoſe : « Carneades, dit-il, ayant écrit ſur » la divination avec autant de ſubtilité que d'abon» dance, pour répondre aux ſtoïciens, je veux » examiner quel jugement l'on doit porter de ſa » doctrine ; & dans la crainte d'être trompé par » des raiſonnemens faux ou obſcurs, je m'attache» rai, comme dans mon Traité de la Nature des » Dieux, à peſer de part & d'autre la ſolidité des » argumens & des preuves. Si l'erreur eſt honteuſe » dans toutes ſortes de queſtions, elle l'eſt beau» coup plus ſur les choſes qui appartiennent à la re» ligion ; car le danger eſt preſqu'égal, ou de ſe » jeter dans l'impiété en les négligeant, ou de » tomber dans la ſuperſtition, en les embraſ-

» sant (*a*) avec une soumission trop aveugle ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il composa un autre Traité sur les *Avantages de la Vieillesse*, qu'il publia sous le nom de Caton, parce qu'il en fait son principal interlocuteur; mais il l'adressa au plus fidelle de ses amis, à son cher Atticus, comme un secours dont ils avoient besoin tous deux à l'entrée de cette dernière scène de la vie dont ils approchoient également. « Il » avoit trouvé, dit-il, tant de plaisir à composer » cette pièce, que non-seulement elle avoit (*b*) » adouci les plaintes que l'âge auroit pu lui arra- » cher, mais qu'elle avoit même la force de lui » faire trouver de l'agrément dans la vieillesse ». Quelque tems après il fit à son ami un autre présent du même genre, & plus précieux encore par le rapport particulier qu'il avoit à la plus douce & la plus longue habitude de leur vie. Ce fut son Traité de l'Amitié. « Quand je vous ai dédié, » lui dit-il, mon Traité de la Vieillesse, c'étoit » un vieillard qui écrivoit à un autre vieillard. » Aujourd'hui c'est à mon ami que j'écris sur l'a- » mitié (*c*), sous le nom de Lælius, un des plus

(*a*) De Divinat. 1, 14.

(*b*) Mihi quidem ita jucunda huius libri [illegible] ut non modo omnes abstulerit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam & jucundam senectutem [illegible]

(*c*) Digna mihi res, tum omnium [illegible], tum [illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» ſincères amis du monde ». Ces deux traités ont auſſi la forme du dialogue. Lælius, qui eſt le principal acteur dans celui de l'amitié, s'entretient avec Fannius & Scévola ſes deux gendres, ſur la mort de Scipion, & prend occaſion de l'étroite liaiſon qu'il avoit eue avec lui, pour leur expliquer la nature & les avantages de la véritable amitié. Le ſujet n'étoit pas ſuppoſé. Scévola, qui vécut fort long-tems, & qui prenoit plaiſir, comme tous les vieillards, à raconter les hiſtoires de ſa jeuneſſe, répétoit ſouvent toutes les circonſtances de cet entretien à ſes écoliers, & Cicéron qui les retrouva long-tems après dans ſa mémoire, les jeta fidellement ſur le papier. Ainſi cet agréable ouvrage, qui ne laiſſeroit pas d'être un des plus beaux reſtes de l'antiquité, quand il paſſeroit pour fabuleux, doit faire ſur nous d'autant plus d'impreſſion, qu'étant hiſtorique, il nous repréſente les ſentimens naturels des plus grands & des plus vertueux perſonnages de Rome.

Un autre fruit de la retraite de Cicéron, fut ſon *Traité du Deſtin*, dont il avoit pris le ſujet dans une converſation qu'il avoit eue avec Hir-

noſtra familiaritate viſa eſt..... ſed ut tum ad ſenem ſenex de ſenectute, ſic hoc libro ad amicum amiciſſimus de amicitia ſcripſi..... & cum Scævola expoſuit nobis ſermonem Lælii de amicitia, habitum ab illo ſecum, & cum altero genero C. Fannio, &c. *De Amicit.* 1.

ius. La ſcène avoit été dans une de ſes maiſons de campagne, dont on ne connoît pas le nom, dans le voiſinage de Pouzzoles, où Hirtius avoit paſſé avec lui quelques jours du mois de mai. On ſuppoſe que ce fut vers le même tems qu'il acheva ſa traduction du Timée, fameux dialogue de Platon ſur la nature & l'origine de l'univers. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais il donnoit conſtamment une partie de ſon travail à la compoſition d'un autre ouvrage qui l'occupoit depuis pluſieurs années. C'étoit *l'Hiſtoire de ſon tems, ou de ſa propre conduite*, mêlée de réflexions libres ſur tous ceux qui avoient abuſé de leur pouvoir pour l'oppreſſion de la république. Il l'appelle ſon *Anecdote*. Dans ſes vues, cet ouvrage ne devoit pas être publié. Il ne l'avoit compoſé que pour le communiquer (*a*) à un petit nombre d'amis, ſur le modèle de Théopompe, hiſtorien fameux par la liberté de ſon ſtyle. Atticus le preſſoit d'y mettre la dernière main, & de le continuer juſqu'au gouvernement de Céſar; mais ſon deſſein étoit de faire de cette *partie* une hiſtoire ſéparée, dans laquelle il vouloit établir qu'il eſt juſte de tuer un tyran. Ses lettres ſont ſouvent alluſion à ce projet (*b*). Il écrit à

(*a*) Ad Att. 2, 6. *Dion. Halic. Præm.* 1.

(*b*) Librum meum illum Ἀνέκδοτον, nondum ut volui perpolivi. Iſta vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam ſeparatum volumen expectant. Ego autem credas mihi

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Atticus : « Je n'ai point encore achevé mes ann
» dotes. Ce que vous voudriez que j'y ajoutâ
» demande un volume particulier. Mais croyez
» moi, je ſuis trop perſuadé qu'il y auroit
» moins de danger à parler contre ces peſtes
» la république, pendant la vie du tyran, q
» depuis ſa mort. J'étois aſſez heureux, je ne
» par quelle raiſon, pour qu'il ſouffrît avec u
» patience merveilleuſe tout ce qui venoit de m
» A préſent, de quelque côté que nous nous to
» nions, on nous donne pour loi, non-ſeulem
» ce que Céſar a fait, mais ce qu'il avoit en
» de faire.....» Dans une autre lettre : « Je
» comprens pas ce que vous ſouhaitez que j'écriv
» Voudriez-vous que je prouvaſſe qu'on étoit
» droit de tuer le tyran ? Je parlerai & j'écrirai ſu
» vent là-deſſus, mais ce ſera d'une autre manièr
» & dans un autre tems »..... Il s'étoit ouvert ſu
le même deſſein à ſes autres amis ; car Trébonius
dans une lettre qu'il lui écrivoit d'Athènes, apr

---

velim, mirore periculo exiſtimo contra illas nefarias partes vivo tyranno dici potuiſſe quàm mortuo. Ille enim ne
cio quo pacto ferebat me quidem mirabiliter. Nunc quacum
que nos commovimus, ad Cæſaris non modo acta, verum
etiam cogitata revocamur. *Ad Att.* 14, 17. Sed parum
intelligo quid me velis ſcribere..... an ſic ut in tyran
num jure optimo cæſum ? multa dicentur, multa ſcribe
tur à nobis, ſed alio modo ac tempore. *Ibid.* 15, 3.

voir fait ſouvenir de l'eſpérance qu'il lui avoit (*a*) née de ſe voir placé dans quelqu'un de ſes rits, ajoute : « Je me flatte que ſi vous écrivez ur la mort de Céſar, vous ne me donnerez as la dernière part à l'action ». Dion Caſſius conte qu'il remit cette hiſtoire, cachetée, en s les mains de ſon fils, avec ordre de ne la e & de ne la publier qu'après ſa mort. Mais ſuite des évènemens ne lui permit plus de re- ir ſon fils, & probablement il laiſſa l'ouvrage parfait. Il s'en répandit (*b*) néanmoins quel- ues copies, dont Aſconius, ſon commentateur, ous a conſervé divers traits.

An. de R. 709 Cicer. 49. Cos. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Vers la fin de mai, Cicéron prit le chemin è Rome, pour ſe trouver le premier de juin à aſſemblée du ſénat. Il paroît par une de ſes lettres Atticus, qu'il étoit à Tuſculum le 26 de mai. on commerce ne s'étoit pas relâché avec Bru- s, qui lui demanda même une conférence (*c*)

(*a*) Namque illud non dubito quin, ſi quid de jure Cæſaris ſcribas, non patiaris me minimam partem ſi i & amoris tui ferre. *Ep. fam.* 12, 16.

(*b*) Dio. p. 96. Aſcon. in Tog. Cand.

(*c*) Puto enim nobis Lanuvium eundum, non ſine ulto ſermone..... Bruto enim placere ſe à me convo- ri. O rem odioſam & inexplicabilem! Puto me ergo trum..... Antonii conſilia narras turbulenta..... Sed

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

à Lanuvium ; & quoique dans les conjoncture la prudence ne lui permît guère de donner nouveau ſujet de jalouſie à Marc-Antoine, paſſa ſur cette crainte pour ſatisfaire Brutus. M à meſure qu'il s'approchoit de Rome, il ſen diminuer la réſolution où il étoit venu d'y roître & d'aſſiſter au ſénat. « Il apprenoit qu » ville étoit remplie de troupes, qu'Antoin » amenoit encore un plus grand nombre, » toutes ſes vues le portoient à la guerre » qu'il étoit réſolu d'ôter le gouvernement d » Gaule à D. Brutus, dans une aſſemblée » peuple, pour s'en revêtir lui même ». Hi lui conſeilla de ne pas venir plus loin, & roiſſoit (*a*) réſolu de s'abſenter auſſi. Varro

---

mihi totum ejus conſilium ad bellum ſpectare videtu quidem D. Bruto provincia eripitur. *Ad Att.* 15,

(*a*) Hirtius jam in Tuſculano eſt ; mihique, ut a vehementer auctor eſt, & ille quidem periculi cauſa. autem noſter ad me epiſtolam miſit.... in qua ſcr erat, veteranos eos qui rejiciantur, improbiſſime l ut magno periculo Romæ ſint futuri, qui ab eorum tibus diſſentire videantur. *Ibid.* 5. Græcceius ad me ſit C. Caſſium ad ſe ſcripſiſſe homines comparari, Tuſculanum armati mitterentur..... Id quidem mil videbatur ; ſed cavendum tamen. *Ibid.* 15, 8. Mih deliberatum eſt, ut nunc quidem eſt, abeſſe ex ea in qua non modo florui cum ſumma, verum etiar vivi cum aliqua dignitate. *Ibid.* 5.

ivit que les vétérans tenoient des discours ter- An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.
les contre ceux dont ils ne se croyoient pas
oriſés. Græcceius l'avertit aussi de la part de
ſius qu'il devoit se tenir sur ses gardes, &
on parloit de quelqu'entrepriſe que des gens
nés devoient faire à Tuſculum. Toutes ces
ormations lui ôtèrent l'envie de paroître au sé-
:, & le déterminèrent à s'éloigner d'une ville
ù il avoit, dit-il, brillé dans les plus grands
ionneurs, & soutenu l'eſclavage même avec
quelque dignité ». La plus grande partie des sé-
teurs (*a*) suivirent son exemple, & cédèrent
la crainte des violences dont tout le monde
croyoit menacé, laiſſant aux consuls & à un
tit nombre de leurs créatures, toute la
'ils déſiroient pour faire des décrets à leur
ix.

Ce changement fit rentrer à Cicéron le
in du voyage de la Grece, qu'il
ng-tems, pour aller paſſer
n fils dans le sein des
l'eſpérant plus rien des
le ne rentrer à Rome que
lu moins s'il recevoit

(*a*) Kalendis junii, cum in
utum, venire vellemus, meus
us. *Phil.* 2, 43.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ment qui fût capable de relever ſes eſpéran
Il pria Dolabella de lui procurer une de
lieutenances (*a*) honoraires qui pouvoient lui fa
trouver plus de commodité & d'agrément d
ſon voyage ; & pour garder quelque ména
ment avec Antoine, il lui demanda auſſi la mê
grace. Dolabella s'empreſſa auſſitôt de le nomm
ſon lieutenant, ce qui répondoit d'autant mie
aux déſirs de Cicéron, que cette qualité ne l
impoſant aucun devoir & n'étant limitée par
cun tems, il ſe trouvoit libre de ſuivre toute
ſes inclinations. Il partit, après avoir appris d
Balbus (*b*) que le ſénat devoit tenir une ſecond
aſſemblée le cinq ; que Brutus & Caſſius y rece
vroient la commiſſion d'acheter du blé, l'u
dans l'Aſie, l'autre en Sicile, pour les beſoin
preſſans de Rome ; & qu'à la fin de l'année il
auroient part avec les autres préteurs à la di
tribution des provinces. Cette conduite étoit for

(*a*) Etiam ſcripſi ad Antonium de legatione, ne ſi ad Dolabellam ſolum ſcripſiſſem, iracundus homo commoveretur. *Ad Att.* 15, 8. Sed heus tu, ... Dolabella me ſibi legavit, &c. *Ibid.* 11.

(*b*) A Balbo redditæ mihi literæ, fore nonis ſenatum, ut Brutus in Aſia, Caſſius in Sicilia frumentum emendum & ad urbem mittendum curarent. O rem miſeram! Ait eodem tempore decretum iri, ut iis & reliquis prætoribus provinciæ decernantur. *Ibid.* 9.

marquable (*a*). On n'avoit jamais vu les préurs employés hors de Rome, où leur réſidence oit ſi néceſſaire que dans le cours de toute l'année loix ne leur permettoient pas d'en être abs plus de dix jours. Mais Antoine leur fit acder un décret de diſpenſe, aſſez content de réduire à cette miſérable ſituation, qui les pouilloit de leur pouvoir, & qui les condamnt à une eſpèce d'exil, faiſoit dépendre leur rt de ſa protection. C'étoient néanmoins leurs is mêmes, qui avoient ſollicité pour eux quelemploi extraordinaire, pour donner une couur à leur abſence, & déguiſer la confuſion ils avoient de vivre (*b*) dans une eſpèce de anniſſement, tandis qu'ils étoient revêtus des remières magiſtratures de la république. Il ſemble ue la nouvelle commiſſion dont ils étoient charés étoit fort au-deſſous de leur dignité (*c*), & Antoine n'y avoit conſenti que pour leur faire affront. Mais leurs amis s'étoient perſuadé

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Cur M. Brutus, te referente, legibus eſt ſolutus, b urbe pluſquam decem dies abfuiſſet? *Phil.* 2, 13.

(*b*) App. Bell. civ. liv. 4, 622, liv. 3, 530.

(*c*) Frumentum imponere..... quod munus in rep. didius? *Ad Att.* 15, 10. Patriæ liberatores urbe cabant..... quos tamen ipſi conſules & in concionibus & omni ſermone laudabant. *Phil.* 1, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

qu'il étoit encore plus avantageux pour leur ſûreté d'eſſuyer cette confuſion, que de demeurer expoſés à tous les dangers qui les menaçoient en Italie. Non-ſeulement leur commiſſion les mettoit à couvert de l'inſulte des vétérans, & de toutes les craintes préſentes, mais elle leur donnoit l'occaſion de prendre des meſures pour l'avenir, & de ſe ſaiſir de quelques provinces où ils pouvoient s'armer pour la défenſe de la république. Cicéron, à leur prière, prit encore une fois la plume pour les recommander à Hirtius, qui lui fit cette réponſe :

Hirtius à ſon cher Cicéron.

Vous me demandez ſi je ſuis de retour de la campagne, ou ſi, pendant que tout le monde eſt dans un ſi grand mouvement, je demeure dans l'inaction. J'ai été à Rome, & j'en ſuis revenu, car j'ai cru que je ferois mieux de n'y pas demeurer. Je vous écris ſur le chemin de Tuſculum, & ne croyez pas que je ſois aſſez brave pour retourner à Rome le cinq. Je ne vois pas qu'on y ait beſoin de moi, puiſqu'on a diſtribué les gouvernemens pour tant d'années. Je voudrois bien que vous puſſiez auſſi facilement empêcher Brutus & Caſſius de ſe porter à quelqu'extrémité, que vous pouvez ſûrement leur répondre

répondre de moi. Vous me marquez que lorſqu'ils vous ont écrit, ils étoient déterminés à ſortir de l'Italie. Où vont-ils ? Pourquoi partir ? Retenez-les, je vous prie, mon cher Cicéron. Qu'ils n'achèvent pas de perdre la république, qui eſt déjà réduite dans un état ſi déplorable par les rapines, les incendies, & les meurtres qui arrivent tous les jours. S'ils craignent, qu'ils ſe mettent à couvert des inſultes; mais qu'ils en demeurent-là. Pourvu qu'ils prennent de juſtes précautions, ils réuſſiront auſſi-bien en ſuivant des conſeils modérés, qu'en ſe portant à des extrémités fâcheuſes. Ce qu'ils ont à craindre eſt d'une nature à ne pouvoir pas durer long-tems; mais ſi l'on en vient à la guerre civile, c'eſt un mal effectif & préſent. Mandez-moi, je vous prie, à Tuſculum, dans quelle diſpoſition vous les avez laiſſés. Adieu.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron lui répondit que Brutus & Caſſius ne penſoient point à prendre les armes, & qu'il pouvoit l'en aſſurer. Il apprit en même-tems par une lettre (*a*) de Balbus, que Servilie, mère de Brutus, étoit de retour, & qu'elle répondoit que ſon fils ne quitteroit pas l'Italie.

(*a*) Cui reſcripſi nihil illos callidius cogitare, idque confirmavi. Balbus ad me...., Serviliam confirmare non diceſſuros. *Ad Att.* 15, 6.

An. de R. 709. Cicer. 61. Coss. Marc. Antonius, P. Cornel Dolabella.

Servilie, quoique sœur de M. Caton, avoit eu des liaisons de tendresse avec César ; & de toutes ses maîtresses elle étoit après Cléopatre celle qui avoit eu le plus (*a*) d'ascendant sur son cœur. Après la guerre civile il lui avoit donné quelques belles terres de la confiscation des biens de Pompée ; & l'on prétend qu'une seule perle qu'il acheta pour elle lui coûta soixante mille écus. Elle avoit beaucoup d'esprit & de talent pour l'intrigue, elle avoit acquis de la considération dans le parti de César ; & Cicéron remarque qu'elle étoit actuellement (*b*) en possession d'une partie des biens de Pontius Aquila, un des complices de Brutus Il regarde même comme un des plus monstrueux incidens de son siècle, que la mère du meurtrier de César jouît de la dépouille d'un des conjurés. Cependant elle avoit tant de part aux conseils de Brutus, que Cicéron en avoit moins de penchant à s'y mêler, ou à communiquer lui-même ses sentimens à une femme pour laquelle il ne pouvoit avoir de con-

(*a*) Ante alias dilexit M. Bruti matrem Serviliam, cui sexagies H. S. margaritam mercatus est. *Suet. J. Cæs.* 50.

(*b*) Quin etiam hoc ipso tempore multa παρεπίλοιπα : Pontii Neapolitanum à matre Tyrannoctoni possideri. *Ad Att.* 14, 21.

fiance (*a*). « Comment puis-je entrer dans ſes » affaires, dit-il, lorſqu'il ſe laiſſe conduire par » les avis & par les ſollicitations de ſa mère » ? An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il ſe laiſſa perſuader néanmoins de les aller joindre à Antium, pour aſſiſter au conſeil de quelques amis d'élite, dont ils vouloient prendre le ſentiment ſur la commiſſion qui regardoit les blés. Cette aſſemblée ſe trouva compoſée de Favonius, de Servilia, de Porcia, femme de Brutus, de Tertulla ſa ſœur, femme de Caſſius, & de pluſieurs autres perſonnes également diſtinguées dans les deux ſexes. Brutus fut charmé de voir arriver Cicéron, & le preſſa (*b*) auſſitôt d'expliquer ce qu'il penſoit de ſa ſituation. Cicéron lui dit ce qu'il avoit médité en chemin là-deſſus, « qu'il lui conſeilloit d'accepter cette » commiſſion des blés & de partir pour l'Aſie ; » que ce qu'il avoit de mieux à faire étoit de penſer » à ſa ſûreté, & que c'étoit le moyen de ſauver » la république. J'avois déjà commencé à parler, » continue Cicéron en faiſant ce récit à Atticus, » lorſque Caſſius arriva. Je répétai ce que j'avois » déjà dit. Caſſius m'interrompit d'un air animé, » & comme un homme qui ne reſpiroit que la

(*a*) Matris conſilio cum utatur, vel etiam precibus; quid me interponam ? *Ad Att.* 15, 10.

(*b*) Ad Att. 15, 11, 12.

An. de R 709. Cicer 63. Cos. MARC. ANTONIUS. L. CORNEI. DOLABELLA.

» guerre : Pour moi je n'irai point en Sicile. » Quoi, il faudra que je reçoive comme un bienfait ce qui n'eſt qu'un véritable affront ! Que » ferez-vous donc, lui dis-je ? J'irai, reprit-il, » en Achaïe. Et vous, Brutus, où irez-vous ? A » Rome, me dit-il, ſi vous le jugez à propos. » Moi ? nullement ; car vous n'y ſeriez pas en » ſûreté. Et ſi je n'y avois rien à craindre, me » conſeilleriez-vous d'y aller ? Je voudrois bien, » lui dis-je, que vous ne ſortiſſiez pas d'Italie, » ni à préſent, ni après votre préture : mais je » trouve que ce ſeroit trop vous expoſer que de » venir à Rome. Je lui en expliquai les raiſons, » qui vous viendront ſans doute à l'eſprit.

» Dans la ſuite de la converſation, pluſieurs » perſonnes, & Caſſius ſur-tout, ſe plaignirent » de ce qu'on avoit manqué une ſi belle (*a*) oc- » caſion. Il en accuſa Brutus. Je lui dis qu'il avoit » raiſon, mais qu'il étoit inutile de rappeler le » paſſé. Je commençai enſuite à parler de ce qu'il » auroit fallu faire, & je ne dis que ce que tout » le monde répète tous les jours. Je n'ajoutai pas » même que Céſar n'étoit pas le ſeul dont on » devoit ſe défaire ; mais ſeulement qu'il auroit » fallu aſſembler le ſénat, profiter de l'ardeur que

(*a*) C'étoit l'occaſion de ſe défaire d'Antoine & de pluſieurs autres en ſe défaiſant de Jules-Céſar.

» [illegible] »

» [illegible] »

» [illegible] »

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

de le traiter comme l'héritier de Céſar, & de lui faciliter l'ouverture de la ſucceſſion de ſon oncle, Antoine avoit marqué du mépris pour un jeune homme ſans expérience, & s'étoit montré ſi peu favorable à toutes ſes prétentions, qu'il lui avoit coupé le chemin au tribunat (*a*), que l'inclination du peuple ſembloit lui promettre à la place de ce Cinna qui avoit perdu la vie aux funérailles de Céſar. Il n'en fallut pas davantage pour attirer ſur lui les regards du parti républiquain, & Cicéron parut changer d'idée ſur ſon caractère & former de meilleures eſpérances, à meſure que les forces d'Antoine devinrent plus redoutables. Il s'en expliquoit déjà dans ces termes (*b*) : « Je trouve qu'Octave ne manque ni » d'eſprit ni de courage, & je crois qu'il en uſera » comme nous le ſouhaitons avec nos héros : » mais ſon âge, le nom qu'il porte, le bien dont il » eſt héritier, les impreſſions qu'on lui a données, » tout cela demande qu'on examine ſérieuſement » ſi l'on peut ſe fier à lui. Son beau-père ne le » croit pas, mais il faut toujours le ménager,

(*a*) In locum tribuni plebis forte demortui, candidatum petitorem ſe oſtendit. Sed averſante conatibus ſuis M. Antonio conſule. *Suet. Auguſt.* 10. *Dio.* 272. *Appian.* 506.

(*b*) Ad Att. 15, 12.

» quand ce ne ſeroit que pour l'empêcher de ſe » lier avec Antoine. J'en eſtime davantage Marcellus, s'il lui inſpire de bons ſentimens pour » nos amis. Il a plus d'aſcendant ſur ſon eſprit » qu'Hirtius & Panſa. Enfin Octave me paroît d'un » fort bon naturel, pourvu qu'on ne le gâte » pas ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Au milieu de ces affaires, dont Cicéron ſe plaint que ſon eſprit étoit fort agité, l'étude n'en faiſoit pas moins ſa principale occupation ; & pour ſe dérober aux compagnies qui venoient continuellement l'interrompre, il quitta ſa maiſon de Bayes & ſe rendit à celle qu'il avoit (*a*) dans le voiſinage de Naples. Il commença ſon *Traité des Offices*, pour l'inſtruction de ſon fils, « qu'il » s'étoit propoſée, dit-il, comme le fruit de » cette excurſion ». Il y compoſa auſſi une oraiſon ſur la ſituation préſente des affaires publiques, & l'ayant envoyée à Atticus, il lui laiſſa la liberté de la publier ou de la ſupprimer à ſon gré.

(*a*) Nos hic φιλοσοφήματα : quid enim aliud?.... magnifice explicamus..... eaque Ciceroni : qua de re enim potius pater filio ? deinde alia. Quid quæris ? Extabit opera peregrinationis hujus. Ego autem in Pompeianum properabam, non quod hoc loco quidquam pulchrius, ſed interpellatores illic minus moleſti..... Orationem tibi miſi. Ejus cuſtodiendæ aut proferendæ arbitrium tuum, &c. *Ad Att.* 15, 13, 14.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Pendant ce tems-là ſon hiſtoire ſecrète n'étoit pas négligée. Il promettoit à Atticus de la finir inceſſamment, & de la lui envoyer, pour être ſerrée, dit-il, dans un cabinet.

Avant que de pouvoir quitter l'Italie, il fut rappelé à Tuſculum par la néceſſité de ſes affaires; & penſant auſſi à former ſon équipage (*a*), il écrivit à Dolabella pour ſe procurer des mulets & d'autres commodités, que le gouvernement devoit fournir à ceux qui voyageoient avec un caractère public. En ſe ſéparant ici de ſon cher Atticus, ils prirent congé l'un de l'autre avec tous les témoignages de la plus parfaite amitié. Le trouble des affaires & l'incertitude où ils étoient de ſe revoir leur fit naître des réflexions ſi mélancoliques, qu'elles tirèrent des larmes d'Atticus auſſitôt qu'il eût quitté ſon ami. Il lui rendit compte de cet attendriſſement dans ſa première lettre, en lui promettant de le ſuivre dans la Grèce (*b*), & Cicéron lui fit cette ré-

(*a*) Ibid. 18.

(*b*) Te, ut à me diſceſſiſti, lacrymaſſe moleſte ferebam. Quod ſi me præſente feciſſes, conſilium totius itineris fortaſſe mutaſſem. Sed illud præclare, quod te conſolata eſt ſpes brevi tempore congrediendi: quæ quidem expectatio me maxime ſuſtentat. Meæ tibi literæ non deerunt. De Bruto ſcribam ad te omnia. Librum tibi celeri-

ponse : « Vous m'avez touché sensiblement en me » faisant la peinture de votre tristesse. Je suis fâ- » ché que vous n'ayez pleuré qu'après votre dé- » part ; si j'avois vu tomber vos larmes lorsque » vous me dites adieu, peut-être m'auriez-vous » fait perdre l'envie de partir. Je suis bien-aise » que vous vous consoliez par l'espérance de me » rejoindre bientôt, & c'est aussi cette pensée » qui me soutient. Vous aurez souvent de mes » nouvelles. Je vous manderai tout ce que je » saurai de Brutus. Je vous enverrai incessamment » mon traité de la Gloire (a), & je vous prépare

An. de R. 709. Cic. 63. Cons. Manc. Antonius. P. Corn. Dolabella.

---

ter mittam de Gloria. Excudam aliquid..... quod latent in thesauris mis. *Ibid.* 27.

(a) Ce Traité de la Gloire qu'il envoya bientôt à Atticus, & qui fut publié en deux livres, s'est conservé jusqu'à l'invention de l'imprimerie, mais faute d'avoir été imprimé, il s'est malheureusement perdu. Raimundus Superantius en fit présent à Pétrarque, qui suivant le récit qu'il en fait, le donna à un maître d'école, si pauvre, qu'il le mit en gage dans quelques mains inconnues où il se perdit. Cependant il paroît qu'environ deux cens ans après, il étoit dans la bibliothèque de Bernard Justiniani, parce qu'il étoit nommé dans le catalogue de ses livres. Il les légua à un monastère de filles. Mais comme le *Traité de la Gloire* ne s'y est pas trouvé, on est généralement persuadé qu'Alcyonius, médecin de ce monastère, le déroba, & qu'après l'avoir fondu dans un de ses ouvrages,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» un autre ouvrage que vous garderez dans votre » cabinet ».

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que des traits de cette nature, tirés ſur-tout d'une lettre familière, jettent plus de jour ſur le véritable caractère des grands hommes, que les témoignages les plus brillans des actes publics ou de leurs propres écrits. On ſe figure ordinairement qu'un homme d'état ſe dépouille de tous les ſentimens naturels, & renonce à toutes les paſſions qu'il ne peut faire ſervir aux vues de ſon intérêt ou de ſon ambition : mais on voit ici que loin d'être inſenſible aux mouvemens de la tendreſſe & de l'amitié, Cicéron, un des plus grands hommes qui furent jamais, prenoit plaiſir à nourrir dans ſon cœur des ſentimens ſi doux, & qu'il les regardoit comme une faveur de la nature, qui nous a rendus capables de cette charmante conſolation, dans les chagrins inévitables de la vie privée & de la vie publique. Atticus, dont la philoſophie n'étoit pas moins incompatible

---

il brûla le manuſcrit. Les critiques prétendent que c'eſt ſon livre *de Exilio*, qu'Alcyonius a fait aux dépens de Cicéron, parce qu'il y a quantité de paſſages qui ne ſont pas bien liés avec le reſte de l'ouvrage, & qui paroiſſent ſurpaſſer l'eſprit & le goût de l'auteur. *Petrarch. Ep. liv.* 15, 1. *Rer. Senilium Paul. Manut.*

que l'ambition [illegible] se rapportoient [illegible] souvent [illegible] caractère, [illegible] principes. Comment [illegible] Cicéron l'[illegible] pour sa fille Tullia? Cependant [illegible] Attica, qu'il [illegible] blesse. Cicéron [illegible] agréablement [illegible] « Je suis » ravi, lui écrivoit-il, que vous soyez si charmé » de la fille que vous avez laissée à Rome. Quoi- » que je ne l'aie jamais vue, je l'aime déjà de » tout mon cœur, & je suis persuadé qu'elle est » fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron » & à tous vos épicuriens (a) » .... Dans une autre lettre : « J'applaudis du fond du cœur » aux sentimens que vous marquez pour votre » aimable fille, & je suis ravi que vous reconnois- » siez par vous-même que la tendresse des pères » pour leurs enfans vient de la nature. Assuré- » ment si les liens du sang ne sont pas naturels, » il n'y en a point d'autres qui le puissent être ; ce

[illegible]

(a) Filiolam jam gaudeo tibi Romæ esse jucundam, eamque, quam nunquam vidi, tamen & amo & amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam valete, Patron, & tui condiscipuli. *Ad Att.* 5, 19, 7, 20.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» qui détruit absolument la société. Les senti-
» mens obscènes (*a*) de Carneades me paroissent

(*a*) Il n'y a rien d'obscène dans cette formule, *bene eveniat*. L'obscénité est dans la chose à laquelle Carneades l'appliquoit. Casaubon croit qu'il disoit Τυχῃ τῃ ἀγαθῃ παιδοποιωμαι, mais ce dernier mot n'a rien d'obscène. Il y a plus d'apparence qu'il se servoit du mot συγγινεσθαι, *coire*. Cicéron veut donc dire qu'il est honteux que Carneades se servît dans une pareille occasion de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus solennelles, comme chez les romains, *Quod fauſtum felixque ſit*. On pourroit encore donner un autre sens à cet endroit, car il n'est pas bien sûr qu'il s'agisse ici d'obscénité. *Spurcé* pourroit bien ne signifier ici que *fœdè*, *turpiter*, comme dans plusieurs autres endroits de Cicéron. Et alors il voudroit dire qu'il paroissoit par cette formule *Bene eveniat*, que Carneades avoit pour principal objet dans toutes ses actions, l'utile plutôt que l'honnête, ce qui étoit un sentiment indigne d'un philosophe; qu'on devoit penser avec les stoïciens, que la vertu se suffisoit à elle-même, au lieu que les académiciens, comme Carneades, joignoient ensemble les motifs de l'utile & de l'honnête. Mais les épicuriens alloient encore plus loin. Ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'exclusion de la vertu; du moins c'étoit le sentiment que leurs adversaires leur attribuoient, ou les conséquences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette seconde interprétation, il faudroit traduire le *Bene eveniat* de Carneades par *qu'il nous en arrive du bien*, comme si ç'avoit été le principal motif des actions de ce philosophe,

» encore plus insupportables que ceux de vos » épicuriens, qui rapportant tout à eux-mêmes, » croient par conséquent qu'on ne peut rien faire » pour les autres, & qui, lorsqu'ils disent qu'il » faut faire le bien parce qu'on y trouve son » avantage, sans qu'il y ait en effet aucune ac- » tion qui soit par elle-même bonne ou mauvaise, » ne considèrent pas que c'est-là le portrait d'un » homme adroit & habile, mais non pas celui » d'un honnête homme ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Le peuple romain étoit dans l'attente des jeux & des spectacles que Brutus, en qualité de préteur, devoit donner le troisième de juillet à l'honneur d'Apollon. C'étoit un usage dont rien ne pouvoit le dispenser, & ses amis trembloient pour l'accueil que la ville alloit faire à ce qui viendroit de lui. Il pria Cicéron par une lettre pressante d'honorer cette fête de sa présence; mais Cicéron trouva sa prière absurde & fort éloignée de sa prudence ordinaire (*a*). Il lui répondit « que

---

qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette espèce de préface de bon augure. *Montgault, notes sur la deuxième lettre du quinzieme livre.*

(*a*) In quibus unum alienum summa sua prudentia, id est illud, ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit. Dein στρατηγὸν esse, me qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» quand il n'auroit point été ſi avancé dans ſon » voyage, il ne pouvoit retourner avec bienſéance; » il ne lui convenoit point, après s'être diſpenſé » juſqu'alors de paroître à Rome, moins par la » crainte des ſoldats dont la ville étoit remplie, » que par conſidération pour ſa propre dignité, » d'y aller tout d'un coup pour y voir des jeux » & des ſpectacles; & que ſi les préteurs étoient » obligés par leur office de donner ces fêtes au » public, ſans aucun égard aux circonſtances, il » n'étoit pas décent pour lui, dans un tems de » confuſion, d'y aſſiſter ſans néceſſité »..... Cependant il n'en ſouhaitoit pas moins ardemment que les jeux de Brutus fuſſent bien reçus du public, & il chargea Atticus de lui en faire une relation exacte depuis le jour de l'ouverture.

Le ſuccès ſurpaſſa beaucoup les eſpérances de leur parti. Ils furent reçus avec l'applaudiſſement de tous les ordres, quoique ce fût Caius, frère d'Antoine, qui fît l'office de préſident, en qualité de préteur déſigné. Une des tragédies, qui étoit le *Terée* d'Accius, contenoit pluſieurs traits

---

quàm dignitatis, ſubito ad ludos venire. Tali enim tempore ludos facere illi honeſtum eſt, cui neceſſe eſt: ſpectare mihi, ut non eſt neceſſe, ſic ne honeſtum quidem eſt. Equidem illos celebrari & eſſe quàm gratiſſimos mirabiliter cupio. *Ad Att.* 15, 26.

ontre le caractère & les entrepriſes des tyrans ; ls excitèrent les plus vives acclamations du peuple. Atticus ſatisfit Cicéron, en lui écrivant chaque jour ce qui ſe paſſoit au théâtre & dans l'aſſemblée. Cicéron communiquoit exactement ces relations à Brutus, qui demeuroit alors aſſez près de lui, dans une petite île nommée Neſis contre le rivage de Campanie. Dans ſa réponſe à Atticus (*a*) : « Vos lettres, dit-il, ont fait » beaucoup de plaiſir à Brutus. Peu de tems » après les avoir reçues, j'allai le voir à Néſis, » où je paſſai quelques heures avec lui. Il m'a » paru qu'il étoit fort content du Terée, & qu'il » avoit plus d'obligation à Accius qu'à Antoine. » Pour moi, plus ces traits ont réuſſi, & plus » je ſuis indigné de voir que le peuple romain » ne faſſe uſage de ſes mains que pour de vains » applaudiſſemens, au lieu de s'en ſervir pour

An. de 709 Cicer. Cos MARC. TONIU P. C NEL. D BELLA.

(*a*) Bruto tuæ literæ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neſide, cum paulo ante tuas literas accepiſſem. Delectari mihi *Tereo* videbatur, & habere majorem Accio quàm Antonio gratiam. Mihi autem, quo lætiora ſunt, eo plus ſtomachi, & moleſtiæ eſt, populum romanum manus ſuas non in defendenda republ. ſed in plaudendo conſumere. Mihi quidem videntur liberum animi incendi etiam ad repræſentrandam libertatem ſuam. Sed tamen, dummodo doleant aliquid, doleant quodlibet. *Ad Att.* 16, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» défendre ſa liberté. Le chagrin qu'en ont eu » les partiſans d'Antoine, pourra bien n'aboutir » qu'à leur faire lever plutôt le maſque & les » porter à tous les excès dont ils ſont capables; » mais pourvu qu'ils ſoient mortifiés, il n'importe » comment ».

Dans un diſcours qu'il fit enſuite au ſénat, il fait valoir le jugement de la ville comme une leçon qui peut être utile à Antoine pour lui apprendre le vrai chemin de la gloire. « Heu- » reux Brutus, dit-il, qui tout chaſſé qu'il étoit » de Rome par la violence des armes, réſidoit » dans le cœur & dans les entrailles (*a*) de ſes » concitoyens, & qui les voyoit empreſſés à lui » faire une eſpèce de réparation de ſon abſence, » par des applaudiſſemens & des acclamations » perpétuelles ».

Brutus reçut néanmoins une mortification imprévue par la négligence de ſes agens, ou par la malignité du préteur Caius. L'édit qui fut porté pour la proclamation des jeux, étoit daté du mois de juillet, c'eſt-à-dire du nouveau nom

(*a*) Quid? Apollinarium ludorum plauſus, vel teſtimonia potius & judicia populi romani parum magna videbantur? O beatos illos, qui cum adeſſe ipſis propter vim armorum non licebat, aderant tamen, & in medullis populi romani ac viſceribus hærebant! niſi forte Accio tum plaudi & non Bruto putabatis, &c. *Phil.* 1, 15.

qu'on

qu'on avoit donné à ce mois pour faire honneur à César. Il parut fort étrange que [illegible] reconnût & confirmât par son édit un acte qui perpétuoit la gloire & le nom du tyran. Le chagrin qu'il eût de pouvoir être soupçonné d'une condescendance indigne de lui, le [illegible] à si vivement, que ne voyant [illegible] au premier édit, il en fit [illegible] pour annoncer les combats [illegible], dans lequel il voulut qu'on [illegible] pour [illegible] nom du mois, qui [illegible].

Pendant le [illegible] que Cicéron [illegible] canton, il passa [illegible] avec lui. Un jour qu'ils [illegible] leur apporta des lettres de [illegible], gendre de Brutus, avec un [illegible] dement [illegible] mandoit [illegible] père. Cicéron [illegible] dignité & ne [illegible] ger [illegible] d'y ajouter [illegible]

[illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

le peuple de Rome, dans la crainte que les consuls ne se crussent en droit de le supprimer. Les lettres portoient en substance « que Pompée » se trouvoit à la tête de sept légions; qu'au mo» ment qu'il avoit appris la mort de César, il » avoit emporté par escalade la ville de *Borea* : » que la joie de cette nouvelle avoit causé une » révolution surprenante en Espagne, & que de » toutes parts le peuple étoit accouru en foule » autour de lui. Ses propositions se réduisoient » à demander que ceux qui avoient le comman» dement des armées les congédiassent; mais il » écrivoit particulièrement à Libon de ne rien » conclure, si l'on ne commençoit par lui rendre » le bien (*a*) de son père & sa maison de Rome, » dont Marc-Antoine étoit en possession ».

C'étoit Lepidus qui avoit engagé le jeune Pompée à faire volontairement ces ouvertures (*b*). Commandant en Espagne, où Pompée avoit eu le tems de se fortifier, il n'avoit point de penchant pour une guerre éloignée de Rome, qui lui feroit perdre de vue le centre des affaires; & sous le prétexte du repos public, il avoit offert à Pompée une composition honorable, dont les articles étoient, « qu'aussitôt qu'il

(*a*) Ibid.

(*b*) Philip. 5, 13, 14, &c. & Phil. 13, 4, 5, &c.

» auroit quitté les armes & qu'il se seroit retiré » de la province, il seroit rétabli dans tous ses » biens & dans tous ses honneurs; qu'il auroit » le commandement de toutes les forces navales » de Rome, avec la même autorité que son » père ». Antoine s'étoit (*a*) chargé lui-même de proposer ce traité au sénat & de l'appuyer de son crédit. Mais pour ne pas violer les actes de César, par lesquels (*b*) le bien de Pompée avoit été confisqué, le sénat avoit ordonné que le trésor public fourniroit à Sextus Pompée la même somme qu'Antoine en avoit payée, afin que Sextus pût la lui restituer, & que cet échange prît l'apparence d'un achat. Cette somme étoit immense, quoiqu'on ne comptât point la vaisselle, les meubles & les joyaux qui avoient été détournés avec tant de mystère que Pompée consentit

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) App. pag. 528. Dio. liv. 45, 275.

(*b*) Salvis enim actis Cæsaris, quæ concordiæ causâ defendimus, Pompeio sua domus patebit, eamque non minoris quàm Antonius emit, redimet..... Decrevistis tantam pecuniam Pompeio, quantam ex bonis patriis in prædæ dissipatione inimicus victor redegisset; nam argentum, vestem, supellectilem, vinum amittet æquo animo, quæ ille helluo dissipavit. Atque illud septies millies, quod adolescenti, patres conscripti, spopondistis, ita describetur, ut videatur à vobis Cn. Pompeius filius in patrimonio suo collocatus. *Phil.* 13, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

à les perdre. A ces conditions, qui furent ratifiées par l'autorité du ſénat, Pompée quitta l'Eſpagne & ſe rendit à Marſeille. Antoine & Lepidus avoient conduit cette affaire avec beaucoup d'habileté ; car en ſe faiſant honneur de leur modération & de leur zèle pour la paix, ils avoient déſarmé un ennemi déſeſpéré, qui s'étoit rendu aſſez puiſſant pour leur cauſer de l'embarras, dans un tems où d'autres intérêts demandoient néceſſairement leur préſence à Rome, & tous leurs ſoins pour jeter les fondemens de leur pouvoir au centre de l'empire.

Cicéron & Atticus reçurent vers le même tems, dans le ſein de leur famille, une conſolation à laquelle ils furent également ſenſibles. Le jeune Quintus, leur neveu, les avoit abandonnés depuis long-tems pour s'attacher à Céſar, qui avoit fourni libéralement à ſon entretien. Après la mort de ſon protecteur, il étoit demeuré dans le même parti, & ſes liaiſons étoient ſi étroites avec Antoine, qu'on le nommoit, ſuivant le témoignage d'Atticus (*a*), *ſon bras droit*, ou le miniſtre de toutes ſes entrepriſes dans la ville. Mais ſur quelque dégoût, dont on ne trouve pas l'explication, il s'ouvrit à ſes meilleurs amis

(*a*) Quintus filius, ut ſcribis, Antonii eſt dextella. *Ad Att.* 14, 20.

du dessein qu'il avoit de se joindre à Brutus, en protestant qu'il n'avoit point d'autre motif que son horreur pour les desseins secrets d'Antoine. Il déclara nettement (a) à Quintus son pere, qu'Antoine avoit voulu l'engager à se saisir des postes les plus forts de la ville, & à se servir de cet avantage pour le nommer dictateur, mais que ne le trouvant pas disposé à lui rendre ce service, il étoit devenu son ennemi. Quintus, charmé de ce changement, mena son fils à Cicéron, pour lui répondre de la sincérité de son retour, & le prier d'entreprendre sa réconciliation avec Atticus. Mais Cicéron qui connoissoit la perfidie & la légereté de son neveu, fut beaucoup plus difficile à persuader que Quintus, & ne douta pas même que cette apparence de conversion ne fût un nouvel artifice pour tirer d'eux quelque somme d'argent. Il ne se fit (b) pas

An. de R. 709. Cicer. 43. Cons. Marc. Antonius. V. Cor. Ant. Dolabella.

(a) Quintus pater exultat laetitia. Scripsit enim filius se idcirco proiungere ad Brutum voluisse, quod cum sibi negotium daret Antonius ut eum dictatorem efficeret, praesidium occuparet, id recusasset; recusasse autem se, ne patris animum offenderet; ex eo sibi illum hostem. Ad Att. 15, 21.

(b) Quintus filius mihi polliceretur se Catonem. Egit autem & pater & filius, ut tibi sponderem: sed ita ut tum crederes, cum ipse cognosces. Huic ego liberas ipsius arbitrio dabo. Ea ne te moverint: has scripsi in eam partem

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

preſſer néanmoins pour écrire à Atticus ; mais, il lui marquoit en même-tems, par une autre lettre, l'opinion qu'il avoit de leur neveu.

« Je vous envoie un exprès, lui dit-il dans la » ſeconde, & vous en approuverez la raiſon. Notre » neveu me promet d'être dorénavant un Caton. » Son père & lui m'ont prié de lui ſervir de cau- » tion auprès de vous, à condition néanmoins que » vous le croiriez lorſque vous l'auriez reconnu » par vous-même. Je lui donnerai une lettre où » je vous dirai tout ce qu'il voudra : mais ne » vous y arrêtez point. Je vous préviens dans » celle-ci, afin que vous ne vous imaginiez pas » que je me ſois laiſſé perſuader. Je ſouhaite ar- » demment qu'il faſſe ce qu'il promet. Ce ſera » pour nous une joie commune. Mais c'eſt tout » ce que je puis vous en dire. Il doit partir » d'ici le neuf, parce qu'il a de l'argent à payer » le quinze, & qu'on le preſſe fort. Vous pour- » rez, ſur ce que je vous écris à préſent, régler » ce que vous voudrez lui répondre » .... Mais ce jeune homme détruiſit enfin les ſoupçons & les défiances de ſa famille. Cicéron, après l'avoir obſervé pendant quelque tems, fut ſi perſuadé

---

tem, ne me motum putares. Dii faxint ut faciat ea quæ promittit. Commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. *Ad Att.* 16, 1.

de ſa bonne foi, que non-ſeulement il le recommanda tendrement à Atticus, mais qu'il le préſenta même à Brutus, avec un excellent témoignage de ſa fidélité & de ſon zèle.

« Notre neveu, écrit-il à Atticus, a paſſé pluſieurs jours avec moi. Il y ſeroit demeuré plus » long-tems ſi je l'avois ſouhaité. Mais pendant » le ſéjour qu'il a fait ici, vous ne ſauriez croire » combien j'ai été content de ſes diſpoſitions & » de ſa conduite, ſur-tout par cet endroit ſur » lequel il nous a donné juſqu'à préſent ſi peu » de ſatisfaction. La lecture de quelques-uns de » mes ouvrages que je retouchois alors, les fré» quentes converſations que j'ai eues avec lui, & » les avis que je lui ai donnés, ont fait ce chan» gement. Il eſt ſi grand (*a*), que nous pouvons » compter qu'il aura déſormais tous les ſentiments » d'un bon citoyen. Après qu'il me l'eut aſſuré » d'une manière qui ne m'a plus laiſſé aucun » doute, il me pria inſtamment de vouloir bien

(*a*) Quod niſi fidem mihi feciſſet, judicaſſemque hoc quod dico firmum fore, non feciſſem id quod dicturus ſum. Duxi enim mecum adoleſcentem ad Brutum. Sic ei probatum eſt quod ad te ſcribo, ut ipſe crediderit; me ſponſorem accipere noluerit; eumque laudans amiciſſime tui mentionem fecerit; complexus oſculatuſque dimiſerit. *Ad Att.* 16, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» lui ſervir de caution auprès de vous, & de » vous répondre qu'il ſe rendroit digne de vous » & de nous. Il ne demande point que vous le » croyez d'abord, mais ſeulement que lorſqu'il » vous en aura donné des preuves, vous lui rendiez » votre eſtime & votre amitié. Si j'avois douté le » moins du monde de ſes ſentimens, & que je ne » les euſſe pas cru bien affermis, je n'aurois pas » fait ce que je vais vous dire. Je l'ai mené à » Brutus, qui a été ſi perſuadé que ſon retour étoit » ſincère, qu'il n'a pas voulu que je répondiſſe » pour lui; & en le louant de cette diſpoſition, » il a parlé de vous dans les plus tendres termes » de l'amitié. Lorſque notre jeune homme le » quitta, il l'embraſſa fort tendrement. Ainſi quoi- » qu'il ſemble que je doive vous faire compliment » là-deſſus, plutôt que de vous parler en ſa faveur, » cependant je vous prie d'être perſuadé que s'il » a paru juſqu'à préſent dans ſa conduite une lé- » gèreté que ſa jeuneſſe rendoit pardonnable, il » en eſt entièrement revenu. Croyez-moi, votre » approbation & votre autorité contribueront » beaucoup à l'affermir dans de ſi bonnes réſolu- » tions ».

Quintus fut fidelle à ſes promeſſes; & pour donner un témoignage éclatant de ſa ſincérité, il eut la hardieſſe, avant la fin de l'année, d'ac-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

rité de ſes affaires n'étoit pas diminuée : Brutus n'étoit certain ni de ſon départ, ni du tems qu'il devoit prendre pour s'éloigner. Enfin les périls du voyage & la crainte même d'être accuſé d'une eſpèce de défertion, n'empêchèrent point Cicéron de revenir à ſon premier projet. Atticus excita ſon courage en ne ceſſant point de l'aſſurer par ſes lettres « que tout le monde approu» veroit ſon départ, pourvu qu'il fût à Rome, » comme il s'y étoit engagé, au commencement » de la nouvelle année ».

Il ſuivit lentement la côte juſqu'à Rhegium, ſortant chaque nuit du vaiſſeau pour loger chez quelqu'ami ou quelque client. S'étant arrêté un jour à Velie, où Trebatius étoit né, il lui écrivit du même lieu une lettre d'amitié, datée du 19 juillet, pour le diſſuader de vendre ſon patrimoine, qui étoit ſitué dans le plus agréable lieu du monde, & qui lui aſſuroit dans des tems

---

fero ; expectabamque ſi quid ad me ſcriberes. Ego enim in varios ſermones incidebam. Quin etiam ideirco trahebam ut quàm diutiſſime integrum eſſet. *Ibid.* 2. *Ir. Ep. fam.* 11, 29. Scribis enim in cœlum ferri profectionem meam, ſed ita ſi ante kalend. jan. redeam. Quod quidem certe enitar. *Ibid.* 6. Ea mente diſceſſi, ut adeſſem kalend. jan. quod initium cogendi ſenatus fore videbatur. *Phil.* 1, 2.

fort orageux une retraite extrêmement commode (*a*) au milieu d'un peuple dont il étoit tendrement aimé. Il commença dans cette ville son Traité *des Topiques*, ou l'art de trouver des argumens sur toutes sortes de questions. C'étoit l'extrait d'un ouvrage d'Aristote, que le hasard avoit fait tomber entre les mains de Trebatius à Tusculum, & qu'il avoit marqué quelque désir de voir expliquer. Le séjour de Velie (*b*) en avoit rappelé le souvenir à Cicéron, & quoiqu'il n'eût avec lui ni les ouvrages d'Aristote ni aucun autre livre, il trouva assez de secours dans sa mémoire pour achever son entreprise avant que d'arriver à Rhegium. Ce fut de cette ville qu'il envoya son traité à Trebatius, avec une lettre datée du 27 de juillet. En s'expliquant sur son travail, il s'accuse de quelqu'obscurité, qu'il rejette sur la nature d'un sujet qui demandoit autant d'attention pour le bien entendre que de peine pour le réduire en pratique. Il promet à Trebatius de lui en faciliter l'intelligence, « s'il

Au. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLAB. BELLA.

(*a*) Ep. fam. 7, 20.

(*b*) Itaque ut primum Velia navigare cœpi, institui Topica Aristotelea conscribere, ab ea ipsa urbe commonitus, amantissima tui. Eum librum tibi misi Rhegis, scriptum quàm plenissime illa res scribi potuit, &c. *Ep. fam.* 7, 19.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» vit assez long-tems, dit-il, pour retourner en » Italie, & si la république subsiste encore ».

Dans la même route, ayant ouvert son Traité sur la Philosophie Académique, il remarqua que la préface du troisième livre étoit la même (*a*) qu'il avoit déjà publiée à la tête de son Traité de la Gloire. C'étoit sa coutume d'avoir toujours en réserve un grand nombre de préfaces (*b*),

(*a*) Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi, at in eo proœmium id est quod in Academico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen proœmiorum : ex eo eligere soleo, cum aliquod συγγραμμα instituï. Itaque jam in Tusculano, quï non meminissem me abusum isto proœmio, conjeci id in eum librum quem tibi misi. Cum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim novum proœmium exaravi ; tibi misi. *Ad Att.* 16, 6.

(*b*) On trouvera sans doute que cette coutume telle qu'elle est représentée dans le passage précédent, a quelque chose de fort bisarre. Mais si l'on jette les yeux sur ces sortes de pieces, on s'appercevra qu'en effet elles pouvoient souvent convenir à tout autre lieu que celui où elles se trouvent placées. Tantôt Cicéron y fait l'éloge de quelqu'un de ses amis. Tantôt il défend la philosophie en général contre ceux qui l'accusoient d'y employer trop de tems. Quelquefois il représente le misérable état des affaires publiques, & il déplore la ruine de l'ancienne constitution. D'autres fois il fait la description d'un beau jardin, ou d'une de ses maisons, qui est la scène du dia-

onvenables en général au ſujet habituel de ſes tudes, qu'il pouvoit appliquer, ſans beaucoup e changemens, à chaque ouvrage qu'il publioit. ais il en compoſa auſſitôt une nouvelle pour Traité de la Gloire; & l'envoyant à Atticus, le pria de la ſubſtituer, dans ſon exemplaire, la première.

An. de R. 709. Cicer. 61. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLAB. BELLA.

De Rhegium, ou plutôt du promontoire de eucopetra où le vent l'avoit jeté à quelque diſtance de cette ville, il ſe rendit (*a*) à Syracuſe premier d'août. Quoique la Sicile lui fût dévouée par un attachement particulier, & qu'elle ût depuis long-tems ſous ſa protection, la crainte être ſoupçonné à Rome de quelque vue qui oncernât les affaires publiques, ne lui permit as de s'y arrêter plus d'une nuit. Il remit le endemain à la voile, dans l'eſpérance d'aller roit dans la Grèce; mais les vents devinrent ſi

---

gue. Mais il n'y a point un ſeul de ces morceaux qui e ſoit lié ſi habilement avec le diſcours qui le ſuit, qu'on magine qu'ils ont tous été faits pour le lieu qu'ils occu-nt. *Vid. Tuſc. diſ..... init. De Divin.* 2, 1. *De Fin.* 1. *De Legib.* 2, 1.

(*a*) Kalendis ſextilibus veni Syracuſas, quæ tamen mihi conjunctiſſima plus una me nocte cupiens reti-re non potuit. Veritus ſum ne meus repentinus ad meos ceſſarios adventus, ſuſpicionis aliquid afferret, ſi eſſem moratus. *Phil.* 1, 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS P. CORNEL. DOLABELLA.

contraires, qu'il fut repouſſé juſqu'à Leucopetra & l'effort qu'il fit pour ſe remettre en mer n'ayant point eu plus de ſuccès, il ſe vit forcé de s'arrêter (*a*) dans la terre de Valerius, un de ſes amis, pour attendre un tems plus favorable. Là il reçut la viſite des principaux habitans du canton, qui lui apportèrent une nouvelle à laquelle il ne ſe ſeroit jamais attendu. Elle étoit arrivée tout récemment de Rome. Les affaires avoient pris tout d'un coup un tour ſi ineſpéré, qu'on ne parloit plus que d'une pacification générale. Marc-Antoine étoit entré dans des diſpoſitions raiſonnables, qu'il renonçoit à ſes prétentions ſur la Gaule. Il ſe ſoumettoit à l'autorité du ſénat. Il vouloit ſe réconcilier avec Brutus & Caſſius, qui avoient écrit à tous les ſénateurs une lettre circulaire pour les preſſer de ſe rendre à Rome le premier de ſeptembre (*b*), & non

(*a*) Cum me ex Sicilia ad Leucopetram, quod e promontorium agri rhegini, venti detuliſſent, ab eo loc conſcendi ut tranſmitterem; nec ita multum provectus rejectus auſtro ſum in eum ipſum locum. *Ibid.* Ibi e ventum expectarem, erat enim villa Valerii noſtri, ut f miliariter eſſem & libenter. *Ad Att.* 16, 7.

(*b*) Rhegini quidam, illuſtres homines, eo venerun Roma ſane recentes. Hæc afferebant: edictum Bruti Caſſii; & fore frequentem ſenatum kal.; à Bruto & C ſio literas miſſas ad conſulares & prætorios; ut adeſſe

nent l'on regrettoit l'absence de Cicéron, on le blâmoit beaucoup de s'être éloigné les circonstances. Un détail si agréable lui andonner le dessein de son voyage. Atticus nfirma dans cette résolution, en le priant es lettres, & dans les termes les plus pres-, de retourner promptement à Rome.

retourna aussitôt vers l'Italie; & prenant sa (a) par les mêmes lieux, il arriva à Velle x-septième jour du mois d'août. Brutus qui étoit éloigné que de trois milles avec sa , n'eut pas plutôt appris son arrivée, qu'il le saluer. « Il lui protesta que rien ne pouvoit lui causer plus de joie que son [illegible] de [illegible] avec beaucoup de franchise qu'il n'a jamais approuvé son départ. [illegible] n'avoit point combattu ce dessein [illegible]

An. de Ro[illegible] [illegible] Marc. Ant[illegible] P. Corn[illegible] [illegible]

[illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» par la crainte de commettre une indécence » offrant des conſeils à un homme ſi ſage » ſi éclairé » ! mais il ne pouvoit lui cacher que ſon retour le ſauvoit de deux reproches qui avoient jeté quelque tache ſur ſon caractère, l'un d'avoir déſeſpéré trop tôt de la cauſe commune, & de l'avoir abandonnée par une eſpèce de déſertion ; l'autre de s'être laiſſé conduire (a) en Grèce par la vanité d'y voir les jeux olympiques. Cicéron reconnoît que cette dernière faute auroit été honteuſe pour lui dans toutes ſortes de tems, mais qu'elle étoit inexcuſable dans

(a) Il eſt ſurprenant qu'on ſe fût imaginé que c'étoit là le deſſein de Cicéron ; car il n'avoit jamais marqué de goût pour les ſpectacles. On peut voir ce qu'il dit à ce deſſus dans la première lettre du ſeptième livre des Familières, où il félicite un de ſes amis, de ce qu'il avoit eu la liberté de demeurer à la campagne pendant ces jeux célèbres que Pompée donna, lorſqu'on fit la dédicace de ſon théâtre. Dans la dixième lettre du ſecond livre, on voit qu'il croyoit que la bienſéance ne lui permettoit pas d'aller à Antium où l'on devoit célébrer des jeux que ſa fille ſouhaitoit voir. « Admirez ma gravité, dit-il à Atticus, je ne veux point aller aux jeux d'Antium, car » me paroît qu'il ſeroit contre la bienſéance, que faisant » profeſſion de fuir tous les plaiſirs, j'en allaſſe chercher » qui me conviennent ſi peu ». Enfin on a vu pluſieurs fois dans le cours de cet ouvrage, qu'il alloit ordinairement à la campagne pendant le tems des jeux.

ſituatio

ituation où il laiſſoit la république. Il remercie les vents de lui avoir épargné cet opprobre, & d'avoir ſervi, comme les bons citoyens, à le rappeler au ſervice de ſa patrie. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus l'informa auſſi de ce qui s'étoit paſſé au ſénat dans l'aſſemblée du premier d'août. Piſon s'y étoit ſignalé par un diſcours plein de fermeté & d'honneur. Il avoit fait des propoſitions rigoureuſes en faveur de la liberté, & perſonne n'avoit eu le courage de le ſeconder. Antoine avoit porté un édit; le ſénat y avoit répondu, & cette réponſe plut beaucoup à Cicéron. Mais au fond, quoiqu'il continuât de s'applaudir de ſon retour, il ne s'apperçut point qu'il fût auſſi néceſſaire qu'il ſe l'étoit d'abord imaginé, ni qu'il dût eſpérer de ſe rendre fort utile à Rome, lorſqu'il ne s'y trouvoit point un ſeul ſénateur qui eût oſé ſoutenir Piſon, & que Piſon ne s'étoit pas aſſez ſoutenu (*a*) lui-même pour reparoître le lendemain au ſénat.

Cette conférence fut la dernière que Cicéron eut jamais avec Brutus. Le vengeur de la liberté publique quitta bientôt l'Italie, avec Caſſius le compagnon de ſa gloire & de ſes infortunes. L'uſage étant qu'à la fin de leur emploi les préteurs

(*a*) Ad An ibid. Phil. 1, 4, 5. Ep. fam. 12,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

succédaſſent au gouvernement de quelque province, qui leur étoit aſſignée ou par le ſort ou par un décret extraordinaire du ſénat, Céſar avoit deſtiné à l'un la Macédoine, à l'autre la Syrie. Mais comme ces deux provinces étoient le plus importantes de l'empire, & qu'elles rendoient trop puiſſans deux hommes qu'on cherchoit à détruire, Antoine eut l'adreſſe de faire changer leur première deſtination, & de faire nommer Brutus pour la Crète, & Caſſius pour la Cyrène. Il avoit obtenu en même-tems une loi du peuple, qui lui donnoit à lui-même la Macédoine, & la Syrie à Dolabella; après quoi il s'étoit hâté de faire partir ſon frère Caius, pour s'aller mettre en poſſeſſion de la première, tandis que Dolabella courut s'emparer de la Syrie, pour prévenir leurs rivaux qu'ils croyoient en état de s'en mettre en poſſeſſion par la force, & à qui ils en attribuoient le deſſein. Caſſius s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Orient, par ſes exploits contre les parthes, & Brutus jouiſſoit dans la Grèce de toute la réputation qu'il méritoit par ſa vertu. Avec les eſpérances qu'ils formèrent ſur ce fondement, avec les forces qu'ils avoient déjà raſſemblées, & la juſtice d'une cauſe qu'ils commençoient à ſe reprocher d'avoir affoiblie par leurs irréſolutions & leurs délais, ils ſe déterminèrent

à s'établir dans les provinces (*a*) que Cé-
eur avoit destinées, pour y faire l'essai de leur
ne & tenter incessamment leur entreprise. Ils
rirent tous deux le chemin, & nous aurons
d'une fois l'occasion de les suivre dans cette
elle carrière.

An. de R. [illegible]
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

Cicéron continua de s'approcher de Rome,
il arriva enfin le dernier jour du mois. Il y
reçu avec tant de félicitations & de témoi-
ges de joie, qu'arrêté à chaque pas par les
nplimens de ses amis, il employa tout le
r (*b*) à se rendre des portes de la ville à sa
ison. Le sénat s'étant assemblé [illegible],
toine l'invita particulièrement à [illegible]. Il
a excusa par une réponse civile, [illegible]
a refus sur quelques indispositions qui lui res-
ent de son voyage. Mais le consul reçut si
il cette excuse, que la traitant d'injuste & d'op-
ge, sa fureur alla jusqu'à parler [illegible]
faire abattre sa maison, [illegible]
champ dans l'assemblée. Ses amis [illegible]

(*a*) Plutarq. *Vie de Brutus*. Appian. [illegible] Phil. 13, 38.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron*.

(*c*) Cumque te via languerem, [illegible], si pro amicitia qui [illegible], cum fabris se domum meam [illegible] esse [illegible], &c. *Phil.* [illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

cet emportement, & lui firent comprendre que dans ſes propres vues la violence n'étoit pas de ſaiſon.

En effet, l'intention d'Antoine étoit de faire décerner ce jour-là des honneurs extraordinaires à la mémoire de Céſar, & d'établir par un nouveau décret qu'il recevroit un culte religieux comme les divinités. Cicéron, qui n'ignoroit pas ſon deſſein, & qui prévoyoit autant d'inutilité que de danger à le combattre, s'étoit déterminé par cette raiſon à s'abſenter du ſénat. De ſon côté le conſul avoit ſouhaité d'autant plus ardemment de l'y voir, qu'il ſe flattoit, ou de le rendre mépriſable dans ſon propre parti, s'il pouvoit le forcer par la crainte à conſentir au nouveau décret, ou de le rendre odieux aux vétérans, s'il avoit aſſez de fermeté pour s'y oppoſer. Mais dans ſon abſence le décret paſſa ſans oppoſition.

Le ſénat ayant continué de s'aſſembler le jour ſuivant, Antoine prit le parti de s'abſenter à ſon tour, & Cicéron trouva heureuſement le champ libre (*a*). Ce fut dans cette aſſemblée qu'il prononça la première de ces fameuſes harangues qui portent le nom de Philippiques, à l'imitation de celles de Demoſthène. Il s'y engagea, comme

(*a*) Veni poſtridie, ipſe non venit. *Philip.* 5, 7.

par degrés, en exposant les motifs de son dernier voyage, ceux de son retour, & les circonstances (*a*) de sa dernière entrevue avec Brutus : « J'ai vu, dit-il, Brutus à Velie. Vous dirai-je » avec quelle tristesse je l'ai vu, ou avec quel » regret je l'ai quitté ? Je n'ai pu penser sans con- » fusion que j'allois rentrer dans une ville qu'il » est forcé d'abandonner, & que j'y serois en sû- » reté lorsqu'il n'y peut être sans danger. Cepen- » dant sa douleur n'est pas aussi vive que la mienne. » La grandeur de son courage & le souvenir de » son immortelle action le soutiennent. Il est tran- » quille sur son propre sort, tandis que son in- » quiétude est extrême pour le vôtre ». Cicéron (*a*) déclara ici qu'il étoit venu pour seconder Pison ; & que si dans les périls dont il se croyoit environné, le ciel permettoit qu'il lui arrivât quelqu'accident, il vouloit que sa harangue fût un monument éternel de sa fidélité pour la patrie.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Philip. 1, 4.

(*b*) C'est ce même Pison contre qui Cicéron a fait une si sanglante invective, où il le peint des plus noires couleurs. Cela fait voir que ce n'est point par les harangues qu'il faut juger des hommes ni en bien ni en mal. Quoique Pison fût beau-père de César, il demeura neutre pendant la guerre civile, & tâcha de le porter à un accommodement.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais avant que de s'expliquer ſur les affaires de la république, il ſe plaignit de la violence avec laquelle Antoine l'avoit traité la veille. Sa préſence au ſénat n'auroit rien changé à ſes diſpoſitions. Il n'auroit jamais conſenti que la république fût ſouillée par un culte ſi déteſtable, ni que l'honneur des dieux fût confondu avec celui d'un homme mort. Il les prie de pardonner au ſénat & au peuple une ſoumiſſion impie à laquelle ils avoient été forcés. Pour lui, jamais il n'auroit donné ſon conſentement au décret, quand il auroit été queſtion du vieux Brutus, qui avoit le premier délivré Rome de la tyrannie des rois, & qui ſe voyoit revivre après l'eſpace de cinq cens ans, dans une race qui venoit de rendre à la patrie le même ſervice. Il entre de-là dans le détail des affaires préſentes, ſur leſquelles il déclare ſes ſentimens avec une nobleſſe & une fermeté dignes des meilleurs tems de la république, ſans ménagement pour Antoine ni pour ceux qui tenoient le premier rang après lui. Il reprend, il inſtruit, il exhorte. Enfin, dans l'ardeur de ſes ſentimens, il proteſte en finiſſant ſa harangue, qu'il croit recueillir abondamment le fruit de ſon retour, par le témoignage public qu'il vient de donner de la conſtance de ſon zèle & de ſon affection pour la patrie; qu'il s'expliquera plus ſouvent avec la même liberté,

s'il le peut, ſans mettre perſonne en danger; & que ſi cette liberté lui manque, il ſe réſervera pour des tems plus favorables, mais moins par ménagement pour ſes propres intérêts que pour ceux de la république.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Dans la ſuite, en parlant de cette célèbre aſſemblée du ſénat, il diſoit « que tous les ſénateurs s'étoient conduits en eſclaves, & qu'il avoit » agi ſeul en homme libre : qu'il ne s'étoit pas » expliqué néanmoins avec toute la liberté qui lui » étoit ordinaire; mais qu'il y avoit parlé beaucoup (*a*) plus librement que le danger ne ſembloit le permettre ». Antoine extrêmement irrité de ce diſcours, indiqua au dix-neuf une autre aſſemblée, pour laquelle il fit encore avertir particulièrement Cicéron. Son deſſein étant de lui répondre & d'entreprendre lui-même la juſtification de ſa conduite, il employa tout l'intervalle à préparer ſa harangue, & à la répéter dans ſa maiſon de Tibur, pour aſſurer ſa déclamation. Les ſénateurs s'aſſemblèrent au jour marqué, dans le temple de la Concorde. Antoine s'y trouva des premiers avec une garde nom-

(*a*) Locutus ſum de rep. minus equidem libere quàm mea conſuetudo, liberius tamen quàm periculi minæ poſtulabant. *Phil.* 5, 7. In ſumma reliquorum ſervitute liber unus fui. *Ep. fam.* 12, 15.

An. de R. 709 Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

breuſe, dans l'eſpérance d'y voir arriver ſon adverſaire, qu'il s'étoit efforcé d'attirer par toutes ſortes d'artifices. Mais quelque déſir que Cicéron marquât de s'y rendre, ſes amis lui firent appréhender pour ſa vie (*a*) & ſe réunirent pour l'arrêter.

La conduite & le diſcours d'Antoine confirmèrent leurs ſoupçons. Il s'emporta ſi furieuſement, que Cicéron comparant ſes tranſports avec ceux auxquels il s'étoit déjà livré en public, dit *qu'il parut vomir* (*b*) encore une fois plutôt que parler. Il produiſit la lettre qu'il avoit reçue de Cicéron, à l'occaſion du rétabliſſement de Sextius Clodius, dans laquelle (*c*) il étoit traité d'ami & de bon citoyen; comme ſi cette lettre eût pu ſervir à le juſtifier, ou comme ſi la querelle préſente fût venue d'une autre ſource que ſes entrepriſes actuelles contre la liberté publique.

(*a*) Quo die, ſi per amicos mihi cupienti in ſenatum venire licuiſſet, cædis initium feciſſet à me. *Phil.* 5, 7. Meque cum elicere vellet in cædis cauſam, tum tentaret inſidiis. *Ep fam.* 12, 25.

(*b*) Itaque omnibus eſt viſus, ut ad te antea ſcripſi, vomere ſuo more, non dicere. *Ibid.* 2.

(*c*) Atque etiam literas, quas me ſibi miſiſſe diceret, recitavit, &c. *Phil.* 2, 4.

Mais la principale accuſation dont il le chargea, fut non-ſeulement d'avoir participé à la conſpiration, mais d'en avoir été le premier auteur, & d'avoir guidé tous les pas des complices. Il eſpéroit d'échauffer les ſoldats par cette imputation, & de les porter à quelque violence. Il les avoit placés dans cette vue aux portes du temple, à portée d'entendre ſa voix, & de recevoir ſes impreſſions. Cicéron écrivant ce détail à Caſſius, lui marqua, « qu'il n'auroit pas fait » difficulté de s'attribuer quelque part à l'exécu» tion, s'il avoit pu s'en promettre à la gloire ; » mais que s'il s'en étoit mêlé réellement, il » n'auroit (*a*) pas laiſſé l'ouvrage imparfait ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il ne s'étoit pas éloigné de Rome pendant ce démêlé. Mais ne pouvant plus éviter de rompre avec Antoine, il crut que l'intérêt de ſa ſûreté l'obligeoit de ſe mettre à couvert dans la maiſon qu'il avoit proche de Naples. Ce fut dans cette retraite qu'il compoſa ſa ſeconde Philippique. Elle ne fut pas prononcée au ſénat, comme on pourroit le conclure de ſa forme. L'ayant finie entièrement à la campagne, il ne ſe propoſa de la publier qu'à l'extrêmité, c'eſt-à-dire, lorſque

(*a*) Nullam aliam ob cauſam me auctorem fuiſſe Cæſaris interficiendi criminatur, niſi ut in me veterani inciterentur, &c. *Ep. fam.* 12, 2. . . . 3, 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

l'intérêt de la république lui en feroit une loi, pour rendre le caractère d'Antoine & ses desseins plus odieux que jamais. Cette pièce est une invective des plus amères, où la vie de ce dangereux citoyen est représentée avec toutes les couleurs de l'esprit & de l'éloquence, comme une scène continuelle de débauches, de factions, de violences & de rapines. Les anciens admiroient que dans la décadence de son âge, Cicéron y eût mis autant de chaleur & de force que dans les plus célèbres productions de sa jeunesse. Mais son éloquence ne s'étoit jamais exercée sur un sujet plus intéressant. Il savoit que dans la supposition d'une rupture ouverte, pour laquelle sa harangue étoit réservée, la perte d'Antoine ou celle de la république étoit infaillible; & sa vie n'étoit plus un bien qu'il voulût ménager, s'il voyoit sa patrie menacée d'un nouvel esclavage.

Il envoya une copie de son ouvrage à Brutus & à Cassius, qui lui en marquèrent beaucoup de satisfaction. Ils commençoient à reconnoître clairement qu'Antoine ne pensoit plus qu'à la guerre, & que leurs affaires dépérissoient de jour en jour. En quittant l'Italie, ils avoient écrit cette lettre à l'ennemi de la liberté:

& Cassius, Préteurs, à Marc-Antoine, Consul.

An. de [illegible] [illegible] Cicer. [illegible] Marc Antoine [illegible] Colonel Dolabella

[illegible]s avons lu votre lettre qui ne dément point [illegible]dit. Mêmes injures, mêmes menaces [illegible] [illegible]s l'avons trouvée indigne d'un consul & [illegible]s tels que nous. Songez, Antoine, que [illegible]e vous avons jamais offensé. [illegible] [illegible] nous imaginer qu'il [illegible] [illegible]e que des préteurs [illegible] [illegible]our faire quelque demande [illegible] [illegible]ette liberté vous choque [illegible] [illegible]us choquer aussi que [illegible] [illegible]oins à Brutus & à Cassius [illegible] [illegible]s qu'on nous [illegible] [illegible]emens qu'on nous [illegible] [illegible]ns, puisque vous [illegible] [illegible] fait [illegible] [illegible]ns votre [illegible] [illegible]onner intention [illegible] [illegible]e nous [illegible] [illegible]e, vous [illegible] [illegible] de César [illegible] [illegible]

[illegible]

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ſe départir de leurs droits par un édit, en faveur du repos public & de la liberté, ſans que le conſul les menace auſſitôt de les réprimer par la force des armes. Ne vous flattez pas néanmoins de nous effrayer par cette voie. La crainte eſt au-deſſous de notre caractère, & ce n'eſt point Antoine qui doit attendre de la ſoumiſſion de ceux à qui il doit la liberté. Si quelqu'autre raiſon étoit capable de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre lettre n'eſt pas propre à nous l'ôter. Les menaces ſont peu d'impreſſion ſur des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il n'eſt guère poſſible de forcer notre volonté, peut-être ne nous menacez-vous que pour faire croire au public que nos réſolutions ſont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laiſſer cette eſpérance. Voici nos ſentimens. Nous ſouhaitons de vivre avec honneur dans un état libre. Nous ſerions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes, mais la liberté nous paroît plus précieuſe que votre amitié. Il vous importe donc autant qu'à nous de bien conſidérer ce que vous voulez entreprendre & ce que vous êtes capable de ſoutenir. Ne faites point attention combien Céſar a vécu, mais combien il a regné. Au reſte nous prions les dieux de vous inſpirer des conſeils qui ſoient également ſalutaires à la république & à vous-même. Si vous

en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils vous nuisent aussi peu que votre salut pourra s'accorder avec celui de la république. Adieu.

An de R. [illegible] Cicer. [illegible] Coss. Marc. Antonius P. Cornel. Dolabella.

Octave s'appercevoit de jour en jour qu'il n'avoit rien à prétendre dans la ville contre un consul armé de l'autorité civile & militaire. Il avoit été vivement piqué de l'accueil qu'il en avoit reçu, & comptant peu sur la force, son ressentiment le fit recourir à l'artifice. On prétend qu'il forma un dessein contre la vie d'Antoine, & qu'il employa plusieurs esclaves, qui furent surpris dans sa maison, le poignard à la main, cherchant l'occasion de l'assassiner. D'autres assurent que cette histoire fut une imposture d'Antoine, pour justifier la manière dont il avoit traité Octave en le privant de l'héritage de son oncle. Mais Cicéron remarque que toutes les personnes sensées (*a*) ne doutèrent point de la réalité du complot, & qu'elles s'accordèrent à l'approuver. Et la plupart des anciens écrivains en parlent comme d'un fait avéré.

(*a*) De quo multitudini fictum ab Antonio crimen videtur, ut in pecuniam adolescentis impetum faceret. Prudentes autem & boni viri & credunt factum & probant. *Ep. fam.* 12, 23. Insidiis M. Antonii consulis latus petierat. *Senec. de Clem.* 1, 9. Hortantibus itaque nonnullis percussores ei subornavit. Hac fraude deprehensa, &c. *Sueton. August.* 10. Plutarq. *Vie d'Antoine.*

An. de R. 709. Cicer 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

L'un & l'autre étoient également ſuſpects au ſénat; mais Antoine qui travailloit depuis ſi long-tems à ſe fortifier, & qui avoit tant d'autorité ſur les troupes, à la tête deſquelles il avoit combattu glorieuſement dans pluſieurs guerres, paroiſſoit le plus redoutable. Auſſi toute ſa confiance étoit-elle dans leur affection; & pour ſe les attacher de plus en plus, il fit paroître plus de haine & d'emportement que jamais contre les conjurés, les menaçant ouvertement dans ſes édits, & faiſant profeſſion d'être le vengeur de Céſar. Il pouſſa ces nouveaux tranſports de zèle juſqu'à lui élever une ſtatue ſur la tribune, avec cette inſcription:

PARENTI OPTIME MERITO.

Ciéron (*a*) parlant à Caſſius de cette audacieuſe entrepriſe, lui dit, « que ſon ami Antoine » devenoit plus furieux de jour en jour, & qu'il » faiſoit de lui & de ſes complices, non-ſeule» ment des meurtriers, mais des parricides. Pour-

(*a*) Auget tuus amicus furorem in dies; primum in ſtatua quam poſuit in roſtris, & inſcripſit, *Parenti optime merito:* ut non modo ſicarii, ſed etiam parricidæ judicemini. Quid dico judicemini? judicemur potius. Veſtri enim pulcherrimi facti: ille furioſus me principem dicit fuiſſe. Utinam quidem fuiſſem! moleſtus non eſſet. *Ep. fam.* 12, 3.

» quoi dis-je de vous, ajoute-t-il ? Je dois dire de » nous ; car ce furieux prétend que j'étois le chef » de votre entrepriſe. Plut au ciel que je l'euſſe » été ! Il ne ſeroit plus en état de nous cha- » griner ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cependant Octave n'avoit pas moins d'ardeur à ſolliciter les ſoldats de ſon oncle, & ſon argent n'étoit pas plus épargné que ſes ſoins pour les attirer à ſon ſervice. Ses offres étant fort ſupérieures à celles d'Antoine, il réuſſit plus promptement qu'on ne s'y étoit attendu à former un corps régulier de vétérans. Mais comme il n'avoit aucun caractère, & que dans un tems moins déréglé, ſon entrepriſe n'auroit pu paroître innocente, il s'efforça par ſes ſoins & ſes aſſiduités de gagner les chefs du parti républiquain, dans l'eſpérance de faire approuver ſa conduite au ſénat, & de ſe procurer peut-être le commandement de la guerre. Il preſſa Cicéron par ſes lettres & par ſes amis de revenir inceſſamment à Rome, pour le ſoutenir de ſon autorité contre leur ennemi commun ; & croyant le prendre par l'endroit le plus ſenſible, il lui promettoit de ſe conduire uniquement par ſes avis. Mais ſes promeſſes furent auſſi inutiles que ſes inſtances. Cicéron ſe défioit d'un jeune homme ſans expérience, qui ne lui paroiſſoit point capable de meſurer ſes forces avec celles d'Antoine. Il ne

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

pouvoit ſe perſuader d'ailleurs qu'il fût diſpoſé ſincèrement à ſervir les conjurés ; & loin d'eſpérer qu'il pût devenir leur ami (*a*), il prévoyoit qu'au moindre avantage il feroit valoir les actes de ſon oncle avec de nouvelles violences, & qu'il ſeroit peut-être plus cruel qu'Antoine, dans la vengeance qu'il tireroit de ſa mort. Des réflexions ſi juſtes lui firent prendre le parti d'attendre à s'unir avec lui, que les beſoins de la république lui en fiſſent une loi ; & dans la ſuite il n'y conſentit qu'à condition qu'Octave employât ſes forces à la défenſe, non-ſeulement de la liberté, mais encore de ceux qui s'étoient généreuſement ſacrifiés pour la rendre à l'état.

On ne lui attribue rien ici qui ne ſoit clairement prouvé par un grand nombre de ſes lettres. « J'ai reçu, écrit-il à Atticus, une lettre » d'Octave, du premier de novembre, par laquelle je vois que ſes deſſeins n'ont pas peu » d'étendue. Il s'eſt attaché tous les vétérans de » Caſilinum & de Galatie, ce qui n'eſt pas bien » étonnant, lorſqu'il leur donne par tête juſqu'à

(*a*) Valde tibi aſſentior, ſi multum poſſit Octavianus, multo firmius acta tyranni comprobatum iri, quam in Telluris, atque id contra Brutum fore..... ſed in iſto juvene, quanquam animi ſatis, auctoritatis parum eſt. *Ad Att.* 16, 14.

» cinquante

» cinquante piſtoles. Il ſe propoſe de faire le
» tour des autres colonies. Ses intentions ne ſont
» plus obſcures pour perſonne ; il veut obtenir le
» commandement de la guerre contre Antoine.
» Ainſi, dans peu de jours nous ſerons forcés de pren-
» dre les armes. Mais quel parti embraſſerons-
» nous ? Conſidérez ſon nom, ſon âge. Il me de-
» mande une conférence ſecrète à Capoue. Quelle
» enfance, de s'imaginer qu'une conférence en-
» tre lui & moi puiſſe être ſecrète ? Je lui ai
» fait entendre qu'elle n'étoit ni néceſſaire, ni
» poſſible. Il m'a fait dire par Cécina qu'Antoine
» marche vers la ville avec la légion *des Alouet-*
» *tes* (*a*), qu'il exige des contributions de toutes

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Cette légion avoit été levée par Jules-Céſar, & compoſée d'abord uniquement de gaulois armés & diſciplinés à la manière romaine. Le nom d'*Alaudæ*, ou d'Alouettes, leur venoit apparemment de la figure de cet oiſeau qu'ils portoient ſur leur caſque, ou d'une eſpèce de crête ou de plume, qui ornoit leur caſque, comme la houpe des alouettes. *Alauda* étoit un mot emprunté de la langue gauloiſe ; les romains appeloient cet oiſeau *galerita*. Antoine pour s'aſſurer davantage de cette légion, avoit établi nouvellement une troiſième ſorte de juges qui devoient être tirés d'entre les officiers de cette troupe, & qui formoient un tribunal diſtingué de celui des ſénateurs & des chevaliers. Cicéron lui en fait ſouvent un reproche, comme d'une infame proſtitution de la dignité de la république. *Phil.* 1, 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» les groſſes villes, & qu'il marche enſeignes » déployées. Il me demande s'il doit ſe hâter d'être » à Rome avant lui, avec ſes trois mille vété- » rans, ou ſe ſaiſir du poſte de Capoue pour ar- » rêter l'ennemi, ou joindre les trois légions de » Macédoine qui occupent la côte ſupérieure, & » qu'il ſe flatte d'avoir dans ſes intérêts. Cécina » m'aſſure que loin de ſe laiſſer gagner par l'ar- » gent d'Antoine, elles lui ont fait une inſulte, » en l'abandonnant, tandis qu'il étoit à les haran- » guer. Enfin Octave veut être notre chef, & nous » perſuader que nous ſommes intéreſſés à le ſoute- » nir. Je lui ai conſeillé de marcher vers Rome, » parce qu'il aura vraiſemblablement la populace » pour lui, & que s'il eſt fidelle à ſes promeſſes, » il trouvera la même faveur dans tous les honnêtes » gens. O Brutus! où es-tu? Quelle occaſion tu » laiſſes échapper! Je n'ai pas deviné tous ces » évènemens, mais j'en ai toujours prévu une partie. » Dites-moi maintenant ſi je dois aller à Rome, » ou demeurer ici, ou ſi je me ſauverai à Arpi- » num, j'y ſerois plus en ſûreté; mais d'autre » part, je ſerois fâché de ne me pas trouver à » Rome ſi ma préſence y étoit néceſſaire. Déter- » minez-moi. Je n'ai jamais été dans une plus » grande incertitude ».

Dans ſa lettre ſuivante : « J'ai reçu, dit-il, en » un même jour deux lettres d'Octave. Il me

» prie à préſent de me rendre au plutôt à Rome, » il me dit qu'il ne veut agir que par l'autorité » du ſénat. Je lui ai mandé (*a*) qu'on ne » pouvoit point aſſembler le ſénat avant le pre- » mier de janvier, & je crois en effet que cela » eſt impoſſible. Octave ajoute qu'il veut ſe » conduire par mes conſeils; en un mot il me » preſſe, mais moi je ne me preſſe point. Je ne me » fie point à ſon âge. Je doute même de ſes in- » tentions, & je ne veux rien entreprendre ſans » votre ami Panſa. Je crains qu'Antoine ne ſoit » le plus fort. Je n'ai point envie de m'éloigner » de la mer, & d'un autre côté je crains qu'il » ne ſe paſſe dans mon abſence quelque choſe » dont je voudrois bien partager l'honneur avec » les bons citoyens. Varron n'approuve point » les projets de ce jeune homme; mais je » ne ſuis point de cet avis. Il a de bonnes » troupes, il peut ſe joindre avec Decimus Bru- » tus. Il agit déjà en chef de parti, il raſſemble » des ſoldats à Capoue & les paie bien. Enfin

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) C'eſt que les deux conſuls, Antoine & Dolabella, étoient abſens; une partie des préteurs, du nombre des conjurés, étoient ſortis de l'Italie. Ceux qui reſtoient à Rome étoient dévoués à Antoine. Il falloit donc attendre que Panſa & Hirtius, conſuls déſignés, entraſſent en

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» je ſuis trompé ſi nous ne touchons à la guerre ».

Dans une autre : « Je reçois tous les jours des » lettres d'Octave, qui me prie de me mettre à » la tête des affaires, de venir à Capoue, & de » ſauver une ſeconde fois la république. Il m'aſ- » ſure qu'il marchera droit à Rome. (*a*) *J'ai* » *honte de refuſer, & je crains d'accepter.* Ce- » pendant Octave s'eſt conduit juſqu'à préſent » avec vigueur, & ne paroît pas diſpoſé à ſe re- » lâcher. Mais ce n'eſt qu'un enfant. Il s'imagine » qu'on pourra d'abord aſſembler le ſénat. Qui » oſera s'y trouver ? Et quand on y viendroit, » qui aura la hardieſſe de ſe déclarer contre An- » toine dans l'incertitude où ſont les affaires ? Oc- » tave pourra le premier de janvier raſſurer & » ſoutenir le ſénat ; ou peut-être en viendra-t-on » aux mains auparavant. Toutes les villes muni- » cipales d'Italie ſont merveilleuſement affection- » nées à ce jeune homme... On accourt de tous côtés » au-devant de lui, on l'exhorte à ſoutenir ſon » entrepriſe. L'auriez-vous cru ? » &c. Ses lettres ſont remplies de ces expreſſions, qui marquent de la défiance d'Octave, du penchant à demeurer tranquille, & la réſolution preſque formée de laiſſer démêler leurs intérêts aux deux partis,

(*a*) C'eſt la traduction d'un vers d'Homère que Cicéron cite ici.

jusqu'à ce que le désordre mutuel de leurs affaires leur fît une nécessité de s'accorder. An de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il paroît incroyable que dans la confusion de tant de pensées & de mouvemens, sa passion pour l'étude trouvât toujours le moyen de se satisfaire. Outre la seconde philippique qu'il avoit déjà composée, il acheva dans le même tems son *traité des Offices*, ouvrage qui a fait l'admiration de tous les siècles suivans, comme le plus parfait système de morale naturelle, & le plus noble exemple des forces de la raison pour ouvrir à l'homme une carrière pure & innocente. Il entreprit aussi dans le même tems, ses Paradoxes, qui sont une espèce de commentaire des principaux points de la doctrine des stoïciens, confirmé par des exemples & des caractères. Il dédia cet ouvrage à Brutus.

Antoine étoit parti de Rome à la fin de septembre, pour aller au-devant de quatre légions qui revenoient de Macédoine, & dans l'espérance de les engager à son service. Elles y avoient été envoyées par César, pour servir dans la guerre contre les parthes. Antoine se croyoit si sûr de leur soumission, qu'il avoit déjà compté de se rendre maître de la ville avec leur secours. Mais étant arrivé à Brindes le 8 d'octobre (*b*), il

(*a*) Ad VII. id. octob. Brundisium erat profectus An-

An. de R. 709. Cicer. 63. Cosa. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

eut le chagrin d'en trouver trois obſtinées à rejeter ſes offres. Cet affront fit monter ſon reſſentiment juſqu'à la rage. Il fit appeler tous les centurions qu'il ſoupçonnoit d'avoir inſpiré à leurs ſoldats du dégoût pour ſon ſervice, & n'ayant point manqué de prétexte pour les faire entrer dans ſa maiſon, il les y fit maſſacrer l'un après l'autre au nombre de trois cens. Cet affreux excès de vengeance paſſeroit pour un fait incroyable, s'il n'étoit atteſté pluſieurs fois par Cicéron. Les circonſtances n'en ſont pas moins horribles, puiſqu'il aſſure que Fulvia, femme d'Antoine, qui prenoit plaiſir avec lui à repaître ſes yeux d'un ſi barbare ſpectacle, eut le viſage couvert du ſang de ces malheureuſes victimes. Le furieux conſul retourna vers Rome par la voie d'Appius, à la tête d'une ſeule légion qui avoit reconnu ſes ordres, tandis que les trois autres

---

tonius obviam legionibus macedonicis III, quas ſibi conciliare pecunia cogitabat, eaſque ad urbem adducere. *Ep. fam.* 12, 23. Quippe qui in hoſpitis tectis Brundiſii fortiſſimos viros, cives optimos, jugulari juſſerit: quorum ante pedes ejus morientium ſanguine os uxoris reſperſum eſſe conſtabat. *Phil.* 3, 2. Cum ejus promiſſis legiones fortiſſimæ reclamaſſent, domum ad ſe venire juſſit centuriones, quos bene de republica ſentire cognoverat, eoſque ante pedes ſuos, uxoriſque ſuæ, quam ſecum gravis imperator ad exercitum duxerat, jugulari coegit. *Phil.* 5, 8.

prirent leur route au long de la mer Adriatique, sans s'être encore déclarées pour aucun parti. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Sa haine augmentant contre Octave & les républiquains, il prit la résolution d'employer le reste de son consulat à dépouiller ses ennemis des gouvernemens & des emplois militaires, pour en revêtir ses plus fidelles amis. Les édits qu'il publia dans le même tems étoient remplis (*a*) de la fureur qui le possédoit. « Il donnoit à Octave le nom de Spartacus, en lui reprochant » la bassesse de sa naissance. Il accusoit Cicéron » d'avoir inspiré à ce jeune homme toute sa hardiesse & tous les projets. Il traitoit le jeune » Quintus, comme un perfide scélérat, qui lui » avoit offert d'assassiner son père & son oncle. » Il défendoit sous peine de mort à trois des tri» buns, Q. Cassius, frère du conjuré, Carfuleta» nus & Carnutius d'oser paroître dans l'assemblée » du sénat ». Il étoit encore dans la chaleur de

(*a*) Primum in Cæsarem ut maledicta congesserit.... ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio. *Phil.* 3, 6. Quem in edictis Spartacum appellat. *Ibid.* 8. Q. Ciceronem fratris mei filium compellat edicto.... Ausus est scribere hunc de patris & patrui parricidio cogitasse. *Ibid.* 7. Quid autem attinuerit Q. Cassio..... mortem denunciare si in senatum veniisset; D. Carfuletanum è senatu vi & mortis minis expellere; Tib. Carnutium, non templo solum, sed aditu prohibere capitolii. *Ibid.* 9.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

cet emportement lorſqu'il convoqua le ſénat pour le 24 d'octobre. Ses menaces furent terribles contre ceux qui ſe diſpenſeroient d'y aſſiſter. Cependant il s'abſenta lui-même, & le jour ſuivant il indiqua par ſon édit une autre aſſemblée pour le vingt-huit. Mais tandis que tout le monde étoit dans l'attente de quelque décret extraordinaire, & ſur-tout de celui (*a*) qu'il avoit préparé pour déclarer le jeune Céſar ennemi de la république, il fut informé que deux des légions qu'il avoit laiſſées à Brindes avoient pris parti pour Octave, & s'étoient ſaiſies du poſte d'Albe, dans le voiſinage de Rome (*b*). Cette nouvelle lui cauſa tant d'inquiétude qu'au lieu d'exécuter ſes réſolutions, il ſe hâta ſeulement de diſtribuer à ſes amis divers gouvernemens (*c*), qu'ils n'osèrent accepter, & quittant

(*a*) Cum ſenatum vocaſſet, adhibuiſſetque conſulares, qui ſua ſententia C. Cæſarem hoſtem judicaret..... *Phil.* 5, 9. *Appian.* 5, 6.

(*b*) Poſtea vero quàm legio martia ducem præſtantiſſimum vidit, nihil egit aliud, nisi ut aliquando liberi eſſemus; quam eſt imitata quarta legio. *Phil.* 5, 8. Atque ea legio conſedit Albæ, &c. *Phil.* 3, 3.

(*c*) Fugere feſtinans S. C. de ſupplicatione per diſceſſionem fecit..... præclara tamen ſenatus conſulta eo ipſo die veſpertina provinciarum religioſa ſortitio..... L. Lentulus & P. Naſo..... nullam ſe habere provinciam,

l'habit de consul pour se revêtir de celui de général, il abandonna la ville avec précipitation. Son dessein étoit de se mettre à la tête de son armée, & de se saisir de la Gaule Cisalpine qu'il s'étoit fait donner, par une prétendue loi du peuple, contre l'intention du sénat. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

A la première nouvelle de sa retraite, Cicéron quitta ses livres & la campagne pour retourner à Rome. Il se sentoit comme invité par la voix de la république, à prendre encore une fois les rênes du gouvernement. La carrière étoit libre. Il n'y avoit dans la ville ni consuls, ni préteurs, ni soldats. Il y arriva le neuf de décembre, & trouvant Hirtius atteint d'une maladie dangereuse, il eut quelques conférences avec Pansa sur les affaires de la république.

Ayant son retour il avoit reçu la visite d'Oppius, qui l'avoit instamment pressé de favoriser Octave, & de prendre ses troupes sous sa protection. Sa réponse avoit été qu'il ne pouvoit entrer dans cet engagement sans être bien sûr (*a*)

---

nullam Antonii sortitionem fuisse judicarunt. *Phil.* 3, 9, 10.

(*a*) Sed, ut scribis, sortissimum esse video discrimen Cascæ nostri tribunatum : de quo quidem ipso, dixi Oppio, cum me hortaretur ut adolescentem totamque causam manumque veteranorum complecterer, me nullo modo

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

dont il pouvoit abuſer ; mais avec des forces égales aux ſiennes, il étoit à préſumer que les conſuls auroient beaucoup plus d'autorité, & l'on pouvoit les lui aſſocier au commandement, pour obſerver ſes intentions & pour borner ſes entrepriſes.

Le ſénat étant aſſemblé, les tribuns exposèrent les motifs qu'ils avoient eus pour le convoquer ; c'étoit la néceſſité d'établir une garde pour les nouveaux conſuls, & d'aſſurer la liberté des opinions dans les débats. Mais ils ajoutèrent que dans des conjonctures ſi preſſantes, on pouvoit profiter de l'occaſion, pour délibérer ſur les affaires publiques. Cicéron fit l'ouverture de cette délibération. Il repréſenta d'abord l'extrêmité (*a*) du danger, & de quelle néceſſité il étoit de ne pas perdre un moment pour repouſſer un ennemi qui ne méditoit que la ruine du repos & de la liberté. Sa pernicieuſe diligence auroit déjà porté la confuſion dans toute l'Italie, ſi lorſqu'on s'y attendoit le moins & ſans en être ſollicité, le jeune Céſar ne s'étoit armé de tout ſon courage & de toute ſa vertu pour exécuter en peu de jours ce qui paroiſſoit ſurpaſſer ſes forces. A ſes propres frais, & ſur ſon ſeul crédit, il avoit formé une groſſe armée de vétérans, & renverſé tous les

(*a*) Phil. 3, 1, 2, 3.

projets de l'ennemi public. On ne pouvoit douter que ſi Marc-Antoine eût ſéduit à Brindes les légions qui avoient refuſé de le ſuivre, il n'eût rempli la ville, à ſon retour, de ſang & de carnage. C'étoit donc le devoir & l'intérêt du ſénat, de confirmer par ſes décrets ce que Céſar avoit entrepris, & non-ſeulement d'autoriſer tous les ſervices qu'il offroit de rendre à la patrie, mais d'augmenter ſon pouvoir, & d'accorder auſſi quelques faveurs particulières aux deux légions qui s'étoient déclarées pour lui contre Antoine.

An. de R. 709. Cicer. 65. Coss. MARC. ANTONIUS. P. COR. NEL. DOLA. BELLA.

A l'égard de Decimus Brutus, qui venoit de s'engager (*a*) par un édit public à maintenir la Gaule dans l'obéiſſance du ſénat, on ne pouvoit trop louer un citoyen né pour le bien de la république, digne imitateur de ſes ancêtres, & ſupérieur même aux plus grands hommes de ſa race; car le premier Brutus avoit délivré Rome d'un roi orgueilleux, mais Decimus travailloit à la défendre contre un concitoyen beaucoup plus mépriſable & plus furieux. Tarquin, lorſqu'il avoit été chaſſé de Rome, faiſoit actuellement la guerre pour la gloire & l'intérêt du peuple romain, au lieu qu'Antoine étoit armé contre la patrie. Il étoit donc néceſſaire de confirmer par l'autorité publique ce que Decimus Brutus avoit fait par

(*a*) Ibid. 4, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

le ſeul mouvement de ſon zèle, pour conſerver au ſénat une province auſſi importante que la Gaule, la fleur de l'Italie & le boulevard de l'empire.

Cicéron s'étant enſuite étendu avec beaucoup de chaleur ſur le caractère d'Antoine (*a*), par l'énumération de ſes cruautés & de toutes ſes violences, exhorta le ſénat dans les termes les plus vifs & les plus preſſans, à ſoutenir la république avec courage, ou à périr glorieuſement dans une ſi noble entrepriſe. Le tems fatal étoit arrivé; il falloit redevenir libres, ou ſe condamner pour jamais à l'eſclavage. Si Rome devoit périr, ne ſeroit-il pas honteux pour des ſénateurs romains, c'eſt-à-dire, pour les gouverneurs du monde, de ne pas tomber avec autant de courage qu'on en voyoit tous les jours à de ſimples gladiateurs; &, ne valoit-il pas mieux mourir glorieuſement que de vivre dans l'opprobre? Il leur remit devant les yeux tous les avantages qui leur reſtoient encore & qui devoient ſoutenir leurs eſpérances & leur fermeté; le zèle du peuple romain pour leur cauſe; la vigilance du jeune Céſar à garder la ville; celle de Decimus dans la Gaule; la prudence, la vertu, & l'admirable union des deux nouveaux conſuls, qui depuis pluſieurs mois ne s'étoient occupés que de la tranquillité publique; ſes propres

(*a*) Ibid. 14.

ſoins, & l'attention infatigable qu'il leur promettoit d'apporter jour & nuit à leur ſûreté. La concluſion qu'il tira de ce diſcours, & dont il forma ſon opinion, fut « que les deux nouveaux conſuls C. Panſa & A. Hirtius devoient être chargés de la ſûreté du ſénat, dans l'aſſemblée du premier de janvier; que Decimus Brutus ayant rendu le plus important ſervice à la république, on devoit décerner des remercîmens & des éloges publics, à lui, à ſon armée, aux villes & aux colonies de ſa province; qu'on devoit recommander inſtamment à Decimus Brutus, à L. Plancus, qui commandoit dans la Gaule Citérieure, & à tous les autres proconſuls, d'entretenir la ſoumiſſion dans leurs provinces, juſqu'à ce que le ſénat leur eût nommé des ſucceſſeurs, que le courage & la conduite du jeune Céſar ayant ſauvé la république, & continuant de la défendre avec l'aſſiſtance des vétérans qui l'avoient ſuivi, le ſénat prendroit un ſoin particulier de leur rendre les honneurs & les remercîmens qui étoient dûs à leurs éminens ſervices; qu'on auroit les mêmes égards pour les deux braves légions, qui ſous la conduite d'Egnatuleius, ce digne queſteur & cet excellent citoyen, s'étoient déclarées volontairement pour la liberté du peuple & pour l'autorité du ſénat: enfin que les nouveaux conſuls en prenant poſ-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» ſeſſion de leur dignité, feroient leur premier » devoir d'exécuter toutes ces réſolutions ». L'aſſemblée y ſouſcrivit d'une ſeule voix, & le décret fut dreſſé auſſitôt dans la meilleure forme.

Du ſénat, Cicéron paſſa directement au forum. Là, dans un diſcours qui fut écouté avec une merveilleuſe attention, il rendit compte au peuple de ce qui s'étoit paſſé au ſénat. Dans ſon exorde, il exprime la joie qu'il reſſent de voir autour de lui un concours plus nombreux qu'il ne ſe ſouvient de l'avoir jamais vu; & cette ardeur à l'entendre lui paroît tout à la fois un témoignage certain de leur bonne intention, & un préſage ſi favorable du ſuccès de ſes vœux, qu'il ſent redoubler à cette vue ſon courage & ſes eſpérances. Il répète enſuite, avec quelque changement dans les termes, l'éloge qu'il avoit fait au ſénat de la conduite d'Octave & de Decimus Brutus, & les invectives auxquelles il s'étoit emporté contre Antoine. Il ajoute (*a*) que la race des Brutus avoit été donnée à Rome par une bonté ſpéciale des dieux, pour défendre & ſauver perpétuellement la patrie: que ſi Marc-Antoine n'eſt pas déclaré l'ennemi public par les termes exprès du ſénat, il l'eſt réellement par ſa conduite & par le ſens du nouveau décret; qu'il

(*a*) Phil. 4, 4, &c.

ne

ne doit plus être regardé d'un autre œil, & que loin de lui accorder plus long-tems le nom de conſul, il faut le traiter comme un ennemi cruel, dont il n'y a plus de paix ni de compoſition à eſpérer, qui en veut moins à leur liberté qu'à leur ſang, & qui n'a point de paſſe-tems plus agréable que de voir égorger des citoyens à ſes yeux: que les dieux néanmoins ſembloient annoncer aſſez viſiblement ſa ruine, puiſqu'une union ſi conſtante de tous les ordres de l'état contre lui, ne pouvoit être attribuée qu'à l'influence divine. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Ces deux philippiques, qui ſont la troiſième & la quatrième dans toutes les éditions de ſes ouvrages, furent reçues du ſénat & du peuple avec des applaudiſſemens extraordinaires. En rappelant dans la ſuite au peuple le ſouvenir (*a*) de ce glorieux jour, il déclara « que s'il avoit dû » perdre la vie en ſortant de la tribune, il auroit » cru qu'il ne manquoit rien au fruit qu'il venoit » d'en recueillir, après avoir entendu crier au peu» ple, d'un conſentement & d'une voix unanime, » Cicéron a ſauvé encore une fois la république ». Comme il avoit rompu trop ouvertement avec

(*a*) Quo quidem tempore, etiam ſi ille dies vitæ finem mihi allaturus eſſet, ſatis magnum ceperam fructum, cum vos univerſi una mente ac voce iterum à me conſervatam eſſe rempublicam conclamaſſetis. *Phil.* 6, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Antoine pour conſerver l'eſpérance de ſe réconcilier jamais avec lui, ce fut apparemment dans cette occaſion qu'il publia ſa ſeconde Philippique, dont il n'avoit accordé la communication juſqu'alors qu'à un petit nombre d'amis.

Le reſte de cette tumultueuſe année fut employé à lever des troupes pour la garde des nouveaux conſuls, & pour la défenſe de l'état. On preſſa les préparatifs de la guerre avec d'autant plus d'ardeur & de diligence, qu'on fut bientôt informé qu'Antoine avoit formé le ſiège de Modène, où D. Brutus, qui ne ſe trouvoit point aſſez fort pour tenir la campagne, avoit pris le parti de ſe renfermer. Quoique cette ville fût la meilleure de ſa province, le jeune Céſar, ſans attendre l'ordre du ſénat, mais par le conſeil de Cicéron, dont il prenoit continuellement les avis, ſortit de Rome à la tête de ſes troupes, & marcha ſur les traces d'Antoine. Il n'étoit pas lui-même en état de le combattre; mais il eſpéroit qu'en l'obſervant de près il trouveroit l'occaſion de lui cauſer quelqu'embarras, & que cette diverſion encourageroit Decimus à ſe défendre avec aſſez de vigueur, pour donner le tems aux nouveaux conſuls de marcher à ſon ſecours avec leur grande armée.

Fin du Tome troiſième.